

N° 11 - 1993

# CLIO 94



BULLETIN  
DU COMITÉ DE LIAISON  
DES SOCIÉTÉS D'HISTOIRE  
ET D'ARCHÉOLOGIE  
DU VAL-DE-MARNE

*Maison Pour Tous*  *Les Parasols*

1, place du Général de Gaulle 94150 RUNGIS. TEL: 46 86 64 84

N° 11 - 1993



**CLIO  
94**



**BULLETIN DU  
COMITE DE LIAISON  
DES SOCIETES  
D'HISTOIRE ET  
D'ARCHEOLOGIE  
DU VAL-DE-MARNE**

# SOMMAIRE

Avant propos ( <i>M. BALARD</i> )	
Le nom de Mandres ..... 1 ( <i>Jean-Pierre NICOL</i> )	1
La toponymie caudacienne ..... 17 ( <i>André GIDALI</i> )	17
La ferme de Sucy-en-Brie ou les origines du fief de la haute-maison ..... 44 ( <i>Joseph DELIVRE</i> )	44
Le testament de Joseph Pâris-Duverney, seigneur de plaisance ..... 51 ( <i>Constantin HIRT</i> )	51
Claude-François Paparel, châtelain de Vitry ..... 69 ( <i>André CARVILLE</i> )	69
La Seigneurie de Saint-Mandé au XVIII <sup>e</sup> siècle ..... 81 ( <i>Jean HUBERT</i> )	81
La vie au Grand-Val d'après la correspondance de Diderot ..... 101 ( <i>Delphine HURION</i> )	101
La banlieue sud-est de Paris aux XVIII <sup>e</sup> et XIX <sup>e</sup> siècles ..... 113 ( <i>Jacques HOUDAILLE</i> )	113
Sous le soleil de la République avec Paul-Gabriel Meynet 1829-1907 ..... 121 ( <i>Louis COMBY</i> )	121
Un grand parlementaire de la III <sup>e</sup> République: Maurice Berteaux 1853-1911 ..... 139 ( <i>Jean-Pierre THOMAS</i> )	139

## **SUR LES ORIGINES DES BANLIEUSARDS**

Colloque "Qui sommes-nous"  
(octobre 1992)

Les migrations dans le Val-de-Marne .....	145
<i>(Archives départementales du Val-de-Marne)</i>	
Migration et identité .....	146
<i>(Michelle CHARLE)</i>	
Nés natifs de Créteil et gens d'ailleurs sous l'Ancien Régime .....	153
<i>(Madeleine JURGENS)</i>	
Du faubourg Saint-Antoine aux bords de la Marne .....	163
<i>(Marie-Claude BLANC-CHALEARD)</i>	
Maisons-Alfort: Qui sommes-nous? D'où venons-nous? .....	169
<i>(Marcelle AUBERT)</i>	
Les migrations à Rungis de 1870 à 1950 d'après le registre d'inscriptions scolaires .....	187
<i>(Patrick DELEPAUT)</i>	
Les migrations à Arcueil-Cachan .....	193
<i>(Robert TOUCHET)</i>	
Bibliographie Val-de-Marnaise .....	195
<i>(Claire BERCHE)</i>	
Liste des sociétés adhérentes .....	200
Composition du Bureau de CLIO 94 .....	202



## AVANT-PROPOS

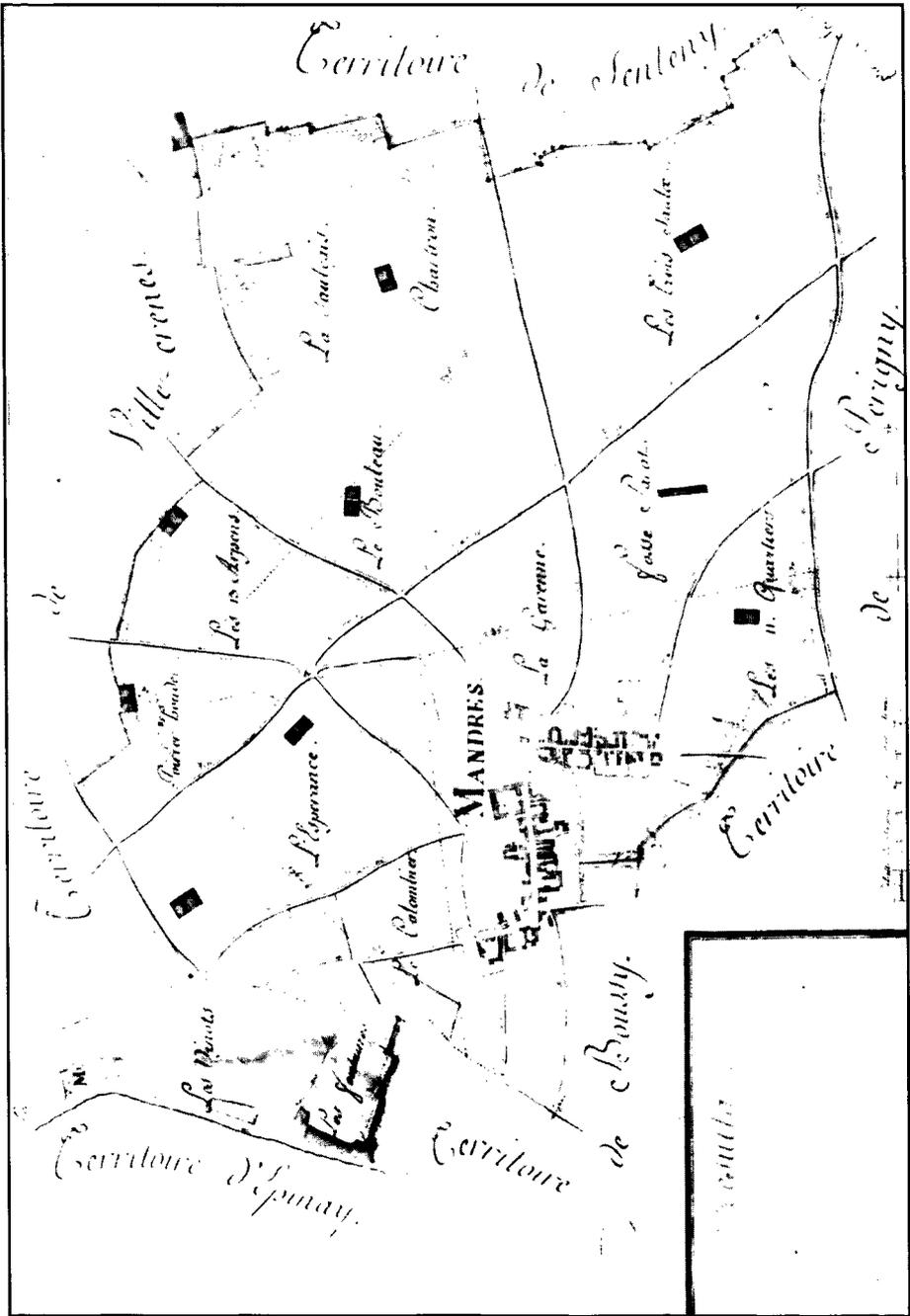
Avec le numéro 11, CLIO 94 poursuit sa route et son dessein : faire mieux connaître et aimer l'histoire du département dans lequel nous vivons et nous œuvrons, que nous y soyons nés ou que nous venions d'ailleurs.

Un ailleurs que nous avons essayé d'explorer, à l'occasion de notre dernier Colloque, organisé en octobre 1992, conjointement avec les Archives départementales du Val-de-Marne : "Qui sommes-nous ?". Question fondamentale portant sur les origines familiales de nos concitoyens : les migrations de la province vers Paris, des Arméniens persécutés vers la France, des Italiens en quête d'emploi vers nos banlieues en plein essor. Toutes ces questions ont été abordées par divers intervenants à nos colloques ; on trouvera dans ce numéro le texte de leurs communications.

Trois autres thèmes unissent les études ici présentes : la toponymie qui donne lieu à de fructueuses recherches sur Mandres, La Queue-en-Brie et Sucy-en-Brie : seigneurs et seigneuries en Val-de-Marne, entre le XVII<sup>ème</sup> siècle et la Révolution française, avec quatre études sur Plaisance, Vitry, Saint-Mandé et Sucy-en-Brie : enfin deux esquisses biographiques portant sur Paul-Gabriel Meynet et Maurice Berteaux, natif de Saint-Maur-des-Fossés. La bibliographie val-de-marnaise complète, comme à l'habitude, ce numéro.

Le nombre de pages et des illustrations augmente : preuve apparente, mais très réelle, de la fécondité des recherches entreprises. Aux lecteurs de nous dire, par leurs réactions, s'ils partagent notre dessein !

**Michel BALARD**



Plan d'intendance. Mandres 1785

# LE NOM DE MANDRES

*en mémoire de mon père*

D'où vient le nom de **MANDRES**? Que signifie-t-il?

C'est un nom bien singulier au milieu des autres villages à l'entour, qui se nomment Boussy, Boissy, Quincy, Sucy, Santeny, Chevry, Périgny, Lésigny, Marolles, Férolles, Épinay, Villecresnes... et dont la sonorité rappelle nombre d'autres villages en France. Bien singulier, en effet, ce mot qui nous viendrait du grec ancien, langue qui ne fut jamais parlée en Brie française. Sur cette origine, mon père et moi nous querellions, nous disputions plaisamment. Pour lui, le terme gréco-latin ne faisait aucun doute. Il supposait qu'il avait été utilisé par des ermites disciples de Saint Thibault de Provins (mort en 1066) et installés là. Ces ermites auraient emprunté le mot et la notion, sinon la chose, aux règles monastiques de rite grec. Ou bien, disait-il, quelque participant à la première Croisade (1096 -1099) aurait fondé à son retour un ermitage selon une formule ramenée de Byzance ou d'Anatolie. Pour moi, la filière grecque, relevait de l'illusion, de l'imaginaire: il fallait rechercher une autre racine, un mot plus proche des gens, parce que, en général, les noms de lieux dérivent de la langue parlée et parce que, en particulier, le grec ancien n'a guère marqué le paysage français. Une telle étymologie restait trop anecdotique pour convenir à d'autres villages homonymes. Cette discussion était sans fin, elle était devenue une sorte d'introduction à nos dialogues sur l'histoire de Mandres; ce dont nous riions souvent.

«Mandres les Roses, située à 25 km de Paris, couvre un espace de 330 hectares à la limite des départements du Val de Marne, de l'Essonne et de la Seine-et-Marne.... Pour éviter toute confusion avec les cinq communes françaises qui portent le même nom Mandres-en-Barrois en Haute-Marne, Mandres-la-Côte dans la Meuse, Mandres-aux-Quatre-Tours en Meurthe-et-Moselle, Mandres-sur-Vair dans les Vosges, Mandres-sur-Avre dans l'Eure - le Conseil municipal sur proposition d'Auguste Dupin décida le 15 février 1957 d'appeler le village **Mandres les Roses** puisque, depuis la libération, la culture de cette fleur était devenue la principale activité économique.» écrit Pierre Nicol en ouverture de son livre "A L'OMBRE DES THIBAULT". En fait le nom du village est plus répandu que cette première énumération le laisse croire. Plusieurs hameaux, deux fiefs portent le même nom. On trouve le radical "mandr" en composition dans plusieurs

autres noms de lieu. La lecture du “DICTIONNAIRE DES POSTES” édité en 1859 à Noyon et l’enquête faite auprès d’archives départementales<sup>(1)</sup> m’en ont révélé d’autres, même si cette enquête reste incomplète et superficielle.

Outre les cinq noms cités par mon père<sup>(2)</sup>, et dont les maires furent réunis pour le 20<sup>e</sup> anniversaire de l’Exposition de Mandres-les-Roses, le nom de Mandres, orthographié pareillement, est porté par plusieurs hameaux et écarts:

\* Mandres-en-Barrois (Meuse). Ce village est situé au sud-ouest de Gondrecourt-le-Château, sur l’Ormançon (un affluent de l’Ornain qui rejoint la Marne); cette rivière naît au sud du village. Il est entouré de forêts implantées sur le plateau inséré entre la haute vallée de la Marne et la vallée de l’Ornain. Notons à 8 km au nord le village de Saint-Thiébaud (saint patron de Mandres-les-Roses). Nous ne sommes pas loin de Domrémy et Vaucouleurs dans la vallée de la Meuse, plus à l’est.

\* Mandres-la-Côte (Haute-Marne). Ce village se tient à 4 km au nord de Nogent-en-Bassigny et à 19 km au sud-sud-est de Chaumont. Un petit ruisseau coule vers le sud rejoindre la Traire, affluent de la Marne. Le village est entouré de forêts. Notons qu’un village voisin (environ 2 km) s’appelle Sarcey (cf. Cercay?).

\* Mandres-aux-Quatres-Tours (Meurthe-et-Moselle). Ce village appartient à la Woèvre, plateau humide parsemé d’étangs, de mares, de sources et de petits ruisseaux au milieu de forêts. A 20 km au nord de Toul et à 20 km à l’est de Saint-Mihiel.

\* Mandres-les-Roses (Val-de-Marne) que je ne présente pas ici longuement, sinon pour rappeler que ce village est né sur un terroir humide peuplé de saussaies et de marchais.

\* Mandres-sur-Vair (Vosges) est placé au nord de Contrexéville et au nord-ouest de Vittel, c’est dire qu’il est situé dans un pays d’eaux. Le Vair est un affluent de la Meuse. Le village est également ceint de forêts.

\* Mandres-sur-Avre (Eure) à 5 km à l’ouest de Verneuil-sur-Avre, sur un ru qui coule dans l’Avre. Il appartient à la zone de contact des collines du Perche et du plateau du Pays d’Ouche, sur des terres lourdes et grasses propices à la pousse des saules. Deux grandes forêts bordent le village à l’ouest et au sud.

\* Mandres (commune de Billancelles; Eure-et-Loir) en Thymerais (sud du Drouais) au contact du Perche, à 22 km à l’ouest de Chartres.

\* Mandres-la-Petite (commune de Boncourt; Meuse) sur le revers des côtes de Meuse, à 5 km au nord de Commercy, dans une petite vallée qui conduit en Woivre, vers Mandres-aux-Quatre-Tours (20 km à l'est).

\* Mandres-lès-Chatillon (commune de Chatillon-sous-les-Côtes; Meuse) commune située au nord de la Woivre, à l'est de Verdun.

\* Mandres (ferme, commune de Sixfontaines; Haute Marne) dans la zone forestière située entre Chaumont et Bar-sur-Aube, près de Colombey-les-Deux-Eglises et de Clairvaux. Le nom du village parle de source.

\* Mandres (lieudit entre les communes de Belmont et de Nonville; Vosges); les communes de Nonville et Belmont sont situées avec deux autres villages, dans une grande clairière sur la côte qui domine la haute vallée de la Saone, deux rus naissent tout près. De nombreuses saussaies sont inscrites parmi les lieudits avoisinants.

\* Fief de Mandres (Coubert, Seine et Marne); emplacement inconnu.

\* Fief de Mandres (Soisy-sous-Etiolles, Essonne); emplacement inconnu.

Avec une orthographe différente, nous avons:

\* Le Mandre (commune de Marsac; Tarn-et-Garonne); le lieudit n'est plus connu de nos jours.

\* Mandre (lieudit de Ravenel, aujourd'hui commune de Mirecourt, Vosges); cet écart est situé sur un ru qui va à la Saule, affluent de la haute Moselle.

Sur le même radical, nous trouvons les noms de plusieurs communes ou écarts dont la plupart sont localisés en Lorraine du sud, mais cinq lieux au moins sont situés dans la France du Sud:

\* Mandramont (ferme de la commune de Fraize, Vosges); autour de Fraize, sont groupés plusieurs villages ou sont signalés des noms formés sur le radical "mandr ". Ce pays sur le flanc occidental des Vosges, au sud de Saint-Dié, est traversé par la Meurthe qui reçoit l'eau de nombreux rus. Saules et aulnes peuplent en abondance la végétation.

\* Mandras ou Mandrois (commune de La Bourgonce, Vosges); voir Mandramont.

\* Mandrats (commune de Camarade; Ariège) près de Mas-d'Azil, sur un affluent de l'Arize.

\* Mandrats (commune de Saverdun, Ariège)

\* Mandraude (commune de Plassac; Gironde) près de Blaye sur la rive droite de la Gironde, dans la zone de contact entre les coteaux couverts de vignes et les marais du bord de Gironde couvert de joncs, aulnes et saules<sup>(3)</sup>.

\* Mandrault ou Mandrant (commune de Huriel; Allier) à l'ouest-nord-ouest de Montluçon, au sud du Boischaud, dans un pays parcouru de nombreuses rivières, sur un affluent de la rive gauche du Cher.

\* Mandray [cote] (commune de Anould, canton de Fraize, Vosges); voir Mandramont.

\* Mandray [place] (commune de Ban-de-Laveline, canton de Saint-Dié, Vosges); idem.

\* Mandray (canton de Fraize, Vosges; trois hameaux Basse-Mandray, Haute-Mandray, Mi-Mandray); voir Mandramont

\* Mandredeix (commune de Saint-Dizier-les-Domains; Creuse) près de Chatelus-Malvaleix.

\* Mandreuse (commune de Grosrouvre; Yvelines). La commune jouxte la lisière nord de la forêt de Rambouillet, elle est située à 4 km environ de Montfort-l'Amaury. Le terroir correspond à une clairière de défrichement médiéval

\* Les Mandreuses (commune de Gazeran; Yvelines); près de Rambouillet, au sud de la forêt, sur un affluent de la Drouette.

\* Mandrevillars (Haute-Saone) entre Hericourt et Belfort, implanté sur des terrains marneux et calcaires

\* Mandreville (commune de Thonnance-les-Joinville, Haute Marne) sur la rive droite de la Marne, dans le Barrois.

\* Mandrezey [ou Mandrezei, Mandressey] (commune de Saulcy-sur-Meurthe, Vosges); voir Mandramont.

\* Mandrezy (commune de Pully-et-Charbeaux; Ardennes); au sud-sud-est de Sedan, au sud du massif des Ardennes. Il s'agit d'une ferme, aujourd'hui détruite (incendie en 1950)<sup>(4)</sup>

\* la Mandrie (commune de Soubran; Charente-Maritime); à côté de Mirambeau, non loin d'ailleurs de Mandraude (environ 30 km). L'auteur d'une monographie sur le village de Soubran signale que «Les étangs ou pièces d'eau abondent.»<sup>(5)</sup>

\* La Mandrie (commune de Beyssenac; Corrèze); près d'Arnac-Pompadour à la limite du Périgord Noir.

\* La Mandrie (commune d'Ouzouer-les-Champs; Loiret); au sud du Gâtinais et de la forêt d'Orléans, sur la rivière Puiseaux, affluent du Loing. La région est très humide.

\* Mandriale<sup>(6)</sup> (commune de San Martino di Lota; Corse) près de Bastia.

\* Mandriolo (commune de Valle-di-Mezzana; Corse).

Il est tentant d'adjoindre à cette série déjà fournie des noms qui, phonétiquement présentent des assonances avec Mandres:

\* Les Mandereaux (commune de Subligny; Cher; dans le Sancerrois)

\* Manderen (Moselle) au nord-est de Thionville, sur un petit affluent de la Moselle près de la frontière allemande sur le haut plateau lorrain. «Le lieu est humide, boisé et verdoyant; le ruisseau qui alimentait de nombreux moulins est profond; il est sans doute bordé de saules ...»<sup>(7)</sup>

\* Mandeure (Doubs) mais son nom d'origine «Epomanduodurum» (le fort du petit cheval) nous éloigne des mots que nous examinons.

\* Mandirac (Narbonne; Aude) entre la ville et Gruissan sur l'étang de Bages.

\* Les Mandrières (commune de Vion; Sarthe); près de Sable.

\* Le Mandrin (commune de Saint-Romain-en-Gal; Isère); en face de Vienne.

Enfin pour élargir encore et passer les frontières de France, citons:

\* Manderfeld, village à la frontière germano-belge, à la limite des Hautes-Fagnes et du Massif de l'Eifel, au sud-est de Liège

\* Manderscheid, village allemand sur la Lieser affluent rive gauche de la Moselle, au nord-nord-est de Trèves; ces deux villages sont distants d'environ 40 km. Remarquons encore qu'aucun mot allemand ou flamand actuel ne se rapproche de "mander", alors que les deux suffixes sont significatifs (respectivement "champ" et "limite").

Pour achever ce panorama, signalons qu'il existe deux familles au moins qui ont porté ce nom<sup>(8)</sup> possessionnées en Bassigny, en Lorraine du Sud et jusqu'en Franche Comté, entre Langres, Neufchateau et Poligny. L'auteur de l'opuscule fait remonter l'une des familles à Eustache de Mandres, seigneur de Mandres et de Croix [Nord], bienfaiteur de l'abbaye de Saint-André-en-Cambresis, qui épousa Mathilde de Croix<sup>(9)</sup>. Il partit en croisade pour la Terre Sainte sous la conduite de Baudoin IX, comte de Flandre et de Hainaut, et mourut dans cette expédition à Constantinople en 1202, laissant Gilles, chevalier, seigneur de Mandres mentionné en 1235 et 1243. et

qui épousa Alix de Rosembos, dont il eut un fils religieux à Saint-Vaast. Au XV<sup>e</sup> siècle, on retrouve un Gaultier de la Mandre au service du duc de Bourgogne, titulaire de plusieurs postes tels que “garde de l'épargne”, “prévôt des églises de Notre-Dame de Bruges et de Saint-Pierre de Cassel”, doyen de Saint-Pierre de Cassel”, “secrétaire du Duc”, “conseiller de l'épargne du Duc”. Mais aucun nom de lieu ou de terre ne justifie, dans le Nord, le patronyme de ce personnage<sup>(10)</sup>.

Cette constellation de lieudits fait penser à une origine commune - même s'il est fréquent de rencontrer plutôt des homonymies que des parentés sûres, dès qu'on analyse la formation des toponymes. Il n'y a aucune certitude pour que tous les toponymes énumérés jusqu'à maintenant dérivent du même radical ou soient apparentés entre eux. Toutefois, quelques constantes apparaissent. Trois remarques s'imposent:

\* Ce nom est attesté sous sa forme originale dans trois régions distinctes: la Lorraine du Sud (Barrois, Bassigny, Woivre, Vosges occidentales), la Brie et le Drouais (pays de Dreux entre le Perche et l'Yveline). Dans ces trois régions, il est parlé un dialecte de langue d'oïl. Toutefois, des exemples de noms formés sur ce radical, peu nombreux, sont repérés dans le Centre et le Centre-Ouest, mais aussi dans des pays de langue d'oc, jusqu'en Corse. \* Dans les trois régions indiquées, les différentes implantations ne sont pas très éloignées. 50 km au plus séparent les lieux les plus distants l'un de l'autre. La Lorraine du Sud groupe une majorité de toponymes; la “densité” la plus forte est atteinte dans la petite région entre Saint-Dié et Fraize sur le versant occidental des Vosges. \* Dans les pays d'oïl, les situations géographiques ramènent essentiellement à des lieux humides et boisés, sur des plateaux, mais souvent assez proches de vallées plus importantes.

Cette dispersion relative des lieux et des mots m'a donc incité à solliciter le secours de la linguistique, plus précisément la philologie. Pardonnez à l'avance cette intrusion dans le domaine de l'érudition, qui ne va pas sans cuistrerie. Mais, cette excursion dans les mots anciens est nécessaire: le sens des mots évolue au cours des siècles et la connaissance des significations originelles permet de mieux comprendre. Il importe de vérifier que le mot peut s'appliquer à ce que l'on peut voir, sans acrobatie ou forçage. Il importe aussi de s'assurer que le mot est suffisamment connu, qu'il n'est pas circonscrit à une aire linguistique étrangère, qu'il n'a pas d'homonymes ou qu'il n'existe pas de mot suffisamment proche pour avoir été confondu avec lui. Cette enquête est d'autant plus indispensable que, en matière de toponymie, les pièges et chausse-trapes abondent. La plupart des noms de lieu sont écrits à partir du XI<sup>e</sup> siècle; ils sont écrits en latin alors que le latin n'est plus parlé couramment depuis longtemps. Encore

faut-il remarquer que les gens ont parlé un idiome assez éloigné du latin classique que seuls les clercs parlaient (plutôt mal, d'ailleurs). En ces siècles, on parlait un français rustique, langue issue du latin, matinée de gaulois et de germanique. L'orthographe n'existait pas. Les clercs notaient ou recopiaient des noms de lieu que, souvent, ils ne connaissaient pas, ou dont la signification leur était inconnue. Ils avaient donc tendance à les remplacer par des mots qu'ils connaissaient, soit à les transcrire "à l'oreille", soit à les traduire approximativement. Les lieux sont repérés sommairement. Les confusions et les erreurs parsèment les documents qui nous sont parvenus. La graphie varie d'un document à l'autre en l'espace de quelques décennies. L'étymologie, ni la phonétique ne sont des sciences exactes. La plupart des gens ignorent l'origine des noms, ou même leurs sens. La prononciation n'est pas constante. Le "raisonnement populaire" sur la langue repose sur des allitérations, des assonances et des jeux de mots.

Revenons à notre mandre. Il appartient au vocabulaire grec et latin. «Mandra» (grec) est traduit par "lieu fermé par une cloison, d'où étable, écurie" et "par analogie, chaton d'une bague, à proprement parler, cercle où est incrustée la pierre de l'anneau". La notice signale que l'étymologie est obscure<sup>(11)</sup>. On donne encore le mot dérivé «mandreuma»: "étable, parc (aux boeufs)". Gardons-nous d'en rapprocher le mot «méandre»: c'est le Maiandros, fleuve d'Asie Mineure au cours sinueux, qui est transposé dans le langage courant. En latin classique, «mandra» est donné pour "une troupe, un convoi de bêtes de somme" ou "une rangée de pions dans un jeu"<sup>(12)</sup>. L'emploi de ce mot est signalé assez tardivement. (I<sup>er</sup> et II<sup>e</sup> siècles après Jésus Christ). Le THESAURUS LINGUAE LATINAE indique le sens suivant: "enceinte, enclos de bétail"<sup>(13)</sup>. Bien que le terme apparaisse tardivement, il semble emprunté directement au grec et ne pas avoir de racine latine. Puisque nous en sommes au latin, signalons ici les «Mandri ou Mandi» peuple de l'Inde cité par Pline les «Mandruani» peuple de la Bactriane<sup>(14)</sup> contrée où l'on trouve un fleuve Mandre. Et, pour comble d'érudition sans utilité, nommons le premier "Mandriou" (?): Mandriou, roi des Bebykes, peuple de Bithynie un pays de l'Asie Mineure. C'est en bas-latin, latin médiéval que le sens de hutte ou cabane apparaît, et spécialement "cabane d'ermite". Le mot sort de son acception technique pour entrer dans le vocabulaire religieux, avant de revenir à un usage toponymique dans des documents à valeur juridique. Il est signalé dans le GLOSSARIUM AD MEDIAE LATINATIS...<sup>(15)</sup> comme synonyme de "cellule monastique". Du Cange donne comme justification un texte du début du XI<sup>e</sup> siècle et poursuit "Par suite, on dit Mandres, village en Brie, non loin de Brie-Comte-Robert; sans doute, de "Mandris" c'est à dire **cabanes**

comme l'observe Valesius dans sa "Notice de Gaule" page 422, ouvrage sommaire fait en bois. De **Mandra** monastère. Cette signification paraît provenir indéniablement du grec par le canal du vocabulaire religieux; parmi les titres portés par des dignitaires ecclésiastiques de rite oriental, notons celui d'«archimandrite», c'est à dire, littéralement, premier pasteur ou pasteur éminent. La comparaison évangélique qui assimile l'ensemble des fidèles à un troupeau (parabole du Bon Pasteur), conduit naturellement à transposer les termes de l'économie pastorale dans le langage de la prédication et de l'enseignement religieux: le berger des âmes se doit de mettre son troupeau à l'abri des bêtes féroces et des divagations, dans un enclos sûr. L'image, utilisée dans des sermons, aura fini par désigner tout lieu clos où habiteraient les fidèles du Christ. Les ermites auront donc adopté tout naturellement le mot pour désigner leurs cabanes ou cellules. Le mot semble être passé aux XI<sup>e</sup> et XII<sup>e</sup> siècles en Sicile, puis en Italie du Sud. La vie de saint Thibault de Provins - patron de l'église de Mandres - <sup>(16)</sup> nous apprend que notre héros a séjourné à Reims, puis dans les Ardennes avant de faire le pèlerinage de Saint-Jacques-de-Compostelle et de finir sa vie en Italie près de Vicence en 1066. Sa mère, après avoir assisté à ses derniers instants, a-t-elle ramené le vocable «mandra» d'Italie en Brie? Ou bien des disciples? La vocation du saint patron de la paroisse, a été transmise par le nom même du village que des ermites auraient fondé. Somme toute, c'était encore le meilleur moyen d'en conserver la mémoire. Si le cheminement du mot jusqu'ici, peut s'expliquer par la présence des Thibault ermites dont la règle primitive ne nous est pas parvenue, nous ignorons tout de leur présence en Lorraine.

Dans le NOVUM GLOSSARIUM MEDIAE LATINITATIS (800 - 1200)<sup>(17)</sup> l'auteur énumère 5 significations qui confirment ce qu'en dit Du Cange:

- 1 **Troupeau** au sens propre (=bétail) comme au sens figuré (=assemblée des fidèles).
- 2 **Étable** les exemples cités à l'appui sont extraits de chartes d'Italie du sud.
- 3 **Monastère** au sens figuré: l'endroit où se trouve le troupeau des fidèles. Trois chartes de la Sicile normande sont citées.
- 4 **Cellule monastique**; la citation est celle rappelée ci-dessus par du CANGE.
- 5 **Berger ou bouvier**

En dépit de toutes ces autorités, je reste persuadé que cette origine ne convient pas. Que ce terme ait pu être utilisé en Brie, alors que son origine grecque semble manifeste, m'a toujours surpris. Je m'y serais pourtant résigné, si je n'avais pas trouvé «mandrerie» que le dictionnaire de Littré développe ainsi "se dit chez les vanniers de tous les ouvrages pleins en osier sans lattes ou cerceaux" et qu'il dit être tiré d'un dictionnaire des arts et métiers, publié à Amsterdam, sans date. L'osier a pu être abondant dans les saussaies et marais du plateau et des bords de l'Yerres. Y a-t-il un rapport entre Mandres et ce mot? Il semble que la signification du radical renvoie à une notion voisine de celle de cabane, habitat provisoire. En lisant le FRANZÖSISCHES ETYMOLOGISCHES WÖRTERBUCH <sup>(18)</sup>, il faut se reporter au mot «mande» et «manne» qui désignent un ouvrage en osier, corbeille ou panier. Il cite un certain nombre de mots dérivés dans les dialectes wallon et picard, parfois lorrain ou normand. Le mot original serait cité en ancien néerlandais et en haut-allemand <sup>(19)</sup>.

A partir de «mande» grande corbeille d'osier attesté en moyen français (XV<sup>e</sup> et XVI<sup>e</sup> siècles) et dans diverses régions de langue d'oïl de la Normandie à la Moselle.

- 1 mandelle corbeille pour le transport du charbon ou, mandelée, mander-lée (picard, flamand, ardennais), mandelet, mandelette, manderlete (wallon)
- 2 mandelier vannier (1542) et mandrier (1723) voir mandrie grand panier en osier (Meuse), **manderlier** vannier (Nord, wallon) mandreleur (Ardennes)
- 3 mandrerie ouvrage en vannerie; mandoire instrument de vannier
- 4 esturquemande panier à l'usage des brasseurs (Nord) mandequin petit panier (picard, boulonnais). A partir de «manne» panier d'osier haut et long ... ou corbeille ronde, caisse en osier, manne à desservir, manne aux bourrioux (= poubelle)
- 5 mane case d'un colombier (picard 1596-1604)
- 6 manée, mannelette, manastre, maniveau (Saintonge, île de Ré)
- 7 mannequin panier en forme de hotte
- 8 manoque chapelle latérale dans une église, boulin de pigeonier (Flandres, Artois, Boulonnais ...) gardien de porte de château (a. français), **cabane de berger**
- 9 manoqueux faisant un peu de tout (Nord, Artois ... Ardennes) manoquin petit cultivateur (Provins)

L'auteur de la notice ajoute que le sens premier du mot manoque serait celui de cabane, mais il apparaît ici secondaire; mais la traduction du mot français en allemand «*korb*» ramène à un vieux mot gothique ou indo-européen “habitat temporaire” que l'on trouve en Ecosse et en Islande: «*corf*» et qui pourrait se trouver à l'origine de “*Corbeil*” = clairière aux huttes, et noms voisins. L'ensemble des formes relevées nous instruit de la façon dont le mot a évolué à partir d'un modèle issu de langues germaniques, passé dans les langages romans du nord et de l'est de la France. L'écriture du mot tire son origine du très ancien art de la vannerie et du tressage. Le mot manoque est intéressant dans la mesure où il semble résulter d'une double collision: la forme de la hutte est une hotte renversée (ou bien la hotte est une hutte renversée!). La manière dont les cabanes sont édifiées, correspond à un tressage de chaume sur des gaulis rassemblés en cônes. Le mot crenne ou écrenne a exactement cette signification<sup>(20)</sup>. Le plus curieux, c'est que le sens de cabane -qui paraît dérivé- semble être premier en fait et rejoint la forme du gréco-latin “*mandra*”.(Villecresnes, village voisin de Mandre les roses)

Dernière excursion dans le domaine des patois et dialectes: le GLOSSAIRE DES TERMES DIALECTAUX ... DE TOPONYMES DE LA NOUVELLE CARTE DE FRANCE <sup>(21)</sup> qui cite trois mots: mandre (sf): étable, chalet, cellule; a. fr. mandrier = berger. Ces sens sont donnés dans le DICTIONNAIRE DE L'ANCIENNE LANGUE FRANCAISE de GODEFROY, lequel mentionne le mot latin mandra comme origine probable. mandro: renard (Toulouse); diminutif: mandrat, mandreto (Bigorre), mais j'y verrai plutôt le sens de terrier. L'origine de ce mot est inconnue et demeure inexpiquée. mandrio: bergerie (Corse). Ce mot est explicitement dérivé du latin; dans son acception corse, il décrit une enceinte de pierres ou un enclos de bruyères et d'arbousiers entrelacés (un travail proche de la vannerie?) délimitant le parc à chèvres ou à brebis; par extension, le mot désigne le troupeau lui-même<sup>(22)</sup>. Deux autres mots en sont tirés: «*mandriali*»: endroit où se groupent les bergeries, et «*mandrione*»: grande mandria.

Ceci pourrait nous fournir une clef pour comprendre les variations entre les notions pastorales, les ouvrages de vannerie et les huttes en branchages. Le radical “*mandr*” appartiendrait au vocabulaire indo-européen: ce n'est qu'une hypothèse, car les variations sémantiques divergent sensiblement du sud au nord, et la diffusion peut résulter d'emprunts. Quoi qu'il en soit, cette promenade linguistique nous aura permis de mieux approcher le contexte attaché au mot “*mandre*” pendant le Moyen-Age. Il semble en effet que le mot n'a pas survécu au-delà du XVI<sup>e</sup> siècle, sauf la forme “*mandrerie*” encore citée par E. Littré. Avouons-nous enfin que

cette rencontre de Mandres et de la manne est placée sous le signe de la rose: les grands paniers dans lesquels les rosiéristes disposaient leurs fleurs à expédier aux Halles, sont exactement des mannes.

La ressemblance pourrait se révéler purement formelle et dépourvue de sens. Si nous revenons maintenant aux façons anciennes d'écrire les noms que nous avons relevés sur les cartes, nous sommes à nouveau perplexes. D'une part, nous ne connaissons pas de formes antérieures au XI<sup>e</sup> siècle et, d'autre part, certaines graphies nous éloignent quelque peu du mot "mandre": Morsul (Mandrezy, Ardennes) et Mandalas (Mandres-sur-Vair, Vosges) ne sont-elles que des formes aberrantes? Ou bien élargissent-elles à d'autres mots le champ des significations possibles du toponyme MANDRES? La plupart des graphies anciennes respectent la prononciation, même lorsqu'il s'agit de latinisations du nom du village (la transposition du français en latin, nécessitée par l'écriture des actes juridiques en latin jusqu'en 1528, prend pour modèle le mot "mandra" tant celui-ci paraît naturel). Cependant, pour la première syllabe, certaines fois le «E» remplace le «A»,; quelques formes utilisent la diphtongue «EI» mais conserve la nasalisation. La deuxième syllabe varie davantage: des formes anciennes de **Mandray** (Vosges) insèrent un «E» entre le «D» et le «R» (Manderais, Mandera); mais **Manderen** (Moselle) dériverait du nom d'une rivière «Mander» dont la signification celtique serait "cours d'eau rapide"<sup>(23)</sup>. **Mandres-sur-Vair** présente les graphies suivantes aux XII<sup>e</sup> et XIII<sup>e</sup> siècles: Mandalas, Manna, Mandeles, Mandles<sup>(24)</sup>. Dans les autres noms recensés, le radical reste stable; toutes les formes anciennes de **Mandrevillars** respectent l'orthographe "mandre", seul le second mot varie: Mandrevillers (1145, 1573), Mandrevillers (1150), Mandreveler (1229, 1307, 1374, 1379), Mandrevieller (1360), Mandrevillars (1181, 1715, 1716, etc...)<sup>(25)</sup>. Pour ce qui touche Mandres-les-Roses, G.M. Claise, DICTIONNAIRE TOPONYMIQUE DE L'ANCIEN DEPARTEMENT DE SEINE ET OISE (sans date, dactylographié) donne les formes: Meindres (v. 1118 cart. Saint-Martin-des-Champs); de Mandris (1225 cart. N.D. de Paris); Mendres (1320, cart. de Royallieu; 1330 A.N. Mon. Hist. KK 12); de Mandriis (v. 1450 pouillé de la province de Sens Introduction LXXIV); Mandres (1711, 1750 et 1788); Mendre (1721 Inscriptions IV 306). Les fiefs indiqués en Seine et Marne et en Essonne sont écrits sous la forme Mandres<sup>(26)</sup>.

Quelques remarques sur les suffixes utilisés en composition avec "Mandre":

- La plupart appartiennent à la catégorie des suffixes collectifs dénotant la présence de végétation (suffixes en —eta >Mandray, La Mandrie, ou en

iolum=clairière de défrichement>Mandriale, Mandriolo, ou en osia>Mandrois, Mandreuse<sup>(27)</sup>, Mandrezey, Mandrezy; mais ce dernier peut appeler aussi le suffixe très répandu —iacus, désignant un habitat gallo-romain ou médiéval quelconque *Mandresiacum*).

- Trois noms reçoivent un suffixe qui rappelle la situation topographique: **Mandramont** (Vosges), **Mandrevillars** (Haute-Saône) et **Mandreville** (Haute-Marne). - **Mandrault** (Allier), **Mandraude** (Gironde) et **Mandredeix** (Creuse) semblent construits avec un mot rappelant l'eau; mais le nom de Mandraude serait la féminisation d'un domaine possédé par un nomme Mandraud; Mandredeix s'explique difficilement.

Ces remarques situent notre Mandres dans les oseraies et autres formations végétales des lieux humides, mais l'explication à partir du sens de "cabane" peut être reçue tout autant. Seuls les Mandrats du sud échappent à cette double étymologie.

Voyons toutefois ce qu'en disent les toponymistes ou ceux qui se sont risqués à décrypter le nom de Mandres-les-Roses. Le DICTIONNAIRE ETYMOLOGIQUE DES NOMS DE LIEUX EN FRANCE<sup>(28)</sup> se rallie à l'étymologie donnée par l'abbé LEBEUF dans L'HISTOIRE DU DIOCESE DE PARIS et qu'il reprend d'ouvrages du XVII<sup>e</sup> siècle de H. de VALOIS et du CANGE, à savoir "cabanes, maisonnette, mesure, étable, bergerie, cellule d'ermite". Cette étymologie est aussi celle adoptée par l'abbé E. NEGRE dans son volumineux ouvrage sur la toponymie française, au tome III "formes dialectales et français": «mot de langue d'oïl: parc à moutons, cabane de bergers, cellules d'ermite.» G.M. Claise tient pour la dérivation à partir de **mande/manne** panier d'osier, en se référant au Dictionnaire étymologique de von Wartburg, cité plus haut. Je citerai pourtant quelques étymologies différentes. Pour mémoire, René de Mandre explique le mot à partir du verbe latin «manere» rester, demeurer. Fantaisie pure! Aucun processus linguistique connu ne permet de passer de ce verbe à Mandres: d'où viendrait le «D»? Autre étymologie fantasmagorique, celle proposée par Pierart HISTOIRE DE L'ABBAYE DE SAINT-MAUR-DES-FOSSES: il renvoie de Mandres à Saint-Mandé pour l'explication du nom, ce qui lui permet de délirer sur les cultes exotiques de l'Antiquité. D'un point de vue linguistique, c'est parfaitement irréaliste, mais je ne résiste pas au plaisir de vous résumer sa thèse pour montrer à quoi peut conduire l'enchaînement de suppositions et de reconstitutions. Saint-Mandé sanctifie le culte du Dieu Mandet, lui-même issu de Mané/Mendès: le bouc, égyptien, équivalent de Pan et de Priape. A partir de ces équivalences (acrobatiques) il fabule autour des cultes priapiques [il voit des vits partout]<sup>(29)</sup>, vaudoiseries et sabbats. qu'il suppose à Mende, sur le mont Griffon et à Saint Privat (de Priape!!! comme Saint Priest, Saint Prie, Saint Prix, Saint

Projet, Saint Brix (attesté à Draveil), Saint Brice, mais aussi à Saint Fort, Saint Vigor ou Vigour, Saint Guignole, Saint Fortin, Sainte Verge (à Charroux, où était déposée une relique des prépuces du Christ!); dans l'île de Mandane [35] où, selon l'abbé des Roches, un culte était rendu à une idole de Mendès, renversée par Sabellion et Paternus. Reconnaissons que certains noms de saints se prêtent à l'équivoque quand ils ne sont pas simplement légendaires (voir l'étude de J.C. Schmitt sur le saint lévrier.) La dernière interprétation proposée émane d'un authentique savant et ne présente pas le même caractère farfelu. M. Roblin<sup>(30)</sup> dit ceci "Mandres, qui n'apparaît qu'en 1217 Mandrae, Mandris - avec une église Saint-Thibault distraite de Saint-Pierre de Boussy, est peut-être un toponyme celtique. Mais l'appellatif «\*mantalium»: "chaussée, route", ne semble guère convenir à ce hameau qui ne se trouve sur aucun chemin connu". Mandres est traversé par le vieux chemin celtique de Yerres à Brie<sup>(31)</sup>: ce n'est pas une grande voie, certes, mais le chemin relie deux points de peuplements attestés au néolithique. En outre, le mot appelé en renfort par M. Roblin expliquerait mal la prononciation "mandres". L'origine celtique reste douteuse. Dans la mesure où nous ne possédons que peu de mots de gaulois, et où aucune langue celtique n'a conservé de mot analogue au nôtre, l'hypothèse qui enchaîne supposition sur conjecture, ne vaut guère. En guise d'amusement, je me suis plu à rechercher une formation celtique: Mandres peut être décomposé en «**man** » et «**dr** ». Le premier terme correspond à l'adjectif "petit" (cf. «mancoät» petit bois, d'où «manceto»: Mancey, Mancy...).

La deuxième racine peut dériver de trois mots celtiques:

a - «**dero**»: le chêne

b - «**dre**»: le passage, le chemin

c - «**drean**»: ronces

Le mot Mandres signifierait donc petit chêne (point de repère sur le plateau) ou petit chemin ou petit roncier. Aucune de ces étymologies n'est attestée de manière formelle ailleurs. Tout ceci est tiré par les cheveux et, de toute façon, invérifiable.

Au terme de ce périple dans le nom du village, je suspends encore mon jugement. Par inclination, je préférerais l'oseraie; par raison, je me rangerais à l'opinion "cabanes". Mais au fond, ce que je voudrais préserver, c'est la part du rêve, le flou d'une lointaine histoire, la légende des origines, la beauté indécise de l'aube quand l'horizon point la lumière sous la nuit. Je ne saurai jamais ce que les premiers mandrions ont voulu désigner: les arbres ou les huttes, les divinités forestières gauloises ou le Dieu des

moines défricheurs. Mes ancêtres, installés depuis la fin du XV<sup>e</sup> siècle, ne l'ont pas su davantage, mais le nom passe de générations en générations. C'est à cette grande chaîne humaine que je pense et mes derniers mots iront à tous ceux qui ont fait le village, dont mon père a si bien su rendre l'existence au fil du temps.

**Jean-Pierre NICOL**

---

## NOTES

---

(1) *Que tous les directeurs d'Archives départementales qui m'ont fourni des renseignements trouvent ici l'expression de ma gratitude pour leur obligeance et leur érudition: M. Bouvet (Vosges), G. Cahen (Moselle), N. Pinzuti (Corse), P. Mironneau (Eure), F. Giteau (Charente Maritime), L. Gallois (Hte Marne), J. Dubourg (Amis du Vieux Plassac), A. Lafforgue (Tarn et Garonne), M.O. Carret (Ardennes), C. Wallart (Nord), J. Thiriet (Hte Saone) et les anonymes des Archives de l'Allier et du Loiret. Que ceux qui ont refusé, par une simple circulaire administrative, de me communiquer quoi que ce soit, soient cependant félicités de leur courtoisie; mais il est difficile de se rendre en semaine dans des villes lointaines pour qui travaille. Quant à ceux qui ne m'ont pas répondu ... !*

(2) cf. P. Nicol, *A l'ombre des Thibault*, page p7

(3) *Renseignements communiqués par Jacques Dubourg, président des Amis du Vieux Plassac.*

(4) *Renseignements communiqués par M.O. Carret, Archives départementales des Ardennes.*

(5) *Renseignements communiqués par Françoise Giteau, directeur des Archives départementales de Charente Maritime.*

(6) *Il existe aussi un Mandriale en Italie au nord de Ravenne dans le delta du Pô.*

(7) *Renseignements communiqués par G. Cahen, Archives départementales de Moselle.*

(8) *René de Mandre, Les maisons de Mandres, La Chapelle-Montligeon (1900).*

(9) *Gallia Christiana, tome III*

(10) Renseignements communiqués par les Archives départementales du Nord.

(11) L. Bailly, Dictionnaire Grec-Français

(12) F. Gaffiot, Dictionnaire Latin-Français

(13) 2 - i q saepta, claustra pecorum [Avellanna collectio Güenther Corp. Vindob. XXXV p. 566] "euntibus nobis ad mandram domini Simeonis" (cf. Thief epist. pontif. p. 816 n. 3).

(14) Contrée située au pied de l'Hindu-Kouch, autour de l'Amou-Daria.

(15) Du Cange, GLOSSARIUM AD MEDIAE LATINATIS...~cellule monastique [WULFSTAN jam cit. « , quibus matrem Etheldridam praefecit ubi regularis vitae norma hactenus observatur] Hinc Mandres vulgo dicitur vicus quidam in Briegio, non procul a Braia Comitis Roberti, a Mandris scilicet, id est casulis, ut observat Valesius in Notitia Galliae p. 422, tumultuario opere ex ligno factis. A Mandra monasterium..

(16) AASS. Juin volume III (30 Juin)

(17) F. Blatt: NOVUM GLOSSARIUM MEDIAE LATINITATIS (800 - 1200) [Hafniae, 1959 -1969]. mandra (m. et f.) mandrus [ALCUIN Villibr. -AASS Nov 111- p. 453; Carm. Salisb. 14,8 p. 607].

1 (sens propre) [Ioh. Scot. carm p. 522,66] (sens figuré) [ALCUIN op. cit.].

2 [carta anno 1104 «ante mandram in qua est medieta de ipsa mandra~; Codex Amalf. I p. 208 anno 1123 ~cum case due fabrite. . .et libellum et mandral.; carta anno 1159 reg. Siponto].

3 [ALCUIN op. cit. 12 «episcopus circuit mandris.; 3 chartes de la Sicile nor-mande].

4 [WULFSTAN Ethelw. p.615 ~in tertio quoque Wintoniensi cenobio...mandras sanctimonialium ordinavit~].

5 [UGUTIO]

(18) W. von Wartburg, Französisches Etymologisches Wörterbuch (1959)

(19) (mittelniederdeutsch) korb; a. nandr. a. pic. mande; Lille, Valenciennes: manckel -: ancien picard - 2: 1723: Dictionnaire de Savary des Brulons - 3: Dictionnaire de Savary des Brulons; Grande Encyclopedie de Diderot île de Ré - 6: 1467, et Saint-Pol, Pont-Audemer, Thaon, Blois [=manetchin], Sologne [=maniquin] - 7: Huon de Saint-Quentin v. 1270-1275, wallon =manode; Flandres, Artois, Boulonnais ...; a. français; XVe siècle, hapax - 8 manoqueux faisant un peu de tout (Lille—> >Ardenne), manoquin petit cultivateur (Provins) «Wäre die unsprungliche bed. wirklich ~cabane" [ist offenkundig erst sekundär. So bleibt denn noch die möglichkeit manoque mit manne "korb" zu verbinden] So konnte man an einen suffix mit pejorativer absicht von manoir aus denken"

(20) Godefroy, Dictionnaire de l'ancienne langue française du XI<sup>e</sup> siècle au XV<sup>e</sup> siècle.

(21) Pegorier: Glossaire des termes dialectaux permettant de trouver le sens d'un grand nombre de toponymes de la nouvelle carte de France (IGN -1963)



# LA TOPONYMIE CAUDACIENNE

Toute étude toponymique réclame une enquête patiente mais parfois décevante, car la réponse n'est pas toujours au bout de la question.

La flexibilité et la variabilité des noms de lieux rendent la prospection complexe, et La Queue en Brie n'échappe pas à la règle.

Dans le Val de Marne, les toponymes se répartissent selon leur origine: gauloise 40%; latine 45%; germanique 15%. Cette proportion est-elle respectée à la Queue en Brie? L'occupation du site par des vagues successives de populations, la disparition et le remplacement de nombreux noms de lieux, ne facilitent pas la résolution de cette problématique.

Il n'en reste pas moins que l'ensemble de ces données présente une certaine cohérence: celle du fonds commun de la toponymie locale qui transcrit, sur la chaîne du temps, la trame de l'histoire caudacienne.

Afin de mieux circonscrire cette modeste recherche, nous nous attacherons à traiter seulement la partie ancienne de La Queue en Brie:

## “LE VIEUX VILLAGE”

---

### LA QUEUE

---

*“Gros bourg à quatre lieues de Paris, vers l'orient. L'étymologie de ce nom n'est point encore éclaircie. Quelques uns ont prétendu qu'elle venait de la longueur de ce bourg et de la rue étroite qui le traverse. Il paraît plus probable que cette étymologie est celtique ou barbare. Ce qu'il y a de certain, c'est que depuis le XII<sup>e</sup> siècle, cet endroit a été toujours appelé CAUDA en latin, ce qui signifie la QUEUE”*

“Les Curiosités de Paris et de ses environs”  
par M.E.A.P. (1806) - A.D. 94 - A 395

---

## POURQUOI LA QUEUE EN BRIE ?

---

Notre commune porte un nom bien particulier. Seule, La Queue les Yvelines (78), en bordure de la forêt de la Couarde, le partage avec elle. En revanche, un grand nombre de lieux-dits, comportent ce substantif: La Queue de Merluce, en Indre et Loire; La Queue de Fontaine, en Seine et Marne; La Queue d'Haye, dans l'Eure; La Queue de Poelle, dans l'Oise, et bien d'autres.

Quelle peut être l'origine du nom de notre commune?

Depuis longtemps déjà cette question a soulevé la curiosité des chercheurs. Nous allons présenter ce qui a été fait jusqu'à présent et livrer ensuite le résultat de nos propres réflexions.

LEBEUF, en 1754, indique: *"...il n'est pas impossible que le nom de queue ait été donné à un fort soit par l'arrangement des pierres ou relativement à celui de la charpente."*

DULAURE, en 1825, précise: *"... sans doute parce que le château auquel il doit son origine avait été élevé près de la queue d'un étang."*

PIERART, en 1876, affirme: *"la colonne maçonnée qui surmonte la fontaine revêt une forme linguistique bien déterminée, c'est à n'en pas douter la continuation gallo-romaine, traditionnelle, d'un monument mégalithique plus ancien peut-être du menhir ou colonne phallique."*

LEBEAU écrit: *"La Queue en Brie se trouvait aux confins des forêts de la Brie et comme on pouvait dire encore à la queue des forêts, d'où son nom ancien de Cauda"*

ROSTAING confirme *"Caudam" attestée depuis 1185*".

Ce nom a été porté par plusieurs personnages: Hascherus de Cauda; Hervé de la Queue; Denis de la Queue; Agnès de la Queue<sup>1</sup>; ...

Nous pouvons formuler d'autres hypothèses en nous appuyant sur ce que nous savons déjà de l'histoire de La Queue en Brie.

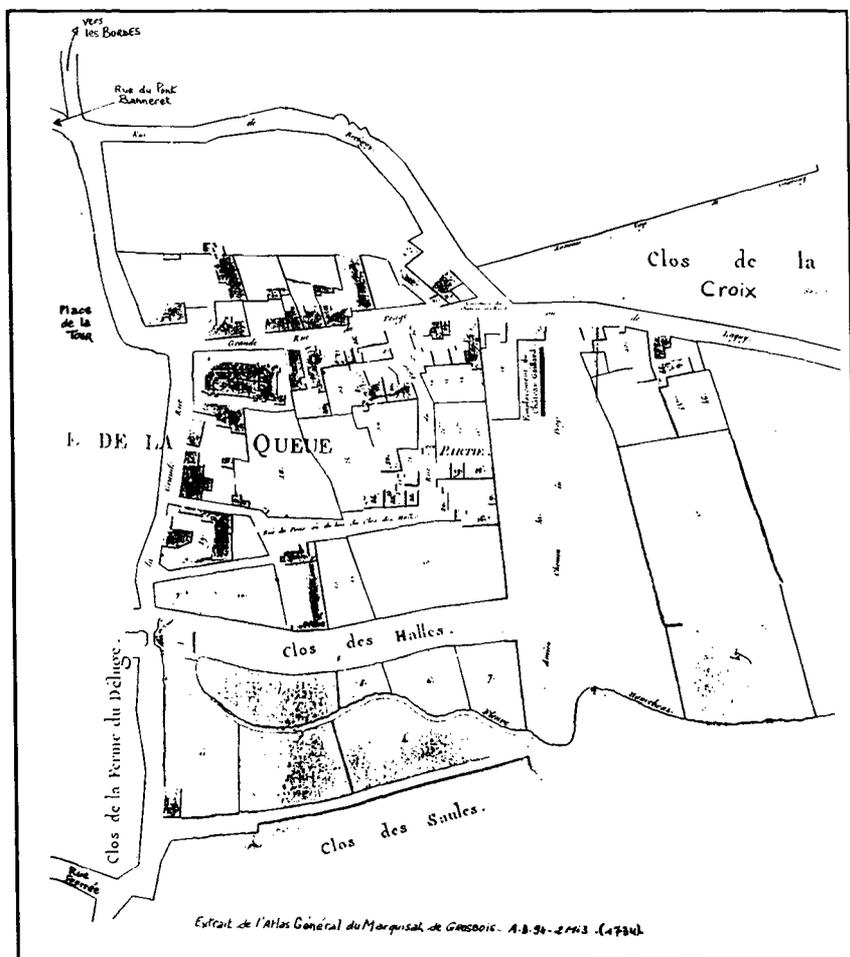
Edouard Lebeau s'étend sur l'importance des déboisements et des défrichements qui auraient donné une certaine primauté aux seigneurs caudaciens: ceux-ci auraient eu la haute main sur les coupes de bois de toute la région.<sup>2</sup>

Le dictionnaire de latin, à "cauda" indique bien "queue", mais on trouve aussi "caudex" qui signifie: souche. Suite aux défrichements, notre localité aurait compté un grand nombre de souches, dont elle aurait tiré son nom. On notera que les divers la Queue, les Queues, la Pointe, ont tout d'abord désigné la fin, l'extrémité d'une forêt; mais à l'origine, la forêt était

presque partout. D'autre part, la Brie, à la terre humide et aux sources abondantes, a conservé pendant longtemps de vastes étendues boisées.

On peut aussi prendre en considération des formes anciennes de "queue": cœe (XI<sup>e</sup>) - cue (XII<sup>e</sup>) - coue (XII<sup>e</sup>) - coda (XII<sup>e</sup>: forme vulgaire de cauda) - keue (XIII<sup>e</sup>) - couarde (XIV<sup>e</sup>).

De "cauda" à "queue", le passage semble évident, mais un exemple montre que ce n'est pas toujours aussi simple et qu'il faut compter avec les fantaisies des copistes, ainsi que le relate Rostaing: "aux X<sup>e</sup> et XI<sup>e</sup> siècles, cédant au démon de l'étymologie, les scribes traduisirent le nom de la ville du Midi: Collongue, en Cauda Longa; alors que la forme véritable était:



La Queue en Brie  
Plan du XVIII<sup>e</sup> siècle

*Colonica. Pour interpréter convenablement ce terme et dépister la fausse latinisation, il faut savoir que nous sommes en pays d'oc et qu'en provençal, queue longue se dit "co longo", ce qui permet d'affirmer que l'étymologie d'un nom de lieu doit s'appuyer sur la connaissance de la phonétique régionale."*<sup>3</sup>

Reprenons maintenant la définition de Lebeuf: "il n'est pas impossible que le nom de queue ait été donné à un fort soit par l'arrangement des pierres..." Dans le système linguistique pré-indo-européen, on trouve un élément de base: KAL, qui de: pierre, a fini par désigner un abri, puis un abri de pierre, une habitation, un village ou une forteresse, un lieu fortifié (les divers Challes et Chelles en dérivent). En des temps très anciens, dès le Néolithique, bien avant la construction de la Tour, mais peut-être sur son emplacement, il y aurait eu, sur le site caudacien, un abri fortifié, simple amas de pierre, destiné à servir de refuge ou de lieu de surveillance, une sorte d'éperon barré, en miniature.

Evidemment, de "kal" à "queue", le chemin semble tortueux, mais qui sait? Toutefois, ce serait encore trop simple et nous ne résistons pas au plaisir de citer un extrait d'article, un rien provocateur, de Monsieur Gérard Taverdet<sup>4</sup>

*"On a par exemple étudié la célèbre racine pré-indo-européenne: KAR-; grâce à la répartition de cette racine sur le sol de France et, de façon plus générale, sur le sol européen, on aurait retrouvé la trace du peuple ancien qui aurait le premier colonisé notre sol. Ce raisonnement partait d'un certain nombre d'a-priori contestables. Il fallait admettre que ce peuple était unique, ce qui est loin d'être prouvé et ce que nous ne saurons sans doute jamais. Il fallait admettre que les différents noms en KAR- sont nécessairement anciens, ce qui est loin d'être sûr. Prenons quelques exemples en Bourgogne: on trouve une infinité de terrains pierreux ou de sols de mauvaise qualité nommés "crais, cras, crêts". On y retrouve la racine KAR-, et on pourrait admettre que le peuple primitif a occupé largement la région; or, aujourd'hui, on admet que le terme est d'origine gauloise; on pourra ainsi le comparer avec le breton "creac'h" ou l'irlandais "carraig"; cette origine celtique bien admise ne prouve pas davantage une forte occupation gauloise; le mot est passé bien sûr dans la langue romane et c'est à ce moment seulement qu'il a été utilisé pour former des noms de lieux.*

*Plus important encore: Platon nous signalait déjà dans son "Cratyle" qu'il pouvait exister un rapport entre les noms et les sons, ainsi pour continuer notre étude de la racine KAR-, nous pouvons remarquer qu'elle a souvent été utilisée pour désigner la tête, objet dur par excellence; ainsi, le grec KARA, passé en français et que nous retrouvons dans l'expression "faire bonne chère"; et que dire des formes argotiques modernes comme "calebasse, cassis, caillou, cafetière" qui désignent la tête! Il y a donc un*

*rapport entre les sons et les sens dans les formes expressives, et l'étude d'une racine comme KAR- ne peut donc rien nous apporter. On pourra ajouter enfin que la liste de ces formes anciennes sera nécessairement réduite, que les formes que l'on pourrait découvrir appartiendraient nécessairement à la classe des noms, bref, les enseignements de l'onomastique seraient bien limités. On apprendrait sans doute davantage si on essayait de reconstituer la langue française avec la seule toponymie des Etats-Unis!"*

Voyons maintenant le mot BRIE. Certains auteurs donnent à BRIGA (hauteur, forteresse) une base pré-indo-européenne que l'on retrouve en celtique, puis en gaulois sous la même forme: BRIGA (mont, château); en gallo-romain et en franc: BRIGIA (région de forêts); ce mot a également existé en ligure sous la forme BRICA. Le terme est attesté dès le VII<sup>e</sup> siècle où il apparaît pour la première fois dans les vies des saints. Eustase, venant d'Italie, se rendant auprès du roi des Francs, fait route par le pays et la forêt de Brie: "**per saltum pagumque Brieigium**". A cette époque, on frappe monnaie dans le pays de Brie: "**pagus briacensio**". On signale aussi en 632: "**in pago Brieigio**"; et Colomban s'engageant dans une "forêt de hauteur" dans les solitudes "**intra Brieigensem saltum**"; en 641: "**in Brieio**"; au VIII<sup>e</sup> siècle, le Polyptique d'Irminon, de l'abbaye de saint Germain des Prés, indique qu'il possédait une grande partie du "**pagus Brieigius**". On trouve encore en 898: "**ex saltu Briensi**"; puis en 1172: "**in terra bria**"; en 1216: "**de comitatu campanie et brie**"; et enfin, en 1525: "**Brye**".

Au XIV<sup>e</sup> siècle, Eustache Deschamps écrit:

*"Sur tous pays de mortier et de boe  
Ne se doit nuls à **Brie** comparer"*

Au XVII<sup>e</sup> siècle, Estienne et Liébaut décrivent "la Brie où sont les terres gloises et humides ..."<sup>5</sup>

N'oublions pas le terme EN. Préposition qui vient du latin "in", elle s'emploie fréquemment pour les noms de lieux proches des forêts ou pour les noms de régions. On sait l'importance, dans l'esprit des habitants, du symbole souvent exprimé par le nom du lieu où ils vivent. Or, "en" pourrait aussi provenir de "ex"= de. Inversons l'ordre des mots et au lieu de La Queue en Brie, on aurait la Brie en Queue. Considérant ce qui a été dit plus haut, on obtiendrait, en s'appuyant sur le celte "briga": le château-fort, la forteresse de la queue. Reprenons l'ouvrage de Lebeau: "*la forteresse de La Queue en Brie, terminée vers 1200, aurait fait partie d'un système de défense qui comprenait six autres tours: Montgé, Montmirail, Montépilloy, Montaimé, Monthéry, Brie Comte Robert*": les fameuses Tours de Ganne. Ces diverses forteresses, protégeant Paris, à l'Est, pour-

raient bien avoir eu une disposition particulière représentant une figure précise dont la place forte de La Queue en Brie aurait été la fin, la dernière pièce, ou encore la dernière construite, autrement dit:

la forteresse de la fin du système de défense

la forteresse en queue du système de défense

Avec le temps, le sens premier aurait été perdu, déformé, oublié, mal compris, mal interprété, puis recomposé de façon erronée et enfin réinventé.

La Queue en Brie a aussi dépendu juridiquement de la châteltenie de Brie Comte Robert. Elle en était peut-être l'extrême limite, d'où:

La Queue de la châteltenie de Brie

La Queue en (la châteltenie de) Brie

Par ailleurs, les origines indiquent comme appellation le terme seul de "Cauda(m)".

Pour ce qui est de **LA**, l'article défini avait alors un sens plus fort qu'aujourd'hui et pouvait correspondre à un adjectif démonstratif (illa = la) insistant sur la qualité du lieu. Pour Lebeuf, La Queue est "*un village fameux*". Dans certaines régions, on appelle les gens par leur prénom précédé de l'article: la Louise, le René,...En Italie, il en est de même pour le nom de famille employé sans le prénom.

Voici encore d'autres indications concernant la queue et qui auraient pu avoir une incidence sur la dénomination de La Queue en Brie.

Au XII<sup>e</sup> siècle, on trouve "queuz", dérivé du latin "cos" = pierre dure à aiguiser. Quant au terme "queux", il semble être en rapport avec la taille de la pierre.

Au XIII<sup>e</sup> siècle, apparaît "queue" = fûtaille d'un muid et demi (environ 450 litres). Il aurait pu y avoir une fabrique de fûtailles dont le bois (chêne) eût été en provenance des coupes effectuées dans les forêts de la Seigneurie caudacienne.

La "queue" ( le "culeus" des Romains) variait selon les lieux:

la queue de Bourgogne et d'Orléans valait 54 setiers ( 402 litres )

la queue du Gâtinais valait 866 litres en 1330 et 447 litres au XVII<sup>e</sup> siècle

la queue de Champagne et de Brie valait 181 litres.

Une queue désigne encore une pièce de charpenterie en bois, longue de 5 à 6 toises, qui sert à faire tourner les moulins pour les exposer au vent.

En conclusion, la solution la plus pertinente semble être la suivante: lors des défrichements en milieu forestier, on procédait, la plupart du temps, en une percée toute en longueur, d'où le nom de "queue" souvent donné à des lieux-dits qui doivent leur origine à ces défrichements. Ainsi, La Queue en Brie aurait été créée de cette façon. Cette explication apparaît aujourd'hui comme la plus raisonnable et la plus communément acceptée. "L'Histoire

du Val de Marne” le précise en ces termes (page 43): “... et La Queue en Brie incluent encore, vers le X<sup>e</sup> siècle, des parcs ou des bois importants et ont une forme très allongée qui est typique des terroirs créés par ces défrichements.”

Au cours des âges, notre cité vit son nom plusieurs fois modifié: Caudam - Quodes - Cauda - Queue en Brie - La Queue le Peletier ci-devant Brie - La Queue en Brie.

De “cauda” dérive le nom des habitants de La Queue en Brie: les Caudaciens.

***Nous allons maintenant diriger nos pas vers le centre de La Queue en Brie et parcourir les principaux lieux dont les noms jalonnent l'histoire locale.***

---

## PLACE DE LA TOUR

---

Elle garde le souvenir d'une construction médiévale dont il ne subsiste que la base, sur une hauteur de 5 à 6 mètres, visible au fond de la place. Le niveau du sol a été considérablement rehaussé par des remblais successifs. Cependant, à l'intérieur, la hauteur est restée plus importante.

Que représente, en réalité, cette tour, appelée aussi: le donjon.?

Est-ce le dernier vestige du château-fort caudacien?

Y a-t-il vraiment eu un château-fort à la Queue en Brie?

Mais qu'est-ce qu'un château? <sup>6</sup>



Place de la  
Tour

A. GIDALI

C'est une place fortifiée, dans son acception la plus générale. Le château désigne toute habitation féodale fortifiée, défendue par un fossé, des murailles, des tours, et que l'on peut qualifier, par extension, de château-fort. On aurait ici plutôt une place forte, dotée d'une énorme tour et ceinte de puissantes murailles, percées de trois portes: Porte de Paris, Porte de Lagny, Porte de Brie.

Si l'on prend en compte l'aspect massif de l'église saint Nicolas, on serait en présence d'une église fortifiée, parfaitement intégrée dans le système de défense.

Vergnaud-Romagnesi parle du château-fort qui aurait occupé l'actuelle Place de la Tour. D'une part, il indique que ce château a été détruit par les Anglais, puis par les Protestants; d'autre part, à la fin de son ouvrage, il précise qu'il n'existe aucun plan montrant le château. On ne connaît que des gravures et des descriptions de la Tour seule, bien que les termes: château, château-fort, forteresse, aient été employés à plusieurs reprises. En effet, les documents mentionnent seulement la présence d'une tour.

Celle-ci, de forme allongée (et non pas ronde) mesurait environ 33 mètres de hauteur. Située à une altitude dépassant 90 mètres, elle dominait de plus

de 120 mètres le site environnant et permettait une surveillance efficace des alentours. On dit même que de son sommet, on pouvait apercevoir le donjon de Montlhéry, et qu'elle aurait fait partie d'un système de défense, évoqué précédemment.

L'ensemble des fortifications caudaciennes peut être daté des XII<sup>e</sup> et XIII<sup>e</sup> siècles. Cette puissante pièce fortifiée<sup>7</sup> à cet endroit de la Brie détenait un rôle stratégique de premier plan en fermant un passage important: l'accès sur Paris par la route de l'Est (la route des invasions).

Pendant longtemps, la Tour et ses murailles ont protégé La Queue en Brie. Mais, déjà en 1358, les troupes navarraises de Charles-le-Mauvais, allié du roi d'Angleterre, Edouard III, occupent les lieux. Un



La tour médiévale

A.D. 94

premier coup fatal lui est porté pendant la Guerre de Cent Ans. Le 9 octobre 1430, les Anglais prennent d'assaut la citadelle, tenue par les Armagnacs, et massacrent les défenseurs. Les remparts sont alors démantelés et la place forte perd de son intérêt. Les guerres de religion, puis la Fronde, apportent également leurs cortèges de destructions (l'église est saccagée).

Le XVIII<sup>e</sup> siècle confirme le déclin paisible de La Queue en Brie, loin du bruit et de la fureur des batailles.

Seule, survit, témoin impassible d'une époque révolue mais toujours vivace, la Tour, communément nommée: le Donjon.

Comme si les injures du temps ne suffisaient pas à l'affaiblir, les hommes se mettent de la partie et contribuent fortement à sa ruine. Minée par d'incessants prélèvements de pierres qui l'ont transformée en véritable carrière, la Tour s'écroule le 11 juillet 1866, emportant dans sa chute les derniers échos de cette époque médiévale, si fertile en événements marquants pour l'histoire caudacienne.

Par la suite, les restes de la Tour furent affublés d'une échelle d'entraînement pour les pompiers, dut supporter le voisinage d'un urinoir, puis d'une cabine téléphonique.

Pendant quelques années, la place hébergea le Monuments aux Morts, transféré ensuite au cimetière.

De ce monument prestigieux, il ne reste aujourd'hui que quelques pierres envahies par la végétation, représentant la base de ce "donjon" que l'on peut contempler au fond de la Place de la Tour.

***La Queue en Brie a pour patron: saint Nicolas. Il semble indispensable d'évoquer la figure de ce personnage bien connu que l'on retrouve en divers points de la commune.***

---

## SAINT NICOLAS

---

Plusieurs saints portent ce nom. Celui qui nous intéresse semble être un Nicolas qui fut d'abord moine et abbé, avant de devenir évêque de Myre, en Anatolie (Turquie), au IV<sup>e</sup> siècle.

Nicolas est né en 270, à Patara, en Lycie (Asie Mineure). Ce lieu était le centre d'un hommage à Apollon et à Diane, si fortement implanté que, malgré tous ses efforts, il ne réussit pas à l'éteindre. Il faut voir là l'illustration d'une interpénétration entre les deux religions: la païenne et la chrétienne, celle-ci voulant recouvrir celle-là, en l'absorbant.

On prétend même que Nicolas aurait été présent au concile de Nicée, en

325, où il se serait montré un ardent défenseur de l'orthodoxie chrétienne contre l'hérésie d'Arius.

Il est l'un des patrons de la Grèce et de la Russie orthodoxes. Plusieurs légendes sont attachées à son hagiographie, dont l'une des plus célèbres est sans doute celle des trois petits enfants assassinés par un boucher et ressuscités par saint Nicolas. Considéré comme puissant et bon, sollicité par de nombreux états et professions, il devient le patron des navigateurs et des métiers touchant l'eau: flotteurs de bois, passeurs,...ainsi que le protecteur des prisonniers. Sa fête est fixée au 6 décembre, date présumée de sa mort, en 343. Au cours des festivités de la saint Nicolas, se manifeste le symbole d'une certaine abondance. La diffusion de son culte en Europe occidentale est attestée après le transfert de ses restes à Bari<sup>8</sup>, occupée par les Normands en 1020. En 1087, des marchands de Bari, de retour d'Antioche, rapportent ses ossements. Ces marchands, faisant route vers Antioche pour leur commerce, imaginèrent de rapporter les restes de saint Nicolas, alors aux mains des Infidèles. Leur motivation était d'autant plus grande, qu'ils voulaient devancer leurs concurrents vénitiens, soupçonnés de vouloir accomplir le même exploit. Mais en cours de route, après mûre réflexion, et, estimant l'entreprise trop risquée, ils en abandonnèrent le projet. Alors, le vent changea, les obligeant à jeter l'ancre à Myre où ils purent finalement donner suite à leur aventure. Les reliques, contenues dans un coffret, sont remises à un abbé bénédictin, Elie, le 9 mai, qui sera la date de la célébration de la translation.

A la fin du XI<sup>e</sup> siècle, la ville de Bari devient un lieu de pèlerinage très renommé dans tout l'Occident, car elle était un passage obligé pour voyageurs et pèlerins se rendant en Terre Sainte. On y compte, à cette époque, trois églises et deux monastères consacrés à saint Nicolas. On suppose que le culte a suivi les routes du commerce et des pèlerinages. La région de Bari est, au début du XI<sup>e</sup> siècle, possession normande, d'où, plus tard, une sorte de diffusion préférentielle vers la Normandie et, à la fin du siècle, vers l'Est et le Nord.

Son culte a d'abord été répandu dans les milieux conventuels. Quant à son extension populaire, elle pourrait avoir été en relation avec le mouvement des Croisades. On relève sa présence, essentiellement en Lorraine, en Italie, dans l'Est de la France et en Allemagne Rhénane.

L'attribution du culte de saint Nicolas à La Queue en Brie est-elle en relation avec l'eau? un franchissement de la Marne par un bac? (l'avenue du Bac prolonge le Pont de Chennevières, en direction de saint Maur<sup>9</sup>); avec un pont sur le Morbras? avec un moulin (celui de Champlain)? qui tous se réclamaient de la protection du saint. Ou encore, l'église possédait-elle, à l'origine, une relique de saint Nicolas?

---

## L'ÉGLISE SAINT NICOLAS

---

C'est seulement à la fin du XI<sup>e</sup> siècle ou au début du XII<sup>e</sup> siècle, que l'on peut attester la présence, sur le site de La Queue en Brie, d'une paroisse dédiée à ce saint, c'est à dire après la translation. Or, on sait avec certitude que des bâtiments religieux ont été érigés en l'honneur de saint Nicolas, bien avant 1087: en 1018, à Trèves; en 1038, près de Cannes, associé à Notre Dame; en 1049, au Grand Saint Bernard; en 1065, à saint Nicolas de Port, en Lorraine, où un dénommé Aubert aurait apporté un doigt du saint.

Le roi Louis VI le Gros avait fait construire, à Paris, une chapelle saint Nicolas qui n'existe plus. Sa fille Constance fut seigneur de La Queue en Brie qu'elle avait achetée, entre 1143 et 1159, à Hascherus de Cauda.

Cependant, il a très bien pu y avoir, avant l'église, un édifice religieux plus modeste: ermitage, chapelle, oratoire,... (le domaine de l'Hermitage n'est pas très éloigné) et ceci peut-être dès l'époque mérovingienne.

Toutefois, sans remonter aussi loin, l'existence d'une église est confirmée, aux environs de 1145, par Eudes III, évêque de Beauvais, qui inscrit dans son état des possessions de saint Martin des Champs: le mouâtier et le four de La Queue en Brie.

Il est signalé qu'en 1565, on y conserve quelques reliques de saint Loup, provenant de la léproserie ou encore de la chapelle du château, dédiée toutes deux à ce saint (Loup ou Leu) .

L'église possède une statue de saint Nicolas, en calcaire peint, classée au titre des Monuments Historiques, le 20 février 1915. Elle est datée du XVI<sup>e</sup> siècle. L'un des vitraux représente saint Nicolas de Bari.

On notera enfin la forme octogonale du clocher, caractéristique des édifices érigés par les Templiers et les Clunysiens: cependant, jusqu'à maintenant, aucun document connu ne confirme leur présence sur le site.

---

## LES CROIX

---

### LA CROIX SAINT NICOLAS - LA CROIX ROMPUE

La **Croix saint Nicolas** se dresse encore au carrefour de la route nationale 4 avec la rue de la Libération et la route départementale conduisant à Noiseau, à l'ouest de la commune.

Les paroisses médiévales étaient généralement délimitées, aux quatre points cardinaux, par des croix qui séparaient les seigneuries. On les appelait parfois des "montjoies"; elles pouvaient se présenter sous l'aspect de calvaires et étaient des refuges servant à faire valoir le droit d'asile. On les trouvait parfois au commencement des descentes des routes ou au centre de carrefours pour signaler un lieu-dit. Dresser une croix pouvait aussi repré-

senter le renoncement et l'abnégation.

Les noms de lieux-dits comportant le mot "croix" sont très nombreux et plusieurs sont complétés par l'adjonction d'une couleur: la Croix Jaune, la Croix Verte, la Croix Rouge, la Croix Blanche. Ces deux dernières peuvent avoir une autre signification: la croix rouge est caractéristique des Templiers et la croix blanche relève des Hospitaliers.

En 1740, la carte de l'abbé de La Grive mentionne l'existence de trois croix:

*à l'ouest:* la Croix saint Nicolas

*au nord:* une croix située approximativement à l'emplacement du cimetière actuel

*au sud:* sur la RN4, à l'embranchement avec le chemin rural n°12 des Quatre Chênes

*à l'est:* aucune croix, elle n'existe déjà plus à cette époque

La croix située au sud pourrait être localisée à l'endroit d'un lieu-dit, aujourd'hui disparu, la **Croix Rompue**<sup>10</sup>, terrain longeant la route nationale et voisin du lieu-dit: la Pompe. En 1794, une parcelle de la Croix Rompue appartient à la Fabrique de La Queue; d'une superficie de 1 are 47 perches, elle est acquise par un nommé Grandin pour 1 700 livres.

La Croix Rompue, c'est à dire brisée. Les raisons peuvent être multiples; soit naturelles: foudre, vieillissement, non-entretien; soit volontaire et due à un conflit local entre deux paroisses voisines, comme celui qui opposa La Queue en Brie à Pontault, en 1624, au sujet d'une pierre murale placée sur le pilier méridional de l'église caudacienne; ou encore à des batailles, lors de la Guerre de Cent Ans, des guerres de religion, de la Fronde. Si l'on s'en tient à la thèse des points cardinaux, la croix manquante, à l'est, aurait dû se trouver implantée quelque part le long du Chemin Vert.

D'autres lieux-dits présentent, ou présentaient, le mot croix: la Croix Savary, dans les Bois Notre Dame; le Champtier de la Croix Saint Nicolas; mais aussi des noms disparus depuis au moins le XVIII<sup>e</sup> siècle: le chemin de la Croix; le Clos de la Croix; la Croix du Cimetière; la Croix aux Loups, pièce de terre dépendant des Marmouzets.

## LA CROIX AUX LOUPS

Souvent, l'installation d'une croix était destinée à recouvrir un ancien culte païen. Il semble que ce soit le cas pour les "Croix au(x) Loup(s)", objets de cérémonies cultuelles destinées à conjurer la mort. On y faisait des pèlerinages quand l'agonie d'un malade se prolongeait. Cette pratique est attestée dès avant la X<sup>e</sup> siècle et serait même, sans doute, plus ancienne encore.

La croix peut aussi être considérée comme un lieu d'expiation visible de tous. Comme aux branches d'un arbre, on y aurait accroché les dépouilles des loups capturés. Alors, pourquoi pas, calquées sur les "arbres à loups",

des “croix aux loups”?

Enfin, nous ne pouvons écarter la possibilité d’une référence à saint Loup (ou saint Leu), patron de la chapelle de la Léproserie de Champlain et de la chapelle de l’ancien château caudacien.

## LA CROIX BOURDINIÈRE

Signalée sur un document du 17 août 1779, établi par Debon, curé de La Queue, elle marquait un fief essentiellement situé sur le territoire d’Amboile, avec quelques possessions sur celui de La Queue en Brie.

En 1394, la Bourdinière est désignée comme un “arrière-fief d’Amboile “, dans l’aveu de Loys Blanchet. Puis, de 1644 à 1758, “le fief de la Bourdinière, sis à La Queue en Brie, consiste en 12 arpents de terre “(Jean Roblin). Le 28 novembre 1758, Henri d’Ormesson, chanoine à Notre Dame de Paris, rend foi et hommage du fief de la Bourdinière, à son frère Marie François d’Ormesson.

La carte de La Grive situe cette croix près de l’actuel carrefour de Pincevent.

Une autre piste nous conduirait à considérer “bourdinière” comme rattaché à “bourdon”, qui, selon Furetière, désigne la grosse cloche de Notre Dame dont le Chapitre détenait de nombreuses terres dans notre région. De là, proviendrait cette appellation d’une croix commémorative.

Enfin, nous préservons l’hypothèse d’un anthroponyme, rappelant que la croix aurait été élevée par un dénommé Bourdinière.

---

## L’HERMITAGE

---

Ce grand domaine, compris entre la rue du Pont Banneret, la rue Jean Jaurès, la rue de la Libération et la RN 4 jusqu’à Champlain, constituait l’une des plus anciennes seigneuries de La Queue en Brie, autrefois beaucoup plus vaste que l’actuelle propriété. Elle s’étendait de l’autre côté de la rue de la Libération, en remontant vers la RN 4.

En 1408, la famille Blanchet reçoit le lot de l’Hermitage, suite à un partage de la seigneurie de La Queue en Brie; ainsi en a décidé un arrêt du Parlement qui désigne ce lieu comme étant celui de “l’Hôpital “. On l’appelle aussi “le Petit Hôtel de La Queue”.

Pour Furetière, un hermitage est “une petite maison en lieu désert où un hermite fait sa demeure.” Ce sera ensuite “un lieu ou une maison de campagne solitaire et écartée...hors du commerce du monde.” On rattache ce mot au grec eremos: “erêmos” = solitaire, désert; qui a donné “erêmites” = qui vit dans la solitude; il est ensuite passé dans le latin ecclésiastique “eremita” = solitaire, ermite.

A l'emplacement de l'Hermitage, l'Atlas du Marquisat de Grosbois<sup>11</sup> mentionne curieusement: "la Ferme du Déluge" et le "Clos de la Ferme du Déluge ". Jusqu'à présent, nous n'avons retrouvé ces noms dans aucun autre document. On peut proposer l'hypothèse suivante: ce domaine est traversé par le Morbras. Celui-ci était un cours d'eau aux crues violentes et dévastatrices. Certaines d'entre elles, plus importantes, auraient entraîné des dégâts considérables, provoqués par des inondations qui auraient frappé l'imagination des contemporains: d'où cette appellation.

---

## LE MORBRAS

---

Selon Lebeau "*autrefois appelé Rû de Brétigny à son arrivée dans la Marne, du nom d'un domaine qu'il traversait (Britonacum), donné par Clovis II au couvent des Fossés (Saint Maur), en 650.*"

Son cours s'étire sur 17 kilomètres. Il prend naissance en Seine et Marne, du côté de Pontcarré, traverse successivement: Roissy en Brie, Pontault-Combault, La Queue en Brie, Ormesson, Sucy en Brie, Bonneuil enfin où il se jette dans la Marne, en empruntant un ancien bras mort de cette rivière, d'où son nom de Morbras, que l'on trouve parfois orthographié: Mortbras ou Maurebras.

Il y a quelques siècles, il était beaucoup plus puissant. Ses crues redoutables ont provoqué plusieurs accidents, comme la mort du maître d'école, Jean Ferrand, noyé lors d'un orage: il avait 20 ans. C'était le 15 mai 1774.

---

## LES COURS

---

Typiques de l'habitat briard, on en trouve encore de nombreux exemples dans plusieurs communes du Val de Marne et de Seine et Marne. Pratiquement, chacune possédait son puits. Une cour abritait une famille, élargie souvent aux ascendants, descendants et collatéraux. Elle était progressivement agrandie au fur et à mesure des besoins. Le fond des cours s'ouvrait sur les jardins correspondant aux habitations.

Il faut remonter au grec kortos "kortos" dont la suite en latin classique est "cohortem"= enclos, cour de ferme, basse cour; mais aussi "hortus" = jardin, parc. Le bas latin a adopté "curtis", ou "cortis" attesté dans le latin médiéval, prolongé par "curia", à l'époque médiévale. Le roman utilise, au XI<sup>e</sup> siècle, "cort" et "curt". Jusqu'au XVI<sup>e</sup> siècle, on adopte la forme "court", conservée par les Anglais. Parallèlement, l'orthographe de "cour" apparaît au XV<sup>e</sup> siècle, calquée sur "curia", avec le sens élargi de: ferme, domaine rural.

Furetière décrit la cour comme "un terrain enfermé de murs et à découvert

qui fait partie d'une habitation et de ses commodités”

En effet, le mot a d'abord désigné un terrain découvert près ou autour d'une maison, mais aussi un espace où s'installe la résidence d'un souverain. Le mot évolue ensuite vers une acception plus abstraite que l'on retrouve dans diverses expressions parmi lesquelles: la cour royale, le courtisan, courtois, la cohorte: suite de courtisans; puis, petite troupe de légionnaires romains; ...

Quelques cours subsistent à La Queue en Brie.

## COUR PELLERIN

En la personne de Jean-Baptiste Pellerin, cette famille possédait, vers le début du XIX<sup>e</sup> siècle: maisons, cour et jardins, dans, et autour de l'actuelle Cour Pellerin, c'est à dire la cour proprement dite, plusieurs maisons attenantes, le grand terrain bordant le haut de la rue Sébastopol (parcelle 143 d'un seul tenant, sur le cadastre de 1810), appelé parfois “Les Cerisiers”. Toutefois, la carte de La Grive dénomme de même un autre terrain, proche des Bois Notre Dame. Un Pellerin a signé le Cahier de Doléances de la paroisse caudacienne.

Cette cour renferme sans doute deux des plus vieilles maisons de La Queue en Brie. L'une d'elles renferme un superbe escalier de bois. Le puits, compte tenu de sa margelle arrondie, pourrait être daté du XV<sup>e</sup> siècle.

La Cour Pellerin donne dans la rue Jean Jaurès, entre les numéros 54 et 56.

## COUR CHALUMEAU

Elle doit son nom à une très ancienne famille caudacienne dont l'existence remonte au moins au XVIII<sup>e</sup> siècle. Cette cour s'ouvre sur la rue du Général Leclerc entre les numéros 8 et 10.

Plusieurs membres de cette famille possédaient maisons, cours et jardins, autour de l'actuelle Cour Chalumeau. On dénombrait, en 1817: Maurice, Louis, Jean (bûcherons) et Claude (garde-champêtre).

## COUR NICOLAS

Située vers le milieu de la rue du Four, elle aurait abrité une forge. La matrice cadastrale de 1906 mentionne “Cour saint Nicolas” où un certain Legrain, de Chenevières, possède une maison et un atelier. Mais, d'autre part, on apprend qu'un(e) certain(e) Marie Nicolas acquiert en 1822, la parcelle 142 (une maison de la Cour Chalumeau) et les parcelles 112 et 113 de la Rue du four, face à l'actuelle Cour Nicolas. Est-ce cette famille qui a laissé son nom à la cour ou bien faut-il, ici encore, faire référence au patron de la paroisse?

## COUR PEULOT

Entièrement privatisée, elle surplombe le Morbras, à côté de l'ancien abreuvoir. Jean Peulot, cordonnier à La Queue en Brie, vers 1810, était propriétaire de plusieurs parcelles réparties dans le Village, essentiellement proches de la cour qui porte son patronyme.

Une petite cour, sans nom, peut se voir au niveau du 3 de la rue Jean Jaurès. Une "mini-cour", sans nom également, existe au 54 de la rue Jean Jaurès. Toutefois, il n'est pas certain que ces deux emplacements aient été réellement des cours.

---

## LES RUES

---

### RUE SEBASTOPOL

Ancienne **Rue de Brétigny**, elle doit son nom actuel à la victoire remportée le 9 septembre 1855, à Sébastopol, lors de la guerre de Crimée.

Jusqu'en 1977, date de son élargissement et de l'installation du tout-à-l'égout, c'était une rue en mauvais état, sans trottoir et presque sans éclairage. Sa forme arrondie peut laisser penser qu'elle se trouve sur le tracé d'une partie des anciennes fortifications reliant la Porte de Paris au Château Gaillard de la Porte de Lagny. Le soubassement rocheux affleurant (calcaire de Brie) permet de supposer une assise des plus solides pour y implanter de fortes murailles défensives. Cependant, les travaux de 1977 n'ont fait ressortir aucune substructure autorisant une telle affirmation, du moins pour le moment.

### RUE DE LA LIBERATION

Ce nom moderne recouvre l'appellation plus ancienne de: **Rue Fourrée**. On peut émettre plusieurs hypothèses:

- \* rue dans laquelle on aurait risqué un mauvais coup, par trahison; signification que l'on retrouve dans: un coup fourré; une paix fourrée.
- \* rue encadrée d'épais taillis, de haies, de fourrés.
- \* rue fourrée, dans le sens de blottie, enfouie, resserrée entre deux levées de terre ou talus, couverts de végétation.
- \* rue où aurait pu vivre et travailler un fourreur, car il existait une rue de la Pelleterie (non localisée): au début du XIX<sup>e</sup> siècle, un manouvrier, Antoine Larbalestrier y était domicilié.
- \* rue où aurait vécu un faux-monnayeur fabriquant de la fausse monnaie, c'est à dire de la monnaie fourrée.

Compte tenu de la topographie des lieux, c'est la troisième proposition qui semble la plus acceptable.

## RUE RENARD

Et non pas du renard! Il s'agit bien ici d'un anthroponyme. Cette voie tire son nom de la famille Renard dont l'un des membres a été déclaré "bien-faiteur de la commune". Il s'agit de Jean Renard, aubergiste et maître tui-lier, en 1781.

## RUE DU FOUR

Cette dénomination est fréquente dans de nombreuses villes ayant eu, au Moyen Age, un four banal. Les Caudaciens étaient tenus de venir y faire cuire leur pain contre le paiement d'une redevance.

Ce four avait appartenu, depuis 1147, au prieuré de Gournay. Par la suite, Loys Blanchet en est devenu propriétaire et en fait état dans son aveu. Ce four lui rapporte trente sols par an, huit setiers de grains en dîmes et vingt deux sols de menus cens.

On ne négligera pas pour autant l'éventuelle existence d'un four à chaux, encore que rien ne vienne étayer cette hypothèse séduisante. On connaît pourtant un lieu-dit "le Four à Chaux", dans le domaine de l'Hermitage.

## LE FOUR A CHAUX

Un four désigne un endroit obscur, sombre. Ce lieu-dit, situé entre le Morbras et la Rue du Pont Banneret n'a, jusqu'à présent, révélé aucune trace d'une construction quelconque pouvant faire croire à l'existence d'un tel four. Il s'agit plutôt d'un emplacement abrité, assombri par son exposition au nord et son environnement arboré. Il existe pourtant, à cet endroit, un sol calcaire que l'on aurait pu exploiter pour en tirer la matière première qui, une fois traitée de façon adéquate, aurait donné de la chaux et du plâtre, ce dernier étant utilisé pour la confection de sarcophages, aux époques gallo-romaine et mérovingienne.

## RUE JEAN JAURES

Il arrive que des noms nouveaux masquent les plus anciens et plusieurs dénominations peuvent se succéder.

Après avoir été prosaïquement la "**Grande Rue**" (plaque encore visible), elle est, encore au début du XX<sup>e</sup> siècle, la "**Rue de la Gendarmerie**", et même la "**Grande Rue de la Gendarmerie**".

Le 7 décembre 1850, le Conseil Municipal demande la venue d'une brigade de gendarmerie. Celle-ci entre en fonction seulement en 1871 et quitte la Queue en Brie en 1919. La maison qui l'a abritée est située au 7 bis de la Rue Jean Jaurès. Au début des années 1970, on pouvait encore lire sur la façade, l'inscription: "Gendarmerie".

L'Atlas Général du Marquisat de Grosbois (1734 - 1778) indique une autre



Grande rue de la Gendarmerie

A.D. 94

appellation: "Grande Rue du Péage" qui englobait non seulement la Rue Jean Jaurès, mais encore la Rue Renard et la Rue du Général Leclerc, jusqu'à la sortie du Village, fermée par la Porte de Lagny.

En 1932, La Grande Rue est immortalisée par le peintre Dunoyer de Segonzac. Elle reste l'artère principale du Vieux Village, qui voit passer quotidiennement un important flux de circulation. Son tracé semble avoir été peu modifié au cours des âges. En son point le plus bas, un pont franchit le Morbras, au pied de l'ancien bureau de poste, à une altitude de 86,58 mètres. De part et d'autre de ce pont, on a, en remontant vers l'église: à droite, l'abreuvoir et à gauche, le lavoir.

#### RUE DU GENERAL LECLERC

Anciennement **Rue du Moutier** (ou **Moustier**), puis **Rue de Lagny**, elle aboutissait au **Carrefour du Château Gaillard**, à la Porte de Lagny et faisait aussi partie de la **Grande Rue du Péage**.

L'examen de l'Atlas du Marquisat de Grosbois nous confronte à une énigme. Ce plan précise qu'au niveau de la Porte de Lagny, il y avait un "château-gaillard". Autrement dit, on aurait eu, là aussi, un château-fort! Gaillard signifie effectivement château-fort (1573). Dans son sens ancien, il veut dire: "ferme, solidement établi". Attesté dès le XII<sup>e</sup> siècle, il vient

du gallo-romain “galia” = force, construit sur un radical celte “gal” ( en irlandais: gal = bravoure).

Ce château-gaillard pouvait être une porte (Porte de Lagny) très solidement fortifiée, et en même temps, le centre de perception d’un droit de passage (un tonlieu). Rappelons qu’en Mai 1343, Jeanne, reine de France, céda par assignation, au Chapitre de Paris, dix livres de rente sur le péage de La Queue en Brie, pour la fondation d’un anniversaire.

Cette hypothèse semble confirmée par un passage de l’Aveu de Loys Blanchet, du 8 Mars 1394: on perçoit à La Queue en Brie, des droits de **forage\*** (droit payé au seigneur par les débitants de vin au détail) et de **rouage\*** (droit prélevé par le seigneur péager pour une charrette vide ou chargée de marchandises, en plus du péage dû pour la marchandise elle-même).

Or, ces droits sont à acquitter depuis la porte du château jusqu’à la Porte de Lagny. Ce serait donc bien à l’emplacement du château-gaillard qu’auraient été perçus le tonlieu et autres droits de passage.

*\* Nous tirons ces précisions de l’ouvrage de l’Abbé Varaigne “Amboile-Ormesson”*

## RUE DU PONT BANNERET

On retrouve ici le mot “queue”. En effet, la queue se dit des étendards qui aboutissent en pointe. Autrefois, les écuyers portaient des pennons (étendards en pointe) ou guidons. Quand ils devenaient **bannerets**, on coupait la queue de ce pennon pour obtenir un étendard carré. Les pavillons des chefs d’escadre sur mer avaient aussi une queue et étaient fendus des 2/3 de leur hauteur. Un petit étendard royal s’appelait un “pennonceau”. Rabelais appelle un petit étendard sur un navire, un “peneau”.

Un chemin de La Queue en Brie porte le nom de “**Rue du Pont Banneret**”. Ce mot, attesté dès 1297, de “banarec” (1283), vient de ban = convocation que le suzerain fait de la noblesse pour le service de la guerre ( convoquer le ban et l’arrière-ban). “Bannière” a peut-être d’abord désigné le lieu où elle est placée au centre de l’armée, puis la bannière elle-même.

Le banneret est un seigneur dominant qui a le droit de porter bannière pour faire assembler ses vassaux quand l’arrière-ban est convoqué: il peut en former une compagnie de gens à cheval. Ce devait être le cas pour les anciens seigneurs caudaciens qui avaient aussi rang de baron. C’était un noble au-dessus des gentilshommes et des châtelains. Pour être titulaire de ce titre, il fallait posséder trois ou quatre châtelainies et trois maladreries (léproseries). Or, il existait un tel établissement à Champlain.

Le pont, situé sur cette voie, franchit un affluent du Morbras (le Rû de la Fontaine des Bordes), à mi-chemin entre la RN 4 et l’entrée dans le Village par la Porte de Paris. Il pouvait marquer une limite ou un lieu de rassemblement.

---

## CHAMPLAIN ET LA LEPROSERIE DES PRES DE LA FONTAINE SAINT LAZARE

---

A la fin du XI<sup>e</sup> siècle et au cours du XII<sup>e</sup> siècle, l'essor de la circulation routière favorise la fondation de maisons-dieu et d'hôpitaux sur les portions les plus solitaires des itinéraires. Des maisons plus spécialisées sont également créées: ce sont les **léproseries**. Le bas latin "leprosus" a produit en ancien français, au XI<sup>e</sup> siècle: "lepros" pour lépreux, puis au XII<sup>e</sup> siècle: la "lièpre" et enfin au XVI<sup>e</sup> siècle: léproserie.

On dit encore des "**maladrieres**", qui accueillent les ladres ou lépreux. En fait, "maladriere" est une altération de "**maladerie**" au XII<sup>e</sup> siècle. On connaît aussi "**maladrye**". Dans le Midi, on dit "**maladière**", car en fait, le nom habituel du lépreux est : "malade". L'altération de "malade" en "mal ladre" provient de ce que la lèpre se disait aussi le "mal ladre". C'est une forme vulgaire de "lazare": les lépreux étant placés sous la protection de saint Lazare. Il s'agit en fait d'une confusion avec Lazare, le pauvre misérable couvert d'ulcères, dont il est question dans la Bible. D'où également le "**lazaret**": lieu d'isolement et d'enfermement.

Il existe également "**meselerie**" (asile de lépreux), de l'ancien français du XII<sup>e</sup> siècle: "mesel" = lépreux; ou encore "meseau" provenant de "miser": malheureux.

On trouve enfin "**bordiau**" dérivé de "borda": petite maison où logeaient les lépreux.

Au XIII<sup>e</sup> siècle, au temps du roi Louis VIII, 2 000 "maladryes" étaient réparties dans tout le royaume. Pierre, comte d'Alençon, fils de Philippe III le Hardi, est seigneur de La Queue en Brie, en 1277. Dans son testament de juillet 1282, il fait don de 12 deniers pour chaque "bordiau" où habitent les malades.

Dans un hommage rendu le 4 octobre 1422, par Lambert Clutin, d'Amboile, il est fait mention "*du petit fief d'ambouelle (Ormesson) et du fief du moulin de **Chanclins** (Champlain) mouvans et tenus de nous (le roi) à cause de noz chastel et chastellenie de la queue en Brie*"

Ce personnage perçoit donc des bénéfices sur ces territoires par la grâce du roi Charles VI, le 4 octobre 1422, puis de Henry V "*roy de france et Dangleterre*", le 29 novembre 1427. Toutefois, ces terres ne semblent pas appartenir à Loys Blanchet qui ne les signale pas dans son Aveu de 1394.

La pierre tombale de Lambert Clutin porte l'épithaphe suivante: "*Cy devant giste Noble homme Lambert Clutin. Escuyer Seigneur du petit Hostel Seignorial de ceste ville d'Ambouelle et du mopulin de **CHAMPECINS***"

Pour Lebeuf, Champecins vient de "*campis clinis*" = "aux champs clinis", d'où le nom de "Champs Clins" (ou Chanclins).

Ainsi, la léproserie de La Queue en Brie était située au lieu-dit: "Champs

Clins” ou Champlain<sup>12</sup>, que l’on énonçait sans prononcer le “p”, ce qui donnait: Chamlain, c’est à dire probablement: “champ au lin”, rencontré parfois sous la forme “olin”<sup>13</sup>. En latin, lin se dit “linum”, avec un datif et un ablatif pluriel en “linis”. L’écriture des copistes laissait à désirer: un c mal formé peut très bien se lire o, si la boucle est exagérée, et de “clinis” on passe à “olinis”. Grâce à l’orthographe médiévale, plus que fluctuante, on peut se trouver en présence d’une forme “clinis”, devenant - ou provenant de - “o (aux) linis (lins), d’où: “campis olinis” = (aux) champs aux lins, champs destinés à la culture du lin. Ceci peut se justifier par le fait que les lépreux cultivaient, entre autres, le lin. Lors des fouilles effectuées autour de l’église, il a été découvert un petit flacon de verre contenant des fibres de lin. Celui-ci, une fois tissé, était transformé en toile solide pour confectionner draps et serviettes. Une léproserie devait subvenir à ses propres besoins, sur les plans alimentaire et textile.

Et pourtant, d’après M. Gérard Taverdet, déjà cité, champlain est une déformation de “chanvrain” = chanvre! Il est vrai que Chennevières n’est pas éloignée. Au XII<sup>e</sup> siècle, un champ de lin est appelé: une “linière”.

Cette léproserie semble avoir cessé de fonctionner à la fin du XVI<sup>e</sup> siècle. Selon Lebeuf, il ne reste plus de souvenir de Champlain, en 1738, qu’un moulin situé à La Queue en Brie, sur le ruisseau (le Morbras ou une dérivation de celui-ci) et que l’on appelle: le Moulin de Champlain.

---

## LES MURETS

---

Ce mot désigne un domaine fermé de murs. En 1408, on connaît “les Murez” signalé ensuite comme fief en 1782. Selon Jean Roblin: “la dénomination des Mûrets vient d’une partie de territoire enclavée dans le parc du château et qui portait ce nom autrefois.”

L’Atlas de Grosbois note cet emplacement sous le nom de: “Le Clos de la Croix”. Actuellement, le domaine des Mûrets abrite un vaste ensemble hospitalier.

---

## LA FONTAINE - ALLEE DE LA FONTAINE - LA BRIQUETERIE

---

L’Allée de la Fontaine traverse le lieu-dit “Les Prés de la Fontaine” et longe une fontaine, dont on ne voit plus que la maçonnerie extérieure. Elle surplombe un grand bassin dit “le Trou des Pêcheurs”, dans lequel aboutissait une source qui avait, dit-on, des propriétés particulières. Cette pièce d’eau est maintenant laissée à l’abandon. Le traditionnel concours de pêche du 1er Mai se déroule désormais dans les douves du château des Marmouzets.

L'allée de la Fontaine suit le Morbras en direction de Pontault, vers la station d'épuration. Il existait là, il y a bien longtemps, un moulin.

Cette petite route conduit également à l'ancienne briqueterie.

Le 27 mars 1901, le Sous-Préfet de Corbeil, au vu des rapports favorables, autorise monsieur François-Joseph DANDOIS à établir une briqueterie au lieu-dit "la Pompe", avec des fours non-fumivores: la cuisson se fera par le procédé dit "cuisson à la flamande". Par la suite, pour compenser les "dégradations extraordinaires" causées aux chemins vicinaux, les propriétaires sont tenus de verser: 85,40 francs, en 1912 et 238 francs, en 1931.

---

## CHEMIN DE LA MONTAGNE

---

Quittant la route de Combault, le long des Prés de la Fontaine, il monte vers la partie la plus élevée de la commune, environ 106 mètres, où, selon toute probabilité, se dressait un mégalithe, situé au lieu-dit:

---

## LA PIERRE LAIS

---

Rarement, l'imagination de ceux qui ont transcrit un nom de lieu-dit n'a été aussi fertile. C'est ainsi que l'on peut lire sur différents documents:

Pierro Lais - Pierre Lai - Pierre Laie - Pierre Laye - Pierre Les - Pierre Lée - Pierre l'Haie - Pierre au Lait - Pierre Halais - Pierre Alaie - Pierre à Lait - Pierrolaie - Pierre Lait - Pierre Rollet.

Il existe d'ailleurs une "Rue de la Pierre Rollet", à Pontault, donnant dans la Rue du Chemin Vert, à La Queue.

L'orthographe qui prévaut actuellement est PIERRE LAIS. Cependant le s final ne semble pas justifié. Cette expression signifiant, en principe, "pierre levée", on aurait pu attendre plutôt "Pierre Lée". Par ailleurs, ce toponyme est fréquent dans toute la France, avec des graphies différentes selon les régions.

A cet endroit, se dressait un mégalithe, un menhir, attesté par Lebeuf et Piérart. Il est signalé sur la carte archéologique de Seine et Oise, de 1889. De son côté, John PEEK<sup>14</sup> le confirme en ces termes: "la haute plaine au nord-est de la commune, vers Combault, s'appelle la Pierre de Laie. La carte archéologique note un menhir détruit, la Pierre Laye, dans la commune. Piérart dit: "nos investigations...ont prouvé qu'en ce lieu (La Queue en Brie) il avait existé un nemet druidique. Il était sur la hauteur appelée aujourd'hui Pierre L'Haie.""

On a souvent rattaché à ces pierres levées la pratique d'un culte à la force virile. Toutefois, il semble peu probable que l'on puisse voir là une relation avec la dénomination de notre commune.

Ce genre de mégalithe, parfois implanté à proximité de l'eau (le Morbras n'est pas très éloigné) et entouré de buissons (comme on peut le voir pour des croix ou des calvaires) était au centre de cérémonies diverses. Des outils en pierre polie ont été retrouvés dans les champs avoisinants.

---

## LE CHAMP GARNI

---

Il peut s'agir, soit d'une bonne terre, bien exposée, qui produit beaucoup d'épis, abondamment garnis de grains; soit d'un terrain protégé par la qualité de son possesseur ou à cause de sa situation, donc, bien gardé.

Cependant, on peut avoir affaire, ici, à un anthroponyme car on serait en présence du champ ayant appartenu à une Dame Garnier, ce qui aurait donné les formes successives:

- . le champ à Dame Garnier
- . le champ à Garnier
- . le champ à Garnié (sans r et avec é)
- . le champ Garnie (sans accent et sans préposition)
- . le champ Garni (sans le e final): désigné ainsi lors de l'estimation des biens de la cure de La Queue du 16 décembre 1790. On trouve aussi, dans divers documents: le Champ Garny, comme dans le relevé topographique de 1785.

Toutefois, en matière de toponymie, il est délicat d'être affirmatif sans réticence. En effet, on relève l'existence de ce lieu-dit, dès 1147, sous la dénomination de "Champgarneis", offert au prieuré de Gournay par la famille de Meulan.

Cette dernière proposition pourrait être prise en considération de préférence aux autres, en raison de son antériorité. Mais l'une n'exclut pas nécessairement l'autre.

Le nom de Garnier (ou Varnier), formé à partir d'une ancienne racine germanique GAD, vient de: WARIN-HARI, dont la forme basse est: WERNHER. Il semble que ce soit, à l'origine, un nom de métier: celui qui garde, qui conserve.

---

## RUE DU CHEMIN VERT

---

L'attribution d'une couleur à un chemin, pour courante qu'elle soit, mérite quelque attention. On recense près de 80 "Chemin Vert" (rue, ruelle, impasse, allée, passage..) dans la région parisienne, sans compter les "Croix Verte" et les "Chemin de la Croix Verte".

Depuis la plus haute antiquité, le vert tient une place de choix dans la symbolique des grandes religions. C'est le symbole de la régénération et du printemps. L'Est marque la renaissance quotidienne de la lumière, de l'éveil à la vie: ceci pourrait justifier la présence d'une Croix Verte. Ce serait par extension que le Chemin Vert aurait pris ce nom.

Mais il faut parfois savoir jeter un regard plus prosaïque sur les lieux-dits. "Vert" peut aussi être une déformation de "voirie". On aurait alors affaire à un "Chemin de la Voirie", suivi par les troupeaux se rendant aux usages.

---

## **AVENUE DES BORDES**

---

Elle peut représenter la trace résiduelle d'un ancien habitat intercalaire, dans une région forestière. On signale des bordes dispersées dans les bois où sont venues s'installer des familles de paysans. Par ailleurs, ces implantations étaient souvent situées à la limite d'autres terroirs.

"Les Bordes" se rencontre fréquemment, parfois sous d'autres formes: la Borde; la Bordière,... Ce toponyme remonte à l'époque gallo-romaine et désignait une "borda" comme étant une petite maison ou ferme, puis une grange, une métairie. On retrouve "borda" en francique = cabane en planches.

L'ancien provençal connaît la même forme et le même sens.

Jusqu'à la fin des années 1960, l'avenue des Bordes reliait, pratiquement en ligne droite, le Vieux Village à la Ferme des Bordes, sur le territoire de Chennevières.

---

## **RUE PEDRO**

---

Située aux Bordes, elle doit son nom à l'un des anciens habitants de ce quartier, qui y vivait avant la guerre. Il est mort accidentellement, lors de son retour de captivité, après la fin de la deuxième guerre mondiale: le camion qui le transportait, se renversa et, dans sa chute, provoqua le décès de Pedro.<sup>15</sup>

---

## **CHEMIN DES CARRIERES**

---

Cette voie longe un terrain qui était livré à l'exploitation de roches calcaires (calcaire de Brie) destinées à l'empierrement des routes et à la construction. Ouvertes en 1701, elles fonctionnaient à ciel ouvert et fournissaient du travail à une quinzaine d'ouvriers. Pendant l'hiver, plusieurs ouvriers agricoles trouvaient là un complément de travail et de salaire, leur

permettant d'attendre le retour de la saison des travaux des champs. Ces carrières produisaient 5 000 à 6 000 tonnes de pierres par an, mais elles contenaient trop de silice pour que l'on puisse en faire de la chaux.

C'est aujourd'hui, la Rue Aragon. Un Collège et une Halle des Sports occupent l'emplacement des anciennes carrières.

---

## LES MARNIERES

---

La nature du sol et du sous-sol de ce lieu-dit justifie clairement la raison de sa dénomination. Le nom de ce terrain marneux vient du latin vulgaire "marga", puis "margila" et en ancien français: "marle"<sup>16</sup> (au XIII<sup>e</sup> siècle). Déjà au XII<sup>e</sup> siècle, on avait "marlière" d'où: marnière.

Dans le domaine de l'Hermitage, existe un lieu-dit: "la Marnière".

Les Bois Notre Dame ne font pas géographiquement partie du Vieux Village dont ils sont séparés par la route nationale n°4; cependant, ils sont inséparables des débuts de l'histoire caudacienne.

---

## LES BOIS NOTRE DAME

---

Appelée "Bois des Marmouzets" à La Queue en Brie, cette étendue forestière de plus de 2 000 hectares, fut peut-être à l'origine de la création de la paroisse caudacienne.

Des moines défricheurs, empruntant le vallon du Morbras, entament le massif forestier pour s'y installer à l'époque mérovingienne. Dès les V<sup>e</sup> et VI<sup>e</sup> siècles, le roi s'empare des bois, domaines et "saltus"; mais, très rapidement, les abbayes de saint Denis, de saint Germain des Prés, de sainte Geneviève, récupèrent ces terres et, sous leur impulsion, villages et cultures prospèrent.

C'est toujours par le vallon du Morbras que s'opère la pénétration des colons qui défrichent la forêt, en créant, par essartage, des clairières de plus en plus larges, facilitant l'aménagement d'un habitat intercalaire, pendant la période médiévale.

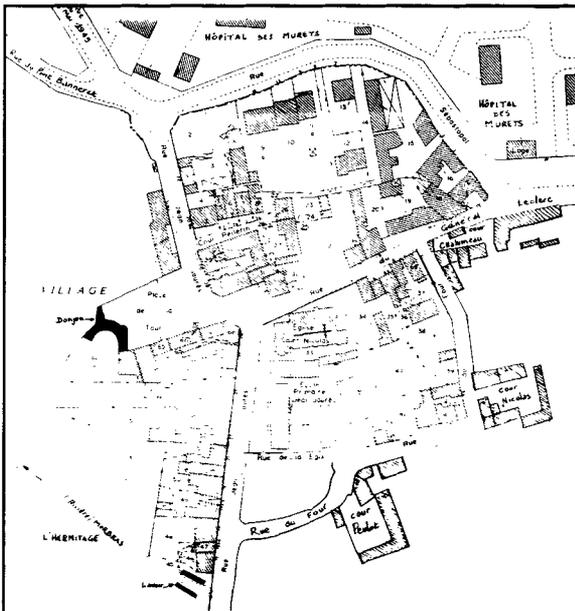
Ces défrichements représentent une ressource importante, d'après Edouard Lebeau: "La Queue en Brie se situant aux confins des forêts de la Brie, à la queue des forêts, cette agglomération s'est trouvée, par sa situation, à l'origine des défrichements et des déboisements, ce qui explique que Pontault et les villages environnants ont été pendant plusieurs siècles, sous la dépendance des seigneurs de La Queue en Brie parce que ceux-ci se

trouvaient jouir d'une priorité née des travaux entrepris dans la contrée." Au début du XIII<sup>e</sup> siècle, l'évêque de Paris a, en son pouvoir, plusieurs châellenies, dont La Queue en Brie. De son côté, le curé caudacien est gros décimateur, à cette même époque, avec le Chapitre de Notre Dame qui possède, à La Queue en Brie, un revenu considérable, dont ces bois: d'où leur nom de "Bois Notre Dame".

Au XIV<sup>e</sup> siècle, Loys Blanchet détient 700 arpents de bois d'un seul tenant: les Bois Notre Dame. Situés sur le territoire de Pontault, ils furent l'objet d'un litige, à partir de 1786, entre Pontault et La Queue, avant d'être attribués totalement à La Queue en Brie, par une décision du Conseil d'Etat en 1828.

La toponymie permet d'expliquer non seulement l'origine des noms de lieux mais encore de mieux approcher l'histoire locale, comme on a pu le lire, au travers des quelques explications présentées dans ces divers articles.

**André GIDALI**



**La Queue en Brie**  
**Plan du centre-ville**

(1) *Abbesse de l'abbaye de Chelles, de 1363 à 1368. Sa prélatrice paisible lui permit de faire procéder à de nombreuses réparations des bâtiments dont elle avait la charge. Elle obtint du roi Charles V, une lettre de sauvegarde contre les menaces des Grandes Compagnies. Elle est morte le 1er Mai 1368.*

(2) *Les seigneurs caudaciens avaient rang de baron, et lorsque Pierre Blanchet entre en possession du fief caudacien, il possède, outre La Queue: Pontault, Pontillault, Berchères, Noiseau, Amboile (Ormesson), Sucy, Créteil, Valenton, les Bordes, Bonneuil; une partie de Roissy, de Ferrières, de Champigny, de Torcy.*

(3) *Charles Rostaing: "Les noms de lieux" - PUF-Que Sais-je? 176 -(1969)*

(4) *Professeur à l'Université de Bourgogne. Ce passage provient de l'article "Nommer les lieux", paru dans le n°5 de "Qui Vive International", de février 1987.*

(5) *Cité par Xavier de Planhol: "Géographie historique de la France" Fayard 1988*

(6) *se reporter également à l'article: "Rue du Général Leclerc"*

(7) *On dit que c'est Constance, fille de Louis VI le Gros qui fit commencer les travaux, pour résister, entre autres, au comte de Meaux. La protection de la place fut achevée, dans les années 1260, par Alix de Bretagne, épouse de Jean de Châtillon.*

(8) *Port italien d'environ 400 000 habitants, capitale de la Pouille, sur l'Adriatique; possède une basilique saint Nicolas.*

(9) *où il y a aussi une église dédiée à saint Nicolas. Y a-t-il une relation entre les deux édifices: l'un avant le passage de l'eau et l'autre après?*

(10) *Une "Rue de la Croix Rompue" existe à Achères ( 78 )*

(11) *A.D. 94 - 2 Mi 3*

(12) *prononcé et écrit parfois, de façon erronée: "Champlan"*

(13) *Une autre étymologie possible donne "le champ de Lan", du germanique lanno = land, soit également CHAMPLAN (sans prononcer le p) alors que champ au lin donnerait CHAMPLIN. L'écriture CHAMPLAIN pourrait aussi provenir d'un télescopage entre les deux formes.*

(14) *Inventaire des mégalithes de la France - tome 4 - CNRS 1975*

(15) *Nous devons cette information à Monsieur Jean Carré, ancien directeur d'école à La Queue en Brie (Ecole Jean Jaurès).*

(16) *cf. le village de Seine et Marne: Marles en Brie, près de Fontenay-Trésigny.*

# LA FERME DE SUCY-EN-BRIE

ou

## LES ORIGINES DU FIEF DE LA HAUTE MAISON

Il y a eu pendant bien longtemps à Sucy-en-Brie, rue des Bordes,<sup>(1)</sup> un édifice appelé “la ferme de Sucy”. La parcelle de terrain sur laquelle il se trouvait, de dimensions assez réduites à l’origine s’accrut au XVI<sup>e</sup> siècle donnant naissance à ce que l’on a appelé ensuite “le fief de la Haute-Maison”. Expliquer cette transformation est le but du présent article.

La première mention d’une ferme à Sucy est l’acte par lequel le fermier, Pierre Delivre, est dit avoir payé en 1367 au “compte des heures” du Chapitre de Notre-Dame de Paris, seigneur du lieu une redevance de quatre livres pour une année de fermage, de cette ferme appelée la “ferme des stations”.<sup>(2)</sup>

Pierre Delivre est d’une famille déjà sucycienne en 1243<sup>(3)</sup> qui s’est agrandie et a acquis des biens assez importants en divers lieux-dits de la localité. Elle en possédait aussi à Noiseau et même à Brie-Comte-Robert.<sup>(4)</sup>

Quant à la somme de quatre livres, c’est beaucoup pour l’époque: il devait donc s’agir d’une exploitation agricole assez importante tenue par un homme vivant dans l’aisance.

La ferme des stations est encore citée dans les archives en 1387, mais sans indication du nom du fermier<sup>(5)</sup>.

Le XIV<sup>e</sup> siècle s’achève, le XV<sup>e</sup> commence. Les textes ne mentionnent plus la ferme. D’ailleurs, comme presque tous les habitants de Sucy, les Delivre s’expatrient. La plupart vont à Paris. Parmi eux, il en est un, Jean, qui fait fortune dans divers commerces, est échevin de la ville de 1441 à 1443. Parmi ses nombreux enfants, nous n’en retiendrons ici que deux, les aînés, issus d’un premier mariage avec une caudacienne<sup>(6)</sup>:

- un garçon, Henry, qui sera prévôt des marchands de Paris à plusieurs reprises au temps de Louis XI<sup>(7)</sup>;
- une fille, Catherine, qui épousera un médecin de ce roi, Mathieu Dolet.

Les deux descendants du garçon resteront en possession de la ferme et de ses appartenances: la suite de l’histoire le prouve.

Ceux de Catherine garderont le “franc-alleu de la Tour” qui sera à l’origine du fief Montaleau<sup>(8)</sup>.

*(Il ne sera plus question ici du franc-alleu de la Tour).*

A la mort d’Henry (1493), ses biens de Sucy reviennent pour la plus gran-

de partie à son fils aîné Jean et à sa femme Marie de Wignacourt, et pour une faible part à sa fille Madeleine, épouse de Jacques Rebours procureur de la ville de Paris. Jean décède peu après son père (1499), Marie, beaucoup plus tard vers 1520/1530. Leurs héritages reviennent surtout à l'aîné de leurs enfants, Nicolas, alors notaire et secrétaire du roi et à sa plus jeune soeur Marguerite.

Le partage établi ne plaît pas à Marguerite: elle s'estime lésée, notamment en ce qui concerne les biens de Paris et de Sucy: elle est sur le point d'engager un procès à son frère. Des cousins éloignés interviennent. Ils parviennent à obtenir un accord à l'amiable.<sup>(9)</sup>

#### **Aux termes de cet accord:**

\* à Paris

Une maison sise entre "Petit pont" et l'église Saint-Séverin, héritage de Marie de Wignacourt, est attribuée pour un tiers à Nicolas, pour deux tiers à Marguerite.

\* à Sucy

pour la ferme dont on n'avait plus trace depuis 1387, la part de Nicolas comprend:

"le vielz logis contenant un corps d'hostel où est le four assis au bout de la cour dudit logis et ferme dudit lieu". Il n'a droit d'entrée et d'issue que sur la rue. Il devra faire en sorte que l'autre partie de la propriété (celle qui revient à Marguerite) ne soit sujette "à aucuns regardz sur icelle sinon à verre dormans et à haulteur acoustemens."

La part de Marguerite, c'est tout le reste de la propriété, soit: "le bâtiment principal avec cour, granges, bergeries, manouers et autres aisances."

#### ***Pour les biens autres que la ferme:***

Nicolas a tous les bois "qui avaient appartenu à son ayeul Henry," soit une quarantaine d'arpents situés au lieu-dit les Bruyères de Sucy (quatre arpents environ) et des vignes en divers lieux- dits.

Marguerite a les terres labourables, dépendant de la ferme (soixante quinze arpents) des prés et des vignes en quantités égales à celles de Nicolas.

En principe la liste des biens figurant dans l'acte de partage devait correspondre aux données du terrier établi pour Sucy trois ans plus tard. Il n'en est rien. Selon ce terrier, Nicolas et Marguerite sont en indivision pour plusieurs parcelles de prés ou de vignes et c'est tout.<sup>(10)</sup>

Peu importe, d'autant que la situation de 1539 ne restera pas figée. Des modifications interviendront par suite d'héritages, d'achats ou de ventes.

A titre d'exemples:

- héritages: c'est son frère Jean et un cousin éloigné, Rebours, qui donnent à Marguerite leur petite part.<sup>(11)</sup>

- achat: c'est Nicolas qui se procure un quartier de vigne et un jardin en 1545.<sup>(12)</sup>
- ventes: c'est Marguerite qui vend à ses fermiers, Guillaume Gardeloge et Jean Jallery des quartiers de vigne.<sup>(13)</sup>

Avant de poursuivre l'histoire de la ferme on ne peut passer sous silence deux menus faits qui, en rapport avec elle, ont défrayé la chronique locale<sup>(14)</sup>: le 24 août 1550, Jean Maquereau, sergent, (garde-champêtre) de Sucy surprend dans les bois de Nicolas Delivre "vingt-et-une bêtes à laine, tant brebis, qu'agneaux, moutons et béliers marqués différemment" qui étaient gardées par plusieurs personnes qui ont fui. Il les fait saisir et garder par le sergent geôlier. Deux ans plus tard le même sergent surprend des gens en train de voler des noix sur un noyer appartenant à Nicolas, appelé "le noyer Pineau".

Prévôt des marchands de Paris de 1552 à 1554, Nicolas meurt en 1564<sup>(15)</sup>. Ses biens de Sucy font, semble-t-il, l'objet d'un partage entre ses trois enfants, Adrian, Charlotte, Nicolas II. Mais comme ni Adrian, ni Nicolas II ne sont, par la suite, jamais mentionnés à Sucy, on en déduit que seule Charlotte hérite en ce lieu.

En 1565, un an après le décès de son frère, Marguerite, âgée de soixante-treize ans, délaisse ses biens de Sucy à sa nièce Charlotte et à son mari, Nicolas Luillier. Ce sont, dit-elle, "l'hostel, cour, grange, bergeries, manouers et autres aisances de la ferme de Sucy-en-Brie, toutes les terres labourables dépendantes de ladite ferme, montans soixante-seize arpents, ou environ, des pièces de prés et de vignes, qui lui appartiennent par la succession de son père, ainsi que d'autres héritages "de son conquest" (soixante-quatre arpents de terres ou de prés faisant partie d'un ensemble dont Charlotte a déjà un neuvième), une maison, cour, jardin, quatorze arpents de bois, etc... provenant de la succession de son cousin Charles Rebours.

Cette donation est assortie de plusieurs conditions:

"Marguerite jouira encore de ces choses par usufruit seulement; elle pourra passer les baux qui lui conviendront; elle pourra faire couper des arbres à sa guise. En contrepartie, les donataires devront verser des sommes données à des établissements religieux ou à des organismes de bienfaisance à Paris.<sup>(16)</sup>

Marguerite meurt en juillet 1568.<sup>(17)</sup>

Pour la ferme de Sucy, à la période d'indivisions et de divisions qui a marqué son histoire pour la première moitié du XVI<sup>e</sup> siècle, en succède une nouvelle qui va durer une quarantaine d'années, caractérisée par l'unité.

Les éléments de la ferme et des appartenances, ainsi que tous les héritages des Delivre sont aux mains de Charlotte et de Nicolas Luillier (dont il faut dire quelques mots parce qu'ils seront, en la personne de leur fils aîné, à l'origine même du fief Montaleau.)

Ce sont des Parisiens. Nicolas a pour grand-père Eustache qui a épousé Marie Coeur, petite fille de l'argentier de Charles VII et pour père Jean, président des comptes et prévôt des marchands de Paris en 1530. Nicolas est lieutenant civil au Châtelet puis président des comptes et conseiller du roi en ses conseils d'Etat et privé. Il sera prévôt des marchands en 1576 et représentera le Tiers-Etat de Paris aux Etats-Généraux de Blois.

Il a épousé Charlotte Delivre en 1552: elle avait seize ans<sup>(18)</sup>. Nicolas Luillier et Charlotte portent un vif intérêt à leurs possessions de Sucy. Il se manifeste par plusieurs acquisitions destinées à les accroître, notamment dans le courant de l'année 1574 qu'ils doivent passer en bonne partie dans leur hôtel sucycien puisque tous les actes d'acquisition sont passés devant le tabellion du lieu.<sup>(19)</sup> Elles portent sur des maisons(dont une avec cave couverte de chaume, une autre à deux étages dans la grand-rue) et des jardins à proximité même du bourg.

Bien que possédant déjà plusieurs seigneuries plus ou moins importantes(en particulier celle d'Augerville-la-Rivière, sur l'Essonne, avec un château où Marie Coeur est décédée), Nicolas Luillier semble bien avoir songé à se créer à Sucy un assez vaste domaine sur lequel il aurait fait édifier un château au goût de l'époque. La quantité et la qualité du mobilier de la ferme (voir ci-dessous) viennent à l'appui de cette assertion. Mais la mort le surprend en 1587 alors qu'il n'a pas encore atteint la soixantaine.

L'inventaire dressé après son trépas, à la requête de Charlotte, par un notaire parisien, fournit la description intérieure de ce qu'il convient toujours d'appeler ici la ferme de Sucy et énumère les plus grosses pièces de son mobilier.

Le bâtiment principal comprend en sous-sol: une cuisine voûtée, une cave et une foulterie; au rez-de-chaussée, une autre cuisine, une grande pièce dite salle basse et des petites chambres dont une avec vue sur la cour et le jardin: on y accède par un "perron"; à l'étage, deux chambres, dont une dite "de Madame", des chambrettes, des garde-robes; au-dessus, un grenier. Le bâtiment secondaire appelé alors "petit corps d'hôtel" -sans doute le vielz logis de 1539- une écurie avec grenier, une maison foulterie où demeure le receveur de Sucy.

En nombre et en qualité, le mobilier est important<sup>(20)</sup>. Ainsi, dans la salle basse, il y a, entre autres: "une table de bois de noyer, de quatre pieds de long ou environ, emboîtée par les deux bouts assis sur son tréteau escallier rond faison de chassies"; six chaises de bois de noyer servant à servir à table garnies de leur dossier de cuir; un buffet à jour en bois de noyer.

cinq “chêzes” couvertes de tapisserie servant à assouer devant le feu;... dans la chambre sur cuisine “une couche de bois de noyer.... à vis, garnie de ses tringles et verges de fer... un lit et traversin à coutil de Caen garni de plumes..., une couverture castelongue rouge, trois pentes de ciel de tapyserie, au gros point, garnies de franges de laine blanche et d’un crespagne (?) de soye verte et jaulne, un fond de ciel de toile vert... etc...”

***L’inventaire comprend aussi la liste des livres, des jeux et des bibelots:***

- livres: l’un couvert de cuir rouge intitulé “les oeuvres de Cornelius Tacitus”, les autres couverts de parchemin ou de velin (les commentaires des guerres; les “oeuvres de Pétrarque”, “les instructions de la femme chrétienne.”
- jeux: un damier garni de ses dames; un jeu appelé “trou Madame”; un jeu d’ “echetz”; etc...
- bibelots: un écritoire de cuir doré fasson de bassette à serrure fermant à clef; bassin vase sallicies émaillées fasson de Limoges, des petits plats fasson de fayence.
- dans la “gallerie”, un jeu de billard.

Veuve, Charlotte séjourne parfois à Sucy comme en font foi quelques actes qu’elle passe devant le tabellion. Elle y est en 1588 et 1589<sup>(21)</sup>. Elle vit aussi, dans la région de Compiègne. Elle y rédige un testament dont une disposition est un don à son fils Paul, Chevalier de l’Ordre de Saint-Jean de Jérusalem. Elle meurt peu après<sup>(22)</sup>.

Son fils, Nicolas II Luillier, aîné de ses six enfants et Louise Boudet, sa femme, héritent intégralement des biens de Sucy.

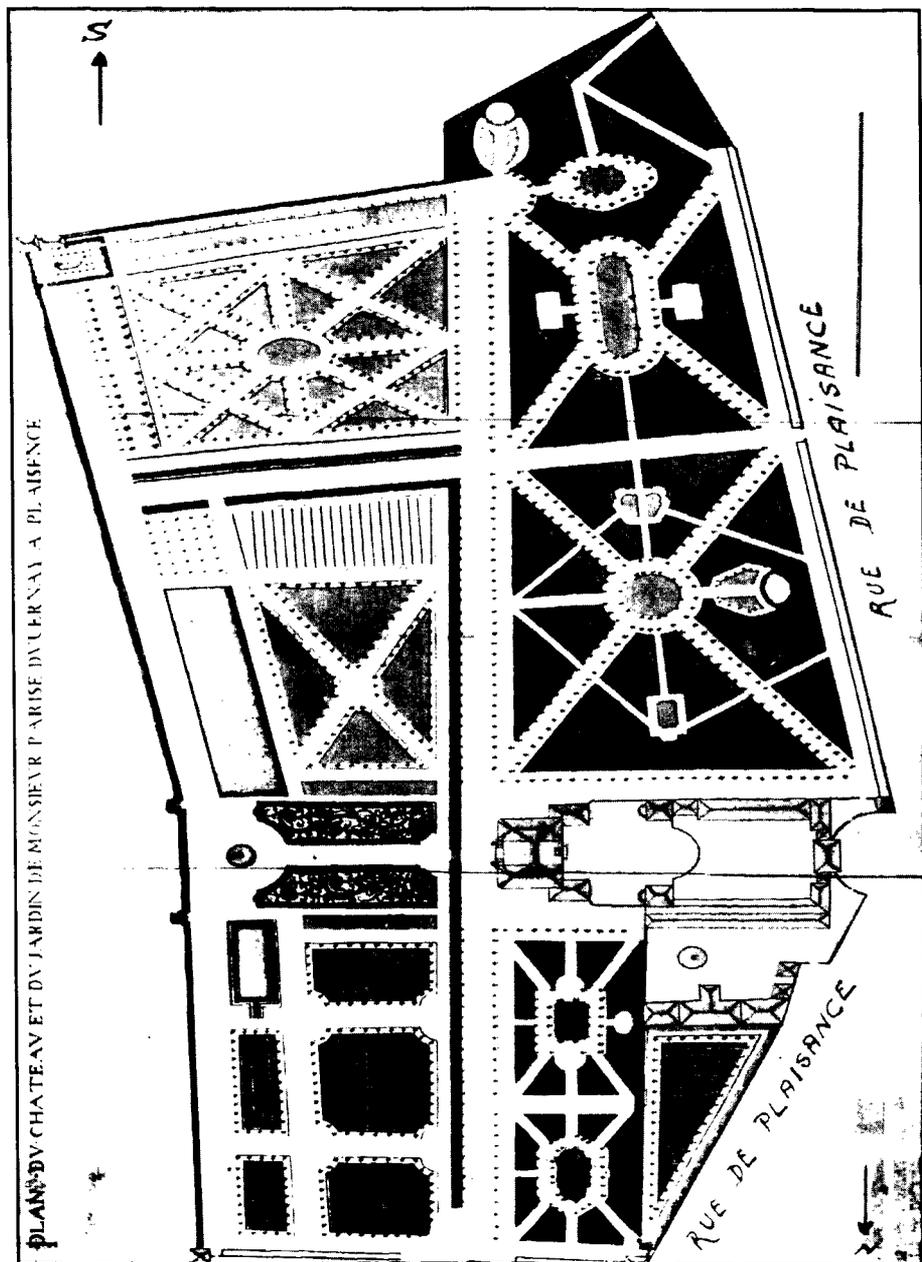
Ils s’en défont en 1600 les délaissant à Louis Guibert, conseiller du roi en son conseil d’Etat, contrôleur général et intendant de ses finances, seigneur de Sucy, et à Isabelle Séguier, sa femme<sup>(23)</sup>.

Isabelle a un parent, Louis Séguier, qui est doyen des chanoines de l’Eglise de Paris. Elle lui demande que ses acquisitions à Sucy soient changées en “devoir féodal annuel”. Le Chapitre de Notre-Dame fait faire l’arpentage des biens, constate que dans leur ensemble ils forment un tout, que l’érection en fief sera avantageuse pour l’Eglise de Paris puisque “les sieur et dame de Sucy” paieront certaines redevances. En outre, ils donneront cent écus d’or soleil pour la réparation de la grange dimeresse de Sucy.

De leur pouvoir, les chanoines nomment ce nouveau fief:

**“fief de la Haute-Maison”.**

- (1) anciennement "voie aux vaches"; aujourd'hui rue Ludovic Halévy.
- (2) Arch. nat. S 395-396(1) - Pièce: *compte des heures*.
- (3) voir mon étude "Histoire d'une famille et de la population de Sucy-en-Brie, XIII<sup>e</sup> XV<sup>e</sup> siècles"; non publiée, déposée aux Archives du Val de Marne sous la cote Br 1201.
- (4) Arch. nat. KK 1039. novembre 1362.
- (5) dito, S 395-396(2).
- (6) voir mon étude "Jean Delivre échevin de Paris 1441-1443" non publiée; déposée aux Archives du Val de Marne
- (7) Bulletin de la Société d'Histoire de Paris, 1978, 105 année.
- (8) voir mon étude "Le franc-alieu de la Tour ou les origines du fief Montaleau" non publiée, déposée aux Archives du Val de Marne
- (9) Arch. Nat. m.c. not. LXI(8), acte du 30-6-1539.
- (10) dito, S 395-396(1) - Pièce: *terrier de 1542*.
- (11) dito, m.c. not. LXXII (78), acte du 14-12-1553, LXXII 1321, acte du 10-3-1553.
- (12) dito, m.c. not., CXXII 1183.
- (13) dito, m.c. not., LXXXV 26, 13-6-1550, XX 61, 1565.
- (14) dito, Z(2) 4243.
- (15) cf. mon étude: "Un prévôt des marchands de Paris au XVI<sup>e</sup> siècle, Nicholas de Livres" non publiée, déposée aux Archives du Val de Marne.
- (16) Arch. nat. Y 106 f<sup>o</sup> 63.
- (17) voir mon article "Une bienfaitrice de l'Eglise Saint Martin de Sucy-en-Brie." Non publiée. Déposée aux archives du Val de Marne.
- (18) voir mon étude "Charlotte de Livres, épouse de Nicolas Luillier, prévôt des marchands de Paris. 1576-1578." déposée aux Archives du Val de Marne.
- (19) Arch. nat.: m.c. not. LXVIII 56 - 18-2-1587.
- (20) La disposition intérieure du château d'Augerville est sensiblement la même que celle du bâtiment principal de la ferme de Sucy. Le mobilier est de beaucoup supérieur à celui qui, à peu près à la même époque, meublait le château de Villeneuve à Marnes-les-Saint-Cloud, dans l'ouest parisien, appartenant à un cousin éloigné de Charlotte.
- (21) Arch. nat. m.c. not. LI 30, 25-8-1588, LXVIII 60, 8-5-1589.
- (22) Arch.nat. m.c. not. LI 14, acte du 23-10-1606 cité dans le contrat de Louise Lhuillier.
- (23) Arch. nat. S 672 et Arch. nat. m.c.not. LI 14.
- (24) Arch.nat. S 389-390, sous-dossier "Haute Maison" et m.c. not. XLV 121, acte du 6-9-1600.



Plan du château et des jardins de Monsieur Pâris-Duverney à Plaisance (Nogent-sur-Marne)

# LE TESTAMENT DE JOSEPH PARIS-DUVERNEY

## SEIGNEUR DE PLAISANCE

Assurément, le château de Plaisance, ses dépendances et son parc, tels qu'ils apparaissaient au milieu du XVIII<sup>e</sup> siècle aux yeux des contemporains, devaient constituer un magnifique domaine. L'ensemble, très bien situé sur les hauteurs de Nogent-sur-Marne, occupait un emplacement à peu près délimité, de nos jours, par les rues de Plaisance à l'ouest, de l'Ardillière au nord et de Coulmiers à l'est. Au sud, la limite du domaine est un peu moins simple à définir. Elle se situait au nord de la rue des Héros-Nogentais et était matérialisée par un grand mur qui, à l'époque, partait de la rue de Plaisance, au-dessous de l'actuel débouché de la rue des Clamarts, remontait en zigzag, puis continuait vers l'est pour se terminer à la rue de Coulmiers. Plus bas que celle-ci, l'une des pointes d'un terrain en triangle traversait la Grande Rue pour aboutir vers le boulevard Albert I<sup>er</sup>.

Antoine Dufournet nous apprend aussi que le château de Plaisance faisait à son époque l'admiration de tous ses visiteurs. Mais il devait également susciter des jalousies et des rancunes par l'étalage de son luxe. Par une curieuse ironie du sort, son aspect demeure pour nous inconnu, car on n'a pu jusqu'ici retrouver aucun dessin, aucune gravure ni aucun tableau reproduisant son architecture, ce qui est surprenant.

Toujours d'après Dufournet, le château et ses bâtiments annexes avaient été construits vers 1729, en un temps très bref, après démolition du précédent château et arasement des ruines d'anciennes constructions médiévales. Ses jardins avaient une superficie de trente arpents (un peu plus de dix hectares s'il s'agit d'arpents de Paris) et formaient un parc contenant des grands arbres, des bosquets, des cultures ornementales et maraîchères, un bassin alimenté par des sources jaillissant dans la partie haute du domaine et même, des serres chauffées. Les primeurs que le maître des lieux obtenait dans ces serres et faisait porter au roi Louis XV n'auraient pas été étrangères à la visite que celui-ci fit à Plaisance, d'après certains chroniqueurs, en septembre 1742.

Joseph Pâris-Duverney, qui avait acquis l'ancien domaine de Plaisance en 1721, aimait venir s'y reposer et y recevoir ses amis de la Cour et de la ville. Il mourut le 17 juillet 1770, mais son beau château ne lui survécut que bien peu de temps, car il fut démoli dès 1820, soit une cinquantaine d'années plus tard seulement. Quant au parc, son morcellement donna naissance à une douzaine de propriétés particulières, qui sont à l'origine de celles existant encore de nos jours le long des rues de Plaisance et de Coulmiers.

Cette étude n'a pas pour objet une biographie même sommaire de Joseph Pâris-Duverney, mais simplement de présenter son testament, avec les explications pouvant faciliter sa compréhension et quelques détails sur la vie du seigneur de Plaisance. Ce document est, en effet, peu connu et offre, comme généralement ceux du même genre, des aperçus intéressants sur la personnalité du testateur.

Cependant, afin de faciliter la lecture du texte qui va suivre, il est apparu opportun de donner au préalable un minimum de renseignements sur Pâris-Duverney et sa famille.

Il semble bien que la réussite remarquable et la fortune des frères Pâris au XVIII<sup>e</sup> siècle doivent leur origine à Jean Pâris dit la Masse et à Justine Trénonay la Montagne, leurs père et mère, dont les familles étaient solidement implantées en Dauphiné.

Ils exploitèrent, avec succès semble-t-il, une auberge et hôtellerie à Moirans (Isère) vers le dernier tiers du XVII<sup>e</sup> siècle. Le couple eut quatre fils :

- Le premier naquit en 1668 et fut prénommé Antoine; il devint entre autres comte de Sampigny et mourut en 1733.
- Le second fut Claude Pâris, surnommé la Montagne, né en 1670; il était seigneur de Moirans et décéda vers 1745.
- Le troisième vit le jour en 1684 et eut la carrière la plus prestigieuse; il s'agit de Joseph Pâris-Duverney, seigneur de Plaisance et autres lieux, conseiller secrétaire du Roi et de ses Finances, intendant de l'Ecole royale militaire, etc...; il mourut le 17 juillet 1770.
- Enfin, le quatrième fils fut Jean Pâris, seigneur de Montmartel, né en 1690 et décédé en 1766; il fit ériger en marquisat sa terre de Brunoy.

Jean Pâris et sa femme Justine eurent également une fille, Marthe Pâris, qui naquit en 1673. Elle se maria avec Joseph Nugues de Perratière, eut quatre enfants et fut l'arrière-grand-mère d'Alexandre Joseph de Falcoz, comte de la Blache, le légataire universel de Joseph Pâris-Duverney.

Les frères Pâris ne tardèrent pas, au fur et à mesure qu'ils avançaient en âge et en sagesse, à faire la preuve de solides qualités, ce qui explique pour une très large part leur réussite. Ils étaient essentiellement intelligents, durs au travail, tenaces et remplissaient leurs engagements avec une scrupuleuse fidélité.

Ce respect de la parole donnée était reconnu par tous, ce qui leur valut de solides appuis à certains moments où ils en eurent bien besoin.

Ils disposaient aussi d'un autre facteur de succès. Conscients de leurs qualités et ayant une confiance totale les uns dans les autres, les quatre frères formèrent toute leur vie un clan. Jusqu'à ce que la mort vienne progressivement les séparer, ils furent des associés qui ne faisaient qu'un seul bloc dans toutes leurs entreprises. C'était là le secret de leur force, avec bien sûr une part de chance sans laquelle les qualités les plus brillantes ne peuvent mener à la réussite. L'ensemble de ces atouts leur permit d'accéder à de hautes fonctions dans l'Etat et de disposer chacun d'une fortune considérable. La tête pensante de l'équipe Pâris fut d'abord Antoine, ce qui est normal puisqu'il était l'aîné. Plus tard, Joseph Pâris devint le "grand homme" de la famille. Le moins chanceux fut Claude Pâris la Montagne qui, après avoir lui aussi fait fortune, fut ruiné par ses enfants et se retira dans son Dauphiné natal pour y mourir vers 1745.

Au début de leur carrière, après avoir aidé un munitionnaire de l'armée d'Italie en difficulté et œuvré pour préserver le Dauphiné de la famine en important du blé de Bourgogne, les quatre frères, accusés de monopole, eurent quelques ennuis et durent venir se cacher à Paris.

Puis, vers 1704, Antoine devint munitionnaire de l'armée des Flandres, c'est-à-dire agent chargé des approvisionnements; il s'entoura aussitôt de ses frères. Dans cette tâche, les pires difficultés les attendirent mais ils finirent par les surmonter; en particulier Joseph Pâris-Duverney, chargé du paiement des soldats, trouva un solide appui auprès du banquier protestant Samuel Bernard, qui lui prêta quatre millions de livres.

En définitive, les frères Pâris finirent par se sortir de ce guêpier, mais avec beaucoup de mal et après beaucoup de temps. Néanmoins, ce succès les fit remarquer.

Les frères Pâris se heurtèrent ensuite à Law au temps de sa puissance et furent exilés pendant une courte période. En 1720, à la chute de Law, ils furent rappelés et réussirent à mener à bien l'opération dite du "visa". Ce

fut une entreprise énorme et difficile, qui consista à remettre de l'ordre dans les finances du Royaume par la suppression de tous les titres fictifs ou falsifiés qui grevaient indûment la Dette de l'Etat.

Le grand-père des frères Pâris, Jonas, avait été anobli vers 1658 pour faits de guerre. Mais le titre tomba ensuite en désuétude, car leur père négligea de préserver ses droits. Les frères Pâris, profitant de leurs succès, s'empressèrent de les faire renouveler et ils furent à nouveau anoblis sous la Régence, en 1721.

En 1726, Joseph Pâris-Duverney fut ensuite disgracié, comme ses frères, pour s'être joint aux ennemis du cardinal de Fleury. Emprisonné à la Bastille, il n'en sortit qu'en 1728, mais dès 1730, il revint en force aux affaires pour ne plus les quitter.

C'est à partir de 1751 que Pâris-Duverney s'attaqua à la grande œuvre de sa vie, la création de l'Ecole royale militaire. Le projet en fut adopté dès cette année-là, mais la construction ne commença qu'en 1752; elle se heurta très tôt à de graves difficultés financières qui au début furent surmontées grâce aux dons personnels de Pâris-Duverney et de Madame de Pompadour ( filleule de Jean Pâris de Montmartel, " enfant chérie " de la famille Pâris ), ainsi qu'à l'aide apportée par Louis XV: loterie et impôts spéciaux, dont celui sur les cartes à jouer. Mais à partir de 1764, les besoins augmentant, le roi dut prendre lui-même directement en charge le coût des constructions.

Ce n'est qu'en 1770, quelques jours après la mort de Pâris-Duverney, que la dernière partie du bâtiment, la chapelle, fut terminée.

La création de l'Ecole royale militaire occupa pleinement le financier pendant les vingt dernières années de sa vie. Il en devint le premier intendant et mourut à ce poste à l'âge de 86 ans.

On verra par la suite que, pour l'exécution de plusieurs de ses dispositions testamentaires, Pâris-Duverney demande qu'il soit pris l'avis de son frère, sans plus de précision. Il s'agit évidemment de Jean Pâris de Montmartel, seul survivant de ses frères à la date où il fit rédiger l'acte notarié contenant ses dernières volontés. Mais le destin se chargea de rendre inopérante sa précaution; en effet, lorsque Pâris-Duverney quitta ce monde, en 1770, Jean de Montmartel était lui-même décédé depuis quatre ans déjà.

La baronne de Girard Vézenobre, dans son ouvrage sur Nogent-sur-Marne publié en 1878, mentionne que Joseph Pâris-Duverney "...mourut à quatre-vingt - six ans, sans laisser de postérité de Mlle. Pâris de Sampigny, sa nièce et sa femme...". Elle reprend ainsi à son compte ce qui est dit dans un autre ouvrage publié en 1822, donc bien avant le sien, la " Biographie

Ancienne et Moderne”. La “nièce et femme” en question (cumul assez insolite) était Antoinette Justine Pâris de Sampigny, fille d’Antoine Pâris, l’aîné des quatre frères. Joseph Pâris-Duverney aurait donc épousé sa propre nièce.

Cette affirmation apparaît cependant inexacte. En effet, si la fille d’Antoine Pâris s’est bien mariée le 2 octobre 1724 avec l’un de ses oncles, ce n’est pas avec Joseph Pâris-Duverney, mais avec Jean Pâris de Montmartel. Une dispense du pape Clément XIII, demandée par Louis XV, fut nécessaire pour cette union.

Le seigneur de Plaisance, même s’il n’épousa pas sa nièce, ne mourut cependant pas sans laisser de descendance. On trouve en effet dans l’Armorial général de la France, du généalogiste d’Hozier, la mention suivante:

“Louis Marquet, écuyer, seigneur de Montsainpère (sic)...fut marié par contrat du 21 janvier 1744 avec demoiselle Louise Michelle Paris-Duverney, fille de Joseph Paris-Duverney seigneur de Plaisance...et de demoiselle Louise Wlcrick ( lire Ulrique ) Eléonore Jacquin et de ce mariage, il a pour enfants: (suivent les noms de deux fils et de trois filles, nés entre le 3 octobre 1746 et le 1er. mai 1751)”.

En réalité, la demoiselle Jacquin avait été pendant de longues années, non pas l’épouse, mais simplement la maîtresse de Joseph Pâris-Duverney et sa fille, Louise Michelle, née en 1723, était une enfant naturelle du couple. Ce qui pourrait expliquer que lorsque Louis XV vint visiter Plaisance en 1742, les honneurs du château, afin de respecter l’étiquette, lui furent faits par la jeune et belle marquise de Châteauroux, amie du maître des lieux. Ce dont, paraît-il, le roi n’eut pas trop à se plaindre... .

Joseph Pâris-Duverney, devant l’imminence du mariage de sa fille avec Louis Marquet, dut éprouver le besoin de mettre un peu d’ordre dans sa situation familiale. En effet, par un acte de notoriété daté du 18 janvier 1744, il confirma que Louise Michelle, connue depuis sa naissance sous le nom d’Herbigny, était sa fille et qu’elle devait en réalité s’appeler Louise Michelle Pâris-Duverney.

D’après certaines opinions, Joseph Pâris-Duverney aurait également pu, avant le 23 janvier 1744, date du mariage de sa fille célébré dans la chapelle de Plaisance, régulariser sa situation à l’égard de sa maîtresse et épouser la demoiselle Jacquin. Les recherches effectuées sur ce point dans le registre paroissial de l’époque n’ont pas permis de le confirmer. Au contraire, certaines mentions de l’acte de mariage du 23 janvier 1744 incitent à penser qu’à cette date, Joseph Pâris-Duverney et Louise Ulrique Eléonore Jacquin se trouvaient toujours en état de concubinage.

Le seigneur de Plaisance devint cinq fois grand-père par le mariage de sa fille. Lorsqu'il rédigea son testament en 1761, l'on sait avec certitude que l'un au moins de ses petits-enfants était toujours vivant: il s'agit de l'une des trois filles, qui devint plus tard la veuve de Joseph Micault d'Harvelay et se remaria en 1788 avec Charles Alexandre de Calonne, ministre de Louis XVI.

Malgré l'existence de cette descendance, Pâris-Duverney légua toute sa fortune à des neveux et nièces, à des petits-neveux et même à des arrière-petits-neveux et nièces, sans rien laisser, tout au moins par son testament, à sa propre famille, c'est-à-dire à ses petits-enfants.

C'est le 15 février 1761 que Joseph Pâris-Duverney fit rédiger ses dernières volontés, sous la forme authentique. Les deux notaires, de Voulgès et Melin, se rendirent en l'hôtel du testateur, rue Saint-Louis au Marais. L'emplacement de cet hôtel correspond de nos jours au n°62 de la rue de Turenne.

Le texte qui va être reproduit plus loin est probablement l'original qui avait été remis à Pâris-Duverney lors de la rédaction du testament. Il fut annexé à la minute de l'inventaire des biens du défunt, portant la date du 26 juillet 1770.

Cet inventaire est un volumineux document, dressé par les notaires Venard et Trudon, successeurs des précédents. C'est le document mis au rang des minutes du notaire Trudon qui a été examiné aux Archives nationales.

Doit ensuite être abordée ici l'épineuse question de la correspondance entre la monnaie des dernières décennies de l'Ancien Régime et celle d'aujourd'hui, car elle conditionne, pour le lecteur, l'appréciation en francs actuels des sommes mentionnées.

En fait, une telle conversion est pratiquement impossible à opérer sur des bases valables ou simplement acceptables et aucune solution n'a jamais pu être apportée à ce problème.

Il a cependant paru utile de donner un ordre de grandeur, sans la moindre prétention à l'exactitude, ni même à l'approximation. C'est pourquoi, pour une meilleure appréciation des montants en présence, on avancera ici, avec toutes les réserves appropriées, une équivalence de quinze de nos francs lourds pour une livre tournois.

Enfin, on précisera que l'orthographe des mots en général et des noms propres en particulier n'était pas encore définitivement fixée au XVIII<sup>e</sup> siècle. Elle a été respectée aussi scrupuleusement que possible dans la reproduction du document qui va suivre, même dans les cas de discordance flagrante avec les règles actuelles.



**Pâris-Duverney (Joseph) 1684-1770**

**Reproduction de gravure (peint par Vanloo, gravé par Aveline)  
Coll. Musée du Vieux Nogent - Fonds Champion**

## Le testament de Joseph Pâris-Duverney

15 février 1761

*Pardevant les Conseillers du Roi Notaires au Châtelet de Paris soussignés fut présent Mre. Joseph Paris Duverney, écuyer Seigneur de Plaisance et autres lieux, conseiller d'Etat, intendant de l'Ecole royale militaire, demeurant à Paris en son hôtel rue Saint-Louis au Marais, paroisse Saint-Gervais, où lesd. Notaires se sont transportés et ont trouvé mondit S. Duverney assis dans son fauteuil vis à vis de son bureau dans son cabinet au premier étage et ayant vue sur le jardin de son hôtel, en bonne santé de corps et sain d'esprit, mémoire et entendement comme il est apparu aux dits Notaires par ses discours et entretiens.*

*Lequel a fait son testament et ordonnance de ses dernières volontés qu'il a dicté et nommé aux dits Notaires ainsi qu'il suit:*

*Premièrement comme chrétien je recommande mon âme à Dieu, je supplie sa divine bonté de me pardonner mes fautes et offenses.*

*Je désire être enterré dans le cimetière de l'Hôtel de l'Ecole royale militaire au cas où il y en aurait un de permis au jour de mon décès. En tout événement je voudrais bien qu'il fut célébré dans la chapelle dudit Hôtel, pour le repos de mon âme, une messe par chaque an à pareil jour de mon décès, à perpétuité. Je m'en rapporte au surplus pour l'exécution de cette fondation et mes obsèques et funérailles à mon exécuteur testamentaire, en prenant l'avis de mon frère et de mon légataire universel.*

*Je veux que, pour le repos de mon âme, il soit dit aussitôt après mon décès trois cents messes basses dont cent en l'Eglise paroissiale de Nogent-sur-Marne et le surplus en telles Eglises que jugera à propos mon exécuteur testamentaire; la rétribution de chacune de ces messes sera de trente sols.*

*J'ordonne que tout ce que je pourrais devoir à mon décès soit acquitté le plus promptement qu'il sera possible.*

*Je donne à une fois payer aux pauvres de ma paroisse de Saint-Gervais à Paris la somme de quatre mille livres, qui sera remise au Curé pour en faire la distribution; plus aux pauvres de la paroisse de*

*Nogent-sur-Marne la somme de mil livres qui sera distribuée par mon exécuteur testamentaire comme il le voudra, sans être tenu d'en rapporter quittances et aux pauvres de la paroisse de Moirans en Dauphiné la somme de trois mille livres qui sera remise ès mains du Curé pour la distribuer.*

*J'entends qu'il soit donné et délivré la somme de cinquante mille livres une fois payée à mes pauvres parents du Dauphiné, suivant l'état de choix et distribution qui sera fait par M. Pasquier, mon parent qui demeure avec moi, de l'avis de mon frère. Ce dernier legs ne sera exigible qu'après cinq années de mon décès. mais en attendant, les intérêts en seront payés par chacun an sur le pied du denier vingt suivant ladite répartition.*

*Je veux que mon légataire universel continue de payer aux trois dames de St. Ours, religieuses au Monastère des Ursulines de Moirans et aux survivantes d'elles, la pension unique que je leur fais de cent cinquante livres.*

*Plus je veux que mon légataire universel fasse et paye par chacun an deux rentes viagères exemptes de toutes retenues, à compter du jour de mon décès, l'une de huit cents livres à ma filleule Forest, l'autre de trois cents livres à mon filleul Folet aussi pendant sa vie.*

*Je donne à chacun de ceux de mes domestiques qui au jour de mon décès se trouveront me servir depuis dix ans, une année de leurs gages; à chacun de ceux qui se trouveront me servir depuis plus de dix ans, deux années de leurs gages; à chacun de ceux qui se trouveront me servir depuis plus de vingt ans, trois années de leurs gages et à chacun de ceux qui m'auront servi depuis plus de trente ans, quatre années de leurs gages.*

*Le tout au pardessus de ce qui leur sera dû.*

*Après avoir fait mes dispositions de piété et de charité, je passe à celles qui regardent mes proches.*

*Je ne puis rien faire de plus digne et de plus satisfaisant pour mon cher neveu Paris de Monmartel<sup>1</sup>, dont la tendresse est égale à la mienne, que de lui transmettre le portrait en grand de la Reine dont S.M. elle-même m'a fait présent et le portrait du Roi dans un buste qui m'a été donné par S.M. à cause de l'établissement de l'Ecole royale militaire. Je veux donc que les deux portraits soient remis à mon cher neveu aussitôt après mon décès.*

*Je donne à mon neveu Paris de Meyzieux<sup>2</sup> toutes les rentes viagères sur les revenus du Roi et la Compagnie des Indes que j'ai sur sa teste avec leur accroissement, pour en jouir du jour de mon décès.*

*Je donne à chacun de mes neveux Claude Geoffroy Paris de la Montagne<sup>3</sup> et Antoine Paris d'Illins<sup>4</sup> tout ce qu'ils me doivent et les rentes viagères sur les revenus du Roi et la Compagnie des Indes que j'ai sur la teste de chacun d'eux avec tous les accroissements d'icelles, pour en jouir à compter du jour de mon décès et servir à leurs besoins personnels sans qu'ils puissent être saisis par aucuns créanciers. Mais mon neveu d'Illins sera tenu de faire délégation de seize cent livres de ces rentes pour acquiter pareille somme à la charge de laquelle il a acquis sous mon cautionnement les maison et héritages où il habite actuellement.*

*Je donne à la Comtesse de Choiseul<sup>5</sup> ma nièce la somme de soixante mille livres, qui sera employée en acquisitions d'héritages ou rentes dont elle jouira sa vie durant et qui passeront à titre de substitution à ses enfants ou à leurs plus proches parents de mon côté.*

*Je donne au fils aîné de mon neveu Antoine Paris d'Illins<sup>6</sup> la somme de cinquante mille livres qui sera employée en acquisitions d'héritages ou rentes dont mondit neveu aura la jouissance, mais que je substitue à ses descendants ou, à leur défaut, au proffit des frères et sœurs de mondit petit neveu et de leurs descendants de degré en degré, tant que substitution pourra avoir lieu.*

*Je donne à mon arrière petit neveu de la Blache de Falcoz<sup>7</sup>, qui a été ci-devant logé à l'Ecole royale militaire, la somme de vingt mille livres qui sera employée comme je l'ai déjà prescrit, desquels biens mon petit neveu jouira à la charge de substitution au proffit de ses enfants et descendants et à leur défaut, au proffit du frère aîné dudit S.de Falcoz ou de ses descendants.*

*J'ordonne que les trois dernières sommes que je viens de léguer ne pourront être délivrées ou employées par mon exécuteur testamentaire que de l'avis de mon frère et de mon légataire universel dans le courant de cinq années. Mais cependant, les intérêts en seront payés par chacun an à compter du jour de mon décès, sur le pied du denier vingt.*

*Je donne à ma nièce Micault<sup>8</sup> les rentes viagères sur les revenus du Roi et la Compagnie des Indes, que j'ai tant sur sa teste que sur celle*

*de son frère Nugues, chevalier de Saint-Louis, avec les accroissements desd. rentes, pour en jouir du jour de mon décès. Plus je donne à ma dite nièce Micault la jouissance pendant sa vie de tous les bâtiments, jardins et lieux dépendant de la basse-cour de mon hôtel rue Saint-Louis au Marais et du jardin dépendant de la maison que j'ai acquise l'année dernière des héritiers du S. Arnoult. Et le droit d'entrée et sortie par les cour et jardin dudit hôtel. Mais sous la réserve d'une écurie de huit chevaux et de deux remises de la dite basse-cour dont aura la jouissance celui qui occupera led. hôtel.*

*Je donne et lègue à Madame de Brou<sup>9</sup>, mon arrière petite nièce, un diamant de valeur de dix mil livres.*

*Je donne mes autres rentes viagères sur les revenus du Roi et la Compagnie des Indes avec leurs accroissements, à chacun de ceux sur la teste desquels sont lesd. rentes, pour en jouir par chacun d'eux à compter de mon décès. Mais à compter du même jour, je donne à la fille de Mme. de Lalande les accroissements que je me suis réservés des rentes sur la Compagnie des Indes dont j'ai donné les arrérages à lad. De. de Lalande lors de son mariage.*

*Je donne à M. Pasquier, mon parent qui demeure avec moi, ou à son défaut à son frère, ma charge de Secrétaire du Roi au Grand Collège. Plus je donne audit Sieur Pasquier premier nommé, la jouissance pendant sa vie des maisons et jardins sis près Plaisance, que j'ai achetés de M. Gondouin et de tout ce qui se trouvera dessus et aurai réuni et enclos dans lesd. jardins.*

*Plus je donne tant audit S. Pasquier qu'à M. Demuri, mon médecin, la jouissance pendant leur vie de tous les lieux qui forment le devant de mondit hôtel sur la rue Saint-Louis, depuis la chambre qu'occupe actuellement ledit S. Demuri.*

*Je donne au S. Ducoin, mon caissier, la jouissance pendant sa vie de la maison que j'ai acquise desd. hrs. Arnoult.*

*Je veux que tous les droits d'insinuation et autres de mes legs particuliers soient à la charge de mon légataire universel.*

*Je fais et institue pour mon héritier et légataire universel dans le surplus de tous les biens que je délaisserai à mon décès, mon arrière petit neveu de la Blache l'aîné<sup>10</sup>, colonel du régiment Royal Dragons, auquel je donne tous lesd. biens, pour lui marquer la satisfaction que j'ai de la noblesse de ses sentiments, de sa conduite et de son atta-*

*chement personnel, dont il m'a donné des marques dans toutes les occasions.*

*Mais je désire que mon château, terre, seigneurie de Plaisance et toutes leurs dépendances passent à ses descendants et à défaut de postérité, à mon petit neveu Micault d'Harvelai<sup>11</sup> et à ses descendants, le tout de degré en degré tant que substitution pourra avoir lieu.*

*J'ai choisi et je nome pour mon exécuteur testamentaire M. Dupont, trésorier de l'Ecole royale militaire, qui a la plus grande connaissance de mes affaires, qui dans toutes les occasions m'a donné des marques de son attachement et en qui j'ai une pleine confiance. Je lui fais présent d'un diamant de vingt mille livres. Je me dessaisi en ses mains de tous les biens et effets de ma succession. Je le charge de prendre aussitôt après mon décès toutes mes clefs, d'éviter l'apposition des scellés et autant que faire se pourra, toutes autres formalités, mais de faire ordonner l'exécution de mon présent testament le plus tôt qu'il sera possible, pour en remplir ensuite les dispositions en conservant tout ce qui sera nécessaire à cet effet, de concert avec mon frère et mon légataire universel, auquel il délivrera le restant de mes effets mobiliers, avec les titres de mes biens, fonds et créances.*

*A l'égard de tous les autres papiers qui se trouveront après moi, ils seront laissés audit S. Dupont comme étant celui qui en puisse faire l'usage le plus prudent et le plus convenable. Mais sur tout ce que dessus, je désire que led. S. Dupont prenne et suive les avis de mon frère. Ses sentiments m'assurent qu'il facilitera l'exécution de mes dernières volontés et je le prie de me donner cette dernière marque d'amitié.*

*Je compte assez sur la reconnaissance de mes autres héritiers pour espérer qu'ils se conformeront à ce que je viens de prescrire. Mais pour prévenir tous prétextes, je déclare que je n'ai aucuns propres, que je puis disposer comme je fais par le présent testament de tous mes biens, que mes dispositions sont faites après avoir mûrement réfléchi sur l'état de ma fortune et le besoin de mes proches; qu'ainsi aucun de mes héritiers ne doit ni ne peut apporter d'obstacle à ce que j'ai ci-dessus ordonné. Et s'il arrivoit qu'aucun de ceux à qui j'ai fait des legs voulut entreprendre de faire quelque chose de contraire, cela partiroit de mauvaise humeur et d'ingratitude, causes pour lesquelles j'entends que les legs que je leur ai faits soient et demeurent révoqués pour être réunis au legs universel que j'ai ci-dessus fait.*

*Je révoque tous testament et dispositions à cause de mort que je pourrais avoir faits avant le présent, auquel seul je m'arrête comme contenant mes dernières volontés.*

*Tout ce que dessus a été ainsi fait, dicté et nommé par mond. Sieur testateur auxd. notaires soussignés et à luy à l'instant par l'un d'eux, l'autre présent, relu, qu'il a dit avoir bien entendu et y persévérer.*

*A Paris dans le cabinet susdésigné le quinzième février mil sept cent soixante un, sur les cinq heures de relevée et a signé ces présentes faites en trois originaux, dont un pour rester à mond. S. Duverney, un autre à chacun des notaires soussignés.*

*Paris-Duverney  
de Voulges Melin*

Dès le début des opérations d'inventaire, le 26 juillet 1770, les notaires se posèrent la question de savoir si Joseph Pâris-Duverney n'aurait pas ajouté un "codicile" ( codicille de nos jours ) à son testament, car ce dernier avait été rédigé en 1761, soit neuf ans avant sa mort. Et dans un cabinet attenant à sa chambre à coucher à Paris, ils trouvèrent en effet un document daté du 2 février 1766.

C'est un écrit très court, entièrement rédigé par le défunt et signé par lui, mais de la main devenue incertaine d'un homme âgé et probablement malade. Il y précise simplement que sa filleule Forest ( à qui il a légué une rente de huit cents livres ) était celle qui avait demeuré chez lui au temps où il vivait à l'Ecole Militaire et non sa sœur, également sa filleule, à qui il ne laisse rien.

Ce codicille fut remis au notaire Trudon et annexé à l'inventaire, où il a été trouvé.

Le testament lui-même nécessite quelques brèves explications, car Pâris-Duverney n'est pas toujours très clair, tout au moins pour nous, quand il désigne certains de ses légataires. Les commentaires qui suivent reprennent les renvois portés sur la transcription du document elle-même:

*1 - Paris de Montmartel, neveu*

*Il s'agit d'Armand Louis Joseph, marquis de Bruñoy, le fils issu du 3ème. mariage de Jean Pâris de Montmartel et de Marie Armande de Béthune. Né en 1748, il se livra, à la mort de son père, à de coûteuses excentricités et finit par dilapider toute sa fortune.*

*2 - Paris de Meyzieux, neveu*

*Jean-Baptiste, 4ème. fils de Claude Pâris la Montagne.*

3 - *Claude Geoffroy, neveu*  
*C'est le 1<sup>er</sup>. fils de Claude Pâris la Montagne.*

4 - *Antoine Paris d'Illins, neveu*  
*2<sup>ème</sup>. fils de Claude Pâris la Montagne, né en 1712.*

5 - *Comtesse de Choiseul, nièce*  
*Anne Justine Pâris, 4<sup>ème</sup>. enfant de Claude Pâris la Montagne, née en 1716,*  
*qui épousa en 1734 Maximilien de Choiseul.*

6 - *Le fils aîné d'Antoine Paris d'Illins, petit neveu*  
*Il était issu du 2<sup>ème</sup> fils de Claude Pâris la Montagne.*

7 - *de la Blache de Falcoz, arrière petit neveu*  
*C'est l'arrière-petit-fils de Marthe Pâris, sœur de Joseph Pâris-Duverney,*  
*dont les prénoms ne sont pas connus; il était le frère cadet d'Alexandre*  
*Joseph de Falcoz, comte de la Blache, dont il sera question plus loin.*

8 - *Micault, nièce*  
*Marthe Pâris avait épousé Joseph Nugues de Perratière. Elle eut quatre*  
*enfants, dont Catherine Nugues, qui se maria avec Vivant Micault de*  
*Courbeton; c'est Catherine la nièce en question.*

9 - *Madame de Brou, arrière petite nièce*  
*Son ascendance n'a pas été trouvée.*

10 - *de la Blache l'aîné, arrière petit neveu*  
*Alexandre Joseph de Falcoz, comte de la Blache, arrière-petit-fils de Marthe*  
*Pâris. Joseph Pâris-Duverney en fit son légataire universel et il aurait ainsi*  
*hérité, d'après Antoine Dufournet qui cite Beaumarchais, d'une fortune de*  
*plus d'un million de livres, somme confortable pour l'époque...et même pour*  
*la nôtre ( une quinzaine de millions de francs lourds...). Alexandre de Falcoz*  
*de la Blache eut des démêlés judiciaires épiques avec l'auteur du " Barbier*  
*de Séville ", au sujet de la liquidation de comptes résultant d'opérations*  
*financières faites par l'écrivain avec Joseph Pâris-Duverney. Le tout se ter-*  
*mina par un procès retentissant, qui fut gagné par de Falcoz de la Blache.*

11 - *Micault d'Harvelai, petit neveu*  
*Il s'agit de Joseph, fils de Catherine Nugues, la " nièce Micault " dont il a*  
*été question plus haut.*

Alexandre de Falcoz de la Blache entra en possession de son legs universel et donc, du château de Plaisance, par sentence du Châtelet de Paris du 3 juillet 1771.

Mais l'Ancien Régime touchait à sa fin et il fut confronté, comme noble, aux troubles de la Révolution. Plus chanceux que son voisin Millin du Perreux, il réussit cependant à échapper aux dangers et finit par s'en tirer sans trop de mal pour sa personne. Par contre, le château de Plaisance, laissé à l'abandon, subit de graves dommages. En partie loué, servant de

lieu de réunions populaires, pillé et à moitié saccagé, ce qui restait de son mobilier finit par être vendu en 1818. Cette même année fut décidée la démolition des bâtiments principaux et tout le domaine fut morcelé vers 1820.

De Falcoz de la Blache, lui, était mort le 4 décembre 1799.

Lorsque Joseph Pâris-Duverney décéda le 17 juillet 1770, son corps fut déposé dans un caveau situé dans la crypte de la chapelle de l'Ecole Militaire, où il se trouve toujours d'ailleurs.

Puis le temps passa, la France traversa l'une des époques les plus tumultueuses de son histoire et le souvenir du financier s'effaça. D'après ce que rapporte la baronne de Girard Vézenobre, ce n'est qu'en 1846 qu'on retrouva son caveau. Du même coup, Joseph Pâris-Duverney sortit de l'oubli, tout au moins pour quelques uns qui avaient eu vent de l'immense fortune dont il avait joui pendant sa vie. Il avait vécu un certain temps à l'Ecole Militaire et c'est peut-être la raison pour laquelle un général, muni d'un ordre, vint en 1848 fouiller les moindres recoins de l'Ecole. Mais il ne trouva rien.

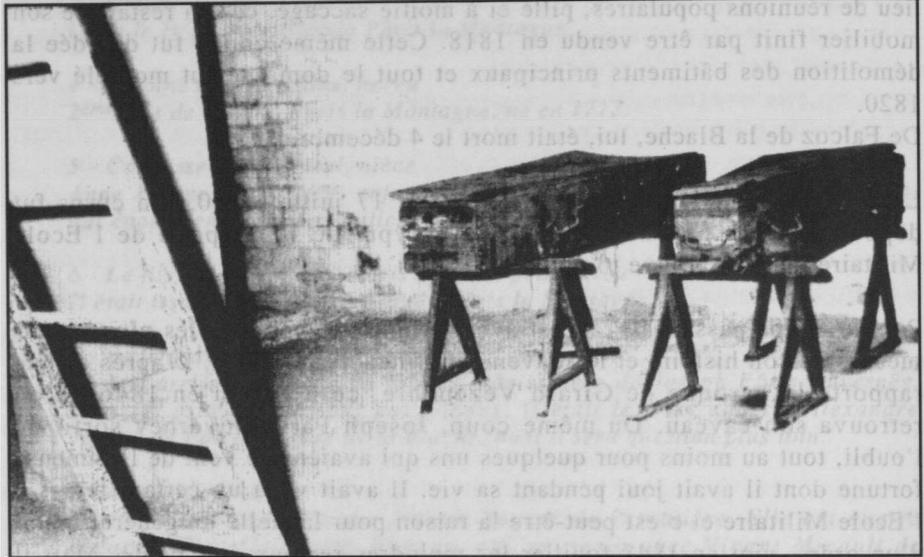
Cependant, il y eut pire, toujours d'après Madame de Girard Vézenobre. Elle rapporte, en effet, "...qu'en 1859, un sacrilège resté jusqu'ici inconnu, s'introduisit dans le caveau et dans sa fureur de ne rien découvrir, brisa le cercueil et profana jusqu'au cadavre".

Il serait intéressant d'effectuer quelques recherches sur ce macabre et sordide fait-divers, car sa véracité est fortement mise en doute... .

Au terme de cette étude, peut-être est-il permis de porter un jugement sommaire sur les frères Pâris en général et Joseph Pâris-Duverney en particulier. Certes, ils furent, au début de leur carrière, des munitionnaires, c'est-à-dire des agents chargés de l'approvisionnement des armées, qui avaient la mauvaise réputation de faire rapidement fortune et dont les agissements apparaissaient suspects.

Mais il n'est pas possible, sans commettre une injustice, de généraliser et d'appliquer cette opinion défavorable à tous et notamment aux frères Pâris. Bien sûr, eux aussi devinrent très riches. Mais, de même que le cardinal Mazarin, qui avait également été munitionnaire, ils accédèrent, dans la seconde partie de leur carrière, au moins pour deux d'entre eux, à des postes de haut rang dans l'Etat et ils y rendirent des services signalés.

En ce qui concerne plus particulièrement Joseph Pâris-Duverney, Taine considère qu'il faisait partie des gens qui, au XVIII<sup>e</sup> siècle, étaient "...affinés, cultivés de cœur et d'esprit, ayant du tact, de la littérature, de la philosophie, de la bienfaisance, donnant des fêtes, sachant recevoir".



**Crypte de la chapelle de l'école Militaire. Le cercueil de gauche est celui de Joseph Paris-Duverney. Celui à droite contient les restes de Jacques René de Croismare, gouverneur de l'école Militaire, décédé le 22 mars 1773.**

Coll. Musée du Vieux Nogent

C'est là un beau compliment pour le seigneur de Plaisance, le " grand nigaud " comme l'appelait affectueusement la marquise de Pompadour dans certaines des nombreuses lettres qu'elle lui adressa.

**Constantin HIRT**

---

### ***SOURCES DOCUMENTAIRES***

---

#### *Sources manuscrites*

- Minutier central des Archives nationales, Paris. Cote Mc/ et /CVII/550: Inventaire de M. Joseph Paris-Duverney, fait par Mes. Venard et Trudon, notaires au Châtelet de Paris, le 26 juillet 1770.
- Mairie de Nogent-sur-Marne, bureau de l'Etat-Civil. Registres paroissiaux de Nogent-sur-Marne, mentions relatives aux années 1744 et 1770.

## *Sources imprimées*

- P.d'Hozier: *Armorial général ou Registre de la Noblesse de France*. Paris, réimpression 1970 de l'édition Firmin-Didot de 1865-1908.
- *Biographie générale*. Paris, 1862.
- *Biographie universelle, ancienne et moderne*. Paris, 1822.
- Société de savants. *La grande Encyclopédie*. 18.
- *Baronne de Girard Vézenobre*. Nogent-sur-Marne, collection *Environs de Paris*. Clermont, 1878.
- *Conseil général de la Seine*. Nogent-sur-Marne, notice historique et renseignements administratifs, collection *Etat des communes à la fin du XIX<sup>e</sup> siècle*. Montévrain, 1906.
- J. Hilairt. *Dictionnaire historique des rues de Paris*. Paris, 1963.
- M. Marion. *Dictionnaire des institutions de la France, XVII<sup>e</sup> et XVIII<sup>e</sup> siècles*. Paris, 1984.
- *Marquis de Perreuse*. Notice historique sur Nogent-sur-Marne. Paris, 1854
- J. Roblin. *La Révolution à Nogent-sur-Marne*. Le-Mée-sur-Seine. 1988.
- H.Taine. *Les origines de la France contemporaine*. Paris, 1986.

## *Sources orales et remerciements*

Je tiens à exprimer ma gratitude au Dr. Haag, qui m'a fait part de plusieurs détails particuliers et peu connus de la vie de la famille Pâris. Il m'a aussi permis d'éclaircir et de rectifier divers points obscurs ou inexacts, ressortant de la bibliographie utilisée.

Je remercie Jacques Pelé pour m'avoir, entre autres, communiqué une généalogie sommaire des Pâris, établie par Hector Gabé.

Et je dois aussi remercier Hector Gabé lui-même, qui a commenté avec moi cette généalogie et confirmé plusieurs noms, prénoms et dates.

Enfin, ma gratitude va également à Françoise Bertrand-Py, qui m'a apporté un concours précieux.



**CLAUDE FRANCOIS PAPAREL**

# CLAUDE FRANCOIS PAPAREL

## CHATELAIN DE VITRY

D'une famille originaire du Forez, son grand-père, secrétaire de la Reine Anne d'Autriche vient se fixer à Paris. Son père acquière vers 1665 la charge de Trésorier Général de l'Ordinaire des guerres.

De son mariage avec Anne Raffay il a deux enfants. Claude François, celui qui nous intéresse, né en 1659 et une fille Marie-Anne, entrée en religion au couvent des Hospitalières de Saint Gervais, rue Vieille du Temple.

Claude François hérite en 1699 de biens déjà appréciables et de la charge de son père. Sa fortune s'accroît très rapidement et à partir de 1701 il réunit sur sa tête toutes les charges de Trésorier Payeur des troupes de la Maison du Roi. Il se trouve donc chargé du paiement des soldes de tous les officiers de l'armée régulière et de celles des dix compagnies d'élites qui constituent la Gendarmerie de France, gendarmes de la Garde d'Artois, d'Orléans, Bourguignons, Anglais, Ecossais, etc.. et de six compagnies de chevaux légers.

Il épouse à Paris le 29 mai 1690, Catherine de Sauvion âgée de seize ans, une des quatre filles de Jean de Sauvion, lui-même Trésorier Général des guerres et de Françoise Raynouard de la Touane. Par ses importantes fonctions Paparel est bien en cour. Appelé à Marly après une revue, Louis XIV daigne le complimenter car le prince de Rohan lui avait signalé que la beauté des uniformes et la magnificence de l'équipement des troupes étaient dues à la régularité des versements et même souvent aux avances de fonds de Paparel, le trésor royal étant fort amenuisé.

Il quitte fréquemment Paris pour aller lui-même, en chaise de poste, porter la paie des troupes de la Gendarmerie en Allemagne, en Flandres, en Franche-Comté, en Normandie, s'acquittant de sa charge auprès des armées en campagne.

Devenu veuf, notre trésorier achète aux héritiers du Sieur Philippe Jacques la terre et Seigneurie de Vitry s/Seine où il fait construire un château.

Ses préoccupations se portent aussi sur le souci de bien pourvoir ses enfants. Il a une fille Françoise et un fils plus jeune, Jean-Baptiste.

Françoise est bientôt fiancée, à seize ans, avec un homme bien né, Philippe Charles, Marquis de la Fare, capitaine des Gardes du duc d'Orléans.

On parle beaucoup à la Cour de ce mariage, bien que le cas soit ne soit pas exceptionnel. C'est une chose courante de voir la noblesse redorer son bla-

son en s'alliant à la haute finance.

A la mort de Louis XIV, le Régent se trouve devant une situation tragique: une dette énorme et un trésor vide. Les divers procédés envisagés en Conseil, pour faire face au déficit, se révèlent inopérants. Il est même question de banqueroute totale. Philippe d'Orléans refuse de recourir à ce triste expédient.

Les mouvements d'opinions désignent comme responsables des maux dont souffrent la France, les financiers ou traitants qui se sont enrichis en profitant des périodes de désordre et de misère causées par les guerres de la fin du règne de Louis XIV.

L'idée de la création d'une chambre de justice revient au duc de Noailles et à Rouille du Coudray directeur des finances. Elle est enregistrée le 11 mars 1716 au Parlement. Elle est composée de 28 juges, de 2 présidents et d'un procureur général, Bouvard de Fouqueux.

L'ancien couvent des Grands Augustins, sur la rive gauche de la Seine, en amont du pont Neuf, est installé pour la circonstance. Dans une pièce voisine de celle des interrogatoires, des instruments de torture sont établis pour presser les aveux des accusés.

Dès 1716 paraît une déclaration interdisant aux officiers comptables et aux gens d'affaire de quitter leur domicile sous peine de punition corporelle et même de la vie.

Les arrestations vont pouvoir maintenant se succéder. Pendant 2 mois, munitionnaires, traitant, maltôtiers (qui lèvent les taxes à titre ordinaire), fermiers généraux, sur lesquels pèsent des soupçons sont appréhendés les uns après les autres. Paparel, malgré lui, va acquérir la vedette de cette marée soudaine, dont le flot emporte ses pareils dans une débâcle imprévue. Il se croit pourtant à l'abri de toute poursuite, ayant fait la déclaration de l'état de sa caisse comme le prescrit l'Edit Royal du 11 avril 1716.

Sa situation particulière comme seul Trésorier Général de l'Ordinaire des Guerres, son faste, la splendeur de ses équipages, ses résidences princières, ont fait de lui un personnage presque légendaire. Bien connu et aussi très jaloué, on lui prête par surcroît des débauches et des goûts hors nature, dont Voltaire lui-même se fera l'écho. Qu'il ait mené grande vie et se soit allé à ses plaisirs, il l'avouera plus tard en faisant son mea-culpa, mais avant même de connaître les chefs d'accusation, toutes ces raisons le désignaient par avance à la vindicte publique.

Le décret de prise de corps, contre lui, est pris à la requête du Procureur Général dans les dernières heures de la nuit du 7 au 8 mai. Le vendredi huit mai, à 4 heures et demi du matin, Pierre Caron de la Braizière prévôt, à la suite de la chambre de justice, accompagné de ses archers, se présente à la porte de sa maison paternelle, rue Neuve des Petits Champs à Paris, lui signifie son ordre d'arrestation et l'invite à le suivre avec ses principaux commis, Charles Jourdeuil et Michel Potier.

A la faveur des torches et dans le brouhaha que ce déplacement de force a

provoqué dans le quartier, il doit se vêtir rapidement et monter en carrosse pour être conduit à la Conciergerie. Cette geôle qui a servi de prison à Ravaillac a des murs si épais que ni la chaleur ni le froid de l'extérieur ne se font sentir à l'intérieur.

Les scellés sont apposés le 9 mai sur sa maison de Vitry. Un seul interrogatoire est fait pour la forme et Paparel est replongé dans son cachot.

La Cour, la ville et le peuple suivent les débats avec passion, supputant les chances de l'inculpé, font des pronostics sur le jugement que l'on attend, savourent le scandale et se grisent de chiffres fabuleux.

Buvat écrit le 18 mai:

*“Le Sieur Paparel ne sait justifier l'emploi de 2 millions de livres à lui remis pour le paiement de la maison du Roi. Il peut bien porter la peine des péculats! Le Procureur a même déjà donné des conclusions de mort contre lui”*.

Dangeau note le 19 mai dans son journal:

*“Paparel sera jugé demain par la chambre de justice, il s'est fort mal défendu quand on l'a interrogé et il se trouve en grand danger d'être condamné à mort”*.

Le Procureur Général Fourqueux prononce en effet un réquisitoire écrasant. Il y est dit:

*“Que Paparel, malgré la déclaration de ses biens, dans laquelle il croit trouver l'impunité de son crime, reconnaît avoir diverti de sa caisse 1.600.000 livres, tombe donc sous le coup de l'ordonnance de François I<sup>er</sup>, du mois de mars 1545, qui punit le crime de péculat”*.

*“Que dès le mois de décembre 1715 le Conseil de Guerre était instruit de plaintes de ceux à qui Paparel refusait le paiement et qu'il ne se trouvait dans sa caisse que 8.900 livres”*.

*“Que circonstances aggravantes, combien d'officiers sont réduits à la dernière extrémité et à l'impossibilité de continuer leurs fonctions à cause de la cessation du paiement des sommes dues, alors qu'il s'enrichit, donne une dote de 450.000 livres à sa fille, achète une terre de 250.000 livres et fait d'autres dépenses pour mieux cacher sa dissipation énorme des deniers de sa caisse et n'en a pas rendu compte depuis 1710”*.

Paparel est interrogé. Atterré il n'ose nier ni présenter aucune défense. On interroge aussi Potier son commis principal et Jourdeuil son caissier, puis la Cour délibère et rend son arrêt à 2 heures du matin, le 20 mai.

La Cour condamne le dit Claude François Paparel, Trésorier Général de l'ordinaire des guerres et de la Gendarmerie à:

*“Avoir la tête tranchée sur un échafaud, qui pour cet effet sera planté à la place du carrefour du Pont Neuf et de la rue Dauphine”*.

*“Avoir tous ses biens confisqués au profit du Roi”*.

Paparel devait écrire plus tard:

*“j’ai été traduit devant une chambre de justice sans avoir pu savoir où l’on me menait, que lorsque j’y suis arrivé. J’ai été condamné ce jour par mon silence, tant j’étais saisi et effrayé d’un spectacle si redoutable et si nouveau pour moi”.*

La nouvelle de l’arrêt de mort se répand aussitôt dans Paris. C’est le jugement le plus rigoureux prononcé depuis la création de la chambre de justice.

Dangeau écrit à nouveau dans son journal:

*“Paparel a été jugé à mort dans les deux heures. De 27 juges il n’y en a eu que 2 d’avis différent. Comme il était gentilhomme on l’a condamné à avoir le coup coupé”.*

Buvat donne les impressions du public, peu favorable au condamné et qui l’accable encore de plus grands crimes. Paparel n’exigeait-il pas le dixième denier, à son profit, de tous les paiements qu’il faisait aux officiers et aux gardes du corps?

Buvat se fait écho d’imputations plus graves.

*“Paparel se trouve accusé et convaincu d’avoir fourni une somme de 1.600.000 livres (somme correspondant à ce qu’il aurait diverti de sa caisse), aux ennemis de la France pendant la dernière guerre et d’en avoir tiré de gros profits, au lieu de payer les officiers comme il le devait. C’est un miracle de la providence si la plupart des officiers et soldats n’ont pas déserté. Si ces malheurs étaient arrivés, la France aurait connu le risque d’être mise au pillage, à feu et à sang”.*

Ces fables finissent par trouver créance dans l’opinion. Paparel paraît bien près de subir son affreux destin. Il y eut pour lui un concours fortuit de circonstances qui retarda d’abord son exécution.

Le lendemain du prononcé de la peine qu’il doit subir dans les 24 heures est le jeudi 21 mai, jour de l’Ascension. Le duc d’Orléans, qui ne s’était pas attendu à un jugement aussi rigoureux, envoie le jour même par lettre de cachet, ordre à la chambre de justice de surseoir à l’exécution.

Sans cela, écrit Dangeau, il aurait été exécuté dès le samedi. Il ne pouvait l’être à cause de la fête, ni le lendemain qui était un vendredi, par respect pour notre Seigneur Jésus-Christ qui, à pareil jour, avait été crucifié. Ce court sursis va permettre de le sauver.

Buvat laisse entendre qu’une intervention va se produire. Comment ne pas penser que le propre gendre du condamné, familier du Régent et capitaine de ses gardes, n’interviendrait pas.

Le Marquis de la Fare, qui avait épousé la fille du Sieur Paparel, ne manqua pas d’implorer la clémence de Monseigneur le Régent, dont il était le favori, pour faire commuer la peine de mort en celle de détention perpétuelle.

Pendant ce temps, Paparel se morfond dans sa prison, ignorant tout des

événements qui se déroulent et attend l'issue fatale.

Il écrit lui-même ses angoisses après son arrêt de mort:

*“Resserré dans un affreux cachot, gardé à vue jour et nuit par deux hommes avec de la chandelle allumée, tous les cours spirituels par moi demandés et toujours cruellement refusés, le concierge me disant qu’il fallait avoir l’ordre du Procureur Général et l’ordre ne venant jamais. J’ai demeuré 50 jours dans cette situation là, vingt fois avec des convulsions et des sueurs froides de la mort. Quoique désirée, l’heure n’était pas venue”.*

Ses parents et ses amis ne peuvent avoir aucune communication avec lui. Au bout de 3 semaines cependant filtre une lueur d'espoir. Il apprend qu'un nouvel arrêt de la Chambre de Justice commue sa peine et le condamne à être conduit dans une forteresse pour y finir ses jours, avec une pension de mille francs par an. Ses biens sont confisqués et adjugés au Marquis de la Fare, son gendre, à la charge de payer ce qui est dû au Roi et à ses créanciers.

C'est ainsi que le soir du 6 juillet 1716, Paparel part dans un carrosse à 4 chevaux, avec une escorte de plusieurs archers, pour être conduit à Saumur qui lui est destiné comme lieu de détention. Quelques domestiques veulent le suivre dans son malheur, principalement son cuisinier.

Cependant, aussitôt après le premier arrêt de condamnation, la liquidation de tous ses biens est prononcée et réalisée en grande hâte.

Dès le 28 mai on publie la vente des chevaux, carrosses, vins de Champagne, de Bourgogne, des Canaries et autres de pays étrangers, des tableaux, des glaces et trumeaux, de la batterie de cuisine et des meubles de sa maison paternelle de Paris.

Le 2 août on commence la vente des meubles et des équipages du château de Vitry. Sa vaisselle d'argent est envoyée à la monnaie pour y être fondue.

Au milieu d'une telle débâcle les détails pittoresques ne manquent pas. De nombreux fournisseurs et créanciers adressent des requêtes au Procureur Général pour être remboursés de ce qui leur est dû. Ses domestiques et commis réclament l'arriéré de leurs services, ses fournisseurs présentent leurs mémoires. Il n'est pas jusqu'à Pierre Prévost, preneur de taupes dont l'art devait s'exercer dans les potagers de Vitry, qui ne lui réclame aussi son année de gages.

A Vitry, l'arrestation du Seigneur cause, on s'en doute, une grosse effervescence puisqu'il a droit de fief, de haute, moyenne et basse justice. Le Commissaire aux saisis fait mettre une garnison au château. Dans cette perturbation générale les officiers de justice de la terre, bailli, procureur fiscal, greffiers, négligent leurs fonctions. Il faut leur enjoindre d'en continuer l'exercice en menaçant d'amendes et de prison ceux qui les trouble-raient car les habitants refusent d'exécuter les ordonnances de police.

Quelques domestiques gardent leur fidélité à leur maître. L'un d'eux, Boulère son valet de chambre, ose demander sous prétexte de remburse-

ment de sommes dépensées et pour faire subsister le ménage de son maître, qu'on lui remette la montre d'argent, la canne à pomme d'or, le tire bouchon d'argent et la bourse à réseau, violette et or que Paparel avait sur lui lors de son arrestation. Il voulait porter ces objets à Saumur. Malheureusement, la Chambre en avait déjà ordonné la vente.

La vente des biens immobiliers suit celle des meubles et effets. La terre seigneuriale de Vitry est adjugée le 8 septembre 1719 au Marquis de la Fare, son gendre, pour la somme de 103.000 livres. Elle comprend le château avec jardin orné d'allées, d'arbres et jets d'eau, d'un potager, d'une ferme avec cour et basse-cour, d'un colombier, de terres, prés et dépendances de ladite terre, du droit de fief avec haute, moyenne et basse justice sur le bourg de Vitry, paroisses de Saint Germain et Saint Gervais-Saint Protais.

Enfin, la maison paternelle où il était venu habiter en 1713, rue Neuve des Petits Champs à Paris, est vendue à son tour le 18 octobre 1719 à Maître Dumond, pour la somme de 92.000 livres.

Le Sieur de la Jonchère, commis à la poursuite du recouvrement de la dette de Paparel, est bientôt tenu de remettre au trésor royal le prix provenant de la vente des biens saisis.

Le remboursement de la "finance" des charges et offices de Trésorier Général est estimé à 1.327.000 livres.

M. de la Jonchère, après avoir fait ses comptes, lorsque tout est liquidé, s'aperçoit que la confiscation des biens de Paparel a rapporté plus de 1.800.000 livres!... et pourtant, dans quelle hâte a été effectuée la réalisation.

Comme Paparel avait reconnu être redevable de 1.600.000 livres, le voilà non plus débiteur, mais créancier du Trésor!... situation embarrassante.

On découvre alors que le vide de sa caisse n'était qu'apparent. Il suffisait de peu de temps et de la réalisation de ses billets d'Etat pour remplir ce vide. On avait suivi la loi à la lettre en exigeant de trouver chez lui, en numéraires, les sommes énormes dont il était comptable.

La condamnation avait pour le moins été précipitée.

Tandis que se poursuit la "curée" Paparel est enfermé au château de Saumur sous la sévère surveillance de M. Dassy, lieutenant du Roi.

C'est de ce château que, un peu remis de tant d'émotions, il commence à rédiger mémoires et suppliques pour obtenir la révision de son procès qui lui apparaît comme un véritable déni de justice. Mais il n'est pas facile de se faire entendre du fond de sa prison. Pourquoi est-il là? De quel crime l'a-t-on accusé? Comment se trouve-t-il condamné avant d'avoir pu présenter la moindre défense, ni obtenir aucun délai pour se justifier?

Il a bien à se reprocher quelques retards dans le paiement des troupes, mais combien de fois a-t-il dû avancer des sommes importantes alors que le Trésor ne lui donnait que des billets dévalués, difficiles à escompter. C'est ce qu'il

s'efforce d'expliquer dans une première supplique adressée au Régent.

*“Si Dieu m’avait donné la liberté de mon esprit pour pouvoir répondre, je m’en serais utilement servi pour demander d’être appelé à la levée des scellés apposés chez moi. Il m’aurait été aisé de rendre compte de ma conduite. J’aurais présenté tous les emprunts que j’ai été obligé de faire et tous les intérêts que j’ai payés pour soutenir, pendant la guerre et dans les années les plus difficiles, le service dont j’étais chargé”.*

Il aurait exhibé des certificats de M. de Courcelles et du Prince de Rohan, attestant de la régularité de son service. Il aurait fait connaître que M. de Chamillart, pour lors ministre en place, l’avait mandé spécialement avec M. du Plessis, major de la Gendarmerie, pour le prier d’envoyer des fonds en espèces avec de nouvelles promesses de faire tenir compte par le Roi de tous les billets qu’il devait escompter.

M. du Plessis avait été tué à Oudenarde et M. de Chamillart, prétextant de sa santé, avait cédé sa place à M. Voysin en négligeant d’informer son successeur des avances qu’il avait faites.

Dès 1700, écrit-il, le Feu Roi m’avait accordé à moi seul de tous les Trésoriers, par distinction de la régularité de mon service, une gratification annuelle de 6.000 livres. Je ne suis, de ma vie, entré directement ou indirectement dans aucune affaire et j’ai porté au contraire dans les coffres de sa Majesté depuis 1700 plus d’un million pour augmentation de nouvelles finances des charges dont j’étais pourvu.

Je me prosterne à vos pieds pour me faire rétablir dans mon honneur en faisant casser l’arrêt de la Chambre de Justice qui attaque l’honneur de toute ma famille, dévouée depuis 150 ans au service du Roi, et M. le Marquis de la Fare, mon gendre, en sa personne et en celle de sa femme. Je n’en veux, Monseigneur, qu’au rétablissement de ma réputation. Mes dépouilles sont passées à un gendre qui a l’honneur d’être à votre Altesse Royale et que vous en avez jugé digne. Je suis fort en repos, Monseigneur, sur le bon usage qu’il en fera et j’ai grande confiance dans sa probité et dans son bon cœur, qualités qui m’ont fort attachées à lui.

*“Bref, conclut-il, ma condamnation a été précipitée, criante, injuste, insolite et sans qu’il paraisse même, que le Procureur Général ait précisément conclu à la peine de mort contre moi”.*

Le silence seul répond à sa requête.

Il se tourne de tous côtés, envoie un mémoire au Maréchal de Villeroy, Gouverneur héréditaire du Lyonnais, amis et protecteur de sa famille et dont il est bien connu, ceci sans résultat car Villeroy, par son attitude hostile au Régent, n’était guère en faveur et devait être arrêté peu après. Devant de telles protestations d’innocence, on est tenté de croire que la conduite de Paparel a toujours été exempte de tous reproches. Or, un témoignage non suspect de partialité vient à l’encontre de son plaidoyer

nous éclairer sur sa fâcheuse réputation et constitue, par avance, une réponse à quelques unes de ses allégations.

Il s'agit d'une lettre, bien antérieure à son procès, datée du 9 octobre 1709, dans laquelle Voysin, Secrétaire d'Etat à la Guerre, écrit au Contrôleur Général Desmaret:

*"Il est vrai que le Sieur Paparel se vante d'avoir été plus régulier qu'un autre à payer les troupes et j'ai été moi-même à lui procurer par ces belles paroles une gratification de 6.000 livres que je trouve, à vous parler sincèrement, qu'il ne mérite guère".*

Cette lettre, si elle ne dénonce pas des agissements aussi noirs que ceux de l'accusation lui prêtait, souligne des irrégularités et met à jour le mécanisme qui permettait à Paparel, dans son administration, d'acquérir une certaine prospérité. Il faut tenir compte à sa décharge que les fonds qu'il percevait étaient, le plus souvent en billets peu escomptables. Il devait jouer de son crédit pour réaliser les fonds qui lui étaient nécessaires. Il y avait sans doute acquis une certaine habileté et nul doute aussi que ces opérations lui étaient en fin de compte profitables.

Sa détention s'adoucit cependant. Deux ans se passent. Le château de Péronne, en Artois, lui est assigné comme nouveau lieu de détention. Il obtient une lettre de cachet datée du 27 août 1718 reconnaissant que ce séjour ne peut être que préjudiciable à sa santé à cause de l'air marécageux auquel il n'est point accoutumé et lui permet de se retirer à Laon dans l'abbaye de Saint Martin, ordre de Prémontrés, pour y rester jusqu'à nouvel ordre.

En 1721 il est à Soissons en résidence surveillée, puis l'année suivante il obtient l'autorisation de circuler en Lyonnais.

Entre temps, pendant ses différentes détentions, Paparel poursuit inlassablement son plaidoyer sans plus de succès. Il s'adresse à Pottier, son ancien Procureur aux Comptes. Ce Pottier avait toute sa confiance et seul de ses commis faisait tous ses emprunts et tous ses escomptes. Il n'ignore donc pas les promesses verbales faites par le ministre Chamillart, ne pourrait-il en témoigner?

Pourquoi ne tenterait-il pas une démarche auprès du Marquis de la Fare, son gendre?

*"Il y va de l'honneur, de la gloire, du bon coeur noble et généreux de mon gendre, qu'il me justifie au plus tôt aux yeux de la terre"* écrit-il dans une véhémence pénétrante.

C'est alors, qu'à son grand désappointement, il apprend que des lettres de grâce et de réhabilitation lui sont accordées en décembre 1720. Il proteste, s'indigne, mais on lui conseille de se tenir coi, sous peine d'un exil plus sévère.

Il est bien forcé de s'incliner et de paraître accepter les lettres de réhabilitation que l'on prétend avoir obtenues en son nom, alors qu'il n'a jamais

fait de démarches dans ce sens.

*“J’ai, dit-il bien la satisfaction d’être rétabli en tous mes honneurs, mais je n’accepte pas d’être dépouillé de tous mes biens vendus à vil prix et de mes charges supprimées”.*

Cette spoliation semble être la seule raison d’être de son procès.

Un terrible soupçon commence à peser sur son esprit. Qui a bien voulu sa perte? Quel adversaire assez puissant a réussi à étouffer ses requêtes, à le faire maintenir en prison ou en exil depuis 9 ans avec des menaces de mauvais traitement en cas de protestation? Qui enfin a profité de ses dépouilles? Ce n’est que trop clair, le voile se déchire enfin.

Entre temps, le Régent est mort en 1723. L’autorisation lui est donnée de rentrer à Paris, en octobre 1724, mais il est trop tard. Vaincu, résigné, il se présente cependant à la Cour où il est accueilli avec bienveillance et commisération. C’est une réparation bien tardive qui ne lui donne qu’une satisfaction morale, car il trouve son fils réduit presque à l’indigence et sa fille abandonnée. Il tente encore une dernière démarche pour obtenir une pension qu’il sollicite humblement, car contrairement à ce qui a été dit, il n’a aucun argent à l’étranger.

Faisant taire son ressentiment, il essaye, cruelle et mortifiante épreuve, d’intéresser à son sort le Marquis de la Fare, encore tout puissant à la Cour, pour obtenir un appui en lui laissant entendre qu’il renonçait désormais à poursuivre ses spolieurs.

Un intermédiaire, M. Herhier, intercède auprès de la Fare dans une lettre datée du 19 octobre 1724:

*“Monsieur, écrit-il à celui-ci, vous avez sans doute appris le retour de M. Paparel à Paris, auquel, Madame votre épouse a rendu ses devoirs et qu’il a reçu en bon père et avec amitié tendre et sincère. Il a été reçu à la Cour, très favorablement de M. le Duc, des Ministres et de toutes les personnes de condition. Je dois vous dire Monsieur, en confiance, qu’il a été excité par plusieurs personnes de considération de se pourvoir en révision et réclamer contre “ce qui s’est fait”, mais que de lui-même, par des considérations particulières, dans la seule crainte de vous déplaire, il a mieux aimé devoir sa justification à son innocence que de suivre de tels conseils. En effet, il a pris le parti de présenter un placet au Roi dont j’ai l’honneur de vous envoyer copie. Il a été bien reçu et renvoyé à Monseigneur de Breteuil pour en faire le rapport. Vous verrez, Monsieur, qu’il se restreint à une pension réversible à son fils. Depuis la présentation de ce placet il s’est heureusement trouvé dans des papiers de rebut à moi, remis à la justice, un dossier composé de lettres de ministres, ordres et certificats qui prouvent partie des avances, changes et négociations de papiers qu’il a faites pour le service pendant les années 1706 et 1707 et dont l’indemnité monte à 130.000 livres, ce qui fait connaître que la pension qu’il demande pour indemnité n’est pas à titre de grâce, mais qu’elle a pour fondement le*

*principe de justice.*

*Dans ces circonstances, comme vous êtes Monsieur, aux particuliers de Monseigneur de Breteuil, je suis persuadé qu'étant informé de l'état des choses, vous ne serez pas fâché de trouver cette occasion de lui recommander les intérêts de M. Paparel qui n'y sera certainement pas insensible si vous avez la bonté, Monsieur, de vous y employer. Cette démarche qui me paraît nécessaire de votre part, vous fera honneur dans le monde. Je me flatte que vous voudrez bien m'en donner avis afin que je l'en informe, si vous le jugez à propos”.*

Cette lettre pleine de sous-entendus fit son effet.

Paparel obtint sur ce point satisfaction. Il se retira à l'hôtel des gentilshommes, rue Féron, où quelques mois plus tard, après tant d'épreuves, il décéda à 66 ans, le 17 mai 1725.

Son service funèbre eut lieu à Saint Sulpice le lendemain, en présence de son beau-frère et de son fils.

Qui était donc Philippe Charles, Marquis de la Fare, gendre de Paparel et dont il est fait allusion?

A la mort de son père en 1712 il obtint la charge de capitaine des gardes du Duc d'Orléans et fut comblé d'honneurs.

Il fut dès le début un des favoris du Régent et figura parmi les “roués” qui partageaient les orgies du Palais Royal.

Saint Simon, dans ses mémoires, le décrit avec indulgence.

*“C'est un homme aimable de bonne compagnie. Sans blesser son honneur, il a un esprit gaillard mais fort médiocre. Il a su être utile avec tous les gens en place et, en première place, se faire beaucoup d'amis et aussi se faire peu à peu une très grande fortune qui a dû surprendre”.*

Il épousa le 6 avril 1713 Françoise Paparel, fille du châtelain de Vitry sur Seine, dont la dote, en plus d'un hôtel de la place Vendôme, s'élevait à 560.000 livres.

Le Maréchal de Tesse écrivit à cette occasion:

*“Le fils du défunt, gros Lafare, épousa avant hier beaucoup de biens dans la fille de Paparel, aussi laide à ce que l'on m'a dit que je sais le père coriace et intéressé”.*

En 1717, il répudia sa femme prétextant qu'après l'arrestation de Claude François Paparel “il ne pouvait la souffrir”.

A la lumière d'autres témoignages on arrive à discerner chez ce personnage une moralité douteuse qui autorise toutes les hypothèses.

Comment croire que familier, de toutes les heures, du Palais Royal, il ait ignoré la décision qui avait été prise d'arrêter son beau-père. Il dinait avec lui quelques jours avant, rue Neuve des Petits Champs, dans sa maison dont une petite porte donnait, par derrière, sur le jardin du Palais Royal!... On peut l'imaginer, festoyant avec celui dont il vient d'apprendre la perte

et, escomptant à l'avance le profit qu'il en tirera!

Circonstance plus que troublante, la Fare dès le 14 avril, c'est-à-dire, moins d'un mois avant l'arrestation, négocia à M. de Souvres la vente de l'hôtel de la place Vendôme, que sa femme avait reçu en dote, moyennant 140.000 livres. Cette vente lui permit de payer la charge de maître de camp, Général des Dragons.

Au moment de l'arrestation de Paparel il joua d'indignation. Sous prétexte de ne pouvoir "digérer" cette infamie, il pria le Duc d'Orléans de lui permettre de se défaire de sa charge de capitaine des gardes, ce qui lui fut refusé.

Colère ou comédie habilement jouée?

Quoique il en soit, il prit ce prétexte pour abandonner sa femme et l'obligea à se retirer dans une communauté religieuse.

Le voici donc ensuite adjudicataire de tous les biens de son beau-père, par la grâce du Régent. Il se fait adjuger la terre de Vitry pour 103.000 livres et la revend moins d'un an après.

D'Argenson, dans ses mémoires, le jugea avec grande sévérité. Il écrivit en 1752:

*"La Fare meurt endetté de 500.000 livres après avoir payé des dettes par la vente de sa Lieutenance Générale au Gouvernement de Bretagne. Il a mangé plus de 4 millions, tant de son bien que de paraguante (pots de vin), exercés avec des moyens légers et des qualités aimables mais fausses. Il a dépouillé de tous ses biens son beau-père Paparel, et l'a fait condamner à perdre la tête, puis grâce de la vie. Ses biens confisqués furent donnés au gendre qui le laissa mourir de faim ainsi que son beau-frère qui vit encore très malheureux.*

*C'est un véritable courtisan, un homme du monde, du siècle où nous sommes, gros mangeur, se connaissant en cuisine, festoyant grandement dans ses places, n'en méritant aucune, ayant mal fait la guerre, Maréchal de Cour, conciliant ceux qui pouvaient lui être utiles, déchirant la vertu, ami du vice, gai et jovial, ami de tout le monde, en apparence mais n'aimant personne".*

L'opinion du mémorialiste, sur le personnage, n'était pas unique. D'autres contemporains ont soutenu la même thèse.

Une note manuscrite, retrouvée dans les cartons de d'Hozier vint étayer l'accusation.

*"Tout Paris pensa que l'infortuné Paparel aurait trouvé grâce s'il avait eu un gendre moins en faveur. Il fut scandalisé de voir le Marquis de Vitry, son fils unique, réduit à la mendicité tandis que son beau-frère était en débauche avec des filles de l'Opéra. Il semble, qu'à la faute près, un homme d'honneur eut préféré le sort du beau-père à celui du gendre".*

Cette dernière appréciation, appuyant celles qui précèdent ne permet plus

de douter du triste comportement de la Fare en cette affaire.

On ne peut prouver qu'il fut le dénonciateur de son beau-père, mais il n'en reste pas moins qu'il profita sans pudeur des dépouilles de Paparel et prit ensuite toutes précautions pour le réduire au silence en s'opposant à la révision de son procès.

**André CARVILLE**

*Documentation: " L'affaire Paparel " de F. Micolon (descendant par alliance du fils de Claude François Paparel).*



# LA SEIGNEURIE DE SAINT-MANDÉ AU XVIII<sup>E</sup> SIÈCLE

Saint-Mandé, actuellement la plus petite commune du Val de Marne, est, au XVIII<sup>e</sup> siècle, un simple hameau dépendant de la paroisse de Charenton-Saint-Maurice; mais sa superficie est alors plus du double de celle de l'actuelle commune.

La grande majorité des terres du hameau appartient à la seigneurie de Saint-Mandé.

---

## ORIGINE ET FONCTIONNEMENT DES SEIGNEURIES

---

Une seigneurie, au XVIII<sup>e</sup> siècle, est une survivance du régime féodal. Celui-ci a pris naissance spontanément au moment des grandes invasions, lorsque des populations de paysans, d'artisans ont voulu se garantir contre les envahisseurs ou les bandes de pillards. Ils se sont mis sous la sauvegarde d'un chef, d'un seigneur, qui leur assurait protection et assistance, les accueillant à l'abri des murs de son château fort, en cas de danger. En échange, le seigneur exigeait d'eux un serment de fidélité; le territoire sur lequel s'étendait sa protection était la seigneurie.

Depuis ces lointaines origines jusqu'au XVIII<sup>e</sup> siècle, ce régime a beaucoup évolué. À l'époque qui nous intéresse, une seigneurie est devenue une simple propriété foncière de quelque importance qui peut être acquise par donation, par succession ou par simple vente. Le propriétaire n'en est pas forcément un noble; un simple bourgeois ou roturier peut devenir seigneur; les exemples ne sont pas rares.

Différents fiefs ou domaines moins importants peuvent dépendre d'une seigneurie. Ainsi au XVIII<sup>e</sup> siècle, l'ancien domaine que le surintendant des finances, Nicolas Fouquet, s'était constitué à Saint-Mandé, est un fief dépendant de la seigneurie; ce domaine appartient, au début du siècle, en partie au seigneur de Bercy et en partie aux créanciers de Fouquet; ces deux propriétaires sont donc les vassaux du seigneur de Saint-Mandé et, à ce titre, lui doivent foi et hommage. C'était autrefois une cérémonie solennelle au cours de laquelle le vassal s'agenouillait devant son suzerain, pla-

gant ses mains dans les siennes pendant qu'il prononçait son serment de fidélité, en présence de nombreux témoins laïcs et religieux.

Toute une hiérarchie s'était peu à peu mise en place, allant des seigneuries de moindre importance, comme celle de Saint-Mandé, à une plus vaste qui en groupait plusieurs et se rattachait elle-même, par des liens identiques, à un seigneur encore plus important. Dans cette superposition de fiefs, le sommet, fief suprême, est dirigé par le roi de qui dépendent finalement toutes les seigneuries; il est qualifié dans certains textes de "suzerain fief-feux" du royaume.

Au XVIII<sup>e</sup> siècle, chaque seigneur doit encore se reconnaître le vassal de son suzerain et, notamment, pour la terre et seigneurie de Saint-Mandé qui est: "*mouvante et relevante en plein fief foy et hommage de la terre et chastellenie d'yerres*"<sup>(1)</sup>

La démarche au cours de laquelle s'effectue cette reconnaissance de vassalité s'est considérablement simplifiée ainsi qu'on peut en juger par ce document:

*Aujourd'huy Mardy troisième jour de mars mil sept cent trente neuf, en présence et compagnie des conseillers du Roy notaires au chatelet de paris soussignez Messire Jacques François de Bérulle chevalier marquis de St ange, comte de Bérulle, demt à paris rue ferou paroisse St Sulpice, s'est transporté au château de gros bois distant de quatre lieues ou environ de Paris, ou étant après avoir frappé à la principale porte et entrée dud. chateau a demandé a haute voix si haut et puissant seigneur Messire Germain Louis Chauvelin Président a mortier en la cour de Parlement, Commandeur des ordres du Roy, Marquis de Grosbois, Seigneur de la Chastellenie d'Yerre unie aud. marquisat, était en sond. chateau, ou sil y avoit quelqu'un qui eut charge et pouvoir dud. seigneur de recevoir a foy et hommage les vassaux du dit marquisat de Grosbois et ses dependances; s'est présenté sieur charles Berger Dumesnil Capitaine pour le Roy des ville et chateau de Brie demt ordinairement à Paris rue Tiquetonne paroisse St Eustache, etant ce jourdhuy audit grosbois, lequel a dit quil a charge et pouvoir de recevoir a foy et hommage les vassaux dud. marquisat de Grosbois et dependances(...) En conséquence de laquelle réponse led. Comte de Bérulle s'etant mis en devoir de vassal suivant que le requiert la coutume de Paris a fait et porté aud. seigneur Chauvelin en qualité de seigneur de laditte chatellenie d'yerre parlant aud. Sr Dumesnil aud. nom la foy et hommage quil est tenu de luy faire et porter a cause de la terre et seigneurie de Saint Mandé relevante en plein fief foy et hommage de ladite chatellenie d'yerre et consistante en toute justice haute moyenne et basse pour l'exercice de laquelle il y a assises et plaids ordinaires en l'auditoire de lad. seigneurie, droit d'instituer et destituer prevost lieutenant, procu-*

*reur fiscal, greffier, notaire, sergents, voyer et garde des prisons, droit d'avoir fourches patibulaires, poteaux, carcans et autres droits et signes de haute justice, fiefs et arrières fiefs qui peuvent dépendre et relever de lad. seigneurie de St mandé<sup>(1)</sup>*

Quarante jours au plus tard après l'acte de foi et hommage, tout seigneur est tenu d'énumérer les différents biens qui constituent la seigneurie; cet acte où le vassal reconnaît avoir porté, pour toutes ces terres, foi et hommage à son suzerain, s'appelle aveu et dénombrement. Ces deux formalités sont parfois accomplies en même temps. C'est le cas pour Jacques François de Bérulle; dans la suite de l'acte cité plus haut, se trouvent détaillés les différents terrains et bâtiments dont l'ensemble forme la seigneurie de Saint-Mandé. Nous y voyons que celle-ci se compose du manoir dont les bâtiments ne sont pas détaillés, avec cours, jardins, potagers, bosquets, petit étang, le tout contenant environ vingt-cinq arpents (*Voir à la fin de cet article la notice concernant les mesures de longueur et de superficie de l'époque.*), une autre maison louée à un marchand de vin; une grande pièce de terre labourable de douze arpents; quarante arpents en plusieurs autres pièces de terre labourable "*et tout le territoire etant de ladite seigneurie de St Mandé consistant en quatre cent cinquante arpents ou environ de terres labourables, non labourables, prés, patis et vignes*"<sup>(1)</sup>

---

## LA JUSTICE ET LES DROITS SEIGNEURIAUX

---

Dans la première partie de ce document cité in-extenso, il est spécifié que la seigneurie de Saint-Mandé est "*consistante en toute justice haute, moyenne et basse*". La haute justice permettait, à l'origine, à son titulaire, de prononcer des condamnations de mort ou de bannissement; mais il ne semble pas que de telles condamnations aient encore cours à Saint-Mandé, et l'on chercherait en vain sur les plans de l'époque l'emplacement des fourches patibulaires, ces piliers auxquels étaient pendus les condamnés. Par contre, l'emprisonnement qui relève de la moyenne justice est parfois prononcé; il existe, dans le domaine seigneurial, un bâtiment affecté à ce genre de condamnation; concernant également la moyenne justice, les actes de tutelle ou de curatelle, les inventaires et l'apposition des scellés. Quant à la basse justice, ne relèvent d'elle que les délits punis d'une faible amende.

Cette justice, le seigneur ne peut l'exercer lui-même; les ordonnances royales le lui interdisent; il doit donc nommer, instituer des officiers de justice; le plus important est le juge qui porte souvent le titre de prévôt; à Saint-Mandé, on l'appelle parfois lieutenant, mais le tribunal porte le nom de prévôté. A côté de ce lieutenant, on trouve à Saint-Mandé, comme dans toutes les seigneuries, un procureur fiscal qui exerce le ministère public et

doit s'occuper de la rentrée des droits seigneuriaux. On trouve également trace de quelques fonctionnaires subalternes tels que greffier, sergent, voyer, huissier, postes mal payés et exercés par des praticiens attachés à plusieurs seigneuries. Le juge de la seigneurie est responsable de la police à l'intérieur de son territoire; à ce titre, c'est à lui que revient le devoir d'élaborer un règlement; plusieurs de ces textes ont dû être publiés depuis l'année 1700; mais des abus ayant été constatés, il a été nécessaire, à plusieurs reprises, de porter à nouveau à la connaissance des habitants les règlements auxquels ils sont tenus de se conformer; c'est ainsi que le 17 avril 1779, Jean Foucroy "*Lieutenant, juge ordinaire civil, criminel, de police et de voierie*" publie une "*ordonnance de police pour la justice et prévôté de Saint-Mandé-lès-Paris*"<sup>(2)</sup>

Sur les 25 articles que comprend cette ordonnance, 21 édictent des interdictions portant sur des domaines très divers: interdiction de travailler le dimanche, de s'adresser à d'autres justices que celles du lieu, d'encombrer les rues ou chemins, de laisser errer les animaux, de posséder colombier et pigeons, d'ouvrir une boutique sans autorisation, d'utiliser poids et mesures n'ayant pas le poinçon de la prévôté, de faire paître les bêtes n'importe où, de glaner avant la fin de la récolte, de vendanger avant la date prévue. Les autres articles font obligation aux habitants de se comporter avec respect dans les églises, de nettoyer le devant de leurs maisons, de faire tailler les arbres ou haies bordant leurs propriétés sur des passages publics et de signaler les animaux errants.

A défaut de respecter interdictions ou obligations, les contrevenants se verront infliger une amende variant, suivant les cas, de 10 à 100 livres (*Voir à la fin de cet article la notice concernant les unités monétaire de l'époque*). Et, afin que nul n'en ignore, "*la présente ordonnance a été lue et affichée dans tous les lieux dépendants de ladite prévôté de Saint-Mandé, comme aussi à Charenton-Saint-Maurice, Vincennes, Montreuil, Picpus et autres lieux*"<sup>(2)</sup> Le registre des audiences et les minutes de la prévôté qui ont été conservés pour la période 1778-1789<sup>(3)</sup> nous donne une idée des affaires qu'est appelé à traiter le lieutenant, juge ordinaire. Pendant cette période, on peut y relever quatre condamnations à la prison contre des individus surpris en train de cueillir du raisin ou de piller un verger; les coupables sont "*déposés dans la prison de la seigneurie, à la garde du concierge*". Nombreux autres cas de vol de raisin, de pommes de terre; de travail dans les champs le dimanche ou le jour de la fête de saint Maurice, patron de la paroisse dont dépend Saint-Mandé. En dehors de ces infractions aux règlements, la prévôté doit s'occuper de différentes questions concernant les personnes ou les biens: nomination de tuteurs, apposition de scellés, inventaires, nomination des messiers (ce sont les habitants chargés de veiller à la conservation des moissons et des fruits jusqu'à la récolte). C'est également

la prévôté qui fixe le ban des vendanges, date à partir de laquelle la cueillette du raisin est autorisée.

Si le seigneur de Saint-Mandé a, sur sa terre, le droit de haute, moyenne et basse justice, il possède bien d'autres droits que l'acte de foi et hommage du 3 mars 1739 énumère complaisamment:

*"ayant au surplus led. Comte de Berulle droits de barrage, coutume, cens, rentes, terrages, fourrages, étalouage, corvée, charois, champars, ave-nages, lods, ventes, saisines, amandes et autres droits et prérogatives, pré-eminence, annuels et perpétuels tel qu'il est requis et dépendant de lad. terre et seigneurie de Saint mandé aluy appartenante"*

Quelle liste impressionnante! En réalité la plupart des droits cités dans ce texte ne le sont que par suite d'un usage très ancien, les notaires utilisant dans la rédaction de leurs actes des formules qu'il n'est pas question de supprimer ou de modifier.

Le plus important et le plus productif de tous les droits seigneuriaux est le droit de lods et ventes; c'est celui qui est dû au seigneur en cas de muta-tion; il est, en général, égal au douzième de la valeur du bien. Un autre droit payable en espèces, le cens, paraît être tombé plus ou moins en désuétude, témoin cette formule que l'on retrouve pratiquement dans tous les actes de vente: *"Etant ladite pièce de terre en la censive des Seigneurs et Dames dont elle relève et par eux chargée de cens et redevance que les parties n'ont sçu dire ny déclarer"*. Le montant, quand on le connaît, est d'ailleurs très léger.

---

## TERRES ET BATIS DE LA SEIGNEURIE DE SAINT-MANDÉ

---

En dehors des droits seigneuriaux, le principal intérêt pécuniaire de la sei-gneurie réside dans la location des terres. Ces terres sont morcelées à l'extrême; les pièces les plus importantes dépassent rarement un arpent, soit 3 416 m<sup>2</sup>; certaines n'atteignent même pas 10 perches (342 m<sup>2</sup>). Le domaine seigneurial comprend environ 250 pièces: terre labourable, prés, vignes qui font toutes l'objet de baux de location, le plus souvent de 9 années.

Dans les années 1780 et suivantes, la location de toutes ses terres procure au seigneur de Saint-Mandé un revenu annuel supérieur à 7 500 livres, ce qui est d'un excellent rapport, sachant que la seigneurie a été achetée 46 500 livres en 1739 et que les prix sont restés à peu près stables entre ces deux dates. Il est vrai que, sur les revenus de ses propriétés, le seigneur doit payer tous les fonctionnaires de justice dont il a été question plus haut ainsi que tout le personnel domestique travaillant à l'intérieur du manoir seigneurial: concierge, jardinier, fermier, garçon d'écurie, servantes et

domestiques. Ce manoir seigneurial forme un ensemble assez hétéroclite, les bâtiments qui le composent ayant dû être construits à différentes époques; il comprend "*cinq corps de logis contigus les uns aux autres*"<sup>(4)</sup> trois disposés au fond de la cour d'entrée et deux en équerre sur la droite; aucun ne comporte plus de deux étages, le deuxième étant le plus souvent un grenier; tout l'ensemble est couvert en tuiles. Malgré ses 24 fenêtres de façade, cet ensemble ne doit pas être très imposant; le bâtiment du milieu, au fond de la cour, forme un avant-corps entre deux autres inégaux et le rez-de-chaussée de la dernière partie, à gauche, domine celui des autres bâtiments. Comment sont disposées les pièces à l'intérieur de ces constructions disparates? On sait seulement qu'on y trouve "*une cuisine, office à côté, vestibule dans lequel est un grand escalier, salon de compagnie, chambres à coucher et cabinets, grenier dessus*"<sup>(5)</sup>

Autour de ce manoir seigneurial, on trouve "*logement du concierge, écuries, remises, poulailler, cour, basse-cour dans lequel est un autre bâtiment servant de logement au jardinier (...) parterre, bosquets, jardins potager et fruitier, allée de bois de futaye, avec un petit étang ou réservoir, le tout contenant environ vingt-cinq arpents*"<sup>(5)</sup> On sait aussi que, dans le domaine seigneurial, se trouve un pressoir et un colombier à pied<sup>(6)</sup>.

**Voilà pour le cadre de la seigneurie de Saint-Mandé. Voyons maintenant ceux qui, tout au long du XVIII<sup>e</sup> siècle en ont été les propriétaires.**

### **LES DAUMALLE, 1700 - JEAN LE CAMUS, 1700-1710 MARIE CATHERINE DUJARDIN, 1710-1719**

Au début de l'année 1700 la propriété de la seigneurie de Saint-Mandé est partagée entre Louis comte Daumalle et son fils Jacques Daumalle, tous deux vicomtes Dumont Notre-Dame; le fils, mineur, n'a que la nue-propriété et l'usufruit revient au père, conformément au testament du précédent seigneur, Michel Delarche, décédé en 1686; c'était un prêtre qui, exprimant ses dernières volontés, écrivait: "*Je veux mon corps estre porté à St Gervais et inhumé a sept heures du soir au pied du grand autel de la Vierge ou iay celebré ma Ire messe derriere le cœur (...) sans autre faste tenture ni ornemens que ceulx de la bienséance pour un pauvre ecclesiastique qui veult mourir dans l'humilité comme il a vescu.*"<sup>(7)</sup>

Le 29 mai 1700, Louis, comte Daumalle "*tant en son nom que comme père tuteur et légitime administrateur*" de son fils Jacques, vend à "*Mre Jean*



**Jean Le CAMUS**  
**Seigneur de Saint-Mandé de 1700 à 1710**

**Buste de Simon Mazière**  
**musée de Versailles**  
© Photo R.M.N.

*Le Camus, chevalier, conseiller du Roy en ses conseils, Me des requestes ordinaires de son hostel, Lieutenant civil de la ville, prévosté et vicomté de paris demeurant rue de Paradis psse St Jean en Grève (...) le fief terre et seigneurie de Saint-Mandé lez Paris*"<sup>(8)</sup> moyennant la somme de trente mille livres qui ne sera payée que dix-huit mois plus tard, lorsque Jacques Daumalle aura atteint l'âge de vingt-cinq ans auquel était alors fixée la majorité.

La rue de Paradis, où habite Jean Le Camus, est la partie actuelle de la rue des Francs-Bourgeois comprise entre la rue Vieille-du-Temple et la rue des Archives; l'hôtel où il habite existe toujours, au 54.

Jean Le Camus avait la réputation d'être l'un des plus intègres et des plus habiles magistrat de son siècle. On doit à Saint-Simon quelques détails savoureux sur son caractère: "*C'était la plus belle représentation du monde de magistrat. Il était bon aussi, et honnête homme, obligeant, et avait beaucoup d'amis; mais il était glorieux à un point qu'on en riait et qu'on avait pitié. Il était frère du premier président de la cour des aides et du cardinal Le Camus, et, quand il disait "mon frère le cardinal" il se rengorgeait que c'était un plaisir.*"

La première affaire dont Jean Le Camus va devoir s'occuper en devenant seigneur de Saint-Mandé, est la conclusion d'un procès pendant depuis 1696 devant le parlement entre Louis Daumalle et le cardinal de Noailles, archevêque de Paris. Celui-ci est en effet prieur de Saint-Mandé et, comme tel, peut exercer les droits seigneuriaux sur le territoire dudit prieuré; mais il prétendait les exercer également sur toute l'étendue de la localité, et le comte Daumalle voulait aussi exercer les siens sur le territoire du prieuré. Pour terminer ce procès, les deux parties sont convenues d'en passer par l'avis d'un ancien avocat et, le 10 juillet 1700, une transaction est signée, mettant fin au débat:

*"ledit seigneur Le Camus, comme seigneur de Saint-Mandé est et demeure maintenu en la propriété et possession de percevoir le cens, lods, ventes, droits seigneuriaux, saisines et amandes et de faire exercer la haute, moyenne et basse justice par un prévost et ses officiers et de jouir de tous les autres droits mentionnés par les lettres patentes d'Henry second du trois septembre mil cinq cent cinquante huit*

(...)

*Le cardinal n'aura d'autre droit dans ce territoire de Saint-Mandé que la perception et jouissance des dixmes sur tout ledit territoire et des héritages donnez cy devant a cens ou ventes par les prieurs de Saint-Mandé(...) Il pourra faire exercer la justice par le juge de la temporalité dans l'étendue de la maison dud. prieuré jardins et clôture qui en dépendent même dans l'étendue de la place qui est au devant de l'église"*<sup>(9)</sup>

Une autre affaire qui traîne depuis encore plus longtemps va connaître un dénouement heureux pour Jean Le Camus. À partir de 1658, le pouvoir

royal avait décidé de l'ouverture de trois grandes avenues desservant le château de Vincennes et passant à l'intérieur du domaine seigneurial; ce sont, actuellement, au nord l'avenue Galliéni et l'avenue de Paris; vers le milieu de la commune, les avenues Victor Hugo et de Liège; au sud, l'avenue Daumesnil. Un certain nombre de terres appartenant au domaine seigneurial avaient ainsi été aliénées avec promesse de dédommagement. Ce dédommagement est très long à se manifester, et ce n'est que le 25 mai 1701 que le garde du trésor royal est autorisé à régler à Jean Le Camus la somme de 8 828 livres, 2 sols et 4 deniers, montant de l'estimation du fond et non jouissance des terres occupées depuis 1662 "*par le grand cours qui conduit de l'arc de triomphe à Vincennes, par l'avenue qui conduit de Picpus à la ménagerie de Vincennes et par la grande avenue qui conduit de Paris à Saint-Maur*"<sup>(10)</sup>. L'estimation avait été effectuée sur une base variant de 200 à 300 livres l'arpent, ce qui était assez peu, mais on y avait ajouté les intérêts pour 38 années à raison du denier 20 correspondant au taux de 5%.

Ce n'est que le 20 décembre 1704 que Jean Le Camus va accomplir la démarche de foi et hommage auprès de son suzerain, le seigneur de la chatellenie d'Yerres. Pourquoi avoir attendu plus de quatre ans? Peut-être avait-il accompli cette formalité dès sa prise de possession, mais aucune trace écrite n'en a été conservée, et qu'il a été obligé de la renouveler à cause du changement de titulaire de la chatellenie d'Yerres. En 1704, celui-ci est Achille de Harlay, premier président du parlement de Paris qui demeure au Palais de justice à Paris; le chemin à parcourir est beaucoup moins important: quelques centaines de mètres au lieu de 16 ou 18 km. Jean Le Camus reste seigneur de Saint-Mandé pendant dix ans, jusqu'à sa mort, le 28 juillet 1710. Il avait demandé à être enterré dans l'église des Blancs-Manteaux qui se trouvait en face de son domicile parisien, rue de Paradis, aujourd'hui rue des Francs-Bourgeois. C'est alors un prieuré bénédictin auquel le lieutenant civil a rendu de bons offices pendant sa vie. Il a, par son testament, laissé aux religieux 100 livres de rente annuelle pour la fondation d'une messe tous les dimanches et jours de fête et une somme de 2 000 livres pour y être enterré. Sa veuve va faire élever dans l'église un somptueux mausolée fait de marbre de diverses couleurs et d'ornements en bronze doré. Sur le sarcophage une statue de Jean Le Camus, grandeur nature, agenouillé, en costume de magistrat y est sculpté par Simon Mazière. L'épithaphe du défunt est gravée en lettres d'or sur fond de marbre noir dans un latin tarabiscoté qui a donné beaucoup de mal à sa traductrice (*Marie-Henriette GUILLARD que je suis heureux de remercier*). On y apprend que le défunt avait été intendant de la province d'Auvergne; ses deux frères sont qualifiés de très illustres: le cardinal qui fut évêque de Grenoble et l'autre, premier président de la cour des Aides. Lui-même est

également célébré comme très illustre et égal à l'un et à l'autre. Bizarre est la façon d'indiquer la date de sa mort: V KALENDAS AUGUSTI MDCCX, ainsi que c'était l'usage dans la Rome antique. Sa veuve n'oublie pas de rappeler que c'est elle qui a fait élever ce monument pour son illustre mari et pour elle-même.

L'ensemble du mausolée ne sera pas terminé avant la fin de l'année 1717. Il aura coûté à la veuve de Jean Le Camus la somme de 13 550 livres. De ce superbe monument, détruit à la Révolution, il ne reste plus aujourd'hui qu'un buste du défunt, au musée de Versailles.

Bien qu'aucun document n'en parle, il est fort probable qu'une ou plusieurs messe de Requiem sont, après le décès du seigneur de Saint-Mandé, célébrées dans la chapelle du prieuré qui sert habituellement d'église paroissiale, ou dans l'église de Charenton-Saint-Maurice.

La seigneurie de Saint-Mandé, après la disparition de Jean Le Camus, devient la propriété de sa veuve, Marie Catherine Dujardin qui, dans les actes officiels, est alors qualifiée de "Dame de Saint-Mandé". Décédée le 14 juin 1719, elle est inhumée aux côtés de son mari dans "l'église des RR PP Benedictins dits blancs manteaux".

### **ANTOINE, NICOLAS NICOLAÏ, 1719-1731 L'INDIVISION, 1731-1739**

La seigneurie passe alors à son petit-fils, Antoine Nicolas Nicolaï, marquis de Goussainville, qualifié de "seul et unique héritier de Marie Catherine Dujardin". Son père, Jean Aymard, avait épousé en 1690 la fille de Jean Le Camus, la plus grande héritière de la robe, d'après les mémoires du marquis de Sourches; celle-ci étant décédée en 1696, il s'était remarié en 1705 avec Françoise Élisabeth de Lamoignon; c'est sans doute à cause de ce remariage qu'il avait été écarté de la succession. Mme de Sévigné avait écrit, en parlant de lui: "*Il y a bien de la grandeur dans cette robe. Elle est hors du commun; il est le huitième président de la chambre des comptes*" (*Lettre à Madame de Grignan, 19 juillet 1690*). En 1712, il avait acheté pour son fils Antoine Nicolas l'office de conseiller au parlement pour la somme de 75 000 livres et, en 1717, il résigna en sa faveur la charge de premier président de la chambre des comptes.

Comme Jean Le Camus, Antoine Nicolas Nicolaï est titulaire de plusieurs seigneuries; il est seigneur d'Osny, Beaumais, Saint-Mandé et autres lieux. Les seigneurs de Saint-Mandé ne font certainement que de brèves apparitions dans l'hôtel seigneurial, ils ont tous à Paris une demeure plus confort-

table; la famille Nicolai a son hôtel parisien place Royale, aujourd'hui place des Vosges, au numéro 9 actuel. Antoine Nicolas est tellement peu disposé à habiter Saint-Mandé qu'il loue la maison seigneuriale à Pierre Perrot, marchand, habitant Paris, pour 1 000 livres par an; le bail est signé, pour 6 ans, le 7 mars 1725 et prorogé pour 6 nouvelles années le 30 septembre 1730. Le locataire a "*l'obligation de garnir lad. maison de meubles exploitables suffisans pour sûreté dudit loyer*"<sup>(11)</sup> Cette obligation montre bien que la demeure, en grande partie démeublée, ne devait pas recevoir souvent la visite de son propriétaire. En 1723, déjà, il a loué à un marchand de vin, une autre maison située dans le parc seigneurial et toute proche du château.

Antoine Nicolas Nicolai meurt le 15 juin 1731, au village d'Auteuil, dans une maison appartenant à un de ses amis, le chevalier Bernard; il a 38 ans. Par son testament, dicté quelques heures avant sa mort, il a ordonné "*sa sépulture en l'église de la paroisse du lieu où il décèdera, sans cérémonie, avec le plus de simplicité et le moins de frais que faire se pourra.*"<sup>(12)</sup>

Cette décision dut causer une grande émotion dans la famille, tous les marquis de Goussainville étant inhumés dans l'église de cette paroisse, au cours de cérémonies qui devaient être à l'opposé de la simplicité. Il a désigné comme exécuteur testamentaire Michel Etienne Turgot, prévôt des marchands de la ville de Paris depuis deux ans, qui commandera, quelques années plus tard, le plan qui porte son nom et qui demeure le plus beau plan de Paris au XVIII<sup>e</sup> siècle.

Que va devenir la seigneurie de Saint-Mandé après la mort d'Antoine Nicolas Nicolai? Dans son testament, il était précise que "*Led. seigneur testateur donne et lègue à Monsieur son père tout ce que les coutumes de la succession de ses biens luy permettent de donner le faisant et instituant son légataire universel*". La fortune du fils est évaluée à 762 218 livres, mais les coutumes en question ne permettent pas à son père d'hériter de plus de 123 843 livres; le reste faisant partie des biens propres du fils, va être partagé entre quinze autres héritiers qui sont oncles ou tantes à la mode de Bretagne et cousins au septième degré. La terre de Saint-Mandé devient alors propriété indivise entre huit co-propriétaires dont les parts ne sont pas égales; les trois premiers se partagent une moitié, tandis que l'autre moitié se trouve répartie entre les cinq autres.

L'ennui, dans une situation semblable, c'est qu'on ne peut jamais savoir qui est responsable de quoi. Le 25 avril 1732, le seigneur d'Yerres, Germain Louis Chauvelin, garde des sceaux, suzerain de celui de Saint-Mandé, obtient du roi des lettres de terrier l'autorisant à obliger tous les propriétaires des terres qui relèvent de sa seigneurie de "*donner aveus,*

*dénombrements, reconnaissances et fidelles déclarations des fiefs maisons, biens et héritages qu'ils tiennent et possèdent dans les mouvances*" de sa seigneurie<sup>(13)</sup>. Le dimanche 18 janvier 1733, un huissier rend compte que, s'étant "transporté, issue de grande messe, ditte, chanté, et célébré en leglise dudit Saint Mandé patron dudit Saint Mandé paroisse de Charenton au devant de la grande porte et principale entré de ladite eglise, ou estans les habitans sortans de laditte messe a grand nombre, jay a haute et intelligible voix fait lecture des dittes lettres de terrier"<sup>(13)</sup>. Tous les propriétaires ou locataires de biens situés dans le territoire de la seigneurie sont donc obligés d'en faire la déclaration au notaire. Près de trois ans plus tard, aucun acte de foi et hommage n'a été souscrit par les propriétaires de la seigneurie de Saint-Mandé, d'où déplacement d'un nouvel huissier, venant de Brunoy, qui ne trouve au château seigneurial que la veuve du locataire qu'il charge de faire savoir à "*Monsieur le marquis de flamarin et consorts, seigneurs de la terre et seigneurie de Saint mandé près Vincennes*" qu'ils sont sommés de venir auprès du garde des sceaux, dans les quarante jours pour satisfaire à tous leurs devoirs, faute de quoi leur suzerain "*se pourvoira contre eux par saisie féodale.*"<sup>(14)</sup>

Il est probable qu'un ou plusieurs des copropriétaires se sont alors décidés à accomplir la démarche qui leur était réclamée, mais aucun document n'en conserve le témoignage.

L'indivision va se maintenir pendant sept ans, jusqu'au jour où les copropriétaires se décident à vendre par licitation la terre et seigneurie de Saint-Mandé. Des affiches sont apposées aux endroits où d'éventuels acheteurs peuvent en prendre connaissance, annonçant que, le 27 août 1738, à onze heures du matin, à la barre des requêtes du Palais, "*il sera procédé à la publication et réception des enchères et à la vente et adjudication par licitation au plus offrant et dernier enchérisseur, en la manière accoutumée, de la propriété, fond, tréfond, superficie, possession et jouissance de ladite terre, fief et seigneurie de Saint-Mandé lès Paris, situez en la paroisse de Charenton Saint Maurice, ses appartenances situations et dépendances.*"<sup>(15)</sup>

## **JACQUES, FRANÇOIS DE BÉRULLE, 1739-1767**

La mise à prix est fixée à 10 000 livres. Malgré ce prix très modique, aucun acheteur ne se manifeste et il faut procéder à une nouvelle licitation le 4 février 1739. Cette fois les amateurs sont nombreux et les enchères grimpent; c'est, finalement, le comte Jacques François de Bérulle qui, comme plus offrant et dernier enchérisseur, devient propriétaire de la sei-

gneurie. Il lui en coûte la somme de 46 500 livres<sup>(16)</sup>. Excellente occasion pour lui d'utiliser une bonne partie des 60 000 livres qui lui ont été remboursées au mois de juin précédent par le marquis de Courteilles, ambassadeur en Suisse<sup>(17)</sup>.

Si Jean Le Camus avait un frère cardinal, Jacques François de Bérulle est l'arrière-petit-neveu d'un autre cardinal, Pierre de Bérulle, qui a laissé un nom dans l'histoire religieuse de notre pays; il y a installé le Carmel et fondé l'Oratoire de France, tout en jouant un rôle politique qui n'est pas négligeable.

Jacques François de Bérulle n'attend pas, comme ses prédécesseurs, de se faire rappeler à l'ordre par son suzerain. Le 30 mars 1739, ainsi que nous l'avons vu au début de cette étude, il se rend au château de Grosbois pour porter au seigneur d'Yerres la foi et hommage qui lui est due.

Les deux seigneurs de Saint-Mandé qui ont précédé Jacques François de Bérulle avaient occupé dans l'administration des postes importants: maître des requêtes, lieutenant civil, conseiller au parlement, premier président de la chambre des comptes. Dans ce domaine, le nouveau seigneur semble faire exception. On sait seulement qu'avant son mariage, en 1736, il a été capitaine au régiment du royal infanterie. C'est sans doute à son rang de cadet qu'était due cette situation, les charges importantes étant réservées à l'aîné.

Cette disponibilité lui permet probablement d'effectuer quelques séjours à Saint-Mandé où l'hôtel seigneurial a certainement souffert quelque peu de l'abandon où l'avaient laissé ses huit copropriétaires. A vrai dire on ne sait rien de ses séjours saint-mandéens, sinon que, le 2 novembre 1758, il est venu signer six baux de locations pour des terres appartenant à la seigneurie.

Il a dû pourtant faire les honneurs de son hôtel seigneurial à sa belle-mère, car, dans son testament, il écrira:

*“Désirant témoigner à Madame la Présidente de Ricard ma belle-mère mon tendre attachement et ma parfaite reconnaissance de l'amitié qu'elle m'a toujours témoigné, je luy donne et legue sa vie durant l'usufruit de ma terre de St Mandé et revenus en dépendants, ayant remarqué que l'habitation de cette maison luy était salutaire pour sa santé et luy faisait plaisir”*<sup>(16)</sup>

Comme les autres seigneur de Saint-Mandé, Jacques François de Bérulle possède un hôtel à Paris: en 1739, il est situé rue Férou, mais, par la suite, il se trouve rue de Vaugirard. C'est là qu'il meurt le 21 avril 1767. Il est inhumé dans l'église des prêtres de l'Oratoire, actuellement temple de l'Eglise réformée de France, 145, rue Saint-Honoré.

Puisque nous parlons de demeures parisiennes des seigneurs de Saint-Mandé, disons tout de suite que le dernier en eut deux: l'une qu'il fit lui-même construire et que l'on peut encore voir au 15 de la rue de Grenelle, et l'autre, rue de Richelieu, sans autre précision.

## PIERRE, AMABLE, THOMAS DE BÉRULLE

Ce dernier seigneur, Pierre, Amable, Thomas de Bérulle est le neveu du précédent. Il hérite de la seigneurie de Saint-Mandé comme étant "*habile à se dire et porter seul héritier quant aux biens tenus en fief de Mre Jacques François comte de Bérulle*"<sup>(16)</sup>. Ainsi que l'avaient été son père et son grand-père, il était destiné à devenir premier président du parlement du Dauphiné; mais à la mort de son père, il avait à peine cinq ans. Dès qu'il a eu l'âge requis, en 1744, il a acheté, moyennant 39 600 livres, la charge de conseiller au parlement de Paris. Douze ans plus tard il est nommé intendant de la généralité de Moulins, puis, en 1760, ayant accompli le temps de service exigé, et le président intérimaire étant décédé, il est nommé premier président à Grenoble. Il a alors 34 ans. Son oncle n'avait que le titre de comte de Bérulle; lui, étant de la branche aînée, est marquis de Bérulle. Ses fonctions de premier président l'absorbent certainement beaucoup et il ne doit guère avoir le temps de quitter Grenoble. La seigneurie de Saint-Mandé n'en est pas pour autant abandonnée; nous avons vu que, depuis la mort de Jacques François de Bérulle, c'est sa belle-mère, la présidente de Ricard, qui a l'usufruit et, après elle, c'est sa fille, comtesse de Bérulle, qui va bénéficier de cet avantage; et il semble bien qu'elle prenne très au sérieux cette responsabilité et qu'elle s'occupe activement de l'administration du domaine, nommant juge, greffier, voyer, signant des actes notariés, surveillant attentivement les travaux d'intérêt général, jusqu'à sa mort, le 19 août 1779. Est-ce en prévoyant ce départ qu'au mois de mai précédent, Pierre, Amable, Thomas de Bérulle se dessaisit de sa charge de premier président en faveur de son fils? Il a 53 ans et désire peut-être prendre un peu de repos; dans les actes officiels, il conservera son titre de premier président du parlement du Dauphiné.

Le 20 mai 1781, il va rendre "*la foy et hommage due à cause du fief terre et seigneurie de Saint-Mandé située près Paris attenant les murs du parc de Vincennes(...) à très-haut, très-puissant et très-excellent prince Louis-Stanislas-Xavier, fils de France, duc d'Anjou, d'Alençon et de Brunoy, comte du Maine, du Perche et de Senonches, Monsieur, frère du Roi, à cause de sa chatellenie d'Yerres*"<sup>(18)</sup>. Le futur Louis XVIII est en effet devenu titulaire du duché-pairie de Brunoy dont dépend la chatellenie

d'Yerres. En même temps, le marquis de Bérulle donne l'aveu et le dénombrement de la seigneurie de Saint-Mandé. Se trouvent ainsi détaillées 36 pièces de terre plus ou moins importantes, mais pour le reste, c'est plus difficile *"ledit seigneur avouant ne peut quant à présent donner les noms des propriétaires actuels, ainsi que la quotité des cens dus par chaque censitaire, attendu l'antiquité de ses terriers et la négligence qui a existé depuis plusieurs années dans la perception desd. droits de cens et rentes"*<sup>(18)</sup>.

Voilà pourquoi Pierre, Amable, Thomas de Bérulle va demander au roi de lui accorder des lettres patentes en forme de terriers, c'est-à-dire l'autorisation de relever dans un registre la liste de toutes les terres dépendant de la seigneurie, qu'elles soient vendues ou louées.

En conséquence, le 9 décembre 1781, un *"huissier au grand conseil du roy s'est transporté en la paroisse dudit St Mandé au devant de la principale porte de l'église du prieuré dudit lieu, issu de la messe(...) a fait lecture à haute et intelligible voix des lettres patentes du roy en forme de terrier(...) et les a affichées"*<sup>(19)</sup>.

La même proclamation sera effectuée au même endroit à deux autres reprises. Même cérémonial dans les paroisses de Charenton St Maurice, Vincennes, Montreuil et Charonne, toutes paroisses où habitent des propriétaires ou locataires de terre de la seigneurie.

En même temps que va être confectionné le registre terrier, Pierre, Amable, Thomas de Bérulle fait dessiner par un nommé d'Aveline une série de sept plans recouvrant toute l'étendue de la seigneurie. Sur ces plans en couleurs à très grande échelle (environ 1/1 300), on peut voir l'emplacement des 468 parcelles qu'elle comprend<sup>(19)</sup>.

Mais la Révolution approche à grands pas. Devant les dangers qui menacent, beaucoup de nobles, ne se sentant pas en sécurité, vont chercher refuge à l'étranger. Louis XVI, lui-même, tente d'émigrer le 20 juin 1791. On a la preuve que, deux jours plus tard, le seigneur de Saint-Mandé n'a pas quitté Paris; ce jour-là, en effet, un notaire parisien dresse l'acte de vente d'une maison située à Saint-Mandé; dans cet acte, on relève le paragraphe suivant:

*"Lesdits maison, jardin et dépendances sont vendues par mesdits sieur et dame Brodelet francs et exempts pour toujours de tout droit de cens, lods et ventes et autres droits cy devant seigneuriaux dont lesdits biens étaient chargés envers le ci-devant seigneur de St Mandé dans la censive duquel ils étaient, au moyen desd offres réelles que, conformément aux décrets de l'assemblée nationale sur le rachat des droits seigneuriaux, ledit sieur Brodelet a fait faire à M. de Bérulle propriétaire de la ci-devant seigneurie de Saint-Mandé de la somme de mille quatorze livres douze sols six*

*deniers sauf à parfaire pour le rachat desdits droits de lods et ventes cens et autres droits seigneuriaux par exploit de Guillaume huissier au ci-devant châtelet de cette ville le dix mai dernier (...) lequel exploit porte que ledit sr de Bérulle a refusé d'accepter lesdites offres, pour raison duquel refus ledit Me Guillaume a fait pour lesdits sieur et dame Brodelet toutes réserves protestations de se pourvoir aux termes des décrets susdits."* (20)

Pourquoi Pierre, Amable, Thomas de Bérulle refuse-t-il ce rachat décrété par l'assemblée nationale? Est-ce pure bonté d'âme de sa part ou ne veut-il pas reconnaître que ses droits seigneuriaux et tous ses privilèges sont désormais lettre morte?

Quoi qu'il en soit, il se refuse à partir. A Saint-Mandé, le 2 avril 1792, un homme s'introduit dans son jardin pendant la nuit; le concierge qui l'a appréhendé fait appeler la municipalité qui vient interroger le maraudeur. On relève la signature de Bérulle au bas du compte rendu figurant dans le registre des délibérations du conseil municipal.

Neuf mois plus tard, en janvier 1793, il n'a toujours pas émigré; la preuve nous en est fournie par un document trouvé dans les archives départementales de Seine-et-Marne vers 1880 et reproduit dans un livre paru en 1883 (F. Guilhermy et R. de Lasteyrie - *Inscriptions de la France du V<sup>e</sup> au XVIII<sup>e</sup> siècle*)

Voici, en résumé la teneur de ce document:

L'église de l'Oratoire, rue Saint-Honoré, est destinée à servir de magasin pour les effets d'équipement des armées; autels, monuments, tombeaux doivent être détruits et, notamment, le mausolée en marbre du cardinal Pierre de Bérulle. Les quelques membres de la congrégation de l'Oratoire restés sur place demandent au Directoire du département de Paris la permission d'enlever le cercueil de plomb qui renferme la dépouille pour le faire déposer dans un lieu saint et convenable. Pierre, Amable, Thomas de Bérulle, alerté, accepte qu'il soit déposé dans une cave de son hôtel parisien, rue de Grenelle. La translation est opérée le 15 janvier 1793 en présence de son fondé de pouvoir.

La Terreur le trouve toujours en France; mais, à une date qu'on ne peut préciser, il se retire à Foissy-sur-Vanne, dans le département de l'Yonne; c'est là qu'il meurt le 6 avril 1797<sup>(21)</sup>. Cette retraite rurale ne doit pas surprendre quand on regarde de près les titres qui suivaient son nom en 1782; dans le terrier de la seigneurie de Saint-Mandé, il est en effet qualifié de "marquis de Bérulle, premier président du parlement de Grenoble, Propriétaire de la seigneurie de Saint-Mandé, seigneur de Saint-Mandé les

Paris sur le bois de Vincennes, Bérulle, Foissy et autres lieux”.

Ces deux villages de Foissy et de Bérulle se trouvent, le premier, dans l'Yonne, l'autre, dans l'Aube, à environ 15 km l'un de l'autre à vol d'oiseau. Les Bérulle, originaires de la province de Champagne, étaient, depuis longtemps, propriétaires de la Baronnie de Beau-en-Othe; en 1720, Louis XV érigea cette terre au titre de marquisat sous le nom de Bérulle. C'est une très vaste seigneurie où l'on trouve, en plus de ces deux localités, les terres de Milly, Flacy, Rigny-le-Féron et Cérilly<sup>(22)</sup>.

Si Pierre, Amable, Thomas de Bérulle a pu terminer sa vie sans avoir été emprisonné, il n'en a pas été de même pour son fils aîné, Amable, Pierre, Albert qui lui avait succédé comme premier président du parlement de Grenoble. Arrêté au château de Foissy, le 8 mai 1794, il sera guillotiné à Paris le 24 juillet suivant, quelques jours avant la chute de Robespierre. Le même sort fut réservé à trois membres de la famille Nicolaï.

**Jean HUBERT**

---

## ANNEXES

---

### **Les mesures de longueur et de superficie**

Les principales mesures de longueur utilisées en France, au XVIII<sup>e</sup> siècle, sont: le pied, la toise et la lieue; mais leur valeur varie d'une province à l'autre. Il n'est question ici que de mesures pratiquées dans la région parisienne.

Le pied, appelé aussi pied du roi, parce que c'était, paraît-il, la longueur du pied de Charlemagne, correspond à 32,47 cm. La toise vaut six pied, soit 1,949m. La lieue vaut 2 282 toises, soit 4 447 m.

Les deux unités de superficie dont il question dans cette étude sont la perche et l'arpent. La perche est un carré de 18 pieds de côté et correspond à 34,16 m<sup>2</sup>. L'arpent vaut 100 perches, soit 3 416 m<sup>2</sup>.

### **Les unités monétaires**

L'unité monétaire de base est, au XVIII<sup>e</sup> siècle, la livre tournois (originellement frappée à Tours) qu'on appelle quelquefois franc. Elle se divise en

20 sous ou sols; le denier est le douzième du sol.

La valeur de la monnaie est restée à peu près stable pendant la plus grande partie du siècle, notamment de 1726 jusqu'à la veille de la Révolution. Plutôt que d'établir une comparaison hasardeuse avec les prix de l'époque actuelle trop peu stables, il semble plus intéressant d'indiquer le prix de quelques produits de base:

Pain, la livre (489 gr.)	3 sous
Lait, la pinte (0,93 l.)	2 sous
Beurre, la livre	16 sous 3/4
Sel, la livre	1 sou
Œufs, la douzaine	9 sous
Viande (bœuf, veau, mouton), la livre	7 sous
Vin rouge, la bouteille	4 sous 1/2

Les salaires journaliers étaient à peu près les suivants:

Ouvrier agricole	10 à 12 sous
Manœuvre	15 à 18 sous
Ouvrier des métiers	26 à 30 sous

A Saint-Mandé, en 1781, le salaire annuel du garçon de boutique d'un marchand de vin était de 150 livres.

Pour une famille de 5 personnes, un revenu annuel de 500 livres était à la limite de la pauvreté.

A l'autre bout de l'échelle sociale, le traitement annuel d'un conseiller au parlement de Paris était de 10 400 livres; le premier président touchait 94 000 livres. Le lieutenant civil avait 28 000 livres.

Il faudrait déduire de ces traitements officiels l'intérêt du capital déboursé pour obtenir la charge; on a vu que Pierre, Amable, Thomas de Bérulle a payé 39 600 livres celle de conseiller au parlement de Paris. Mais il convient également de tenir compte des "épices", c'est-à-dire des cadeaux en argent ou en nature que les magistrats reçoivent de leurs obligés.

---

## SOURCES

---

### Manuscripts

#### *Abréviation*

A.D.	Archives départementales
A.M.	Archives municipales
A.N.	Archives nationales
A.N. M.C.	Archives nationales Minutier central
A.P.	Archives de Paris

- 1 - A.D. Essonne A 914 3 mars 1739
- 2 - A.N. Z<sup>2</sup> 4159
- 2 - A.N. Z<sup>2</sup> 4158-4159
- 4 - A.P. DQ<sup>10</sup> 1595
- 5 - A.D. Essonne A 914 20 mai 1781
- 6 - A.D. Essonne A 914 29 mai 1700
- 7 - A.N. M.C. LXXII - 112
- 8 - A.N. M.C. CXIII - 183
- 9 - A.N. M.C. LI - 712
- 10 - A.D. Yvelines A 463
- 11 - A.N. M.C. CXII - 501
- 12 - A.N. M.C. CXII - 514 bis
- 13 - A.D. Essonne A 983
- 14 - A.D. Essonne A 914 25 octobre 1735
- 15 - A.D. Essonne A 914 Affiche
- 16 - A.N. M.C. LVIII - 425
- 17 - A.N. M.C. LXVIII - 405
- 18 - A.D. Essonne A 914 20 mai 1781
- 19 - A.M. Saint-Mandé
- 20 - A.N. M.C. LXXXVII - 1246
- 21 - A.D. Yonne 2E 170/4
- 22 - A.D. Yonne Q 432

### **Imprimés**

*AVENEL (G. d') - Histoire économique de la propriété, des salaires, des denrées et de tous les prix en général depuis l'an 1200 jusqu'en l'an 1800. Paris, 1894-1912*

*BLUCHE (François) - Les magistrats du Parlement de Paris au XVIII<sup>e</sup> siècle. Paris 1986*

*BOUILLET (M. - N.) - Dictionnaire universel des sciences, des lettres et des arts. Paris 1880*

*DEDIN-LAPORTE (Pierre) - La seigneurie du Plessis-Gassot en Parisis - Etude d'un domaine rural au XVIII<sup>e</sup> siècle. Bergerac, 1934*

*FUNCK-BRENTANO (Frantz) - Le Moyen-Age. Paris s.d.*

*GAXOTTE (Pierre) et CHRIST (Yvan) - Le faubourg Saint-Germain. Paris, 1966*

*GUIFFREY (Jules) - Comptes des bâtiments du roi sous le règne de Louis XIV. Paris, 1881-1901*

*GUILHERMY (F.) et LASTEYRIE (R. de) - Inscriptions de la France du V<sup>e</sup> au XVIII<sup>e</sup> siècle. Paris, 1873-1883*

*KUNSTLER (Charles) - La vie quotidienne sous Louis XVI. Paris, 1950*

*LA CHENAYE-DESBOIS (de) et BADIER - Dictionnaire de la noblesse. Paris 1863-1876*

*LEMERCIER (Pierre) - Les justices seigneuriales de la région parisienne de 1580 à 1789. Paris, 1933*

*LÉVIS-MIREPOIX (Duc de) - La France féodale. Paris, 1974*

*LEVISTE (Jacques) - Inventaire de la succession du marquis de Bérulle en 1794, dans le "Bulletin de liaison de la Société archéologique de Sens", 1964*

*MARION (Marcel) - Dictionnaire des institutions de la France aux XVII<sup>e</sup> et XVIII<sup>e</sup> siècles. Paris, 1923*

*MARION (Marcel) - Histoire financière de la France depuis 1715. Paris, 1914*

*MOLLAT (Michel) - Histoire de l'Île de France et de Paris. Toulouse, 1971*

*MOUSNIER (Roland) - Les institutions de la France sous la monarchie absolue, 1598-1788. Paris, 1974*

*OLIVIER-MARTIN (François) - Histoire de la coutume de la prévôté et vicomté de Paris. Paris, 1922*

*POISSON (Georges) - Le Val-de-Marne. Paris, 1968*

*RAUNIE (Émile) - Épitaphier du vieux Paris. Paris, 1890-1901*

*ROULEAU (Bernard) - Villages et Faubourg de l'ancien Paris. Paris, 1985*

*SAINTE-SIMON (Duc de) - Mémoires. Paris, 1982-1987*

*SÉVIGNÉ (Mme de) - Correspondance. Paris, 1972*



# LA VIE AU GRAND-VAL D'APRES LA CORRESPONDANCE DE DIDEROT

Diderot fit de fréquents séjours au Grand-Val chez son ami d'Holbach. Ces séjours, qui font l'objet de quarante lettres, s'échelonnent entre juillet 1759 et juin 1780. Si l'on s'en tient aux séjours faisant l'objet d'une correspondance ponctuelle, on remarque que ceux-ci se situent toujours à la même période, c'est-à-dire entre la fin de l'été (aout) et la fin de l'automne (novembre). Rappelons qu'il s'agit d'une saison d'inactivité dans les divers milieux parisiens et que les propriétaires de domaine se rendaient à la campagne sans doute pour contrôler les récoltes et vendanges; c'est aussi la saison de la chasse. Les salons parisiens se vident donc vraisemblablement à cette période de l'année et, à l'instar de Diderot, ceux qui ne possèdent pas de propriété à la campagne suivent les mécènes et ne s'en retournent à Paris qu'avec la venue de l'hiver.

Avec la correspondance de Diderot, adressée pour l'essentiel à la femme aimée Sophie Volland, c'est donc une vingtaine d'années qui sont retracées. Toutefois, Plus qu'un récit chronologique d'une époque hormis la mauvaise humeur croissante du maître des lieux, les séjours au Grand-Val se suivent et se ressemblent, c'est plutôt à une suite de tableaux vivants que fait songer la Correspondance, tableaux qui auraient pour sujet la coterie holbachique transposée de son milieu naturel, Paris, à la campagne. Mais cette transposition ne fait pas de la correspondance du Grand-Val le simple reflet des missives parisiennes et c'est à cette spécificité qu'il convient de s'attacher.

Si l'on reprend l'image du tableau précédemment évoquée, c'est pour mettre en avant que, mis bout à bout, ces tableaux ne sauraient former une fresque et cela, parce que le dénominateur commun des lettres du Grand-Val, qui permet de les distinguer des lettres parisiennes semble être les silences qui les entourent: silence des descriptions silence sur les relations entre le domaine et l'extérieur, silence sur le petit monde laborieux qui gravite inmanquablement autour du Grand-Val. Paradoxalement, de cette somme de silences vient une lumière ou plus exactement un éclairage et

l'histoire, qui est aussi faite de ce regard porte par une société sur ce qui l'environne, se trouve enrichie par ce témoignage.

Révéléateur de la sociabilité des Lumières qui continue de s'exercer à la campagne, la Correspondance de Diderot met en scène les commensaux du Grand-Val dans un décor qui s'avoue expression de cette sociabilité et dont l'élément principal est le salon. Cette sociabilité trouve aussi son expression dans le souci manifeste lié aux moyens de communications: la description du cadre naturel sera subordonnée à l'impératif de la communication; l'obstacle matériel que constitue la pluviosité deviendra un leitmotiv et la non mention des moyens de transport apparaîtra comme la traduction métaphorique de l'impossible communication. Mais cette société qui sait recevoir et a le souci de communiquer avec autrui fait l'aveu de son sentiment d'être une élite sociale: le Grand-Val apparaît comme un Etat dans l'Etat et non comme un domaine subordonné à une ville et les rapports qu'il entretient avec l'extérieur sont quasiment inexistantes.

*(Les références données sont celles des Editions de Minuit dirigées par Roth et Varloot, Paris, 1970, 16 vol.)*

---

## SOCIABILITÉ DU SIECLE DES LUMIERES

---

Loin d'être un huis clos à quatre personnages - le baron, sa femme, sa belle-mère véritable propriétaire du domaine, et Diderot, le Grand-Val est, dès 1759, le pendant aux champs de la "synagogue" (Lettre 355, t.15, p.166) de la rue Royale. La sociabilité ici s'y exprime à travers la réception d'amis, de convives, voire de villégiateurs.

On reçoit ici comme à Paris beaucoup de monde. Toutefois cette première impression doit être relativisée. Hormis une visite de groupe, le nombre de convives n'est jamais supérieur à dix. Comparé à la vie parisienne, le Grand-Val apparaît dans une certaine mesure comme un havre de paix, trop calme, trop tranquille. Autre différence, si l'on reçoit au Grand-Val les "Encyclopédistes" (Damilaville, Grimm, Marmontel, Le Roy), les esprits éclairés (le marquis de Croismare, Galiani), les hommes de lettres (Saint-Lambert, le marquis de Ximénès) et les autres personnalités importantes que l'on reçoit rue Royale (le baron de Diesko, le baron de Gleichen), se détachent quelques figures marginales comme ces voyageurs Hoop, Magon ou Marchais ainsi que ces autres figures marginales que constitue le monde des femmes (Mme d'Epinau, Mme de Charmoy). Signalons aussi la présence d'une figure locale, le "petit croque-Dieu de Sussy" (lettre 154, t.2, p.301) qui semble être le seul élément rapporté de Sucy dans cette société. Cette hospitalité volontiers donnée parce qu'elle rompt la monotonie des

soirées automnales nécessite un habitat approprié.

Le château du Grand-Val, aujourd'hui disparu, avait été construit au XVI<sup>e</sup> siècle par Mlle de Masparault et Mme d'Aine en était devenue propriétaire en 1754. Du domaine du Grand-Val ou de la demeure elle-même, Diderot ne nous apprend que peu de choses et, lorsqu'il le fait, c'est au détour d'une anecdote ou dans le dessein de donner une description qui n'est pas pure information mais signe d'une réalité autre que seulement matérielle. Les principaux détails donnés sur l'habitat ont pour objet ou de mettre en avant la qualité de l'hospitalité reçue - et par conséquent, pour Diderot de signifier sa qualité d'hôte de marque - ou la familiarité avec laquelle on vit avec ses hôtes. Pour nous, c'est l'occasion de saisir l'environnement matériel dans lequel vivent les d'Holbach. C'est avant tout l'aisance matérielle qui se manifeste à travers la Correspondance. Le domaine est une résidence seconde mais non secondaire, ou l'on vit une bonne partie de l'année; ce qui rend le confort indispensable. On remarque que chacun a son "appartement" (Cf. le relevé à la page suivante), qu'il est fait mention de pièces spécifiques; or on sait que la spécialisation des pièces est l'apanage des classes aisées en cette seconde moitié du XVIII<sup>e</sup> siècle. Cette multiplication des pièces est traduite dans l'espace par la présence d'un couloir dont l'utilisation ne se généralise qu'au tout début du XIX<sup>e</sup> siècle. On peut aussi rappeler que la maison comporte un étage. Le seul mobilier laisse supposer que Diderot évolue dans une demeure particulièrement confortable. Dans cette même optique, on peut songer à l'aise qu'offrent les objets dispensant la chaleur ou la lumière. La présence d'une source de chaleur est déjà répandue, mais au Grand-Val de nombreuses pièces en sont pourvues. Les objets mentionnés rattachés à une activité particulière montrent qu'il s'agit d'une société d'oisifs qui se distrait: les femmes font de la couture, on fait de la musique et on pratique divers jeux. Enfin certains détails vestimentaires témoignent de cette même aisance matérielle. Il en va ainsi du deshabillé dont on sait qu'il est le "signe d'une aisance" (Catherine Portaluppi, La culture matérielle 1711-1808. Etudes notariales de Charenton et de Villeneuve St Georges, mémoire de maîtrise, Université Paris XII, 1985, p.118).

Quoi qu'il en soit, ces diverses mentions, exploitées comme témoignage de la vie au Grand-Val, doivent surtout être lues comme les éléments symboliques d'un art de vivre qui allie confort et liberté. Il ne faut pas chercher l'esquisse de ce que pouvait être la maison seconde d'un noble parisien dans la Correspondance de Diderot. Ce qu'il dessine, c'est plutôt un espace de sociabilité et l'espace scénique des causeries au coin du feu.

## Salles spécialisées, mobilier et vêtements

	<i>lettre</i>	<i>tome</i>	<i>page</i>
<b><i>I/Salles spécialisées</i></b>			
“un petit appartement”	146	2	264
“les appartements”	151		284
“mon appartement”	208	3	202
“chambre” (hoop)	151	2	281
“ma chambre”	200	3	162
“ma chambre”	201		181
“la chambre” (Diderot)	212		217
“mon atelier”	193		129
“salon”	146	2	264
“salon”	154		295
“salon”	201	3	174
“salon”	214		230
“salle de billard”	194		146
“billard”	200		162
“billard”	201		181
“cuisine”	638	10	161
“chapelle”	200	3	162
“chapelle”	201		181
 <b><i>II/Mobilier</i></b>			
 <b><i>A) Mobilier</i></b>			
“canapé”	146	2	264
“fauteuil”	154		307
“canapés”	154		307
“canapés”	194	3	144
“lit”	201		174
“lit”	208		200
“fauteuil”	210		209
“fauteuil”	214		229
“canapés”	453	7	140
“lits”	453		140
“canapé”	454		149
“fauteuils”	638	10	161

	<i>lettre</i>	<i>tome</i>	<i>page</i>
--	---------------	-------------	-------------

*B) Appareils de chauffage et d'éclairage*

1) Chaleur

"grosse souche"	151	2	281
"foyer"	154		295
"foyer"	194	3	144
"souche"	201		174
"cheminée du salon"	201		174
"garde feu"	201		174
"feu"	208		206
"rideaux"	214		222
"foyer"	214		230
"feu"	454	7	148

2) Lumière

"lumières"	146	2	265
"lampe de nuit"	201	3	174
"bougeoir"	208		206
"bougeoir"	454	1	149
"bougeoirs"	456		168
"bougies"	636	10	156

*C) Objets associés au loisirs*

1) Jeu

"tables"	146	2	265
"table verte"	152		287
"billard"	152		287
"table"	154		307
"table de jeu"	156		319
"tables de jeu"	201	3	166

2) Musique

"mandore"	154	2	298
"mandore, tympanon"	201	3	165
"clavecin"	210		211
"luths"	453	7	140
"luth"	454		149

3) Couture

"métier"	193	3	128
"broderies, beguins, petites chiffons"	210		210

	<i>lettre</i>	<i>tome</i>	<i>page</i>
<b>III/ Les vêtements</b>			
“habits”	154	2	307
“cotillons”	154		307
“souliers, bas, cotillons, linge”	154	2	308
“souliers”	193	3	129
“robe de chambre, bonnet de nuit”	194		135
“pantoufles”	201		174
“corset de nuit”	201		174
“chemise”	201		174
“cornette”	201		175
“manchettes”	201		175
“bonnets de nuit”	214		230
“déshabillé”	214		230
“bonnets de nuit”	453	7	140

#### **IV/ Objets particuliers: expression du bien-être**

“oreiller”	151	2	280
“oreillers”	194	3	134
“oreiller”	208		200

---

### **LE SOUCI DE COMMUNICATION**

---

Cette sociabilité qui se met en scène à travers la Correspondance, qui s'avoue presque fièrement comme preuve d'un savoir-vivre s'inscrit aussi dans le souci manifeste des moyens de communication. Il est certain que cette obsession qui apparaît presque à chaque page de la Correspondance est liée à la séparation de Diderot de son amie Sophie Volland. Cependant elle traduit aussi une situation matérielle réelle. Le Philosophe voit dans la campagne un espace coupé du monde, c'est-à-dire de Paris, où les nouvelles ne parviennent que sporadiquement ou tardivement.

Lorsque Diderot décrira la situation géographique du Grand-Val, c'est avant tout pour expliquer que le domaine se trouve éloigné d'une quelconque poste. La plus proche étant celle de Charenton, c'est par rapport à cette ville que Diderot situera le Grand-Val (lettre 146, t.2, P.265):

*“Le Grand Val est à deux lieues et demie de Charenton, et à la même distance de Gros-Bois. Il n'y a point de poste plus voisine”*

Et s'il fait mention de l'impraticabilité des chemins, c'est encore dans

cette même optique (lettre 194, t.3, p.135):

*“Il y a près de deux lieues d’ici à Charenton. Leschemins sont impraticables”*. C’est donc la difficulté des communications qui conditionne la description géographique du Grand-Val.

Alors que nombre de détails échappent à l’observation de Diderot, le temps qu’il fait au Grand-Val, au contraire, ne l’indiffère jamais. On trouve dans presque chacune des lettres une mention concernant les conditions météorologiques, conditions exécrables d’ailleurs, puisque la Correspondance se dissout dans les eaux boueuses de l’automne (lettre 150, t.2, pp.277-278):

*“[mon journal] sera un peu monotone, surtout pendant que les jours continueront d’être pluvieux...”*.

Le nombre important de ces mentions attire l’attention, d’autant que les spécialistes évoquant la région parisienne précisent qu’il pleut assez souvent (environ 160 jours par an), mais de manière peu abondante.” (Jacques Kessler, La météorologie de la France: tous les climats localité par localité, C. Lattès, Paris, 1986, p.364.) Nous sommes loin du “ciel [qui] se fond en eau” (lettre 152, t.2, p.287 et lettre 194, t.3, p.135) ou du “déluge” (lettre 205, t.3, p.186 et lettre 214, t.3, p.231) décrit. Manipulation de la réalité qui éclaire sur la liaison qui est faite entre mauvais temps et acheminement difficile du courrier. La difficulté de l’acheminement des missives qui est un autre leitmotiv de la Correspondance est réelle.

Cependant elle est toute relative pour l’espace géographique qui nous concerne. Paris et la région parisienne se trouvent dans une situation privilégiée. Même s’il faut attendre la fin du siècle pour voir une partie du département de la Seine-et-Oise desservie par la Petite Poste de Paris, le temps d’acheminement des lettres est minime et les distributions assez fréquentes. Rappelons en outre que le philosophe dispose de moyens vraiment privilégiés: son ami Damilaville, premier commis au bureau des Vingtièmes, lui rend à ce titre de grands services; le baron a la possibilité de mettre à sa disposition une voiture qui va chercher le courrier à Charenton. S’inscrivant en totale opposition avec cette accumulation de mentions, il faut faire une place aux moyens de transport pour souligner le silence de Diderot sur ce point. Le Grand-Val est éloigné de Paris et mainte fois est évoquée la distance infinie qui sépare le philosophe de Sophie ou de ses amis. En revanche jamais n’est fait allusion à la façon dont Diderot se rend au Grand-Val. Il est possible que cette impasse sur les moyens de transport s’inscrive dans la vaste antithèse ville-campagne. C’est la rupture symbolique des liens physiques entre Paris et le Grand-Val qui conditionnerait alors l’absence de mention des transports. La communication avec le lieu retranché, exclu (tout au moins que Diderot imagine comme tel) ne semble alors pouvoir s’établir que très difficilement et surtout indirectement.

---

## LES SILENCES DE LA CORRESPONDANCE

---

Si la Correspondance du Grand-Val met à l'honneur la sociabilité d'un groupe social en mettant fréquemment en exergue l'élément de base de celle-ci que sont les moyens de communication, elle nous apprend surtout à découvrir une société consciente de sa condition de groupe d'élite.

Une brève mention conduit à la vision d'un monde autonome et volontairement à part:

*"nous ne sommes pas dans un village"*

(lettre 146, t.2, p.265), critère quasi géo-politique qui marque la non-intégration du domaine au village voisin. Le Grand-Val s'inscrit ainsi dans un espace aux frontières informes mais dont la caractéristique est l'absence de relations étroites avec le village de Sucy. Ainsi les épisodes mettant en scène les habitants du Grand-Val et les villageois de Sucy sont très rares. Il faut bien dire que les villégiateurs ne semblent se rendre qu'occasionnellement à Sucy. En effet, jamais nous ne voyons les hôtes ni se promener, ni s'arrêter à Sucy. Au cours des conversations, il ne sera pas plus question du village. En revanche, on trouve des allusions à des villages beaucoup plus éloignés, villages qu'on traverse au cours de promenades (Champigny, Saint-Maur), village où sont en nourrice les filles d'Holbach qu'on vient visiter (Chennevières), villages rattachés aux moyens de communication (Boissy, Bonneuil, Charenton), et puis, enfin, des domaines (Gros-Bois, les Piples, le château d'Amboile) qui retiennent l'attention.

Il y a donc bien des relations entre le domaine du Grand-Val et ses environs, mais celles-ci sont extrêmement limitées; et quand Wladimir d'Ormesson écrit que "du voisinage, les visites se succédaient" ("Diderot au GrandVal", La Revue universelle, XIII (1925), p.694), il faut bien voir qu'il s'agit d'amis parisiens, eux-mêmes en villégiature dans les environs, comme madame d'Houtetot qui vient de Villeneuve-Le-RoY ou de M. Le Roy qu'André Billy désigne comme "un voisin de campagne" (Vie de Diderot, Paris, 1932, p.209). Quant aux visites que l'on rend, c'est toujours à des sommités locales. Ainsi, le baron et son beau-frère dînent à Gros-Bois chez l'ancien ministre Chauvelin. On remarque d'ailleurs que Diderot privilégie la dénomination du domaine plutôt que celle du village. Ce type de visites est le seul que semble imposer les relations de voisinage.

La quasi-inexistence d'une relation avec le village de Sucy ou les villages environnants est aussi illustrée par l'organisation de fêtes entre "gens" du domaine (lettre 208, t.3, p.203), alors qu'il n'est jamais question de fêtes villageoises qui pourtant ne devaient pas manquer, surtout après les moissons et les vendanges. On peut ici penser au propre témoignage de Diderot qui mentionne une telle fête à la Chevrette, propriété de Mme d'Epinay, où

sont présents “marchands forains”, “habitants des environs”, ainsi qu’une foule mêlée de jeunes paysannes proprement atournées” (lettre 179, t.3, p.66). Au Grand-Val, il n’est jamais question de telles réjouissances, pas plus que d’autres formes de “Patronage” (François Bluche, La vie quotidienne de la noblesse française au XVIII<sup>e</sup> siècle, Hachette littérature, Paris, 1973, P.30). Compte tenu de la qualité des gens reçus et de ceux qui reçoivent, on pourrait trouver déplacée la visite de Diderot à un “pauvre diable” de Sucy (lettre 151, t.2, p.280), suite à un billet envoyé par celui-ci. Remarquons d’ailleurs au passage que si le Grand-Val ne semble pas se soucier du village de Sucy, le village, lui, s’intéresse à la vie du domaine: la visite de personnalités de marque y est connue; l’inter-connaissance fonctionne. La dénomination de pauvre *diable* ne doit cependant pas être prise comme marque d’une condition sociale moindre. En effet, comment ne pas voir que ce pauvre diable “qui a imaginé un projet de finance” est un être ingénieux, assez intelligent pour éveiller la curiosité du brillant Denis Diderot. Soulignons à ce propos que, malgré l’affirmation que “le pauvre diable est de tous les états” (lettre 442, t.7, p.61), les nombreux pauvres *diabes* rencontrés dans la Correspondance sont en général des artistes besogneux, la dénomination n’ayant dans ces conditions qu’exceptionnellement une valeur sociale. Le seul lien réel entre le Grand-Val et le village semble donc être le “petit croque-Dieu de Sussy” (lettre 154, t.2, p.301). Cette dénomination assez vague ne nous permet d’ailleurs que de supposer que le personnage fait partie du village voisin. Diderot précise bien qu’il est le “poussatin de Mr. de Sussy” (lettre 154, t.2, pp.306-307), mais ce terme n’est qu’une antonomase.

On peut supposer qu’il s’agit du vicaire du curé qui exerçait à cette époque dans la paroisse de Sucy. Pour la société du Grand-Val, il reste le petit prêtre dont on se moque gentilement. Le représentant de la paroisse invité à dîner chez les seigneurs du Grand-Val est le seul personnage témoignant d’une sociabilité villageoise.

L’impression dominante est donc celle d’un état parfaitement autonome et non d’un état dépendant d’un autre, quel que soit le sens de cette dépendance. Le Grand-Val n’apparaît pas comme une annexe de Sucy mais bien comme une entité à part qui a sa propre vie, son propre rythme de vie. Les relations avec le village sont extrêmement limitées: on ne visite, on ne reçoit, on ne parle que des gens de son propre monde, monde qui ne semble vivre que de et par lui-même et ne s’intéresser qu’à lui. Le village, les villages qui l’environnent ne sont qu’espace et topographie. La topologie, elle-même, est estompée. La vie qui s’y déroule est étrangère aux mécènes parisiens qui dès lors apparaissent comme des greffes d’automne qui ne prennent pas. Dans ces “maisons de campagne” retirées, comme dans la capitale, le facteur commun reste en effet l’appartenance à un grou-

pe social ou à un cercle intellectuel autonomes, cette séparation conditionne la vision reproduite dans la Correspondance issue du Grand-Val sans cependant expliquer totalement l'absence de mentions concernant la vie intérieure du village. Est-ce au seul désintérêt qu'on doit cette négation de l'entité village ou à la seule crainte d'ennuyer les correspondants? un peu au deux sans doute.

Le Grand-Val, ville dans la ville, possède ses paroissiens. Ici, comme rue Royale, le va-et-vient important d'invités nécessite la présence d'une importante domesticité. Pourtant, en lisant la Correspondance, on pourrait penser qu'elle est réduite au strict minimum. On remarque en outre qu'elle est, dans la majeure partie des cas, anonyme. Cet anonymat s'explique par le fait que seule la fonction du domestique est mise en avant. Les seules personnes nommées semblent celles qui ont un statut privilégié: Berlize est intendant du baron; Mlle Anselme est la femme de chambre de Mme d'Aine; M. Lagrange est le précepteur des enfants d'Holbach. Par cette distinction faite entre les domestiques désignés par leur nom et les autres qui restent anonymes on voit qu'il existe une hiérarchisation, plus subjective que réaliste, la dénomination ne recouvrant pas toujours la réalité de la fonction. Que Diderot emploie le terme "domestique", "messenger" ou "valet", c'est souvent pour rendre compte de la fonction de commissionnaire. Et c'est une fois encore le souci de la communication qui conditionne l'attention portée par Diderot à ces membres de la domesticité, et qui explique l'importance du nombre des mentions les concernant. C'est cela encore qui permet de comprendre que M. Hudet soit désigné par son nom propre: n'a-t-il pas en effet un rôle des plus importants; il est directeur de la poste de Charenton.

Personnages de second ordre -le premier étant occupé par les domestiques nommés-, noyés dans un anonymat qui met en avant la seule fonction d'intermédiaire pour les termes au singulier ou souligne l'aspect de groupe -et là la fonction indiffère- pour les termes au pluriel, les domestiques se dissolvent entre les lignes. Objet, au même titre que la table verte qui appelle l'activité jeu, le commissionnaire appelle l'activité correspondance.

Ce qu'on vient de dire pour le monde de la domesticité vaut pour celui de la campagne.

Fort peu nombreuses, les dénominations sont souvent au pluriel (6 sur 9) ou ont une signification générique ("le paysan"). Elles sont imprécises, voire inadéquates ("ouvriers"). Souvent les figures s'inscrivent dans une description très stéréotypée et, à la différence du monde de la domesticité où se détachaient quelques figures, ici aucun nom propre et une apparition limitée aux tomes 2 et 3.

*“Dès le matin j’entends sous ma fenêtre des ouvriers. A peine le jour commence-t-il à poindre qu’ils ont la bêche à la main, qu’ils coupent la terre et roulent la brouette. Ils mangent un morceau de pain noir, ils se désaltèrent au ruisseau qui coule, à midi, ils prennent une heure de sommeil sur la terre, bientôt ils se remettent à leur ouvrage. Ils sont gais, ils chantent, ils se font entre eux de bonnes grosses plaisanteries qui les égayent, ils rient. Sur le soir, ils vont retrouver des enfants tous nus, autour d’un âtre enfumé, une paysanne hideuse et malpropre, et un lit de feuilles séchées, et leur sort n’est ni plus mauvais ni meilleur que le mien.”* (lettre 156, t.2, p.319)

Ce passage permet de bien comprendre que le regard de Diderot au sein de la société des d’Holbach n’est pas celui du directeur de l’Encyclopédie, mais bien d’un homme qui regarde de loin une réalité qu’il ne cherche pas à appréhender autrement qu’avec les yeux de celui qui appartient à l’élite intellectuelle ou avec ceux du romancier soucieux de plaire à son amie. Le sentiment de l’exagération quand il évoque le zèle des ouvriers, la répétition portant sur leur gaieté enfin la description du logis parfaitement négative et qui s’inscrit trop manifestement en opposition à la description du travail, tout cela fait naître le doute d’autant qu’il est peu probable que les enfants soient nus, la paysanne, malpropre; quant au lit, même s’il s’agit d’un lit moins douillet que celui de Diderot, il s’agit tout de même d’un lit et non d’une pailleasse.

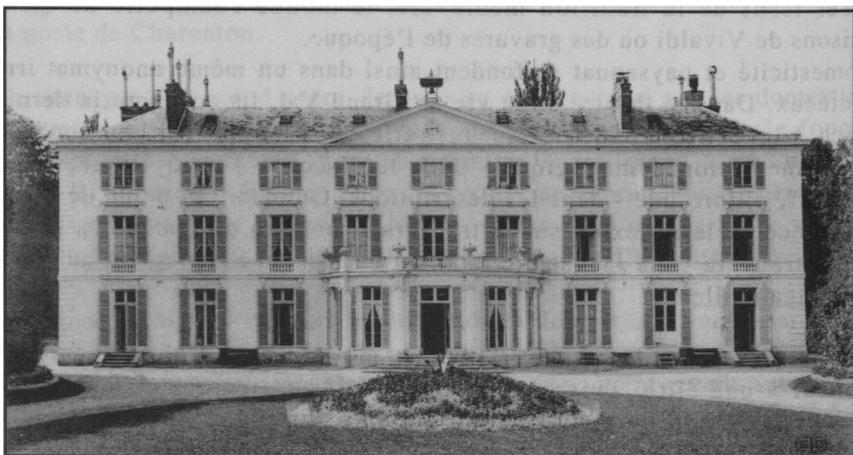
D’autres évocations de ce monde campagnard se rapprochent d’une façon plus évidente encore de la littérature en faisant renaître les bergers et bergères issus de la tradition médiévale, le monde champêtre de Quatre Saisons de Vivaldi ou des gravures de l’époque.

Domesticité et paysannat se fondent ainsi dans un même anonymat irrespectueux. Dans le théâtre de la vie au Grand-Val, ils occupent la dernière place, bien derrière le décor. Aucune réflexion profonde sur leur condition, juste une vision démagogique - dans le discours - et idyllique, “romanesque”, pittoresque - dans les descriptions. On serait en peine de trouver l’annonce de la réflexion sur le trop grand nombre d’enfants des paysans qu’on trouvera dans Jacques le fataliste ou dans le Supplément au voyage de Bougainville.

La relation de Diderot apparaît donc marquée par l’appartenance du conteur à une élite, appartenance qui réduit considérablement le terrain d’étude; et quand l’étude s’ouvre à d’autres domaines, elle semble subordonnée à l’impératif “pittoresque” qui ne cesse de nous rappeler que Diderot est avant tout un conteur et même un excellent conteur, mais qui occulte sa dimension de philosophe des Lumières.

Notre étude a retenu trois points principaux qui permettent de mieux appréhender une société éclairée dans la seconde partie du XVIII<sup>e</sup> siècle, à la veille de la Révolution, Révolution que rien, dans la relation de Diderot, sinon justement les silences méprisants, ne semble annoncer. Avec la sociabilité des Lumières qui s'exhibe, forte de la conscience qu'elle a d'offrir un modèle d'art de vivre, le lecteur d'aujourd'hui redécouvre un état d'esprit ouvert qui sait goûter les joies de vivre en communauté qui donne au "plaisir de vivre" un sens autant spirituel que matériel. Cette sociabilité ne semble connaître qu'un obstacle d'ordre matériel qui est la difficulté des communications qu'engendre la situation géographique de la retraite et les mauvaises conditions climatiques. Si la force des expressions rend plutôt compte d'une obsession particulière que d'une réalité, il n'en reste pas moins que ce souci majeur traduit à sa façon ce désir de pouvoir communiquer avec autrui qui est le signe aussi de la sociabilité d'une société. Mais ce qui frappe le plus, c'est le paradoxe qu'il y a entre les aspirations des Philosophes et l'attitude profondément narcissique dont témoigne la Correspondance, entre l'ouverture d'esprit des Encyclopédistes et cette claustration consentie et dont on ne cherche pas à sortir dans un domaine où le maître des lieux n'est pas sans rappeler le seigneur féodal.

**Delphine HURION**



**Le château du Grand-Val**

# LA BANLIEUE SUD-EST DE PARIS AUX XVIII<sup>e</sup> ET XIX<sup>e</sup> SIECLES

En 1974, Etienne Van de Walle étudia, à partir des statistiques officielles, l'évolution de la fécondité en France de 1801 à 1901. Après une baisse lente et continue, elle reprend un peu sous le Second Empire et au lendemain de 1870, le maximum de cette reprise se situant vers 1871. Cette reprise avait été notée par Jean Bourgeois-Pichat dans son article de 1951. Elle ne se produira pas dans tous les départements et pas partout dans la même décennie. Dans certains, le relèvement se poursuit jusqu'en 1880. Cette étude porte sur 82 départements. L'auteur n'a pas inclus ceux où est située une très grande ville: Seine, Rhône, Bouches-du-Rhône, Seine-et-Oise du fait de la forte immigration qu'ils reçurent.

Il nous a semblé intéressant d'examiner l'évolution de la fécondité dans quelques communes proches de Paris, dans le département du Val-de-Marne. Les communes choisies sont situées de part et d'autre de la Seine. Il s'agit de: Bonneuil, Créteil, Choisy, Ivry, Limeil, Maisons-Alfort, St Maur, Thiais, Villejuif, Vitry et Valençon. Comme nous le verrons, elles reçurent beaucoup d'immigrants. Leur population, de 1801 à 1881, fit plus que quintupler alors que celle de Paris quadruplait.

Ces villages, habités jadis par des maraîchers et des vigneron, devinrent une banlieue industrielle au cours du XIX<sup>e</sup> siècle.

Nous en avons reconstitué les familles selon la méthode du regretté Louis Henry. Il a fallu nous limiter à un sondage. Seules les familles dont le nom commence par la lettre R ont été reconstituées. Mais, sur le conseil de Louis Henry, nous avons aussi relevé les familles des femmes dont le nom commence par cette lettre. Pour la période ancienne, nous n'avons donc pas eu à rechercher la naissance des épouses dont la date ou l'année de naissance est inconnue.

Notre sondage porte sur environ un dixième de la population.

---

## PROFESSIONS

---

Nous n'avons retenu que celles des hommes mariés dans une des communes et qui y ont eu au moins un enfant. Le regroupement des métiers pose des difficultés. Notre propos est, avant tout, de voir si le type de société a beaucoup changé au cours de la période étudiée. Le tableau 1

indique qu'elle a cessé d'être rurale. Nous pouvons donc nous faire quelque idée de l'évolution des caractéristiques démographiques chez les ouvriers parisiens dans la seconde moitié du XIX<sup>e</sup> siècle.

**Tableau 1: Répartition (%) des professions des mariés.**

Profession	1780-1819		1820-1879	
	Nb. obs	%	Nb. obs	%
Jardiniers, vignerons	139	42	127	15
Cultivateurs				
Journaliers	35	11	127	15
Ouvriers	91	27	387	43
Commerçants	18	5	101	11
Transports	22	7	49	5
Armée, police	7	2	12	1
Domestiques	10	3	9	1
Employés	2	1	44	5
Artistes, intellectuels	6	2	30	3
Propriétaires, rentiers	3	1	12	1
Total	331	100	898	100

La baisse des agriculteurs est remarquable. Elle tient surtout à la quasi disparition des vignerons dont la proportion est passée de 22 à 0,6%. Ces pourcentages ne peuvent être qu'indicatifs. Parmi les employés de la période la plus récente figurent, par exemple, une majorité de travailleurs des chemins de fer qui, probablement, maniaient peu le porte-plume.

---

## SIGNATURES

---

Dès le début du XVIII<sup>e</sup> siècle, les 3/4 des mariés savaient signer. Ce niveau élevé d'instruction ne sera atteint dans l'ensemble de la France qu'après 1850 (tableau 2).

**Tableau 2: Proportion (%) des signatures.**

Période	HOMMES		FEMMES	
	%	Nb. obs	%	Nb. obs
Avant 1760	76	166	41	176
1760-1799	75	223	55	223
1800-1819	67	133	75	143
1820-1839	80	216	66	216
1840-1849	86	157	70	157
1850-1859	86	174	74	174
1860-1869	89	131	85	131
1870-1879	96	140	91	143
1880-1889	97	77	91	76

Le progrès de l'instruction est assez régulier. On note cependant une baisse chez les hommes mariés de 1800 à 1819 nés en moyenne vers 1780-1785. Elle peut correspondre à une déficience des écoles à l'époque révolutionnaire.

---

## AGE AU MARIAGE

---

Comme nos observations s'arrêtent à 1885, nous avons calculé les âges moyens au premier mariage pour les générations antérieures à 1820. Pour connaître l'évolution ultérieure, nous donnons également les âges moyens au mariage par période de 1780 à 1889 (voir tableau 3).

**Tableau 3: Age au premier mariage (avant 50 ans).**

	<i>GENERATIONS</i>		<i>PERIODES</i>		
	Garçons	Filles	Garçons	Filles	
1700-1739	27,8 (87)	25,7 (92)	1780-1799	28,3 (85)	24,6 (81)
1740-1759	28,3 (85)	26,0 (75)	1800-1819	27,3 (129)	24,7 (128)
1760-1779	28,2 (83)	25,4 (91)	1820-1839	26,8 (206)	25,4 (213)
1780-1799	26,7 (162)	26,4 (161)	1840-1859	27,7 (351)	24,8 (395)
1800-1819	28,1 (229)	25,3 (245)	1860-1885	26,4 (351)	23,9 (542)

### Age au mariage de rang 2 et au-dessus.

Génération	<i>HOMMES</i>		<i>FEMMES</i>	
Avant 1780	40,9	(38 obs)	40,8	(27 obs)
Moins de 50 ans	38,9	(24 obs)	38,2	(22 obs)
1780-1819	50,4	(80 obs)	44,5	(43 obs)
1820-1829	40,1	(45 obs)	32,4	(29 obs)

L'âge au premier mariage est élevé mais évolue peu. On note cependant chez les garçons une baisse assez forte pour les générations touchées par les guerres de l'Empire. Elle fait contraste avec une hausse chez les filles. La différence d'âge entre les sexes tombe à moins d'une demi année. Serait-ce l'effet de mariages hâtifs pour éviter la conscription?

L'âge moyen aux remariages augmente de plus de cinq ans pour les deux sexes, ce qui peut tenir à un recul de la mortalité. Les remariages à 50 ans et plus deviennent d'ailleurs plus fréquents. Leur proportion passe de 37 à 44% chez les hommes et de 19 à 33% chez les femmes.

---

## FÉCONDITÉ

---

Les corrections ont été faites d'après les naissances "perdus" retrouvées par le mariage des enfants. Le tableau 4 donne les descendance observées et corrigées.

**Tableau 4: Descendance légitime.**

<i>Cohorte de mariage</i>	<i>Descendance observée</i>	<i>Descendance corrigée</i>	<i>Multiplieur de correction</i>	<i>Nombre de fiches</i>
Avant 1740	7,6	8,2	1,21	34
1740-1779	7,5	8,8	1,14	52
1780-1799	5,1	5,7	1,09	50
1800-1819	3,8	4,3	1,13	52
1820-1839	3,4	4,1	1,22	50
1840-1859	2,9	3,8	1,28	57
1860-1879	3,4	3,9	1,17	60

Pour comparer cette banlieue semi-urbaine à la France rurale, nous avons calculé l'indice de Coale<sup>(1)</sup> utilisé par Van de Walle. La comparaison des deux séries figure au tableau 5.

**Tableau 5: Indice de Coale (par cohortes de mariage).**

<i>Val de Marne</i>		<i>France rurale enquête INED</i>	
<i>Cohortes</i>	<i>Indice</i>	<i>Cohortes</i>	<i>Indice</i>
Avant 1740	0,907	1670-1739	0,795
1740-1779	0,949	1740-1769	0,768
1780-1799	0,673	1770-1789	0,718
1800-1819	0,533	1790-1819	0,596
1820-1839	0,536		
1840-1859	0,548		
1860-1879	0,551		

Le décrochage est très abrupt en Val-de-Marne. Nous ne disposons pas, pour le moment, d'un nombre suffisant de fiches pour situer la décennie où est apparue cette baisse<sup>(2)</sup>.

La baisse se poursuit jusqu'aux cohortes formées avant 1840, puis se stabilise. Il s'agit des naissances survenues vers 1855 ou 1860.

Pour les périodes postérieures à 1800, nous avons calculé la descendance par périodes de 10 ans (analyse transversale). Les résultats figurent au tableau 6.

**Tableau 6: Descendance par périodes.**

<i>Période</i>	<i>Val de Marne</i>	<i>France 82 depts</i>	<i>Période</i>	<i>Val de Marne</i>	<i>France 82 depts</i>
1800-1809	5,9		1840-1849	3,5	0,507
1810-1819	5,0		1850-1859	3,9	0,478
1820-1829	4,3		1860-1869	3,7	0,487
1830-1839	3,9	0,927	1870-1879	3,7	0,482

Il y aurait donc bien une baisse continue jusque vers 1850, suivie d'un léger relèvement. Nous donnons, pour comparaison, les indices de Coale-

Van de Walle pour la France (82 départements), où la légère remontée se produit un peu après celle que nous avons observée dans nos dix communes.

---

### CONCEPTIONS PRÉNUPTIALES

---

Elles sont assez fréquentes. Leur proportion passe à 16% avant 1780, puis à 22% de 1780 à 1889 et se maintient au même niveau jusque vers 1885. Ces proportions n'indiquent pas une montée de ce qu'on appelait alors "l'immoralité" après 1830.

---

### INTERVALLE ENTRE LA NAISSANCE ET LE BAPTÊME

---

On peut se demander pour quelle raison la fécondité, en baisse depuis 1770, remonte ou se stabilise de 1850 à 1889. On pense tout de suite à l'influence de la religion catholique qui, à partir de 1850, lutte contre les "funestes secrets" connus et pratiqués depuis la fin du XVIII<sup>e</sup> siècle.

Il est bien difficile d'estimer l'importance de la pratique religieuse et l'effet qu'elle pouvait avoir sur le comportement des couples. Faute de mieux, nous utilisons ici une mesure assez fruste. Depuis quelques années, l'évêché de Paris a versé aux archives départementales une copie des registres de baptêmes. Pour Choisy-le-Roi, Ivry et Vitry nous avons calculé l'intervalle médian entre la naissance et le baptême. Il est certain, en effet, que les prêtres encourageaient leurs fidèles à faire baptiser leurs enfants le plus tôt possible. Sur chaque registre est, d'ailleurs, recopiée une injonction dans ce sens.

Le tableau 7 donne ces intervalles médians par périodes de cinq ans.

**Tableau 7: Intervalle (en jours) entre la naissance et le baptême.**

<i>Période</i>	<i>Intervalle</i>	<i>Période</i>	<i>Intervalle</i>
1825-1829	13 (811)	1855-1859	19 (1457)
1830-1834	13 (1100)	1860-1864	18 (1386)
1835-1839	13 (1103)	1865-1869	26 (1341)
1840-1844	13 (1574)	1870-1874	33 (1963)
1845-1849	20 (1004)	1875-1879	24 (2894)
1850-1854	19 (1084)	1880-1884	71 (3374)

Entre parenthèses figure le nombre d'observations.

Cet écart, stable sous la Restauration, augmente au moment de la Révolution de 1848, puis baisse légèrement jusqu'aux dernières années du Second Empire, c'est-à-dire à l'époque où la fécondité remonte un peu.

Des différences apparaissent selon la classe sociale. De 1830 à 1859, les

jardiniers et pépiniéristes de Vitry font baptiser leurs enfants plus tôt que les journaliers (15 jours contre 21 jours). Les baptêmes d'enfants illégitimes sont moins tardifs (8 jours), peut-être parce que les mères célibataires étaient secourues par des dames charitables qui les ramenaient à des sentiments religieux.

---

## MORTALITÉ

---

Nous nous limitons à étudier celle des enfants jusqu'à 5 ans car les migrations étaient fortes dans cette population. En appliquant la méthode de la répétition des prénoms pour corriger le sous-enregistrement, nous obtenons les quotients qui figurent au tableau 8.

**Tableau 8: Quotients de mortalité de 0 à 5 ans.<sup>(3)</sup>**

<i>Génération</i>	<i>Val de Marne</i>	<i>France</i>
Avant 1780	433	456*
1780-1829	395	371*
1830-1882	266	202 **

\* *Y. Blayo, Population, n° spécial 1975, p. 140.*

\*\* *J. Bourgeois-Pichat, Population, 1951.*

Les décès d'enfants semblent bien enregistrés à partir de 1780. La proportion des prénoms répétés est, en effet, à peu près la même parmi les enfants survivants que parmi ceux dont le destin est inconnu.

La mortalité aurait donc été plutôt faible avant 1780 dans cette population où les illettrés étaient en minorité. A partir de 1830, il s'agit surtout d'immigrants venus de régions pauvres. La mortalité de leurs enfants est relativement forte, ce qui n'est pas surprenant.

---

## IMMIGRATION

---

Malgré une forte baisse de la fécondité, la population de ces dix communes s'est beaucoup accrue au cours du XIX<sup>e</sup> siècle, passant de 9300 en 1795 à 17900 en 1836 et 61000 en 1881. L'augmentation la plus forte fut celle d'Ivry (915 habitants en 1795 et plus de 18000 en 1881). Notre sondage ne porte que sur les noms commençant par la lettre R. Mais il tient compte aussi des époux des femmes "en R". Il peut nous donner une bonne idée de l'origine des immigrants. Pour le tableau 9 nous avons regroupé quelques régions éloignées. Comme ces régions sont d'importance inégale, nous indiquons la répartition de la population de la France entière selon le recensement de 1851.

**Tableau 9: Lieu de naissance des personnes mariées de 1780 à 1885 dans 10 communes du Val de Marne (%).**

Lieu	HOMMES		FEMMES		France entière 1851
	Avant 1850	1850 et après	Avant 1850	1850 et après	
Seine	33	25	32	30	4
Région Parisienne	15	13	14	9	2
Nord	12	8	20	9	13
Est	5	11	7	9	10
Bourgogne	13	14	17	17	5
Normandie Centre	9	12	6	11	13
Bretagne Pays de Loire	2	4	2	4	13
Sud Ouest	6	7	1	6	17
Sud Est	5	6	2	5	23
Pourcentage	100	100	100	100	100
Total	528	741	342		
nés dans le même lieu	31	12	43	19	
Etrangers	3	4	1	4	1 ***
Nombre, observés	809	888	788	881	

\*\*\* 4% pour le département de la Seine.

Comme on pouvait s'y attendre, la Seine et la Région Parisienne (Seine-et-Oise et Seine-et-Marne) ont fourni un gros contingent de mariés, surtout dans la première moitié du siècle. Le progrès des transports (chemin de fer) a attiré quelques immigrants de régions un peu plus lointaines (Normandie et Centre), pour les femmes plus que pour les hommes. Mais les Bretons et les Vendéens restent rares ainsi que les Méridionaux. La seule région assez éloignée qui ait fourni un fort contingent est la Bourgogne. Il était important dès le début du siècle. L'ouvrage de A. Franchot Histoire de Choisy-le-Roi, 1926, fournit un élément de réponse. A la veille de la Révolution, deux négociants de Nevers établirent à Choisy une fabrique de faïence dite Japonée qui attira quelques Morvandiaux. En 1805 fut installée une fonderie puis une faïencerie.

Le tableau 10 donne, par département, la répartition des lieux de naissance des Bourguignons.

**Tableau 10: Proportion (%) des Bourguignons par département.**

Département	Avant 1850	1850 et après
Yonne	50	38
Côte d'Or	26	23
Nièvre	14	35
Saône et Loire	10	4
Nombre observé	111	208

On note parmi eux 15 natifs de St-Léger-Vauban, 10 de Marigny-l'Eglise et 8 de Quarré-les-Tombes, communes situées aux confins de l'Yonne et de la Nièvre, dans une région de terres pauvres. Comme nous n'avons

dépouillé qu'un acte sur dix environ, un relevé exhaustif fournirait un bon échantillon de Morvandiaux établis dans cette banlieue<sup>(4)</sup>.

---

## CONCLUSION

---

Cette étude sur les familles de dix villages visait surtout à mieux connaître l'évolution de la fécondité. Celle-ci baissa rapidement à la veille de la Révolution. Comme dans environ les 2/3 des départements, on note une légère reprise dans la seconde moitié du XIX<sup>e</sup> siècle mais elle se situe au moins dix ans avant le relèvement général. Celui-ci ne semble pas s'être produit dans les départements proches de Paris.

L'âge au mariage change peu bien qu'il s'agisse d'une population où les immigrants étaient nombreux.

La mortalité n'a pu être estimée que pour les enfants. Elle est plutôt faible avant la Révolution mais plus élevée que dans le reste de la France lorsque cette région commence à s'industrialiser.

Les régions d'origine des migrants ont été étudiées. La distance joue naturellement un rôle important. L'industrialisation attira de très nombreux immigrants du Morvan. Leur afflux apparaît dès la fin du XVIII<sup>e</sup> siècle.

**Jacques HOUDAILLE**

---

## NOTES

---

(1) Ces chiffres ont été obtenus en appliquant à notre population les taux de fécondité par âge des Hutterites du XX<sup>e</sup> siècle, secte où la contraception est interdite. Ces taux sont les suivants: 0,300 - 0,550 - 0,502 - 0,447 - 0,406 - 0,222 - 0,001.

(2) La descendance apparente pour les 33 couples formés de 1740 à 1759 atteint 8,2. Elle tombe à 6,0 pour ceux de 1760 à 1779 mais nous ne disposons que de 19 fiches utilisables.

(3) Nous n'avons pas tenu compte des ondoyés décédés et avons supposé qu'il y en avait 3 pour 100 naissances, ainsi qu'il a été fait dans l'enquête de Louis Henry. En fait, ces décès semblent avoir été bien enregistrés dans les 10 villages. Dans les fiches utilisées, nous en avons relevé 4% avant 1780, 1,9% de 1780 à 1839 et 3,6% de 1840 à 1885.

(4) Voir *Population*, 1989. *Quatre villages du Morvan*.

# SOUS LE SOLEIL DE LA REPUBLIQUE

Rendre hommage à Paul-Gabriel Meynet le jour même du Bicentenaire de la République, voilà bien une des plus belles initiatives prises par M. René Rouquet, maire d'Alfortville, député du val de Marne. Initiative historique qui place notre soirée sous le soleil de la République et nous invite à répondre à trois questions essentielles:

1/ comment Meynet, jeune provincial, est-il entré en République?

2/ comment Meynet, pharmacien, a-t-il consolidé la République en banlieue?

3/ comment Meynet a-t-il combattu pour la République?

Etant bien entendu que, pour Meynet, la République forme de gouvernement était aussi un régime porteur de valeurs sacrées: la liberté, la laïcité, la tolérance..., la Nation armée capable de défendre le Droit<sup>(1)</sup>. Etant entendu également que la foi républicaine à la fin du XIX<sup>e</sup> siècle suscitait ici ou là en France un véritable culte, qui nous fait peut-être sourire aujourd'hui, mais qui témoignait de l'intensité des convictions républicaines.

Telle cette "prière" récitée dans un banquet républicain dans le Loir et Cher, le 14 juillet 1880:

*"Je crois en la République, et en Grévy et Gambetta, ses fils dévoués qui ont été conçus et qui sont nés pour défendre les droits de l'homme, qui ont souffert sous l'Empire et y sont demeurés comme morts; mais sont ressuscités le 4 septembre et sont montés à la tribune après s'être assis sur les bancs de l'Assemblée Nationale, d'où ils ont jugé les traîtres, les ministres de l'Ordre moral. Je crois à l'Egalité, à la noble République, à la Communion des peuples, à la résurrection du bonheur commun et à la vie fraternelle. Ainsi soit-il."*

L'entrée de Meynet en République est liée aux conditions de sa famille, à l'environnement régional de ses premières années et au contexte national de l'époque, marqué par l'échec de deux monarchies constitutionnelles, celle des Bourbons en juillet 1830 et celle des Orléans en 1848. Paul-Gabriel Meynet est né le 19 juillet 1829 à Saint-Just-en-Chevalet, paisible

bourgade du département de la Loire, voisine de Roanne. Campée sur une colline granitique, aux confins des monts de la madeleine et des Bois Noirs, cette capitale du Pays d'Urfé (berceau de l'Astrée écrit au XVII<sup>e</sup> siècle) regarde aussi bien vers Lyon que vers Vichy ou Thiers. Le croirait-on? en 1899, tandis qu'Alfortville s'éclaire chichement au gaz, le conseil municipal de Saint Just en Chevalet étudie un système d'éclairage à l'électricité. Et voici une coïncidence originale: le centenaire de l'église Notre-Dame d'Alfortville, a été célébré de mars à juin 1992; le centenaire de l'église de Saint Just en Chevalet est célébré de juin à septembre 1992, avec tout un programme de festivités dont la messe du centenaire présidée par son Eminence le cardinal Decourtray.

Mairie de SAINT-JUST-EN-CHEVALET (Loire)

Acte de naissance  
 Le Paul Gabriel Meynet  
 St Just en Chevalet

NB: remarquez la signature  
 du père de Meynet (médicin)  
 et celle du maire le baron  
 Desaix

Je soussigné Maire de la commune de Saint-Just-en-Chevalet, département de la Loire, certifie que le sieur Paul Gabriel Meynet, âgé de ... ans, né le ... à ... est le fils légitime de ... et de ...

Le Maire, *Baron Desaix*

La reconstitution très partielle de la famille Meynet nous indique que les Meynet possédaient une certaine aisance et appartenaient au monde des notables provinciaux. Marié à Anne Fontheuvre, François Meynet, père de Paul-Gabriel, était docteur en médecine. Après la chute de Charles X en juillet 1830, le docteur Meynet remplace le baron Desaix à la tête de la commune de Saint Just en Chevalet; le 22 septembre 1830, il prête le serment requis: "Je jure fidélité au roi des Français, obéissance à la Charte constitutionnelle et aux lois du Royaume". Cette fonction de Maire, le bon docteur l'exerce jusqu'au 10 novembre 1837. Tandis que le jeune Paul

Paul-Gabriel, était docteur en médecine. Après la chute de Charles X en juillet 1830, le docteur Meynet remplace le baron Desaix à la tête de la commune de Saint Just en Chevalet; le 22 septembre 1830, il prête le serment requis: "Je jure fidélité au roi des Français, obéissance à la Charte constitutionnelle et aux lois du Royaume". Cette fonction de Maire, le bon docteur l'exerce jusqu'au 10 novembre 1837. Tandis que le jeune Paul

Gabriel fait ses premiers pas, deux frères jumeaux lui sont donnés en octobre 1831: Claude Hyacinthe Paul et Claude Lucien. Après des études à la Faculté de Paris, ils exerceront à leur tour la profession de médecin dans les hôpitaux de Lyon. L'un d'eux, lauréat de l'Académie des Sciences fut même agrégé de la Faculté de Lyon. Pour sa part, Paul-Gabriel entreprend et réussit ses études de pharmacie. C'est donc au sein d'une famille de médecins que se forment ses convictions humanistes et philanthropiques. Et les conversations de son père, premier magistrat de la commune de Saint Just en Chevalet expliquent sans doute l'intérêt qu'il portera plus tard à la vie communale de Maisons-Alfort, puis d'Alfortville. Pour les études des enfants, la famille Meynet s'est probablement installée à Lyon. Car pendant une quarantaine d'années François Meynet, le père, pratique l'art d'Hippocrate à Lyon où il est médecin en chef de l'hospice des vieillards de la Guillotière. N'oublions pas qu'à cette époque le monde médical est un des observateurs privilégiés des misères et des souffrances populaires, en particulier de celles du prolétariat. Un prolétariat qui gronde de temps à autre sous le règne de Louis-Philippe; témoin la grande révolte des Canuts lyonnais en novembre 1831, ces tisseurs de soie payés 1 franc pour 13 heures de labeur quotidien. Un prolétariat qui sympathise avec l'opposition républicaine et dont les combats débouchent en 1848 sur ce grand printemps des peuples qui, de Paris à Berlin en passant par Rome et Vienne ébranle et secoue quelque temps les trônes des monarques.

En février 1848, lorsque la Seconde République s'installe en France, Paul-Gabriel Meynet est à l'âge de tous les enthousiasmes, 19 ans. Ce qu'il voit, ce qu'il entend, ce à quoi il adhère alors ne le quittera jamais plus. Cinquante ans plus tard, il le dit à Alfortville: *"Bien que l'âge soit venu, je suis resté, comme disent mes amis, un philosophe socialiste de 1848, un naïf si vous voulez..."* Eh oui, de février à mai 1848, une partie des citadins de France, en tout cas les parisiens, vivent des journées inoubliables au lendemain de la proclamation d'une République qui veut renouer avec 1792: rêves de fraternité universelle, d'égalité sociale, de libertés multiples, partout affirmées par ces joyeuses plantations d'arbres de la liberté bénis par le clergé, suffrage universel accordé d'emblée à 9 millions de citoyens... Oui, pendant quelques brèves semaines, jusqu'aux massacres de Juin 1848, comme elle paraît belle et généreuse, la République démocratique.... D'autant qu'elle veut instruire les millions d'illettrés. Et ce, par deux moyens utilisés depuis longtemps par l'Eglise catholique: le livre et l'oeuvre d'art. Le catéchisme a su enserrer les grandes affirmations religieuses dans une suite de questions et de réponses qui ne prêtent pas à discussion. Eh bien le gouvernement de février 1848 et plus précisément Hippolyte Carnot, ministre de l'Instruction Publique chargent le philosophe Charles Renouvier de rédiger un véritable catéchisme civique "le Manuel républicain de l'homme et du citoyen", ouvrage clair et concis qui

met en scène un élève qui questionne et un instituteur qui apporte les réponses<sup>(2)</sup>. En feuilletant ce manuel, Paul-Gabriel Meynet enregistre définitivement le sens du mot République “mot très ancien qui veut dire la Chose de tous. La République est l'état d'un Peuple qui n'obéit qu'à des hommes qu'il s'est choisis. Ces hommes sont les égaux de tous les autres. Ils ne commandent qu'au nom du Peuple. Ils doivent tout faire pour lui, obéir les premiers à la loi qu'ils ont faite, se soumettre à la surveillance des citoyens...” Et dans ce manuel, Paul-Gabriel Meynet enregistre le sens de la devise républicaine Liberté, Egalité, Fraternité:

*“S'il n'y avait que Liberté, l'inégalité irait toujours croissant et l'Etat périrait par l'aristocratie; car les plus riches et les plus forts finiraient toujours par l'emporter sur les plus pauvres et les plus faibles. S'il n'y avait qu'égalité, le citoyen ne serait plus rien, ne pourrait plus rien par lui-même, la liberté serait détruite, et l'Etat périrait par la trop grande domination de tout le monde sur chacun. Mais la liberté et l'égalité réunies composeront une République parfaite, grâce à la fraternité. C'est la fraternité qui portera les citoyens réunis en Assemblée de représentants à concilier tous leurs droits, de manière à demeurer des hommes libres et à devenir, autant qu'il est possible, des égaux”.*

Mais le Gouvernement provisoire le sait bien: un livre ne concerne qu'une très faible minorité de Français. Face aux millions de nouveaux citoyens, la République doit être personnifiée, doit être visualisée, représentée avec un corps humain. Pour représenter la Monarchie, une sculpture de monarque, un portrait de souverain suffisaient. Mais cette forme de gouvernement anonyme et abstrait qui s'appelle République, comment lui donner un corps et un visage? En septembre 1792, il y a tout juste deux siècles, les députés de la Convention, en référence à la symbolique romaine, avaient trouvé une solution: l'image de la France républicaine serait “une femme vêtue à l'antique, debout, tenant de la main droite une pique surmontée du bonnet phrygien, ou bonnet de la liberté, la gauche appuyée sur un faisceau d'armes, à ses pieds un gouvernail.” Cette trilogie Femme - Liberté - République, les républicains de 1848 l'attendent d'un concours de sculpture qui mobilise en mars divers artistes. Jean-François Soitoux reçoit le premier prix: la République est femme, forte, debout, coiffée de feuilles de chêne (la gloire) et d'une étoile (la lumière, la raison); elle dégage une impression de calme et de force (l'épée, le pied repoussant la couronne royale à terre). Ainsi, le mot République, associe celui de liberté, de lumière, d'ordre est un mot chargé de valeurs. Etre républicain, c'est croire à tout un ensemble de valeurs; être républicain c'est affirmer les droits de l'homme, mais aussi les devoirs de l'homme dans la cité, les devoirs du citoyen.<sup>(3)</sup>

La poigne de Napoléon III a vite fait de balayer les rêves des républicains. Pourchassés, ceux-ci constatent une fois encore que l'Eglise catholique

apporte un soutien sans faille au régime impérial. Cette Eglise est en train de perdre le monde ouvrier, mais elle implante dans le pays des statues de la Vierge Marie dont le plus bel exemple reste la statue colossale de Notre-Dame de France, inaugurée le 12 septembre 1860 au Puy-en-Velay. Vierge en majesté, reine couronnée d'étoiles, cette statue de 22,70 mètres de hauteur a été fondue avec 213 canons enlevés aux Russes à Sébastopol et donnés par l'Empereur lui-même à l'évêque du Puy (à noter que la statue de la Liberté de Bartholdi installée à New-York mesure 46m.) Mais voilà! et nous ne devons pas de notre sujet (P.-G. Meynet, Alfortville, la République) N.-D. de France ne sauve pas le Second Empire du désastre militaire face à la Prusse et ses alliés. Le 4 septembre 1870, à l'Hôtel de Ville de Paris, la République, troisième de ce nom, est proclamée. Autour du catholique Trochu, les francs-maçons sont bien présents avec Arago, Crémieux, Gambetta, Garnier-Pages, Pelletan, Picard, Rochefort, Simon. Jules Ferry et Jules Favre, pour leur part, seront initiés en 1875 et 1877. Présence normale dans la mesure où la franc-maçonnerie est devenue le creuset du mouvement républicain.

A Maisons-Alfort, cette proclamation du 4 septembre en a secoué plus d'un! Car le 3 septembre 1870, sous la présidence du très catholique François Bourguignon, le nouveau conseil municipal avait prêté le serment de fidélité à l'empereur, sauf deux fortes têtes Philippot et Ponty. Le 4, c'est la République! les édiles bonapartistes enfilent sur le champ la veste républicaine. Mais les républicains ne sont pas dupes. Ils s'en souviendront et appuieront la fougue du libre-penseur Philippot, maraîcher à Alfortville, promu maire de Maisons en 1878.

Dans ces années mouvementées, Meynet s'est installé sur le grand axe de circulation d'Alfort: la rue du Pont d'Ivry. Au 7, il ouvre une pharmacie de 1<sup>re</sup> classe. L'heure est venue pour lui d'affirmer ses convictions et d'enraciner au confluent de la Marne et de la Seine une République encore fragile.

La pharmacie Meynet offre une variété de potions, sirops et médicaments capable de satisfaire les clients les plus tatillons: élixir Gullie, sirop Lamouroux, eau Félix Forge pour plaies variqueuses, camomille Meynet pour la constipation, vin Meynet d'extrait de foie de morue, tonique Galbrum régénérateur du



à droite, la pharmacie Meynet

cuir chevelu, eau de l'Aurore, etc... Une partie de ces remèdes arrivent d'Asnières où Meynet possède une "usine de fabrication". La commune d'Asnières a-t-elle abrité autrefois le jeune couple Meynet? Certainement, car le fichier du cimetière d'Asnières fait état au 30 avril 1896 de l'exhumation de deux enfants sans vie décédés le 3 avril 1875: Françoise Madeleine Meynet et Pauline Gabrielle Meynet leurs corps étant transférés ce même 30 avril 96 à Alfortville....

(Françoise référence au maire de Saint Just en Chevalet François Meynet; Pauline Gabrielle, l'évocation de Paul-Gabriel)<sup>(4)</sup>. Quoiqu'il en soit à Alfortville, l'officine du pharmacien Meynet abrite son épouse Anne-Ange Papy, son fils Jean-Jacques, élevé en médecine, et deux autres potaches Izuart Emile et Fourny Adrien. Au début des années 1880, Meynet observe Maisons-Alfort, ses chemins, sa population, ses fleuves, ses paysages encore romantiques. Il prend conscience du fossé qui sépare les Maisonnais, cultivateurs de père en fils, négociants tranquilles, unis par les liens du passé, et les Alfortvillais, ouvriers, petits propriétaires sans enracinement local. La menace des fleuves est permanente; comme en 1376, l'eau peut tout submerger, jusqu'aux talus du chemin de fer. Et pourtant, écrit A. Chenal *"la vitalité d'Alfortville était si grande qu'à peine cette eau retirée on recommençait à construire comme s'il ne se fut rien passé"*. Abandonnés à eux-mêmes, que font les colons alfortvillais? Ils se regroupent, s'entraident, bâtissent des rues surélevées, un ponton de bateaux sur la Marne, une petite école rue de l'Union. Regardons un instant les deux enfants qui viennent puiser l'eau du fleuve. Il faudra attendre 1894 pour que les abonnés à la Compagnie des Eaux disposent d'une eau sinon pure du moins propre, car filtrée à travers des couches de sable. A cette date, nous dit encore Amédée Chenal *"on n'est plus exposé quand on ouvre un robinet à recueillir de la vase, des vers et même des débris de poisson"*

Mais dans le dénuement des années 1880, on reste républicain, même si à la mairie Philippot fonce tête baissée dans l'anticléricalisme et provoque un joli remue-ménage dans lequel les invectives, le mot qui contribua à immortaliser Cambronne et d'autres termes du même genre, tiennent lieu d'arguments. Philippot et ses amis parlent d'autant plus fort qu'en 1879 la République enfin! semble sauvée; le très monarchiste président Mac Mahon a démissionné et c'est un vieux républicain de 1848 qui lui succède: Jules Grévy. Le gouvernement et les Chambres quittent Versailles pour Paris. La Marseillaise devient hymne national et le 14 juillet fête nationale. Et puis Maisons-Alfort abrite un creuset de vie républicaine: l'École vétérinaire, vite accusée par le clergé local d'être un foyer de déchristianisation absolue. Ses 250 élèves n'organisent-ils pas régulièrement des bals fort fréquentés? Certains des professeurs ne sont-ils pas membres d'une loge maçonnique? Meynet voit tout cela. Avec ses voisins, il pense que sur tous les plans, tout ira mieux le jour où les 4 000 Alfortvillais pourront se

diriger tout seuls. Le voilà président d'une commission d'initiative pour l'érection d'Alfortville en commune distincte. Ils sont une dizaine avec lui, dont Louis Warnier, bien résolu à mener l'affaire à son terme. Concertation avec la mairie maisonnaise, réunions publiques, discussions, études de budgets... Aux opposants qui voient dans une nouvelle commune un morcellement de la Patrie, Meynet démontre:

1. que *"c'est par la pratique de la vie communale que peut se faire l'éducation du pays"*
2. que *"la France ne sera vraiment une République démocratique que lorsque chaque citoyen dans sa commune sera mêlé activement à la vie communale"*
3. que la commune apporte à la Question sociale *"une solution pratique par la libre association des forces et des individus"*. Argument suprême qui balaie toutes les hésitations: *"Le droit à la personnalité communale est un droit aussi sacré que celui de la liberté individuelle, dont il dérive et qu'il agrandit"*.

Le 1<sup>er</sup> avril 1885, Meynet et ses amis ont gagné. Alfortville est reconnue comme une commune à part entière. Mais quel courage a été le sien et le leur, devant ces terres inondables, démunies, qu'il s'agit à présent d'organiser en une commune viable et attractive... avec pour seul viatique financier une somme de 1 500 francs versée à titre de compensation pour la bibliothèque maintenue à Maisons-Alfort<sup>(5)</sup>. Comme bien des hommes politiques, Meynet a été accusé par ses ennemis d'être un ambitieux. Or Meynet, qui a tout fait pour l'indépendance alfortvillaise, n'est absolument pas candidat aux fonctions de conseiller municipal dans la première assemblée, élue en mai 1885. Assemblée qui abrite 16 élus des Intérêts communaux et seulement 7 radicaux-socialistes ou membres du Parti ouvrier. Le maire, Louis Warnier, le 2<sup>ème</sup> adjoint, J.B. Surloppe, ont été membres de la Fabrique de l'Eglise Saint Remi. Mais, conservateurs ou progressistes, les candidats avaient nettement affirmé qu'ils plaçaient la République au-dessus de toute discussion. République libérale pour les uns, république sociale pour les autres. Les partisans de la Sociale approuvent les chansons de J.B. Clément "Le Temps des Cerises" bien sur, et aussi ses poésies dont voici deux specimens appréciés:

"Bien qu'on nous dise en République,  
Qui tient encor comme autrefois  
La finance et la politique,  
Les hauts grades, les bons emplois,  
Qui s'enrichit et fait ripaille,  
Qui met le peuple sur la paille...  
C'est qui? Toujours la bande à  
Riquiqui!"

“Ils n’ont fait leur quatre-vingt-neuf  
Que pour supplanter la noblesse  
Et faire trimer comme un boeuf  
Le Populo qui les engraisse”.

Pour cette première élection municipale, Meynet a mené une campagne résolue dans son journal en faveur de la liste démocratique: *“Aux hommes timorés qu’effraient les mots socialisme, collectivisme, revendication sociale, parti ouvrier, etc., qui hésitent à voter toute entière une liste sur laquelle se trouvent les noms de quelques ouvriers, nous disons: Tâtez-vous donc, les amis, et voyez si dans Alfortville, tous sans exception nous ne sommes pas peuple jusque dans nos moëlles... Ces mots qui vous effraient, parce qu’ils sont mal compris, que signifient-ils au fond? Ils signifient l’étude de problèmes plus ou moins difficiles qui dans leur ensemble constituent la question sociale, l’organisation de la société, de l’état démocratique.”*<sup>(6)</sup>

Mais le socialisme humanitaire et sentimental de Meynet, adepte de 1848, ne mobilise pas du tout les premiers électeurs de notre commune. Et pas davantage la proposition qu’il expédie au premier Conseil municipal, susceptible selon ses dires de *“mettre notre ville au premier rang des communes démocratiques de la France républicaine”*: établir une Caisse de prévoyance des pupilles d’Alfortville, sorte d’assurance mutuelle sur la vie ouverte à tous les enfants riches ou pauvres nés à Alfortville.

Les élections municipales de Mai 1888 permettent à Meynet de s’engager à fond pour la République. La fièvre boulangiste secoue alors l’ensemble de la Nation. Derrière le général Boulanger, un moment ministre de la guerre (1886), s’est rassemblée une coalition hétéroclite: nationalistes, patriotes, bonapartistes, monarchistes, blanquistes, des radicaux jacobins... Pour la plupart le rouleau compresseur du Général n’est qu’un paravent permettant d’abattre le régime. Par le biais des candidatures multiples, Boulanger est élu maintes fois en province. Logiquement, son élection à Paris programmée pour le 27 janvier 1889, devrait lui permettre de dormir à l’Elysée le soir-même.

Dans le canton de Charenton, à Maisons-Alfort, à Alfortville, les esprits sont divisés. Les bagarres et les invectives accompagnent les réunions publiques. Au plan national, le 23 mai 1888 s’est constituée la Société des droits de l’Homme et du Citoyen, pour défendre la République. Dans notre région, Meynet en sera l’un des animateurs. Et c’est sans doute la peur de voir disparaître la République qui jette Meynet au premier plan du combat local. Avec vingt autres membres du comité radical-socialiste épaulé par

deux membres du P.O., il entre à la Mairie. Le voilà élu maire par 22 voix sur 23. Un maire peu banal qui déclare d'emblée: *"Il faut en finir avec le pouvoir personnel et instituer à la commune un régime franchement démocratique. La maison commune est une maison de verre."* Puis, fidèle à ses engagements, il annonce accepter cette fonction pour une seule année, précise qu'il refuse l'indemnité annuelle de 1000 F (à distribuer donc aux écoles et aux oeuvres de bienfaisance). Chose curieuse, il confirme qu'il ne participera jamais aux votes du Conseil municipal puisqu'il se considère comme un simple pouvoir exécutif de ce conseil, conseil composé de 6 propriétaires, 2 rentiers, 1 pharmacien, 3 employés, 1 appreteur, 1 entrepreneur, 2 fabricants, 1 bijoutier, 1 commerçant, 1 architecte, 1 négociant, 3 ouvriers.



### Alfortville: place de la mairie

Comment la fonction de Maire va-t-elle permettre à Meynet de consolider l'esprit républicain dans la Commune? D'abord en imprimant au conseil municipal un rythme de travail soutenu: 38 séances en 18 mois. Et ce, pour des résultats concrets: installation de la Bibliothèque communale, réfection des quais de Marne et de Seine, restauration du plan cadastral, organisation d'un service de Pompes funèbres dégagé de la Fabrique de Maisons-Alfort, bataille pour l'ouverture d'une gare spéciale à Alfortville, intérêt pour l'éclairage de la commune par des candélabres et lanternes à gaz, mise en viabilité de nombreux chemins, surveillance de l'octroi, grand pourvoyeur des recettes municipales, sans oublier l'intérêt accru pour les écoles, les indigents, les femmes nécessiteuses sur le point d'accoucher...

Consolider la République c'est aussi rappeler 1789 et montrer la filiation de la République avec la Révolution française et donc toutes les réformes intervenues: école obligatoire, syndicat, association, etc... C'est aussi inviter les républicains alfortvillais à manifester leur soutien à la République. Premier exemple: dans sa séance du 28 novembre 1888, Meynet appelle les Alfortvillais à se joindre aux conseillers municipaux qui partent manifester sur la tombe de Baudin, député républicain, tué au Faubourg Saint Antoine, après le coup d'Etat du 2 décembre 1851. Deuxième exemple: le 10 avril 1889, pour fêter le centenaire de 1789, le Conseil municipal émet un voeu d'amnistie en faveur des 10 condamnés politiques ou pour faits de grève, tels que les condamnés de Montceau-les-Mines, de Decazeville, etc... (voeu annulé par arrêté préfectoral le 18 mai). Toutes ces initiatives n'ont pu empêcher la majorité des électeurs alfortvillais - 54,58% précisément - d'apporter leurs bulletins de vote le 27 janvier 1889 au "brave général Boulanger", l'homme providentiel. Mais on sait qu'au lieu de marcher sur l'Elysée, le général refuse le coup de force et préfère aller retrouver sa maîtresse, Madame de Bonnemain. Alors cette République affaiblie mais sauvée, il faut la fêter. Le 5 mai 1889, centenaire de l'ouverture des Etats généraux à Versailles, tout Alfortville est convié aux réjouissances. Fête dans la rue grâce aux mesures votées par le Conseil municipal: secours extraordinaire aux assistés (150 F), plantation d'un arbre de la Liberté (30 F), distribution de brioche aux enfants des écoles (100 F), achat de tickets d'entrée à l'exposition universelle pour les enfants de 10 à 12 ans des écoles<sup>(7)</sup> (200 F), ouverture de la Bibliothèque communale avec ses 600 ouvrages, ouverture du Livre d'or des républicains de la Commune pour recueillir la signature des citoyens, citoyennes, enfants qui prouvent ainsi leur dévouement à la République. Fête dans la Mairie également ou Meynet exalte *"les grands aïeux de la patrie française qui surent jeter bas l'Ancien Régime"*, glorifie la Révolution de 1789 *"qui ne fut pas enfermer dans les étroites limites d'une nation mais qui eut un caractère essentiellement humain, universel"*. Et Meynet en vient à la Révolution de 1848, qui a implanté le suffrage universel d'une façon définitive et tracé par la plume et par la parole de ses penseurs et de ses philosophes les grandes lignes des réformes sociales". Mais, précise-t-il *"trop bons, trop confiants les hommes de cette époque, c'est l'unique reproche à leur faire, manquèrent de fermeté en face des menées et des intrigues des cléricaux et des réactionnaires. Comme eux, nous planterons notre arbre de la Liberté, mais nous nous garderons de le faire bénir par les prêtres, nous connaissons trop ce que valent les bénédictions des fauteurs du pouvoir personnel, Monarchie, Empire, Dictature."*

A dire vrai, les paroles de Meynet ne suscitent pas l'adhésion unanime des auditeurs. Les Boulangistes adeptes d'un pouvoir fort le disent par la voix

de Wattier qui dénonce “l’oppression du gouvernement”, par le discours de Mothiron qui appelle à la concorde, terme plus élégant que celui de “consensus” employé aujourd’hui. Oui, tandis que les enfants des écoles dévorent leurs brioches, cette fête républicaine du 5 mai ne peut cacher la réalité politique locale: le Conseil municipal n’a plus de majorité. A la suite du décès du vieux lutteur républicain Letellier, les 11 opposants boulangistes l’emportent d’autant plus facilement que Meynet ne participe pas aux votes du Conseil municipal. La machine est bloquée: 11 contre, 10 pour. Intrigues et rumeurs malveillantes contre le maire se révèlent à l’automne 1889.

Pour défendre la République, Meynet souhaite pourtant rester à son poste. Mais le 20 novembre 1889, il envoie sa lettre de démission de maire (mais non de conseiller municipal) au Préfet de la Seine. Aussitôt les 11 opposants le congratulent, le remercient de toutes ses activités et Mothiron occupe le fauteuil laissé vacant. Jusqu’en 1891, année de son décès.

1892 voit surgir le Quartier des Fleurs et le Dahomey colonial.

En mai 1892, les républicains radicaux-socialistes l’emportent; c’est un compagnon de Meynet, Ferdinand Laurent qui préside aux destinées municipales. Né le 29 juin 1829 à Sarceaux dans l’Orne, le menuisier Laurent sous le Second Empire a été l’un des promoteurs de la première école laïque établie à Paris, rue Lautier. En 1866, il a été reçu à la Loge maçonnique “Le Parfait Silence”. Son premier adjoint le docteur Capdeville sera membre de l’Atelier Travail et Lumière en 1896 en attendant d’être Vénérable d’honneur de l’Aurore sociale en 1906.

L’année 1892 est aussi l’année que le pape Léon XIII a choisie pour inviter les catholiques français à accepter la République. Moment bien choisi puisque 1892 est l’année du 1<sup>er</sup> centenaire de la République. Mais en ce mois de septembre 1892, un coup terrible a frappé Meynet et son épouse. Leur fils Jean-Jacques, François, né à Paris, docteur en médecine, âgé de 26 ans, est emporté par une phtisie galopante, au domicile de ses parents 11, rue du Pont d’Ivry, le 31 août. Le 3 septembre, un millier de personnes suivent le convoi funéraire dont Mme Pelletan, épouse du ministre de la Marine, Lefebvre, sénateur de la Seine, Laffont, conseiller général. “*Je veux reporter sur vous, mes chers concitoyens, leur dit Meynet, l’affection profonde vouée à mon fils. C’est le bien public que je puis désormais seul poursuivre.*” Conviction renforcée le 19 avril 1896, jour de l’enterrement de son épouse Anne-Ange, Amélie Papy, institutrice, âgée de 64 ans, née à Varilles dans l’Ariège, décédée le 17 avril en la demeure conjugale, 16, rue Véron à Alfortville. Ce dévouement au Bien Public se traduit, entre autres choses, par la fonction sans cesse renouvelée de conseiller municipal. Son auréole de “père de la commune”, sa popularité de pharmacien généreux, ses batailles pour l’école, les écoliers et leurs maîtres expliquent les bons scores du candidat Meynet à toutes les municipales; en 1900 par

exemple, dans la pléthore des 85 candidats, Meynet se retrouve en 9<sup>ème</sup> position tandis que Cuillerier, classé 51<sup>ème</sup> devra attendre le succès de l'année 1904. Mais en 1904, Meynet, âgé de 75 ans, n'est candidat à rien. Il continue seulement de suivre attentivement la vie locale; en juillet, il s'élève ainsi contre le curieux projet d'une société capitaliste soucieuse d'acquérir un terrain de 1 400 m<sup>2</sup> au voisinage du Petit Pont afin d'implanter des arènes "pour combats de taureaux selon la méthode dite landaise". Ainsi, jusqu'au bout Meynet l'Alfortvillais reste fidèle à l'idéal républicain. Malgré les crises, les scandales, les affaires qui ternissent la République: trafic de la Légion d'honneur par le gendre du Président de la République, scandale de Panama dans lequel 104 députés ou ministres sont impliqués ("les chéquards"), attentats anarchistes qui culminent avec l'assassinat du Président Sadi Carnot en 1894, affaire Dreyfus enfin qui déchire toutes les familles.

Nous pourrions arrêter là la carrière du républicain Meynet et constater qu'elle a été bien remplie. Ce serait oublier deux autres engagements essentiels qui ont sous-tendu le reste de ses activités: le travail de journaliste, les activités de libre-penseur.

Sa vocation de journaliste, Meynet l'a puisée dans les événements de 1848. Au départ, des articles probablement tournés vers des thèmes proches de sa profession; ainsi dans le Journal des Connaissances médicales de 1879-1880, on relève sa signature au bas d'articles consacrés aux Bureaux de bienfaisance, à l'Assistance publique, aux Médecins municipaux. Arrivé à Alfortville avec quelque fortune, il publie une modeste feuille hebdomadaire qui appuie la marche vers l'indépendance de notre Commune. 18 numéros d'"Alfortville Commune" se succèdent du 9 septembre 1883 au 6 janvier 1884, tournés vers les problèmes locaux. Mais son vrai journal,

V <sup>e</sup> Année. — N° 249 — (8 Vendémiaire, an 96).	LIBERTÉ — ÉGALITÉ — FRATERNITÉ.	Le Numéro : 10 Centimes. — 29 Septembre 1888.
LA VOIX DES COMMUNES		
Charente, Saint-Maurice, Maisons-Alfort, Alfortville, Crestel, Bonneuil-s-Marne, Vitry, Ivry, Choisy, Villejuif, etc.		Saint-Maur, Joinville, Nogent-sur-Marne, Le Perreux, Champigny, Bry-s-Marne, Vincennes, Saint-Mandé, etc.
Abonnements: En an, 6 francs — six mois, 3 fr 50 Les Abonnements partent du 1 <sup>er</sup> et du 15 de chaque mois.		Annonces: la ligne 50 cent — Recettes: la ligne, 4 fr — Paris à l'env. 1,50 Les Annonces sont prises aux bureaux et à l'imprimerie.
Le Directeur G. MEYNET reçoit Le Mardi, toute la journée, à Alfortville. (Seine) Son domicile est au n° 6, rue de la République.		
Administration et Rédaction: 41, rue Caillon, Paris.		Les manuscrits non insérés ne sont pas rendus PARAIT LE SAMEDI
Administration et Rédaction: 41, rue Caillon, Paris.		

Directeur du journal: G. Meynet

c'est bien "La Voix des Communes", lancé en 1883 avec son ami le radical Mouffler. Arme de combat et de propagande républicaine, la Voix des Communes touche quelques 24 communes de la banlieue sud-est. Sans doute notre directeur de rédaction doit veiller tard pour assurer la parution régulière de cet hebdomadaire, dont l'entête s'orne de trois références permanentes à la République: le sceau officiel de la 1<sup>re</sup> République; le ternaire républicain "Liberté, Egalité, Fraternité"; le calendrier révolutionnaire aboli par Napoleon I<sup>er</sup>, mais repris en mai 1871 par la Commune de Paris.

Pharmacien, conseiller municipal, membre de l'Alliance française pour l'accroissement de la population, membre fondateur de la Société française d'Hygiène, délégué de la Direction de l'enseignement primaire dans les commissions scolaires, président d'honneur de l'Avenir d'Alfortville (gymnastique et tir), fondateur avec d'autres de la Ligue des Droits de l'Homme dans le canton de Charenton, animateur de l'Union des Républicains radicaux-socialistes de la 2<sup>ème</sup> circonscription de l'arrondissement de Sceaux, en vérité Paul-Gabriel Meynet est partout! C'est bien ce que lui reproche en octobre 1901 le très conservateur journal "La Banlieue de Paris": "Meynet est tout, sait tout, voit tout, connaît tout, comprend tout, fait tout; dans sa sphère, nul n'agit et ne pense que par lui".

Parmi les centaines de thèmes abordés pendant vingt ans par ce chroniqueur talentueux, retenons-en seulement trois: la banlieue, la solidarité, l'école.

**La Banlieue** doit être défendue sur tous les plans contre les emprises d'une capitale souveraine. Le territoire de la Banlieue doit être rationnellement aménagé avec en particulier des transports diversifiés. Les fonctionnaires en banlieue doivent être multipliés et mieux payés, en particulier les instituteurs et les policiers.

**La Solidarité** est une nécessité; la coopération, le mutuellisme sont des atouts majeurs pour résoudre la question sociale. D'où l'appui donné par Meynet dès juillet 1884 à "la Prévoyante d'Alfortville", vaillante petite société de consommation organisée par un groupe d'ouvriers intelligents, économes et laborieux. Société qui veut fournir à ses adhérents les aliments de première nécessité à des tarifs avantageux.

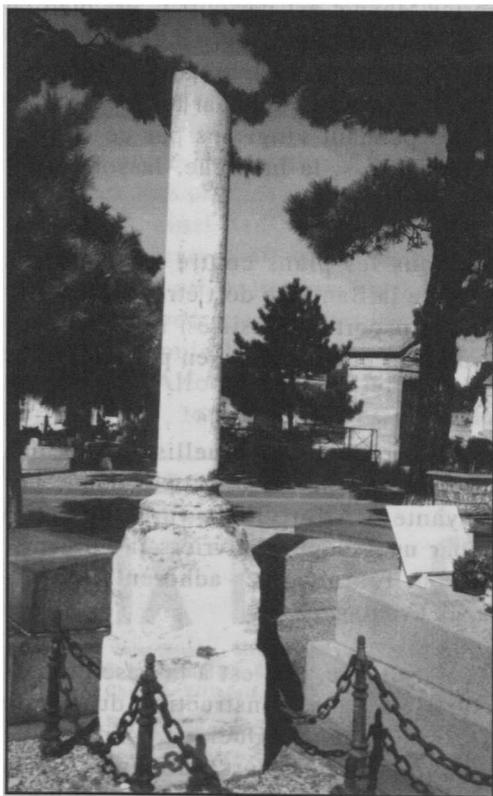
Quant à **l'école** de la République, l'école laïque, elle est à la base du progrès républicain. C'est pourquoi, au fil des ans, l'instruction du peuple reste un des leitmotivs de la Voix des Communes. Quel est d'ailleurs le dernier article de Meynet, quelques jours avant sa mort? un papier sur la nécessité de construire des écoles et de loger les instituteurs dans des logements décents.

Pour ce qui est de la Libre-Pensée, son affirmation n'est pour Meynet ni

une marotte d'anticléricisme obtus, ni une exigence de sectaire invétéré. La libre-pensée c'est la raison; la pensée libre de toute croyance, de toute révélation, de tout dogme. Et puisque les conservateurs du XIX<sup>e</sup> siècle se reconnaissent dans une volonté d'ordre moral pétri de religion, le libre-penseur républicain souhaite enfermer la religion dans le domaine de la vie privée, séparer l'église de l'état.

D'ailleurs, pour Meynet l'esprit critique, l'école de la Raison, la pensée libre n'ont besoin d'aucun support matériel. Pas de rites, pas de symboles. Et voilà pourquoi Meynet n'a pas adhéré à la Franc-Maçonnerie malgré toute la sympathie qu'il éprouve à son égard et à l'égard du Code maçonnique

Concrètement, c'est le 4 septembre 1890, en référence au 4 septembre 1870 an I de la III<sup>e</sup> République, que Meynet et ses amis fondent le groupe de la Libre-Pensée d'Alfortville rattachée à "la Raison" de Bry-sur-Marne. Le 7 octobre 1894, le groupe acquiert son autonomie et devient "la Vérité sociale".



monument de la libre pensée  
Alfortvillaise

Groupe actif puisqu'en novembre 1895 le citoyen Meynet fait partie des délégués retenus par le congrès national de la Libre-Pensée chargés de présenter à la Chambre des Députés les vœux de la Libre-Pensée. On retrouve aussi des libres-penseurs alfortvillais au rassemblement des sociétés de libres-penseurs de la Banlieue pour le 344<sup>e</sup> anniversaire du supplice infligé à l'éru-dit et à l'imprimeur Etienne Dolet brûlé à Paris, Place Maubert en 1546.

Cette libre-pensée reconnaît que la femme est appelée à jouer un rôle de premier plan dans les institutions républicaines. Aussi Meynet approuve chaudement la loi du 7 décembre 1897 autorisant les femmes à être témoins dans les actes d'Etat-civil. C'est d'ailleurs le 18 décembre 1897 que la loi reçoit sa première application en banlieue, à Alfortville, où une gilette et

une marchande de vins sont présentes à la déclaration de naissance de Blanche Hequet.

Et voilà que les libres-penseurs alfortvillais laissent aux générations futures un témoignage de leurs convictions: un "monument"! une modeste colonne tronquée édiflée par souscription publique, inaugurée en juin 1890 en présence du député socialiste du Creusot, le citoyen J.B. Dumay. A la mémoire du premier alfortvillais inhumé le 1<sup>er</sup> mai 1888 dans le cimetière communal, le libre-penseur Michel Claa, ouvrier mécanicien.

Petite parenthèse ici: le 25 mars 1992, la Communauté paroissiale s'est employée à célébrer dignement le centenaire de N.D. d'Alfortville, pièce importante du patrimoine communal. Pourquoi tous les amis de la Mémoire alfortvillaise ne fêteraient-ils pas et ne sauveraient-ils pas de la ruine cette colonne, pièce historique elle aussi de l'histoire républicaine d'Alfortville? Cette colonne ne voulait et ne pouvait rivaliser avec l'église Notre-Dame, voulue par les catholiques lassés de cheminer vers Saint Rémi de Maisons-Alfort. Et le libre-penseur Meynet, maire en 1888 et 1889 (c'est-à-dire au moment où se déroulent les travaux de construction de l'église), Meynet n'entendait pas enfreindre les lois de la République régies jusqu'en 1905 par l'application du Concordat (Napoléon Bonaparte - Pie VII). Face à la complicité objective du préfet de la Seine représentant l'Etat et de son Eminence le cardinal archevêque de Paris qui ont programmé l'église Notre-Dame, Meynet peut seulement conduire un combat limité. Appuyé sur les lois du 14-22 décembre 1789 et du 5 avril 1884, sur un arrêt de la Cour de Cassation du 26 mai 1882, il peut seulement interdire toute cérémonie religieuse sur la voie publique comme sur tout autre emplacement accessible à la vue du public. La cérémonie d'inauguration de la chapelle Notre-Dame le 25 mars 1892 est d'ailleurs rapportée assez fidèlement dans la Voix des Communes et c'est en toute charité que M. le Curé Périssé rend une visite de courtoisie à Meynet dans sa pharmacie de la rue du Pont d'Ivry. En 1894-1895 les soeurs de Saint Vincent de Paul s'installent rue Louis Blanc, sans opposition, et leur dévouement aux malades et aux nécessiteux a tôt fait de leur valoir bien des sympathies.

**1895** est d'ailleurs l'année d'un autre événement local: l'inauguration le 16 juin du marché de la rue de Villeneuve par le député de la Seine Baulard, ami de Meynet. Fier républicain, ce Baulard! Dans sa jeunesse, il a milité avec Barbès, Blanqui, Raspail; il a envahi avec eux la Chambre le 15 mai 1848, a combattu en juin 1848 avant de patronner la candidature de Ledru-Rollin contre Louis-Napoléon et contre le Général Cavaignac à la première élection d'un Président de la République.

**1900.** Le siècle a basculé. Les républicains appuient la politique anticléricale des présidents du Conseil Waldeck Rousseau et Emile Combes. Au

soir de sa vie, Meynet pense que les Républicains mènent le bon combat. Le maire J.B. Preux, la libre-pensée qui l'entoure, fondent en 1903 la Société des Cerémonies civiles d'Alfortville. On peut désormais être baptisé civilement à la mairie, on peut célébrer les actes importants de la vie civile sans le concours des manifestations religieuses. En fait, les débuts de ce culte civique sont lents; il faut compter avec les siècles de tradition religieuse. Néanmoins, Alfortville se donne une composition symbolique, qui à défaut d'armoiries, atteste ses convictions. Elève du sculpteur Morice, créateur de la statue de la République inaugurée place de la République à Paris le 14 juillet 1883, c'est J.-E. Roine qui a dessiné cette république sage, dépourvue du bonnet rouge, république laïque avec ses emblèmes maçonniques, république forte où le travail (manuel et intellectuel) est garant de toutes les victoires. Voilà bien "Alfortville enlacée dans les bras de la Seine et de la Marne sous le regard bienveillant de la République". Il serait très intéressant d'ailleurs de savoir si d'autres communes de banlieue possèdent pareille profession de foi.

A-t-il eu le temps, notre ami Meynet, de jeter un dernier coup d'oeil sur cette République alfortvillaise, ou sur cette République idéale avant de fermer définitivement les yeux le 28 février 1907, rue du Pont d'Ivry? Quoi qu'il en soit, ils sont bien là ses amis républicains de toujours, le lundi 4 mars 1907 pour accompagner son cercueil vers le cimetière communal (1ère division, 4<sup>e</sup> carré, 6<sup>e</sup> ligne, 7<sup>e</sup> tombe). Les notables radicaux-socialistes bien sûr: Maujan député, Chenal conseiller général, Capdeville conseiller d'arrondissement, Barrier directeur de l'école vétérinaire, les maires de Saint Maur, Charenton, Champigny, Saint Maurice, des conseillers municipaux des communes de la 2<sup>ème</sup> circonscription de Sceaux. Pas de représentant de la municipalité alfortvillaise, sinon le garde-champêtre, les sapeurs-pompiers et une très belle couronne de fleurs. Mais il y a tous les anonymes, très nombreux: ceux de la Ligue des droits de l'homme et du citoyen, ceux de la Libre-Pensée, des rentiers, des ouvrières, des propriétaires, des clients de la pharmacie, des enseignants et enseignantes, des vieux qui ont connu les malheurs de la Fringale, des jeunes et des enfants que Meynet a interrogés chaque année pour le certificat d'études et qu'il recevait tous, des lecteurs du journal "La Voix des Communes".

Ennemi de toutes les décorations comme de tous les éloges, Meynet n'aurait sans doute pas supporté le concert de louanges que prononcent une demi-douzaine d'orateurs sur sa tombe entrouverte. L'un vante le désintéressement du provincial arrivé à Alfortville avec une belle fortune peu à peu égrenée dans toutes les oeuvres sociales et les engagements politiques. L'autre salue le vrai démocrate "élevé à la fière école des républicains de 48 et qui en a gardé les traditions de courage, de franchise, de loyauté"...

Un troisième s'incline devant le grand ami de l'école laïque obsédé par l'instruction du peuple sous toutes ses formes. Un autre évoque le journaliste et l'écrivain courtois, loyal, sincère, fidèle à ses principes. Amédée Chenal rappelle qu' "au point de vue local son œuvre maîtresse fut la création de la commune d'Alfortville; en homme qui ne peut lui-même supporter les tutelles, Meynet comprit de suite que la jeune section ne pourra jamais atteindre son entier développement que par l'émancipation. "

En ce 21 septembre 1992, chacun de nous, chers Amis, peut mesurer sur tous les plans la croissance d'Alfortville depuis le décès du pharmacien de la rue du Pont d'Ivry. Onzième successeur de Paul-Gabriel Meynet à la mairie d'Alfortville, M. René Rouquet nous a permis de rendre à ce grand républicain toute sa place dans l'histoire alfortvillaise, une des premières, une des plus attachantes. Car à cette époque (comme à toute époque) se dire républicain et seulement républicain n'est pas une petite affaire. Tous les travaux du grand historien de la République, Maurice Agulhon, le démontrent. Et Claude Nicolet, professeur à la Sorbonne, membre de l'Institut, président du Comité Laïcité-République et spécialiste de l'idéologie républicaine l'a dit également; par exemple dans le numéro de septembre 1991 de la Revue "humanisme" consacré à la République. Nicolet écrit en effet: "Aujourd'hui, l'idéal républicain est plus opératoire que les mots "socialiste" ou "démocratie", mais il faut reconquérir cet idéal et lui

ALFORTVILLE  
ENLACÉE DANS LES BRAS DE LA SEINE  
ET DE LA MARNE  
SOUS LE REGARD BIENVEILLANT  
DE LA RÉPUBLIQUE



COMPOSITION SYMBOLIQUE DE M. J.-E.  
ROINÉ

donner son plein sens.” Eh bien! ce sens républicain le voilà à présent tout à fait inscrit au coeur même d’Alfortville, dans ce patrimoine architectural que constituent la mairie républicaine de 1887, l’église concordataire Notre-Dame de 1892, le Square Meynet de 1992. Ainsi la trilogie “Alfortville-Meynet-République” fait écho au ternaire républicain “Liberté-Egalité-Fraternité”.

**Louis COMBY**

---

## NOTES

---

(1) *Les mots République, France, Droit, Patrie, Nation sont alors des termes indissociables sinon interchangeable, dans la mesure où le patriotisme républicain de Meynet place au sommet de l’échelle des valeurs une morale liée à des principes universels.*

(2) *ouvrage réédité en 1981 par les éditions Garnier, collection les Classiques de la Politique. L’introduction et les notes sont de Maurice Agulhon*

(3) *Dans le Manuel républicain de Renouvier, un chapitre est consacré à ces devoirs. Devoirs que l’on retrouve bien explicités dans le préambule de la constitution du 4 novembre 1848 que notre ami Meynet a médité. cf annexe document A*

(4) *Intéressant document que ce papier de la commune d’Asnières. Il nous apprend en effet que Meynet était alors domicilié à Paris, 12, rue d’Amsterdam. Il permet aussi de penser que certaines inscriptions portées sur le caveau Meynet sont inexactes*

(5) *Sur les difficultés de l’entreprise et le visage du hameau promu au rang de commune. cf annexe document B. La commune d’Alfortville et document C. “Dénouement de 1886”*

(6) *le mot “peuple” qu’emploie Meynet renvoie à une idée essentielle liée au mot “république”. Le peuple, ce sont tous des citoyens anonymes, ces “petites gens” qui ont assuré le triomphe de la république en 1793, 1848, 1870.*

(7) *“La Tour Eiffel en est la pièce maîtresse. Dedicée à la Révolution française, elle semble disputer au Sacré-Coeur de Montmartre la maîtrise du ciel de Paris.” nous dit Maurice Agulhon*

# UN GRAND PARLEMENTAIRE DE LA III<sup>E</sup> RÉPUBLIQUE: MAURICE BERTEAUX (1853-1911)

Plusieurs communes du Val de Marne possèdent une rue commémorant le nom de Maurice Berteaux. En cette année d'élections législatives, il a paru intéressant d'évoquer ici la figure de ce parlementaire si populaire sous la belle-époque que son nom perdure encore de nos jours.

Issu d'une famille de bourgeois aisés qui, par la finance, réalise une belle fortune sous le Second Empire, Maurice Berteaux naît à Saint Maur le 3 juin 1853 et partage son enfance entre Sucy, où son père a racheté le château du Grand-Val, ancienne propriété du baron d'Holbach au siècle des Lumières, et Paris, où il poursuit des études (plutôt brillantes puisqu'il devient plusieurs fois lauréat du Concours Général) au Lycée Charlemagne. Son service militaire achevé dans l'Artillerie (corps dans lequel, au terme de plusieurs périodes, il acquiert le grade de capitaine de réserve), il entame une carrière d'agent de change lorsqu'à 27 ans, il hérite de la charge familiale. Membre de la Chambre Syndicale des Agents de change, il participe à ce titre aux travaux de la commission extra-parlementaire de 1885 qui permet la réorganisation des marches à terme, zèle qui lui vaut de décrocher le 14 juillet 1890 la croix de chevalier de la Légion d'Honneur.

La carrière politique de ce grand bourgeois fortune dont le cœur penche manifestement à gauche depuis qu'il a été initié en 1888 à la loge "Les Rénovateurs" à l'Orient de Clichy, débute en 1888 avec son élec-



**Henry-Maurice Berteaux**

tion au conseil municipal de Chatou puis, trois ans plus tard à la mairie de cette commune dans laquelle il possède une résidence. Très vite ses dons d'orateur, son charme, sa jovialité naturelle et surtout son efficacité en matière budgétaire en font une des figures montantes du département de la Seine.

Ainsi en 1893 se lance-t'il à l'assaut de la première circonscription (Versailles) qu'il ravit sans difficulté au baron Heyly d'Oissel qu'il distance très largement au premier tour. Inscrit à la Chambre au puissant groupe des radicaux-socialistes, il y déploie une énergie considérable, principalement dans les questions financières qui demeurent sa spécialité car son mandat de député ne l'empêche pas de s'occuper de sa charge d'agent de change, ce qui, à droite, fait grincer quelques dents.

En 1896 Maurice Berteaux dépose une proposition de loi ayant pour objet l'établissement d'un impôt général et progressif sur le revenu avant de soutenir le projet Doumer d'impôt sur le revenu global, vieux problème qui est à l'époque le cheval de bataille de la gauche radicale. Par la suite, il défend avec Jean Jaurès la situation du personnel des chemins de fer (il est du reste président du groupe parlementaire de défense des ouvriers et employés du chemin de fer), se prononce en faveur de la séparation des églises et de l'Etat et, fin manoeuvrier, devient à plusieurs reprises rapporteur du Budget des Postes ou de la Guerre. A ce dernier titre, il s'impose bientôt comme la cheville ouvrière de la réduction du service militaire à deux ans, ce qui lui attire les foudres des nationalistes.

Très implanté dans sa circonscription, (qui lui doit, entre autres, la restauration du château de Saint Germain et du laboratoire de Grignon) Maurice Berteaux est réélu au premier tour le 8 mai 1898 et ne cessera de l'être jusqu'à sa mort, le 27 avril 1902 et le 24 avril 1910 avec une majorité qui, à chaque fois progresse, montrant par là combien le sentiment républicain s'est banalisé depuis l'instauration de la République une trentaine d'années plus tôt, au détriment de l'opposition monarchiste ou bonapartiste. Plus même, avec 22000 voix en 1910, il peut se targuer d'être le député "le mieux élu de France"! Sa position lui permet de cumuler des présidences honorifiques qui servent ses ambitions politiques, l'Union des Sociétés de Gymnastiques et l'Union des Sociétés de Tir n'étant pas les moindres.

Rapporteur général du budget en 1902, le financier n'oublie pas le rôle social du législateur en proposant diverses mesures en faveur des vieillards et des invalides, ce qui ne l'empêche pas de faire, quand il le faut, de la politique "politicienne" en soutenant effectivement les cabinets radicaux (Brisson, Bourgeois ou Gombes) contre les menées d'une droite survoltée dans certains débats comme "l'affaire des fiches" où le député nationaliste Syveton gifle en public en 1904, le général André, ministre de la Guerre, provoquant ainsi sa destitution. Emile Combes aussitôt, le remplace rue Saint Dominique par Maurice Bertheaux qui parvient en peu de temps à apaiser une situation explosive, par un dosage subtil du tableau d'avancement. Ceci cependant ne l'empêche pas de sacrifier à l'inévitable anti-cléricalisme ambiant en rappelant par exemple sévèrement à l'ordre le Commandant Drivant, coupable à ses yeux d'avoir conduit à la cathédrale le bataillon des Chasseurs qu'il dirige, pour célébrer la traditionnelle fête de Sidi-Brahim! Très novateur pour son temps, le nouveau ministre attache à son cabinet un syndicaliste de poids, Maxence Rhod (qui avait conduit dans le passé la célèbre grève du Creusot), afin de tenter "une conciliation entre l'armée et les masses ouvrières", dans ce climat postérieur à l'Affaire Dreyfus où les tensions ne manquent pas.

Maintenu à son poste par le Président Rouvier en 1905, le ministre de la Guerre démissionne pourtant l'année suivante car, estime ce radical intransigeant, trop de députés de droite soutiennent la coalition Rouvier. En fait, peu désireux de se maintenir au gouvernement, il préfère aux honneurs éphémères son siège de député qui lui permet plus de liberté dans son combat politique (et sous la III<sup>e</sup>, un parlementaire a bien plus de pouvoir qu'aujourd'hui) comme dans la conduite de ses affaires personnelles qui l'obligent plusieurs fois par jour à faire la navette entre la Bourse et le Palais Bourbon. Il semble alors très populaire auprès de ses confrères, surtout, disent ses adversaires parce que sa charge d'agent de change lui donne l'occasion d'être le bailleur de fonds de la moitié de l'hémicycle, "cent cinquante députés" au moins, estime Lucien Marcellin dans "Le Règne des Harangueurs", étant ses débiteurs pour des sommes qu'il évalue entre 500 et 1000F chacun!

Dans ses "Souvenirs" publiés en 1934, Charles Benoist évoque sans complaisance cet aspect de la carrière du bouillant député de la Seine, mais ce texte est à prendre avec prudence car il émane d'un député nationaliste (certes pamphlétaire de talent) qui déteste Bertheaux avec lequel il a

d'ailleurs l'occasion de se battre un jour en duel, dans la forêt de Saint Germain, sans résultat, faut-il préciser: "il était riche et ne détestait pas de passer, dans la Chambre, pour plus riche encore qu'il n'était. Facile, familier et tutoyant, avec quelque vulgarité de forme, de façons et d'accents, je ne sais pas ce qu'il valait comme "ami" mais il était, de la tête aux pieds, "camarade" et "copain", ce qui sert bien davantage à se poser dans le milieu parlementaire, qui est un milieu de caserne et de collègue. L'argent qu'il maniait lui permettait d'obliger les gens chroniquement ou momentanément gênés, et il y en a dans tous les partis. Il s'était fait ainsi une séquelle, mais tout en ne refusant pas et en ne réclamant pas, il connaissait le total et le détail des sommes prêtées". Reste, à la décharge de Maurice Berteaux, qu'il refuse plusieurs fois le poste de Ministre des Finances que lui proposent les présidents du Conseil successifs, afin justement d'éviter une regrettable confusion des genres.

Désormais réélu chaque année vice-président de la Chambre des Députés et président de la Commission du Budget, Maurice Berteaux s'impose comme un interpellant de poids auprès des divers cabinets, surtout ceux de Poincaré, de Clémenceau ou de Briand dont il est l'un des plus fervents censeurs, avant d'accepter pour la troisième fois, le portefeuille de la Guerre dans le cabinet Monis au mois de juillet 1911. Sa stratégie en fait est d'évincer son rival Clémenceau dont il n'a certes pas le charisme mais que, dans les rouages de la procédure, il supplante souvent par sa parfaite connaissance des dossiers techniques, l'influence de ses "obligés" et son estampille de notable de la Franc-Maçonnerie dont, avec ses confrères du gouvernement, Doumer, Pelletan, Doumergue ou Chaumie, il ne manque pas un seul des convents annuels. A-t'il l'intention de ravir bientôt la présidence du Conseil? Clémenceau n'en doute pas qui lui doit en partie la chute de son cabinet, cette même année où Berteaux semble bien "pressenti" par le Président de la République.

En attendant ce jour, Maurice Berteaux, rue Saint Dominique, se révèle comme un ministre assez moderne dans ses conceptions, puisqu'il comprend très vite le rôle que peut jouer l'aviation dans un conflit avec l'Allemagne, inévitable aux yeux de l'opinion publique. A cet effet, contre l'avis de la plupart des stratèges civils et militaires, il débloque des crédits en ce sens. Mais cette soudaine passion pour l'aéronautique va lui être fatale.

Le 21 mai 1911, en effet, le ministre de la Guerre accompagne le Président Monis à Issy les Moulineaux pour le départ de la course aérienne Paris-Madrid organisée par "Le Petit Parisien". Tous deux se trouvent sur la piste lorsqu'à cinq heures de l'après-midi, un monoplane en difficulté s'abat soudain sur eux. En quelques secondes Berteaux est tué sur le coup, décapité par l'hélice de l'appareil qui vient de voler en éclat. A cinquante neuf ans (le début de la "maturité politique" sous la Troisième) s'achève brutalement une carrière qui, très certainement, l'aurait conduit plus loin, vers la Présidence du Conseil, voire de la République. Avec une précision dans le sensationnel digne de notre "Paris-Match" contemporain, "L'Illustration" du 27 mai suivant consacre sa une à l'événement: on peut y voir cinq clichés pris sur le vif décomposant la chute de l'avion piloté par Train (qui, lui, sortira indemne!), d'abord fonçant sur l'escadron de dragons à cheval qui s'enfuit à son approche puis s'écrasant sur les officiels dont, outre Berteaux, le député de la Meuse Henry Deutsch et le Président du Conseil Ernest Monis qui sont grièvement blessés mais s'en remettent, le tout sous le regard impuissant du préfet Lépine.

Les obsèques solennelles du ministre de la Guerre, payées sur le budget de l'Etat, après vote du Parlement, sont célébrées le 25 mai 1911 en présence du gouvernement, du Parlement et des Corps Constitués: recouvert du drapeau national et déposé sur un lit de parade, le corps est exposé à l'hôtel de la rue Saint Dominique puis installé sur une prolonge d'artillerie, conduite par les troupes sous l'Arc de Triomphe de l'Etoile en présence d'une immense foule gagnée par la fièvre du nationalisme dominant. Le cortège, de là, gagne la petite gare de la Porte Dauphine où un train spécial le conduit à la mairie de Chatou, pour l'adieu officiel précédant l'inhumation dans le cimetière de la commune au son de la marche funèbre de Chopin.

Ainsi finit Maurice Berteaux, dont le départ, trois ans avant le déclenchement de la Première Guerre Mondiale semble annoncer la fin de cette "Belle Epoque" dont il reste sans doute, à bien des égards, l'un des symboles les plus caractéristiques en matière de combat politique, ce qui valait sans doute d'être un jour évoqué, même brièvement, dans notre revue.

**Jean-Pierre THOMAS**

# **SUR LES ORIGINES DES BANLIEUSARDS**

**Colloque “ Qui sommes nous ? ”  
(Archives départementales du Val-de-Marne)  
12 octobre 1992**

# **LES MIGRATIONS DANS LE VAL-DE-MARNE**

**UNE PUBLICATION DU SERVICE EDUCATIF  
DES ARCHIVES DEPARTEMENTALES DU VAL-DE-MARNE**

Le Service éducatif des Archives du Val-de-Marne présente un recueil de documents commentés consacré aux migrations dans le Val-de-Marne. Ce thème a été retenu pour servir de sujet au Concours du jeune historien, ce qui nous a bien sûr poussés à le traiter. Mais d'autres raisons, toutes aussi fortes, militaient en ce sens - en, dehors de l'intérêt du sujet en tant que tel.

Le Val-de-Marne, en raison de sa situation géographique et du fait qu'il a conservé longtemps un aspect mi-rural, mi-industriel, a été et est encore particulièrement touché par le phénomène des migrations. Nous savions d'autre part que nous pourrions trouver aux Archives départementales des documents intéressants et exploitables en classe. Enfin, ce thème nous paraissait susceptible de permettre à nos collègues, soit de l'étudier globalement, soit d'utiliser l'un ou l'autre des documents que nous avons retenus dans le cadre des programmes d'histoire-géographie et d'éducation civique.

Les documents que nous avons sélectionnés permettent de mettre en évidence les changements qui ont affecté le phénomène des migrations depuis deux siècles. La stabilité a cessé d'être la règle commune dès que l'agriculture n'a plus été l'activité dominante: on ne prête plus attention aujourd'hui aux migrations à l'intérieur de l'hexagone. L'apport des étrangers à la population française est devenu plus important. En même temps, l'origine de ces nouveaux migrants s'est modifiée. Ce sont ces différents aspects que nous avons souhaité mettre en lumière.

**Christian BOUYER, René PONTUS**  
professeurs chargés du Service éducatif

**Claire BERCHE**  
Directeur des Archives départementales du Val-de-Marne

# MIGRATIONS ET IDENTITE: L'EXEMPLE DE LA COMMUNE D'ALFORTVILLE

La problématique de la recherche en cours qui sous-tend cet exposé se rattache aux études sur la construction et les fonctions sociales et culturelles de l'identité territoriale. Elle s'inscrit également dans le cadre du thème des migrations puisque le territoire dont il s'agit est la commune d'Alfortville, ville dont la population s'est constituée par apports migratoires successifs et dans laquelle ont été et sont encore représentées des communautés d'origine géographique variée, tant provinciales qu'étrangères. L'un des objectifs de cette recherche est de saisir comment Alfortville a pu exister, comment la commune a pu se constituer sur la base de groupes aux origines aussi variées. Pour cela, une hypothèse: l'image de la cité, telle qu'elle a été élaborée au moment de sa création en 1885 puis entretenue et diffusée par la suite, a joué le rôle de ciment unificateur entre les communautés en constituant un pôle d'identification possible. Il s'agit donc de mettre en lumière le rôle de cette image identitaire comme vecteur d'intégration. Il semble qu'à une échelle spatiale de ce type le mécanisme peut être étudié dans le détail et peut aider à mieux saisir certains phénomènes même si, bien sûr, il n'est pas directement transposable à des unités territoriales beaucoup plus vastes. Par ailleurs, si le choix s'est porté sur Alfortville c'est parce qu'on dispose là, tant sur le plan de l'histoire des migrations que sur celui de la conquête de l'autonomie et de la construction d'une commune de banlieue, d'un véritable laboratoire, exemplaire quant aux événements et à l'évolution elle-même.

---

## NAISSANCE DE LA COMMUNE

---

Il est nécessaire, tout d'abord, afin de cerner l'image qui s'y attache, d'évoquer brièvement la naissance de la commune<sup>(1)</sup>.

Alfortville est une commune récente portée à l'existence par la loi du 1<sup>er</sup> avril 1885 qui sépare la section d'Alfortville de sa "métropole" Maisons-Alfort. La création de la commune participe, après la loi municipale de 1884, de ce mouvement qui va s'étendre autour de Paris et aboutir, pour des faubourgs en plein essor, à l'émancipation et à la consécration communale. Son territoire, à l'origine, c'est le vide ou, plus exactement, "la Fringale", selon le surnom qui lui était alors couramment attribué. Il y avait bien, depuis 1860 environ, quelques habitants: au nord du futur territoire communal, du côté justement du faubourg d'Alfort ("Il faut placer à

l'année 1863 la création du hameau" et sa dénomination<sup>(2)</sup>) et même, près de la Seine, une amorce d'industrie, une usine à gaz et des forges. D'autres taches de peuplement, contemporaines ou légèrement plus anciennes, parsèment le futur territoire communal. Elles ont été suscitées par les travaux d'aménagement du pont d'Ivry (1827-1829), de la ligne de chemin de fer Paris-Lyon (1845-1849) et du barrage du Port-à-l'Anglais (1861-1864): ouvriers et cheminots, mariniers, pêcheurs et locataires de barques, restaurateurs et cafetiers s'installent peu à peu, répondant à l'essor économique de la région. Puis les noyaux grossissent: spéculateurs et hommes d'affaires lotissent, les immigrants affluent, ils seront 6 603 habitants lors du premier recensement, en 1886, après la création de la commune. Mais, pour le voyageur qui s'en rapporte aux guides, ou même le voisin, le territoire d'Alfortville, c'est le marécage, une sorte de bout du monde, de "far-west". Nettement limitées au nord par la Marne, à l'est par la voie ferrée (ligne Paris-Lyon), au sud par une ligne conventionnelle qui sera plus tard matérialisée par la darse de la nouvelle centrale gazière et à l'ouest par la Seine, les terres alfortvillaises se réduisent en fait à une longue bande nord-sud presque complètement submergée à la moindre crue. Alfortville, inondable, marécageuse, broussailleuse, ancienne terre de pâture et de chasse, est devenue, depuis la création de la voie ferrée, un isolât. En 1885, malgré les premiers exhaussements de rues réalisés par l'Association syndicale des riverains, ce n'est même pas encore une île totalement émergée.

Quant à la communauté d'origine, elle se définit elle-même dans le texte de la pétition<sup>(3)</sup> qu'elle adresse au conseil municipal de Maisons pour réclamer l'autonomie et qui nous permet, ainsi que les articles de la presse locale, d'assister à chaud à l'avènement de la commune. La pétition invoque les arguments suivants pour justifier la scission: l'isolement d'Alfortville - conséquence du tracé de la ligne de chemin de fer - et les difficultés de relation avec Maisons-Alfort qui s'ensuivent, la spécificité de la population alfortvillaise - "ouvrière, industrielle, faubourienne" - et donc ses intérêts divergents de ceux du reste de la population de Maisons-Alfort - "depuis longtemps agglomérée, formée en majeure partie de cultivateurs habitant le pays de père en fils" -, la "grande volonté" et la "remarquable vitalité" de ce "pays neuf", la conscience qu'il a toujours eu - en dépit de dix-sept années seulement d'existence - et su imposer à ses voisins de "son individualité" et enfin le droit à la personnalité communale. Le dernier argument montre bien à quelle famille idéologique se réfère alors le groupe de signataires. Poussant à la limite les principes républicains de liberté individuelle, de décentralisation, de démocratie locale et de légitimité de la personnalité communale, les signataires, derrière le pharmacien libre-penseur Gabriel Meynet qui se définit lui-même comme "fils respectueux de la Grande Révolution"<sup>(4)</sup> et "philosophe socialiste de 1848"<sup>(5)</sup>, animateur du mouvement autonomiste, journaliste amateur et futur maire radical, appellent de leurs vœux une nouvelle Commune sur cette terre vierge et enfin affranchie. Meynet écrira plus tard: "J'y ai tra-

vaillé (à la mise en commune d'Alfortville) parce que je suis partisan ardent, convaincu de la liberté individuelle, de la liberté d'association, de groupement des forces, des libertés communales, en un mot parce que je suis autonomiste, décentralisateur et que la solution de la question sociale et l'avenir de notre République dépendent selon moi de l'organisation démocratique de la Commune."<sup>(6)</sup>

Cette démarche et la conviction dont elle émane indiquent une communauté sans illusions sur sa possibilité de reconnaissance réelle par Maisons-Alfort<sup>(7)</sup>, ne voyant de salut que dans la sécession, mais suffisamment forte, unie et consciente d'elle-même pour se démarquer, exprimer sa volonté de vivre ensemble sur son propre territoire et gagner le pari de la réussite. A l'image du plus célèbre d'entre eux, "Jacques la Fringale" (alias Meynet), ces "colons d'Alfortville", "obstinés, têtus et gens d'initiative" - ainsi qu'ils se définissent eux-mêmes -, iront jusqu'au bout de leur rêve américain de décolonisation et de Far west. Au nom de la liberté, ils s'organisent pour "briser la chaîne qui le(s) rivait à Maisons"<sup>(8)</sup> et acceptent les risques et les charges d'une communauté autonome. Ces "faubouriens" reprennent à leur compte une différence issue d'une double exclusion à la fois sociale et géographique, leur mise à l'écart spatiale étant elle-même double puisqu'ils peuvent se vivre comme exclus de Paris et de Maisons. Après avoir reconquis la maîtrise de leur histoire, ils pourront s'exprimer à la fois dans l'organisation d'un espace et la création d'équipements porteurs de symboles (mairie, écoles, cimetière), mais aussi dans la possibilité de choisir des représentants conformes à leur spécificité locale et sociale, donc aptes par-là même à incarner le groupe.

---

## CONSTRUCTION ET FONCTIONS DE L'IMAGE DE LA COMMUNE

---

Tels sont les événements et les représentations qui leur sont attachées qui vont permettre à la nouvelle commune de se forger une identité. Il lui faut tenter d'exister, en effet, à côté de territoires anciennement peuplés et fortement incarnés dans quelques lieux signifiants. Ceux-ci dotent les autres espaces communaux d'une visibilité, peut-être simplificatrice, mais incontestable. A Charenton, on associe mentalement le confluent Seine-Marne, à Maisons-Alfort - commune très ancienne - l'Ecole vétérinaire, et, qui plus est, la notion de "métropole"; Choisy est terre royale, et Ivry, l'ouvrière, la ville nourricière de nombreux Alfortvillais d'alors grâce à la précocité et à la puissance de son industrie. Avant sa création, au contraire, Alfortville n'attire en rien l'attention des rédacteurs des guides<sup>(9)</sup> touristiques d'alors qui ne lui accordent jamais la moindre mention. C'est à partir et par rapport à ce vide initial hanté par des contraintes naturelles sur lesquelles se projettent quelques images externes dépréciatives, que s'édifie une image identitaire, à l'occasion de cet "événement fondateur" qu'est l'avènement de la commune, par une complexe alchimie et sous l'impulsion d'acteurs volontaristes. Le sol est ingrat, il faut le disputer à l'eau omniprésente:

cette eau est d'abord un danger et une contrainte surtout. La commune est en effet soumise périodiquement à des inondations catastrophiques comme celles de 1876, 1910 ou 1924 qui ont laissé des souvenirs fort abondants dans les archives et l'iconographie et souvent tragiques dans la mémoire collective. Le territoire a été asséché progressivement du nord au sud: commencée vers 1870, l'entreprise ne se termina que dans les années 1950. Mais l'eau constitue aussi une richesse et une source de loisirs: les cartes postales anciennes et les affiches restituent les restaurants des bords de Marne ou de Seine, les concours de pêche à la ligne, les sports nautiques<sup>(10)</sup>. L'eau enfin représente une voie de communication empruntée par les bateaux parisiens, en même temps qu'un obstacle et une limite. L'eau devient donc le premier ingrédient de cette personnalité. Le second - la voie ferrée - confirme et accentue les conséquences du premier. La construction de la voie ferrée finit en effet d'enserrer entre Seine et Marne cette mince langue de terre qui se brise sur le confluent: ainsi surgit l'image de l'île qui sera si souvent reprise par la suite.

Paris, d'autre part, incapable de loger désormais ses usines et leurs ouvriers, les rejette sur les espaces vides d'une de ses banlieues les plus proches mais les moins prisées. Que s'ajoute un contingent appréciable de Bourguignons et de gens du Centre et quelques représentants de la France du nord de la Loire (Bretagne exclue) en quête de travail<sup>(11)</sup>, et voici forgée la représentation d'Alfortville: terre d'accueil - mais aussi îlot où l'on est entre-soi - pour exclus de la République à l'âme intraitable de pionniers. Cette colonie-refuge est prête à fonctionner comme un *melting pot* pour ouvriers déracinés mais animés d'un idéal politique et social commun et d'une énergie sans faille qui viendra à bout de toutes les épreuves. La composition symbolique de J. E. Roiné qui sert d'emblème à la cité<sup>(12)</sup>, résume bien ces différents aspects. Elle présente "Alfortville enlacée dans les bras de la Seine et de la Marne sous le regard bienveillant de la République". Elle comporte la devise suivante: "Labor improbus omnia vincit" (le travail acharné vient à bout de tous les obstacles). On y trouve aussi le thème du confluent - que se réapproprie alors Alfortville - et le jeu sur les idées de fermeture (île et village avec les fleuves en premier plan) et d'ouverture, d'accueil avec la présence visible de trois ponts. La République coiffée, semble-t-il, des roseaux rappelant les marécages a pour attributs le marteau et l'enclume du travail métallurgique, le triangle-niveau et la truelle du bâtiment. Elle apporte l'instruction symbolisée par le livre et l'encrier: emblèmes maçonniques pour une République des travailleurs, des bâtisseurs et des défricheurs affranchis par le savoir, dont la tête est tournée significativement vers la...gauche. C'est du même état d'esprit que relève de texte du poète local, J. Mignard, lu le 25 février 1888, lors de la fête du Cercle d'Alfortville:

*"Vingt ans plus tôt, Messieurs, dans cette plaine nue  
La ronce et le chardon poussaient en liberté...  
Alfortville Messieurs c'est une colonie  
Au centre de la France, au coeur de la Patrie  
Que sommes-nous ici? sinon des émigrés?"*

Et ce sont toujours les mêmes références, en 1898, qui soutendent l'adresse au préfet de la Seine, lors de l'inauguration de la passerelle sur la Marne:

*“Alfortville a grandi, le hameau devint ville;  
Ils étaient quatre cents; nous sommes douze mille.  
Il en vint de partout, du Nord et du Midi;  
Des côteaux champenois, des plaines du Berry;  
De Lille à Perpignan, de Calais à Bayonne;  
Des plages d'Armorique aux forêts de l'Argonne...”* (13)

Voilà donc portée à l'existence une image qui impose une définition d'Alfortville et de l'Alfortvillais, image à la fois forte et complexe. Suffisamment complexe pour évoquer le village, la terre d'accueil, l'île et le pays neuf, suffisamment forte pour entraîner l'adhésion ou le rejet et suffisamment pertinente pour permettre l'intégration des différentes strates d'occupants. Privilégiant, surévaluant sans doute, l'homogénéité sociale et culturelle de la communauté d'origine elle tend à faire advenir ce qu'elle est censée traduire. Comme toute image de référence d'un espace, elle essaie d'agir sur la réalité en contribuant à sélectionner la population destinée à s'y installer et en garantissant ainsi son homogénéité. Éliminant les moins conformes socialement qui, ne s'y reconnaissant pas, ne peuvent s'identifier à ce qu'elle implique, elle est, par ce biais, facteur de consensus. Au-delà, elle maintient la conviction que ce qu'elle exprime, initialement, de la population concernée correspond toujours à la réalité, garantissant la pérennité du consensus. De plus, de par sa nature même, sa signification, elle permet l'intégration renouvelée de strates de migrants d'origines géographiques diverses puisqu'elle leur offre le réconfort d'un refuge, tout en leur restituant un avenir, selon l'exemple premier des pionniers. Elle s'adresse aussi bien aux provinciaux, plus ou moins récents, qu'aux Grecs ou aux Arméniens installés après la Première guerre mondiale ou à d'autres communautés installées plus récemment. Faite pour réunir individus et groupes, éliminer ou contre-balancer les forces centrifuges, les conflits et les facteurs de désintégration, cette image peut finalement permettre aux membres de la communauté, en étant efficacement remise à l'honneur, revivifiée et enrichie, de continuer à vivre ensemble et de se perpétuer même en cas de remise en cause importante comme lors de l'afflux massif de nouveaux arrivants, de crises nationales ou sociales, ou de passage à une nouvelle étape de croissance urbaine.

À l'origine, à Alfortville, on trouve un acte fondateur, créateur d'identité, qui a pris valeur de symbole et continue à cimenter par la réactivation périodique des représentations qu'il a produites.

Si l'on s'en tient à un niveau très général, on peut invoquer la banalité des caractères de la commune (comme l'origine géographique, la composition sociale de la population, la tradition politique du vote de gauche) qu'elle partage avec nombre d'autres communes du même espace géographique et du même type socialement; si l'on cherche ses spécificités, on peut même lire certaines d'entre elles (par exemple le rôle de l'eau, l'implantation des

communautés grecque et arménienne, l'exubérance de la vie associative) comme une simple accentuation de traits là encore communs à d'autres espaces de banlieue. Son originalité n'apparaît qu'au niveau d'une analyse fine. C'est en cela même qu'elle est intéressante: suffisamment banale pour que son étude conduise sans doute à la mise en lumière de mécanismes qui ne lui sont pas propres, mais aussi suffisamment originale et complexe lorsque l'on considère l'ensemble de ses caractéristiques et leur imbrication pour qu'on puisse saisir dans le détail les modes de fonctionnement de ces mécanismes en fonction d'un milieu précis.

Le cas d'Alfortville est exemplaire en raison de la durée d'existence de la commune: comme pour les pays neufs on y trouve une histoire en accéléré. Alfortville est une commune suffisamment récente pour qu'on puisse en cerner totalement l'histoire, sur laquelle on dispose d'une sorte de texte fondateur à travers la pétition réclamant l'indépendance et d'une série de



**Ecole  
Arménienne  
Saint-Mesrop**

documents (articles, poèmes...) qui permettent de replacer l'événement dans son contexte. On peut ainsi voir s'esquisser une identité et saisir les premières images qui l'expriment et la manière dont elles sont construites. Mais on peut également voir se perpétuer cette identité en suivant le devenir de l'image communale ainsi ébauchée sur une période assez longue - un peu plus d'un siècle - pour en percevoir les inflexions, les réutilisations et les fonctions, notamment en ce qui concerne l'intégration de la population migrante.

**Michelle CHARLE  
(IUFM de CRETEIL)**

- (1) cf. essentiellement, L. Comby, *Au confluent des libertés, Alfortville 1860-1939, Val-Arno, 1987, édition remaniée de sa thèse de troisième cycle.*
- (2) *L'Etat des communes à la fin du XIX<sup>e</sup> siècle, département de la Seine, notice historique et renseignements administratifs, série éditée par le Conseil Général, Montévrain, Imprimerie typographique de l'Ecole d'Alembert, volume Alfortville, 1901, p. 9. Cet ouvrage constitue une source précieuse pour la connaissance de la commune jusqu'en 1900, de même que: A. Chenal, L'Histoire de Maisons-Alfort et d'Alfortville depuis les temps les plus reculés jusqu'à nos jours, Paris, Asselin et Houzeau, 1898. La date avancée pour la création du hameau est sans doute dérivée, par analogie, de celle de la création de la première usine à gaz (1863) dont les ouvriers contribuèrent à l'existence du hameau.*
- (3) *L'Etat des communes à la fin du XIX<sup>e</sup> siècle, op. cit., pp.10-11.*
- (4) *La Voix des Communes, hebdomadaire dont G. Meynet est secrétaire de rédaction, n° 1, 29/12/1883: déclaration d'intention, p. 1.*
- (5) G. Meynet, cité par L. Comby, *op. cit.*, p. 42.
- (6) *Ibid.*, pp. 42-43; cf. aussi, dans le même esprit, le contenu idéologique de la déclaration d'intention du premier numéro de *La Voix des Communes*, *op. cit.*.
- (7) *Même si, par tactique, les pétitionnaires louent l'esprit d'équité et le souci du bien commun des élus maisonnaïses, les démêlés avec la municipalité à propos par exemple de l'exhaussement des rues et de l'obtention de crédits pour la construction d'écoles à Alfortville prouvent bien que les Alfortvillais sont les "laissés-pour-compte" de la commune. Par les résultats des élections communales de 1884, Alfortville qui n'est encore qu'une section de Maisons-Alfort, marque bien sa différence - et l'accentue peut-être par défi - en élisant trois des siens, qui, socialistes, constituent les personnalités les plus à gauche du conseil (Jaclard, Durand et Matheret), L. Comby, *op. cit.*, pp. 38 et 218.*
- (8) L. Comby, *op. cit.*, p. 43.
- (9) cf. notamment, A. Joanne, *Les Environs de Paris illustrés*, 2<sup>ème</sup> édition, Paris, Hachette, 1868 et 3<sup>ème</sup> édition, Hachette, 1881, préface p. XXI, puis pp. 437-441.
- (10) Cf. aussi *La Voix des Communes* du 17/7/1886 qui titre l'un de ses articles: "On se baigne à Alfortville" et parle de "plage". Le numéro du 10/9/1887 relate le grand succès qu'a connu le concours de pêche à la ligne organisé lors de la fête du Parc, fête commémorant la naissance de la commune mais célébrée par les habitants du nord et concurrente de la fête officielle.
- (11) L. Comby, *op. cit.*, pp. 50-51.
- (12) cf. reproduction.
- (13) L. Comby, *op. cit.*, pp. 49 et 73.

# NES NATIFS DE CRETEIL ET GENS D'AILLEURS SOUS L'ANCIEN REGIME.

---

## AU SUJET DES SOURCES

---

Parmi les milliers de documents concernant Créteil avant le XIX<sup>e</sup> siècle, combien en est-il qui puissent livrer des indications sur le lieu d'origine des intervenants? Leur nombre s'est révélé infiniment décevant.

Les actes de la vie courante (minutes du greffe de la Prévôté ou minutes notariales) ne manquent pas d'indiquer le domicile actuel de la partie intéressée et sa qualité de majeur, mais ils ne vont jamais au delà. Exceptionnellement le voile se soulève dans le cas d'un contrat de mariage où les parents de l'un des futurs époux sont absents pour éloignement, ou dans le cas d'un inventaire après décès suffisamment copieux pour contenir des papiers de famille ou encore lors d'un interrogatoire de témoins à la suite d'une affaire criminelle.

Les registres paroissiaux sont plus généreux en informations. Ils présentent en effet bien des noms étrangers à la ville parmi ceux qui y sont venus se marier ou mourir. Mais dans les deux cas le renseignement est à manier avec précaution car il ne résulte pas fatalement que l'intéressé fasse ou ait fait partie de la communauté cristolienne.

Tel jeune homme qui se marie avec un jeune fille du pays, peut très bien emmener celle-ci dans la ville où il exerce son métier, et qui peut fort bien n'être pas la ville d'origine de sa famille: tel est le cas de Pierre François Jeandier, qui épouse Marianne Plé, fille du chirurgien-juré. Il est vrai qu'après cinq années passées à Montigny-Lencoup auprès de son père, maître bonnetier, Jeandier reviendra avec femme et enfant à Créteil où il sera procureur fiscal et deviendra l'un des premiers maires.

Les actes de décès consacrant le départ des individus sont ceux qui renseignent le mieux sur l'entrée de ceux-ci dans la vie. L'indication, donnée par

un proche, n'est souvent qu'approximative et assez paradoxalement les informations les plus précises concernent ceux qui trépassent accidentellement dans la ville. Les voyageurs, en quête d'emploi, ont, généralement, dans leur poche ou dans leur sac, voisinant avec leur couteau, un extrait de leur acte de baptême ou une attestation du curé de leur paroisse d'origine. C'est du moins le cas de ces personnes qui, ramassées mortes ou mourantes sur le chemin, sont portées à la ferme de l'Hôtel-Dieu, qui sert de lieu d'accueil à Créteil.

De ce qui précède, il résulte que les renseignements d'état civil recueillis demandent, pour être valablement exploités, à être étayés par des quantités de renseignements annexes. Seules certaines recherches ponctuelles peuvent être menées à bien, aussi les lignes suivantes ne constituent-elles que des aperçus.

---

### CLIN D'OEIL AUX HABITANTS DU "VICUS"

---

Bourg libre de fondation ancienne, Créteil a livré quelques renseignements sur ses habitants à la faveur des sarcophages mérovingiens découverts çà et là.

En 1957, des travaux menés rue du Dr Plichon, mettent à jour plusieurs crânes qui sont étudiés au laboratoire anatomique de la faculté de médecine de Paris. Ils sont reconnus comme "ayant appartenu à des individus descendant de Ligures ou de Celtes et n'appartenant pas à une race nordique"<sup>(1)</sup>.

---

### SOUS LES DERNIERS CAPETIENS DIRECTS

---

Jusqu'à la seconde moitié du XII<sup>e</sup> siècle qui voit se généraliser les manumissions, la condition servile dans laquelle se trouvait la population de nos campagnes ne paraît guère propice au déplacement des individus.

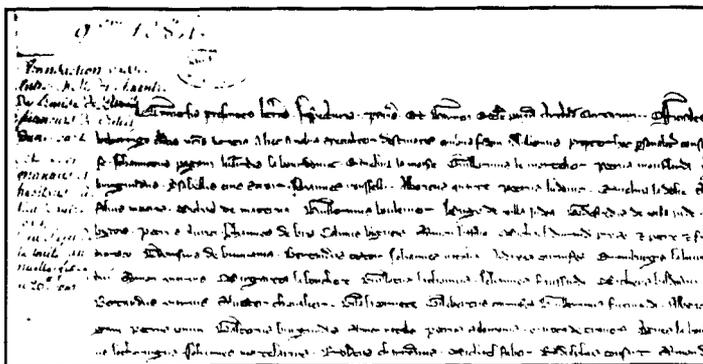
Parfois, à la faveur d'un mariage, les serfs passent d'une Seigneurie à une autre, en générale voisine. Les cas sont rares car les formalités de formariage sont compliquées. En 1236, Isabelle et Aveline, filles de Fredon de Maisons, serf de Saint-Maur, épousent deux garçons de Créteil, serfs de Notre-Dame, Pierre de Mesly et Pierre de Maisons. Le premier couple est affecté à Maisons (Seigneurie des Fossés) et le second à Créteil (Seigneurie de Notre-Dame)<sup>(2)</sup>.

En 1284, pour mettre fin à un conflit existant entre les habitants de Créteil et leur seigneur, le chapitre de Notre-Dame, un appointement de la taille est réalisé. Il nous donne les noms des cent vingt-neuf chefs de famille résidant à Créteil<sup>(3)</sup>.

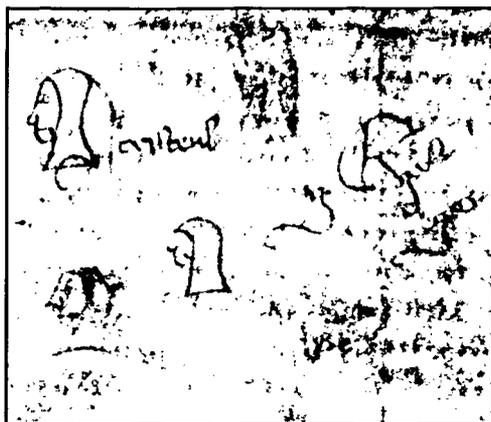
**Appointement  
de la taille  
(1284, novembre)**

Accord entre les habitants de Créteil et le chapitre de Notre-Dame.

Archives Nationales, S 1128.



Le nom patronymique était alors d'apparition récente et pour le déterminer, il était fait appel à des facteurs divers. Le lieu de naissance de l'individu ou d'origine de sa famille pouvait être retenu.



**Cristoliens du XIV<sup>e</sup> siècle**

Dessin à la plume, au verso du bail d'une pièce de l'île de brise-pain à un habitant de Créteil  
Arch. nat., S 1128, 1325.

Sur les trois cent deux cristoliens, dont on peut relever les noms dans les actes antérieurs à 1328, quarante-sept possèdent des patronymes faisant références à des noms de lieux identifiables. Le plus souvent, il s'agit de bourgs proches de Créteil et, d'est en ouest: Ambouille, Boissy, Brie, Cueilley, La Queue, Marolles, Valenton, Maisons, Choisy, Orly, Ivry, Vitry, Villejuif, Gentilly, Châtillon, Bièvre.

Deux habitants affichent une provenance plus lointaine: Guillaume de Moret et Richard de Saint-Lô.

Quelques autres portent l'étiquette de la province paternelle. Voici Gauthier, Huguelin et Raoul Le Bourguignon, la fille du Poitevin, Mathieu et Etienne Le Lorrain, Thierry Lalemand.

A côté de ces familles qui oeuvrent à Créteil pendant plusieurs générations, il est constaté, dès le XIII<sup>e</sup> siècle, la présence en tant que propriétaires de biens fonciers, de Parisiens, ecclésiastiques ou laïques. S'ils viennent, à la dernière étape, de la capitale, ils n'en sont pas moins originaires d'ailleurs et il se peut qu'avec eux soient venus quelques uns de leurs compatriotes qui ont pu, comme le cas sera attesté plus tard, demeurer sur place.

Citons, parmi ces étrangers, Gérard de Reninghe, fils de Jehan d'Ypres, archidiacre de Cambrai, futur évêque de Metz, propriétaire d'une maison et jardin, rue du Moulin<sup>(4)</sup>, et Vasselin de Gand, marchand drapier, le plus fort imposé des Parisiens, lors de la taille de 1328, qui possède la pointe septentrionale de l'île Brisepain<sup>(5)</sup>.

---

### AU TEMPS DES MANOIRS ET DES MAISONS DES CHAMPS.

---

En 1399, un nouvel appointement de la taille règle les rapports entre les habitants de Créteil et les chanoines du chapitre de Paris. La liste<sup>(6)</sup> des chefs de famille intervenants impose deux constatations:

**a)** Seuls deux patronymes font référence à des lieux d'origine. Celui de Guillaume d'Ambouille, qui occupe la maison voisine de la porte de la ville, sur le chemin du Buisson, et celui de Jeanne l'Angleshe, qui n'est pas évident à porter, car nous sommes en pleine guerre de Cent ans. Cette personne qui doit, sans doute, cette appellation à son mari, semble bien implantée dans Créteil où elle possède une demi-maison voisine du presbytère.

**b)** Il semble n'y avoir aucun patronyme qui soit commun aux deux listes d'importance sensiblement égale, établies à cent ans de distance. Il ne faut cependant pas en conclure que la population de Créteil s'est entièrement renouvelée. Les liens de parenté étaient fréquents entre gens de villages voisins, et les garçons ne s'établissaient pas toujours sur place.

Un exemple montre bien la fidélité de certains à leur terroir. En 1278, Simon Sotin ou Soutin, apparaît comme témoin dans le meurtre des frères Dufour à l'orme de Mesly<sup>(6)</sup>. S'il ne figure pas dans l'appointement de 1284, c'est qu'il habite alors à Mesly, dans le Seigneurie des Fossés. Ses enfants montent au village et deviennent propriétaires de plusieurs maisons dans la Grande-Rue. Au XV<sup>e</sup> siècle, Thomas et Etienne occupent les fonctions de maires. Au XVI<sup>e</sup> siècle, les Soutin deviennent parisiens sans cesser d'être cristoliens. Guillaume, essayeur en la Monnaie de Paris et son

frère Nicolas, marchand drapier, possèdent en indivis la demeure familiale (16-20 rue piétonne) et exploitent de nombreuses pièces de terre et de vignes.

Jusqu'à la fin du XVIII<sup>e</sup> siècle, la maison reste entre les mains des descendants de Nicolas Soutin tandis que de son côté, l'un des petits-fils de Guillaume, Etienne de Saint-Jullien, achète l'une des maisons "bourgeoises" de la rue du Moulin, qu'il fait reconstruire en 1599 (actuellement 17 rue du Dr Plichon). Cette maison reste occupée jusqu'aux premières années du XVIII<sup>e</sup> siècle par la fille d'Etienne, puis par son petit-fils Christophe Brosseau<sup>(7)</sup>.

Au cours du XV<sup>e</sup> siècle, les bouleversements de l'époque valent à Créteil quelques apports lointains: Etienne Charti (1462) et Olivier Amelot (1494), tous deux laboureurs, s'en viennent de Bretagne. Jamet Janton (1493) est originaire de Poulhac, près de Brioude<sup>(8)</sup> comme Jean Mondel, également propriétaire d'une maison, rue du Mèche, lequel épouse le 8 septembre 1493, Jeanne Pleybel, fille d'un laboureur de Boissy-Saint-Léger<sup>(9)</sup>. En 1540, le tisserand Pierre Pot-de-fer, arrive de Fontaine-Hendebourg en Normandie.

Les maisons des fiefs qui se sont aménagées dans la seconde moitié du XIV<sup>e</sup> siècle ont contribué à un apport de population nouvelle. Non pas en raison de leurs propriétaires assez instables au début, mais par le fait du personnel chargé de l'exploitation du domaine. Fiefs et seigneuries demandent à être mis en valeur et il semble bien que leurs propriétaires choisissent leur fermier sur le marché de la région.

En 1444, la ferme de Mesly est confiée à Guillaume Marchaiz de Clichy-la-Garenne<sup>(10)</sup>. Jean Le Mercier est originaire du Roule, la famille de Fresnes vient de Thiais.

La rotation des fermiers, engagés par un bail de neuf années ainsi que les alliances entre leurs familles, commencent à tisser un véritable réseau dont l'importance locale ne cesse de s'affirmer<sup>(11)</sup>.

---

## XVII<sup>e</sup> ET XVIII<sup>e</sup> SIECLE

---

La multiplication des documents, la conservation des registres paroissiaux rendent plus évidents les apports extérieurs dans une population qui n'a cependant guère augmenté depuis le XIII<sup>e</sup> siècle. Le nombre de feux ne sera que de 150 en 1788. La continuité des renseignements permet de constater que certaines familles établies à Créteil au XVII<sup>e</sup> siècle ont enco-

re des représentants à l'heure actuelle.

Le XVIII<sup>e</sup> siècle draine vers la banlieue parisienne bon nombre de provinciaux en peine de travail. A Créteil, les fermes attirent manouvriers, cochers, batteurs en grange. L'industrie de la pierre, qu'elle soit de liais ou de plâtre, requiert les bras solides de journaliers, carriers, tailleurs et scieurs de pierre.

A côté de cette main d'oeuvre, qui ne semble pas toujours être accueillie favorablement par les indigènes, les jeunes gens pourvus d'un métier s'établissent sans problème et contractent mariage avec des filles de notables.

Le jardinier Nouvellon, de Beaumont-en-Bassigny, s'allie à la famille Bombard qui tient la ferme de Mesly. Le bourrelier Bosse, de Marsilly, au diocèse de Bourges, épouse Marie Picque en 1733. Le chirurgien Etienne Simon Plé de Lizy-sur Ourcq se marie avec Marie-Anne Mazé et s'installe au Dauphin, dans la maison familiale de celle-ci, en 1749.

Hubert Regnault, maître es art, originaire de Sezanne en Brie, après son mariage avec Marie Rigonel, fille du tailleur d'habits, fonde un pension pour jeunes garçons (1766). Philippe Fabre, également tailleur d'habits, venu de Bretagne, épouse en secondes noces une fille du carrier Viet (1777). Marc Chauvron, charpentier périgourdin, du diocèse d'Auch, épouse sans méfiance l'irascible Nicole Mazé (1780). Louis-Simon Piot, futur maire de Créteil, viendra d'une commune voisine accepter en 1772, la main de Marie-Geneviève Boullenger et l'important commerce de boucherie hérité par celle-ci de son père. Charles Albert, de Brie-Comte-Robert, qui assiste Piot en son commerce, n'a que la Cour de l'Etoile à traverser pour conquérir le coeur de Marie-Louise, la fille du voiturier Jean Louis Pépin.

Il ne faudrait pas oublier Louis Chaussée, ce petit savoyard arrivé à Créteil à l'âge de douze ans et qui n'en est pas reparti. Il épouse successivement Geneviève Huet, soeur du fermier de la Recette (1727), puis Louise Jeanne Vaugeois, soeur du maître d'école Pierre Vaugeois (1731). Sans profession définie, il tient avec sa femme un petit commerce d'épicier sur la place de l'Eglise et va boire les recettes à Charenton en mauvaise compagnie, alors que ses fils deviennent de fort honnêtes fermiers.

Ces fermiers continuent leurs ballets à travers les exploitations de l'Ile-de-France et il est difficile de déterminer exactement leur village d'origine: les Olignon, les Borniche, les Creton, les Gourdin, les Hautefeuille, les Composion, les Huet, les Daix, se rencontrent tantôt ici, tantôt là, dans la banlieue est.

Le nombre et l'importance des maisons bourgeoises a été s'accroissant depuis le XVI<sup>e</sup> siècle. Si certaines d'entre elles passent de mains en mains au gré des locations, d'autres restent pendant plusieurs générations la propriété d'une même famille parisienne.

Ces maisons sont devenues une résidence habituelle pour l'un ou l'autre membre de la famille. Les enfants en bas âge y sont mis en nourrice, chez la femme du jardinier en général. Les amis y sont reçus agréablement. Les produits du jardin et du verger en sont appréciés. Les propriétaires de ces maisons, rompus en général à l'étude du droit, se penchent à l'occasion sur les problèmes de la communauté et conseillent les marguilliers. Ils offrent le pain béni tour à tour et occupent le banc familial à l'église avant d'aller reposer dans le sol du monument.

Ainsi rencontrons-nous, dès le XVI<sup>e</sup> siècle les Chalumeau, les Bastonneau, les Patu dont Mme Goislard de Monsabert sera l'héritière au XVIII<sup>e</sup> siècle. Avec la famille de la Hogue et Christophe Brosseau de la rue du Moulin, avec les Dumousseau de la Grande-Rue, les Clément du chemin du Buisson et les Issaly de la rue des Mèches, c'est l'esprit janséniste qui souffle sur Créteil.

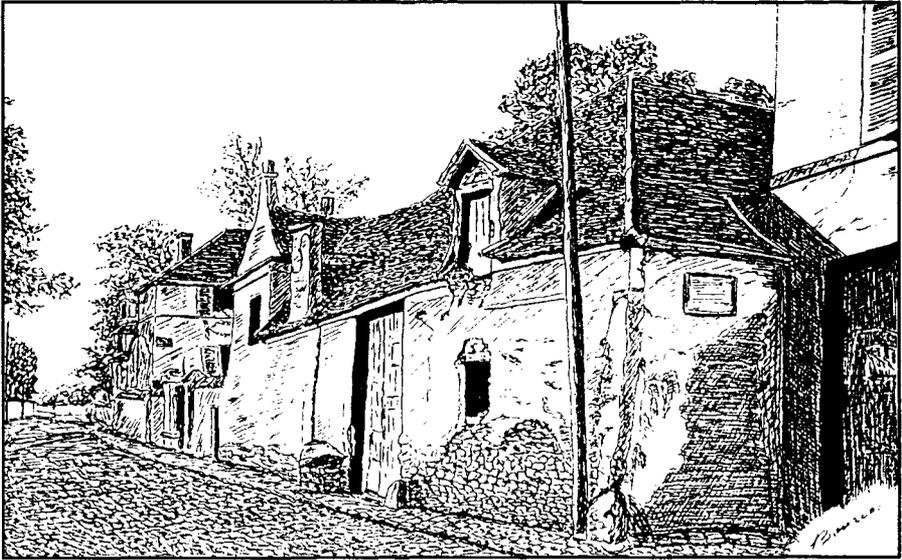
Sans doute la présence, à Créteil, d'étrangers venus de loin est-elle due aux hôtes de ces maisons très hospitalières.

Pierre Bacchus, natif d'Aix-la-Chapelle, doit manifestement à Christophe Brosseau, correspondant à Leibniz et résident des princes allemands auprès de Louis XIV, son installation, en 1704, à Créteil où il se marie et meurt en 1721.

Le polonais André Zovada, qui mourra du choléra en 1832, après une longue vie occupée à cultiver le sol de Créteil est peut-être arrivé dans les bagages d'André Boboli, comte Ossolinski, ancien secrétaire du roi Stanislas Leczinski et propriétaire, de 1769 à 1788, d'une maison à l'angle de la Grande-Rue et de la rue des Caillotins (=d'Estienne d'Orves).

Dans son château de l'Ormoie, rue des Mèches, Mme Bailly, native de l'île de France, où son mari, commissaire de la marine repart en 1790, accueille des habitants des îles lointaines de la mer des Antilles ou de l'océan indien.

Le 5 juin 1792, en même temps qu'un enfant créole ramené de Saint-Domingue, est baptisée la servante de Mme Bailly, née en 1764 à Madagascar. Elle reçoit les prénoms de Jeanne Louise, et Jeandier, perplexe lorsqu'il rédige la table des registres paroissiaux, concilie le respect de la loi et celui de la réalité, en lui attribuant "Naigre" comme patronyme.



### LE "VIEUX CHATEAU"

Dans cette demeure, édiflée au XVI<sup>e</sup> siècle par la famille Gédouyn, Mme Bailly hébergeait, à partir de 1790, les réfugiés des îles lointaines

---

### EN GUISE DE CONCLUSION

---

Sous l'Ancien Régime, les apports étrangers étaient donc restés très modérés, résultant principalement de relations de bon voisinage.

Les événements de la dernière décade du XVIII<sup>e</sup> siècle ouvrent la banlieue de Paris à des éléments d'un caractère différent.

De sondages faits dans les registres d'inhumations et d'état-civil, et concernant des personnes encore nées sous l'Ancien Régime, nous avons tiré ces deux constatations:

- au cours des années 1800, 1801 et 1802, sur soixante-et-onze décédés (avec indication d'origine), il y a quarante-huit cristoliens, soit une proportion de 67%,
- au cours des années 1808, 1809 et 1810, la proportion est à peine moindre, puisque sur cent personnes inhumées, il en est soixante-cinq originaires de la ville.

Il y a donc, en ce début de siècle, environ 1/3 de la population formé de "pièces rapportées". S'il en est certaines qui viennent des villes avoisinantes, on compte aussi, parmi les concitoyens de fraîche date, des bourguignons, des francs-comtois, des dauphinois, un lyonnais, un picard et un flamand.

## LISTE ELECTORALE DE 1891 (759 inscrits)

<i>ORIGINE DES INSCRITS</i>	<i>%</i>
ILE -DE-FRANCE Créteil (90) Seine (327) Seine-et-Marne (48) Seine-et-Marne (47)	11,85   43,74
BOURGOGNE	11,33
CHAMPAGNE-ARDENNES	4,61
PAYS DE LOIRE	4,47
NORMANDIE	4,34
LORRAINE	3,53
NORD	3,29
AUVERGNE	2,11
RHÔNE-ALPES	2,11
PICARDIE	2,11
FRANCHE-COMTE	1,44
MIDI-PYRÉNÉES	1,44
BRETAGNE	0,32
MIDI-MEDITERRANEE	0,92
ALSACE	0,79
CHARENTE-POITOU	0,79
HORS HEXAGONE  ALGERIE AUTRICHE BELGIQUE ITALIE POLOGNE PORTUGAL	0,79

Les conditions nouvelles de la vie au cours du XIX<sup>e</sup> siècle, la création de diverses entreprises industrielles dans Créteil, les possibilités d'habitat offertes par le lotissement des grandes propriétés attirant ouvriers, employés parisiens et retraités font basculer le rapport entre autochtones et nouveaux venus. La liste électorale de 1891<sup>(12)</sup> qui livre la totalité de la population masculine majeure, donne le chiffre de sept cent cinquante-neuf

inscrits. Si trois cent vingt-sept sont originaires du département de la Seine, Créteil n'en a vu naître que quatre-vingt-dix: à peine plus de 12%.

Depuis 100 ans, cette proportion a continué sa descente vertigineuse. Nous laissons à d'autres le soin de répondre à ces deux questions: quelle est la région du monde qui ne contribue pas à la composition de la population cristolienne? Combien restent-ils aujourd'hui de véritables "natifs" de Créteil?

**Madeleine JURGENS**

---

**SOURCES**

---

- (1) Denise FEREMBACH, *Le cimetière mérovingien de Créteil*, 1957.
- (2) *Arch. nat.*, LL 76, mai 1236.
- (3) *Ibid.*, S 1128.
- (4) *Cartulaire de Metz*, 14 mars 1296 (n. st.).
- (5) *Arch. nat.*, S 1128, 1325.
- (6) *Ibid.*, LL 48.
- (7) Christophe Brosseau, *un correspondant de Leibniz à Créteil*, par M. Jurgens et J. Orszchig, dans *Cahiers du Petit Massueux*, n°4 (1986).
- (8) *C'est à la faveur de leur exécution testamentaire qu'est indiquée leur origine.*
- (9) *Min. Centr.*, XIX, 8.
- (10) *Arch. nat.*, S 1884, 18 février 1444 (n. st.).
- (11) *Nous avons reculé devant l'abondance des références qu'auraient nécessitées les énumérations suivantes, étant donné que nous avons, en début, indiqué l'origine de nos sources.*
- (12) *Arch. mun. de Créteil*, K 124. Voir tableau.

# DU FAUBOURG SAINT-ANTOINE AUX BORDS DE LA MARNE

Les formes multiples de l'implantation italienne au cours d'un siècle de croissance parisienne.

Il s'agit d'une thèse en cours, préparée sous la direction du professeur Pierre MILZA de l'IEP de Paris.

Une première partie sera consacrée à la **PRESENTATION** des objectifs, des sources et de la méthode:

**Objectif:** au départ, cette recherche s'intègre dans un projet de CEDEI (Centre d'étude de l'émigration italienne, italo-français): comparer sur la longue durée (à l'échelle de l'immigration italienne en France, c'est-à-dire en gros le siècle jusqu'aux années 1960) les formes d'immigration et d'intégration dans plusieurs régions françaises de forte implantation. J'ai pris le relais de Laurent Couder pour travailler au "versant parisien" de ce projet.

Etude longitudinale donc, rendue difficile par le caractère discontinu des sources et par l'impossibilité d'appréhender des masses énormes de données. D'où la définition d'un espace limité de recherche: le Sud-Est Parisien

Dans un souci de tri, la recherche s'appuie sur une source de base: les listes nominatives de recensement qui, à côté de nombreuses lacunes, offrent la possibilité de suivre l'implantation des Italiens, leur évolution sociale, voire le devenir des individus (à condition qu'ils demeurent dans notre domaine géographique) sur une bonne partie de la période, en particulier pour les communes de banlieue, Montreuil et Nogent-sur-Marne. En revanche, pour les quartiers parisiens de Sainte-Marguerite et de Charonne, il faut "bricoler" à partir d'autres données (état civil; registres d'écoles) pour les périodes avant 1926 et après 1946.

Le recours à une autre série de sources est rendu nécessaire par la perspective que j'ai choisie de me situer du côté du milieu d'accueil et donc par mon désir de comprendre comment avaient évolué ces localités de l'Est parisien (dans tous les domaines: géogr., social, pol.) au cours de cette

période: statistiques INSEE (rares à cette échelle locale), presse locale, délibérations conseil municipal. Là aussi le travail est plus facile pour la banlieue: j'ai pu compter sur plusieurs mémoires et thèses déjà écrits sur Montreuil et surtout, sur l'aide aussi active qu'éclairée du service des Archives de la Mairie de Nogent qui a, par exemple, financé la saisie de données permettant de retrouver l'évolution du profil social de la commune au cours de ce siècle.

Tout cela aboutissant à la mise en évidence d'un certain nombre de faits(cf 2°Partie).

Mais comprendre les processus d'intégration, suppose la perception de réalités très diverses aussi bien historiques que sociologiques ou psychologiques. Je chercherai à les retrouver à travers la confrontation de témoignages (essentiellement à partir d'interviews) et la reconstitution de généalogies. Cela formera le deuxième versant de ma recherche, déjà engagé, mais auquel je souhaiterais donner un tour plus "scientifique".

Ajoutons pour finir que le point de vue très "parisien" de mes investigations est compensé pour Nogent par le travail de Manuela Martini (son mémoire de DEA à l'EHSS approfondit avec un éclairage nouveau le travail de Louis Taravella sur Rocca de Ferriere (voir l'article de M.Martini dans le dernier numéro de "La Trace" de Septembre 1992. La Trace est la revue du CEDEI et ce dernier numéro reprend l'essentiel d'une table ronde sur l'immigration italienne dans la région parisienne).

## **DANS UNE DEUXIEME PARTIE SERONT EXPOSÉS QUELQUES UNS DES FAITS MIS EN ÉVIDENCE AU COURS DE LA RECHERCHE.**

---

### **AU DÉPART, DES "MÉLANGES" DIFFÉRENTS:**

---

Présentation combinée des premiers caractères des colonies italiennes à la fin du XIX<sup>e</sup> siècle et des 4 quartiers et communes qui les accueillent, permettant de mettre en évidence ces "mélanges différents":

- Italiens très minoritaires dans un vieux quartier artisanal (le Faubourg Saint Antoine) où solidarités professionnelles et sociales sont très fortes, mais où appel aux étrangers est une tradition.

- Italiens dont le nombre s'accroît très vite dans un quartier relativement nouveau donc moins surpeuplé (Charonne) caractérisé par un prolétariat instable et de nombreuses possibilités d'emplois peu qualifiés.
- Italiens très peu nombreux, mais rejetés, dans la grande commune ouvrière de Montreuil qui, par bien des aspects se constitue en "banlieue poubelle".
- Italiens à la fois nombreux et plus anciennement implantés dans la "paisible" commune de Nogent où ils forment un monde à part, concentré dans le vieux centre-ville, avec ses propres lois de fonctionnement qui continuent à l'unir fortement à la région de départ, le "Val Nure" de la région de Piacenza.

---

## **LA GRANDE VAGUE DES ANNÉES 1920:**

### **LE TEMPS DE L'INSTALLATION MASSIVE.**

---

Changement d'échelle: Paris devient la "capitale de l'immigration italienne en France" (Laurent Couder) et voit arriver et demeurer des familles dont nombre d'héritiers sont encore présents aujourd'hui.

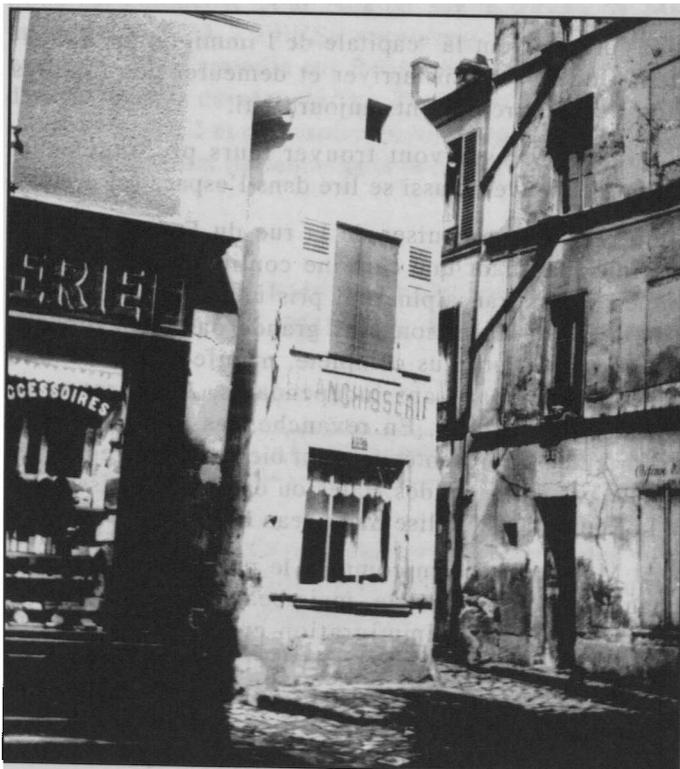
Les différences suggérées ci-dessus vont trouver leurs prolongements sociaux dans cette période et peuvent aussi se lire dans l'espace (cf cartes).

A Paris, un axe italien semble s'organiser de la rue du Faubourg Saint Antoine à la rue d'Avron, marquant une certaine continuité entre Sainte Marguerite et Charonne où les Transalpins ont pris une place essentielle dans les métiers du bois. Leur dispersion plus grande dans le Faubourg cependant témoigne d'une insertion plus complète, manifeste à travers la proportion relativement élevée d'artisans indépendants. A Charonne au contraire, ceux-ci sont peu nombreux. En revanche, les manoeuvres et ouvriers du bâtiment, fortement représentés ici sont bien souvent regroupés avec leur famille, dans le bas de la rue des Haies ou dans les impasses qui entourent la place de la Réunion et l'Eglise Saint Jean Bosco.

En banlieue, Nogent et Montreuil ont en commun le phénomène de croissance (typiquement banlieusard à cette date, mais beaucoup plus brutal à Montreuil), le rôle majoritaire de l'immigration en provenance de la région de Piacenza (mais avec des différences de lieux et de degré) et la place du bâtiment comme secteur d'embauche essentiel des Italiens. Le reste est différence: l'aspect de ghetto des "nids d'Italiens" du centre-ville dont parle Cavanna va de pair à Nogent avec une cohésion particulière-

ment forte de la colonie qui s'est solidement hiérarchisée tandis qu'à Montreuil, quelques concentrations d'Italiens en général sous-qualifiés, aux familles souvent nombreuses (fait exceptionnel dans notre champ de recherche) sont éparpillées sur le vaste territoire communal.

Analyser l'intégration de ces groupements d'Italiens en perpétuelle recomposition (à cause du renouvellement dans le cadre de la chaîne migratoire, mais aussi à cause des incalculables possibilités de mobilité qu'offre l'espace parisien) suppose également la prise en compte d'un certain nombre de facteurs qui furent ceux de l'époque et sur lesquels chercheurs français et italiens travaillent actuellement; certains facteurs poussant dans le sens de l'intégration (la volonté assimilatrice de la France à travers entre autres l'école et les naturalisations, le souci concurrent d'encadrement de la classe ouvrière par des institutions à vocation œcuménique - Parti Communiste et Eglise Catholique, les modes de sociabilité ouvrière de cette époque de cafés et de goguettes), d'autres tirant en sens inverse (influence du fascisme et nécessité de définir sa place par rapport à l'italianité, crise économique et crise xénophobe des années 1930, 2<sup>me</sup> Guerre Mondiale enfin). Je m'arrêterai à cette énumération puisque c'est à travers



**Nogent sur  
Marne**

**Quartier des  
Italiens**

l'étude des témoignages et généalogies que je pense mesurer le rôle de ces facteurs dans le cadre géographique de ma recherche.

C'est encore largement du traitement des listes nominatives que nous extrairons la troisième série de faits, inscrite dans la durée cette fois (recensements de 1926 à 1962, du moins pour Nogent, à 1954 pour Montreuil, mais seulement 1946 à Paris).

---

## L'ÉVOLUTION SOCIALE DE DEUX GÉNÉRATIONS

---

### *1 - Génération née entre 1895 et 1905*

Partout la plus nombreuse entre 1926 et 1954.

L'évolution d'ensemble montre la permanence du rôle de l'artisanat: ouvriers ébénistes, ouvriers maçons, ouvrières de la couture restent majoritaires avec une petite mobilité latérale du côté des mécaniciens et des chauffeurs.

L'ascension professionnelle se fait essentiellement en devenant artisan à son compte ou entrepreneur, dans le bâtiment avant tout et à peu près exclusivement sauf dans le faubourg Saint Antoine (P.Ebéniste; fabricant de meubles), plus rarement par l'accès à la maîtrise. Quasi absence des rôles de la grande industrie ou du tertiaire.

Si on rencontre rarement déqualification masculine, il faut remarquer en revanche, le nombre de femmes de cette génération, redevenues après la guerre avec emploi de femmes de ménage et ce dans toutes les communes.

La comparaison entre les localités souligne les différences déjà vues, tout en mettant en évidence le rôle de "finistères" des communes de banlieue par rapport au rôle de "passage" des quartiers parisiens, en particulier Sainte-Marguerite.

### *2 - Génération née entre 1920 et 1929*

Génération née en France pour le plus grand nombre et éduquée en France: une "deuxième génération", massive elle aussi.

Les ouvriers demeurent nombreux et, spécifiquement, ceux qu'on peut rattacher à l'artisanat. Mais avec des spécialités différentes de leurs pères (très faible quantité de maçons à Nogent, beaucoup de "monteurs en chauffage", d'électriciens, de chauffeurs et métiers liés à l'automobile). Partout s'accroît la proportion d'ouvriers d'usine.

Une nouvelle division des sexes apparaît, les filles devenant en grand nombre sténodactylos ou secrétaires.

L'échelle sociale est tirée vers le haut par rapport à la génération précédente, bien que de façon peu évidente à Montreuil, l'installation dans une entreprise artisanale ne joue plus qu'un rôle mineur, sauf pour les "héritiers" et singulièrement pour le bâtiment (très faible dans le meuble). Des voies nouvelles de l'ascension sociale sont apparues: le nombre des étudiants de 1946 (Nogent, Sainte Marguerite) aboutit à des emplois de cadres moyens ou supérieurs (plus rares à Nogent). Surtout, la promotion dans le cadre de la profession, avec recours à des études supplémentaires ou non, s'observe fréquemment (Nogent).

---

## CONCLUSION

---

La conclusion portera sur les problèmes laissés en suspens:

\* deux phases à mieux connaître: la période précédant la 1<sup>re</sup> Guerre Mondiale et la dernière vague après 1947.

\* si cette analyse comparative met bien en évidence les différences dans l'ascension sociale et le rôle des "mélanges de départ" dans ces différences, il n'est pas question d'oublier que:

- le phénomène de l'intégration ne se réduit pas à l'évolution socio-professionnelle.
- géographiquement, le champ d'intégration pour la plus grande partie des immigrés est la Région Parisienne dans son ensemble et non le quartier ou la commune.
- historiquement, l'intégration a été conditionnée par des événements et rythmes communs à tous les Italiens de France.

Toutes questions sur lesquelles se poursuit le travail en particulier par le recours aux témoignages et généalogies.

Sans doute, au-delà de cette approche des voies de l'intégration serait-il souhaitable de lire l'évolution de tout un Paris populaire dont les Italiens furent partie prenante jusqu'au grand bouleversement des "années béton", lesquelles allaient donner un autre visage à la croissance urbaine et aux banlieues.

**Marie-Claude BLANC-CHALEARD**

# **MAISONS-ALFORT:**

## **QUI SOMMES-NOUS?**

## **D'OU VENONS-NOUS?**

Notre ville a été successivement désignée sous les noms suivant: Mansionibus, Mansiones, Maisons-sur-seine près charenton, Maisons-en-brie. Ce n'est qu'à partir de la révolution de 1789 que sa dénomination devient Maisons-Alfort.

---

### **SITUATION GÉOGRAPHIQUE**

---

Maisons-Alfort se trouve aux confins ouest du plateau de Brie, sur les alluvions du confluent de la Seine et de la Marne. Appartenant à la banlieue sud-est de Paris, la ville est située dans le département du Val de Marne, à 10 km de Paris Notre-Dame.

La commune est limitée au nord par la Marne qui la sépare de Charenton et de Saint-Maurice, au nord-est par Joinville, à l'ouest par Alfortville, à l'est et au sud par Créteil.

Elle forme approximativement un triangle dont les côtés mesurent respectivement 3800m, 3600m, 3200m et dont la superficie est de 537ha 83a.

Si nous considérons sa position légèrement surélevée, 35 à 45m, nous pouvons supposer que l'occupation du site date du Paléolithique supérieur.

On trouve mention de voies romaines sur des documents du Haut Moyen Age et du Moyen Age.

La population romaine va chercher à se donner une voie de communication qui soit hors d'eau toute l'année. Le tracé doit donc suivre une côte supérieure à 35 m. Ce serait la voie Paris-Sens qui traverserait le fleuve plus près de Charentonneau que l'actuel Pont de Charenton.

En étudiant les altimétries de la ville, on s'aperçoit que le point le plus haut se trouve au niveau des rues Victor Hugo et du Professeur Ramon, où l'altitude atteint la côte 45 et que l'église Saint-Rémi est située aux alentours de 36m.

---

## LA POPULATION, SON ENVIRONNEMENT ET SES ACTIVITES

---

C'est en l'an de grâce 988 qu'apparaît pour la première fois, sur un parchemin (conservé aux Archives Nationales), seul document connu à ce jour, le nom de Mansiones ou Maisons. Ce nom indique la présence assez ancienne de constructions plus importantes que les simples chaumières de paysans.

Par ce parchemin, Hughes Capet, Roi de France, fait don du territoire à l'Abbaye Bénédictine de Saint-Maur-des-Fosses.

Des fouilles ont été entreprises en 1972 autour de l'église Saint-Rémi par une équipe de "chercheurs" sous la responsabilité de la Société d'Histoire et d'Archéologie de Maisons-Alfort.

Les découvertes sont essentiellement de la fin du XIII<sup>e</sup> au début du XVII<sup>e</sup> siècle.

Cela peut s'expliquer par la transformation lente du paysage qui a dû subir naturellement le défrichement classique de tous les grands possesseurs, parmi lesquels l'Abbaye de Saint-Maur. Le terrain étant inondable, la société agricole qui prenait assise sur Maisons a dû se développer lentement et ne devait pas avoir, plus tôt, les moyens de construire un lieu de culte "moderne".

Cependant, le matériel trouvé présente une pièce extrêmement intéressante: il s'agit d'un petit vase céphalomorphe qui ressemble beaucoup plus à un cabaretier hilare qu'à un moine ascétique, et qui peut être daté du XVI<sup>e</sup> siècle.

La panse figure une tête caricaturale de personnage joufflu aux traits "poupins". La chevelure est représentée par des cabochons "pointus et torsadés" et porte une couronne de palmettes. Cette sorte de silène, semble inspiré de l'Antique. Peu d'équivalents, de l'avis des spécialistes, seraient actuellement connus. Il semble qu'il n'existe qu'un autre spécimen du genre dans le Nord. C'est assurément la plus belle pièce archéologique trouvée à Maisons-Alfort.

Les autres découvertes portent notamment sur une exhumation de sépultures anciennes et sur des poteries et tessons de céramique.

On sait, d'après les chartes, qu'en 989, le village se compose très certainement du bourg, formé de quelques exploitations agricoles, de prés et terres labourables, cultivées et incultes, de deux moulins, de pacages, de cours d'eau, de maisons groupées autour de deux églises, d'un hameau près du Pont de Charenton. La plupart des habitants sont des serfs. Par sept chartes successives des années 1262 à 1325 et sous certaines conditions, les Abbés de Saint-Maur affranchissent de toutes servitudes 143 chefs de ménage et leur postérité née et à naître.

En 1295, des documents font état d'un différend entre une confrérie et les Abbés au sujet de deux pièces de vignes. On peut donc en conclure que le vin était déjà produit à Maisons à cette date: on dit même qu'il était fort agréable.

Les terres de Maisons avaient été surnommées "Prés des Pailles" parce que les habitants, qui étaient obligés depuis fort longtemps de fournir les pailles et litières à la Grande Ecurie du Roi, affectaient le revenu qu'elles produisaient à l'acquisition de cette paille quand elle n'avait pas pu y être récoltée. Elle était livrée à Carrières-sous-Charenton, au "Séjour du Roi", écurie des chevaux de la Cour. En échange de cette fourniture, depuis le Roi Jean en 1351 jusqu'à Louis XV en 1717, il leur avait été octroyé dix-huit chartes comportant certains privilèges notamment l'exemption de tout port, péage, passage, barrage, travers pour eux, leurs chevaux et voitures.

On les exemptait, en plus, de fournir chevaux ou voitures pour l'armée et l'artillerie, de loger les troupes et de tout impôt, deniers, tailles... ce qui n'empêche pas de constater, à diverses reprises, des dépenses occasionnées par le campement des troupes ou leur passage.

A l'origine, les registres paroissiaux sont tenus par les prêtres. On relève que la moyenne des naissances est de 17 par an entre 1599 et 1602, la moyenne des mariages de 4 par an entre 1622 et 1625, alors que le nombre moyen des décès est de 11 par an entre 1625 et 1628. Les naissances excèdent de beaucoup les décès.

Lors du dénombrement de 1709, pour 99 feux on compte 495 habitants. En 1726: 450 habitants. Cette diminution est vraisemblablement la conséquence d'une longue période de misère de famine et de maladie.

En dehors des deux agglomérations: Maisons et Alfort, et de l'Ecole Vétérinaire fondée en 1765, le reste de la ville, jusqu'en 1880, est composé de terrains maraîchers et de vestiges des châteaux féodaux et autres, desquels dépendait avant 1789 tout le territoire de la commune.

Les élèves de l'Ecole Vétérinaire d'Alfort deviennent tout naturellement des "Alfortiens". Le premier élève admis le 12 Octobre 1766 fut Jean Soulier, de Provins. Au fil des années, bien des rencontres à l'église d'Alfort, sur les bords de Marne ou dans les guinguettes, se sont terminées par des mariages avec des Maisonnaises.

Les fiefs et châteaux sont énumérés ci-après, pour mémoire:

- le Fief de l'Archevêché.
- les Fiefs et châteaux de Charentonneau, d'Harrefort (d'Alfort) et Maisonville, de l'Image, de Saint-Pierre. Les châteaux de Saint-Georges, de Réghat et Château Gaillard.

Dans la plaine, il y a des remises aménagées pour la conservation du gibier des chasses du Roi et des Grands Seigneurs.

Les calamités et déprédations des troupes, passant trop souvent par le Pont de Charenton, ont peut-être fait que les cultures et récoltes ont été remplacées par l'exploitation des carrières moins exposées aux pillages et saccages des gens de guerre.

La carrière la plus importante se situe dans le quartier des Juilliottes. D'autres sont exploitées rue Parmentier et avenue de la République...

Certaines d'entre elles accueilleront plus tard la culture du fameux "champignon de Paris".

Comme partout en France, les Maisonnais se marient.

Rencontrons les nouveaux couples dont les mariages sont "registrés" sur les "grands livres" entre 1792 et 1802 (population recensée en 1793: 850, en 1801: 784)

---

### QUI SONT-ILS?

---

Tailleurs de pierre, maçons, journaliers, jardiniers, commerçants, artisans, élèves, professeurs ou employés de l'Ecole Vétérinaire, postillons et pale-freniers

1 commissaire des appositions de scellés de la République.

1 commissaire des guerres.

1 chirurgien au Grand Hospice d'Humanité à Paris.

Lingères-couturières-jardinières-domestiques-sans profession.

Quelques chiffres:

métiers exercés	% population
ouvriers et petits employés	34,72
artisans et commerçants	20,83
jardiniers, maraichers, cultivateurs	16,67
école vétérinaire	9,72
fonctionnaires et employés	5,56
sans profession	6,94
militaire	2,78
propriétaires et rentiers	1,39
vignerons	1,39

## D'OU VIENNENT-ILS?

ORIGINE DU COUPLE	% POPULATION	ORIGINE DES MARIÉS	%
Né en région parisienne		<b>Né à Maisons-Alfort</b>	30,33
• à Maisons-Alfort	14,29	Région parisienne	61,48
	} 37,50	Bourgogne	11,48
• dans les départements de la Seine (y compris M.-Alfort) Seine et Oise Seine et Mame		23,21	Centre
		Picardie	4,10
<b>Né en province</b>		Limousin	3,28
• dans le même dép'	3,57	Champagne - Ardennes	2,46
	} 62,50	Nord Pas de Calais	2,46
• dans des dép <sup>s</sup> différents		58,93	Autres régions <small>(moins de 2 % pour 8 régions)</small>

*Remarque: aucun natif en Aquitaine, Languedoc-Roussillon, Pays de Loire et Poitou-Charentes.*

- \* Publication de mariage relevée en l'An Onzième de la République Française (1803) entre un Maisonnais et une Parisienne: Le vingt et un Messidor, René Louis Victor Mans-la-Tour du Pin né en 1779, demeurant à Alfort, élève diplomatique attaché à la légation française en Russie, fils de Jean René Mans-la-tour du Pin et de Louise-Charlotte Béthune-Pologne, avec Honorine Camille Athénais Grimaldi-Monaco née en 1784, demeurant à Paris, rue de Varenne, faubourg Saint-Germain, fille de Jérôme Joseph Marie Honoré Grimaldi-Monaco et de Françoise Thérèse de Choiseul-Stainville. Le mariage sera célébré à la Mairie du X<sup>ème</sup> arrondissement de Paris.
- \* Que se passe-t-il à la Mairie de Maisons-Alfort à une heure aussi matinale, le septième jour du mois de Floréal de l'An Onzième de la République Française ?

Qui sont ces illustres soldats revêtus de leurs brillants uniformes de parade ? A 8 heures du matin, on célèbre le mariage de Henri François Marc charpentier né le 23 Janvier 1769 (33 ans) à Soissons, Général de Brigade, demeurant à Vailly-Aisne et de Marie Constance Euphrosine Aubert-Dubayet née le 4 Janvier 1787 (16 ans) à Grenoble, demeurant à Maisons-

Alfort, fille de Jean-Baptiste Annibal Aubert-Dubayet et de Jeanne Armand Esprit Félix Pouchot-Dejolière ses père et mère, le père décédé.

Ils se sont mariés en présence:

- de François Joseph Lefèvre (Lefèbvre), demeurant à Paris, Général et Sénateur, âgé de 48 ans (il deviendra Maréchal de France),
- de Jean Charles François Pioche, demeurant à Versailles, Ingénieur en Chef des Ponts et Chaussées, âgé de 54 ans,
- de Jean de Dieu Sault, demeurant à Paris, Général, Commandant la Garde des Consuls, âgé de 34 ans (il deviendra Maréchal de France)
- de Pierre Dupont, demeurant à Mézière, Général Commandant la 2ème Division Militaire, âgé de 38 ans (peut-être Dupont de L'Etang, Ministre de la Guerre sous Louis XVIII)
- de Jean François Carra Saint-Cyr, domicilié en cette commune, Général de Brigade, âgé de 43 ans, beau-père de l'épouse.

Ont signé sur le registre des mariages: Aubert-Dubayet, Pouchot, Carra Saint-Cyr, Charpentier, Chastellain-Charpentier, Pioche, Carra Devaux , Dupont, Lefèvre, Junot Gal, B. Bonaparte, Sault, Beauharnais, Agar (!), Brochier, Recourt, Menant, Hédart, Guéroux, Castéra, Philippe Lenoble, Campan.

Porcher, Secrétaire-Roger, Maire de Maisons-Alfort.

Quelques années après, rencontrons les couples mariés entre 1850 et 1870 (population recensée en 1851: 1812-en 1866: 4040)

---

## QUI SONT-ILS?

---

### Exercent-ils d'autres métiers?

Ouvriers qualifiés-industriels-champignonnistes-mariniers-militaires-fonctionnaires-conducteurs de tramways et omnibus-employés au chemin de fer

- 1 porteur d'eau

- 1 courrier de dépêches

- 2 préposés à l'administration de la literie militaire

- 1 musicien du Régiment des Dragons de l'Impératrice

- 1 tambour de la Garde Nationale

- 1 Professeur de Français à Edimbourg en Ecosse

- 1 couple, artistes au Théâtre des Variétés à Paris

Ouvrières-passementières-blanchisseuses-cuisinières-modistes-commerçantes

- 1 fileuse de coton
- 3 filles de confiance
- 1 directrice d'ouvrier (lieu réservé aux ouvrages de couture)

Quelques chiffres:

Métiers exercés	% population
ouvriers et petits employés	49,82
jardiniers et maraîchers	13,49
sans profession	13,25
artisans et commerçants	12,43
fonctionnaires et employés	5,21
militaires	2,60
propriétaires et rentiers	1,54
école vétérinaire	0,95
professions libérales	0,71

### D'OU VIENNENT-ILS ?

ORIGINE DU COUPLE	% POPULATION	ORIGINE DES MARIÉS	%
<b>Né en région parisienne</b>		<b>Né à Maisons-Alfort</b>	12,17
• à Maisons-Alfort	2,37	Région parisienne	39,82
• dans les départements de la Seine (y compris M.-Alfort) Seine et Oise Seine et Marne	16,03	Bourgogne	17,41
	18,40	Lorraine	5,46
		Centre	5,00
		Picardie	3,98
		Né à l'étranger	3,75
		Franche Comté	3,30
<b>Né en province</b>		Nord Pas de Calais	2,96
• dans le même dép'	7,07	Champagne - Ardennes	2,84
• dans des dép <sup>s</sup> différents	74,53	Rhône Alpes	2,50
	81,60	Normandie	2,39
		Autres régions	10,59
		(moins de 2 % pour 8 régions)	

Remarques: l'apport des provinciaux est plus important que lors de la première

*étude-La Lorraine vient modifier le classement des quatre premières régions précédemment relevées.*

Nombre de mariages célébrés en 1870:

- de Janvier à Juillet: 28
- Août: 2
- Septembre à Novembre: 0
- Décembre: 1

Déclaration de la guerre le 15 Juillet.

Un autre registre nous informe des demandes effectuées par des Maisonnais entre 1872 et 1889 inclus.

Il s'agit de l'inscription:

- des admissions à domicile en France,
- des naturalisations des personnes nées à l'étranger, de parents étrangers, ou selon la date, nées dans le Haut-Rhin et départements concernés,
- des réintégrations dans la qualité de Français perdue par suite de mariage avec un étranger ou, selon la date, né dans le Haut-Rhin et départements concernés.

Ces Maisonnais ou leurs conjoints sont originaires des pays indiqués ci après:

- Allemagne: 7
- Autriche: 5
- Belgique: 8
- Hongrie: 1
- Irlande: 1
- Italie: 1
- Pologne: 1
- Alsace et Lorraine: 19

Vingt ans après notre dernière rencontre avec des jeunes mariés, c'est au tour de ces Messieurs les Électeurs, inscrits sur les listes électorales de Mars 1890 de répondre à nos questions.

A noter qu'à Maisons-Alfort, nous sommes bien au pays de Descarte... C'est ainsi que sur ces listes électorales, le dernier électeur porte évidemment le nom de "Zédé" !...

---

## MESSIEURS, QUI ÊTES-VOUS ?

---

Nouvelle population, apparition de nouveaux métiers?

D'après certains auteurs, Maisons-Alfort en 1890, semble être un des principaux centres de culture maraîchère de la Région Parisienne. La loi de 1841 sur l'expropriation provoque le départ des maraîchers de Vincennes, Saint-Mande, Charenton vers Champigny, Créteil et notre commune jusqu'en 1915 environ.

Nos Maisonnais sont également distillateurs-marchands de vins - artistes peintres - sculpteurs porcelainiers - employés à l'octroi et rentiers.

1 photographe - 1 employé et 2 contrôleurs au télégraphe - 1 publiciste - 1 portefeuilliste (qui fabrique des portefeuilles) - 1 administrateur d'immeubles - 1 salonnier (journaliste critique d'art qui rend compte des salons) - 1 puddleur (travail de la fonte) - 1 allumeur de réverbères - 1 marchand d'eau de Seltz - 1 glacier - 1 facteur de piano - 1 marchand de rouennerie (tissus)

Métiers exercés par les natifs de la région parisienne	29,26 % de la pop.	Métiers exercés par l'ensemble des électeurs	%
ouvriers et petits employés	11,32		41,03
artisans, commerçants et industriels	6,96		18,85
jardiniers et maraichers	4,30		12,00
fonctionnaires et employés	2,89		11,04
école vétérinaire	0,79		7,98
propriétaires et rentiers	1,87		6,96
professions libérales	1,02		1,70
militaires	-		0,17
prêtres	0,11		0,17
sans profession	-		0,10

### D'OU VENEZ-VOUS ?

ORIGINE	% POPULATION	ORIGINE	%
<b>Né en région parisienne</b>		Région parisienne	38,14
• à Maisons-Alfort	7,58	Bourgogne	14,70
	} 38,14	Centre	6,43
• dans les départements de la Seine (y compris M.-Alfort) Seine et Oise Seine et Marne		30,56	Champagne - Ardennes
		Rhône Alpes	3,73
		Lorraine	3,33
		Picardie	3,33
		Nord Pas de Calais	3,27
		Normandie	3,22
		Auvergne	3,16
		Pays de Loire	2,53
		Franche Comté	2,47
<b>Né en province</b>	60,77	Midi Pyrénées	2,07
		Autres régions (moins de 2 % pour 9 régions)	8,51
<b>Né à l'étranger</b>	1,09	Étranger	1,09

Population recensée en 1891: 785

**Pays d'origine des Maisonnais nés à l'étranger:**

**Autriche: 2, Belgique: 8, Italie: 2, Russie: 1, Suisse: 1, Turquie: 1**

Les filières professionnelles, les activités et le critère social de la commune d'accueil ainsi que le facteur géographique semble déterminer les points de fixation des immigrations.

Les Belges et les Italiens sont réputés travailler dans le secteur du bâtiment et la construction est, en effet, en plein essor dans la ville.

Dans les trois études détaillées dans les pages précédentes, le classement par région met en relief la présence de deux importants flux migratoires: la Région Parisienne et la Bourgogne.

L'exploitation de la ligne du chemin de fer Paris-Lyon-Marseille explique-t-elle l'arrivée en grand nombre des Bourguignons et des habitants du Centre? Nos Maisonnais des années 1792 à 1802 sont déjà nombreux à venir de ces deux régions sans l'aide du chemin de fer!

"...De temps immémorial, écrit Amédée Chenal en 1898, les coquetiers de la Bourgogne s'arrêtaient au Carrefour d'Alfort, les lundis et jeudis de chaque semaine, pour y vendre du beurre, des œufs, des fromages, des volailles et des lapins".

L'implantation à proximité du lieu d'arrivée est sans doute à mettre également en rapport avec le tracé des réseaux routiers conduisant vers la capitale.

A titre de curiosité, ci-après, les renseignements relevés sur l'Etat des Communes.

#### **1904**

Electeurs inscrits: 3100 - Recrutement: 79 conscrits ont tiré au sort la même année

Chevaux: 407 chevaux ou mulets appartenant à 222 propriétaires

Chevaux entiers: 122 dont 6 au-dessous de 6 ans

Chevaux hongres: 201 dont 4 au-dessous de 6 ans

Juments: 84 dont 1 au-dessous de 6 ans

Voitures: 209 voitures susceptibles d'être requises et 107 non réquisitionnables, appartenant à 205 propriétaires.

<b>véhicules</b>	<b>réquisitionnables</b>	<b>non réquisitionnables</b>
Voitures à 2 roues et à 1 cheval	134	61
Voitures à 2 roues et à 2 chevaux	19	5
Voitures à 4 roues et à 1 cheval	49	30
Voitures à 4 roues et à 4 chevaux	7	11

Le recensement de 1896 dénombre 2344 familles et 422 isolés

**Composition:**

Hommes: 4767

Femmes: 4649

**Classement par lieu de naissance:**

Français: 9101 habitants dont 1639 nés dans la commune

Etrangers: 315 habitants dont 49 nés dans la commune

Soit un total de: 9416 habitants dont 1688 nés dans la commune.

La même année, la commune comprend 317 ateliers, magasins ou boutiques, dont 68 dans des locaux servant aussi à l'habitation.

**Photos de Maisonnais avec le lieu d'origine**



1873 et 1888 - Cantal



1895 - Haut Rhin et Paris  
(Quai d'Alfort - Quai F. Saguët)



1900 - Haute Saône  
(Route de Créteil - Av. Leclerc)



1907 - Charentes et Seine et Oise  
(Route de Créteil - Av. Leclerc)



1907 - Haute Saône et Ile et Vilaine  
(Rue Carnot)



1919  
Cher et Paris  
(Chennevières)



1922  
Côte d'or  
et  
Sône et Loire

---

## RECAPITULATIF DE RECENSEMENTS

---

Comme dans d'autres communes de la banlieue parisienne, l'accroissement de la population a surtout lieu dans la seconde moitié du XIX<sup>e</sup> siècle.

En effet, de 1801 à 1851, la population est inférieure à 2000 habitants.

De 1851 à 1901 le nombre d'habitants s'élève rapidement, passant de 1812 à 10547. La croissance démographique demeure constante, réserve faite du recul passager constaté en 1886 qui s'explique par la création d'Alfortville en commune distincte.

Le démarrage de l'essor démographique après 1851 correspond à l'exploiti-

tation de la ligne de chemin de fer Paris-Lyon-Marseille qui permet à un plus grand nombre de travailleurs provinciaux de se fixer à Maisons-Alfort.

Années	Nombre d'habitants	Années	Nombre d'habitants
1325	(évaluation) 400	1881	9174
1726	450	1886	7034
1793	850	1901	10547
1801	784	1931	31012
1831	1257	1946	36485
1851	1812	1962	51689
1861	3748	1991	54065

De même, dans notre commune, s'établissent les classes moyennes et aisées venant de Paris: des employés, fonctionnaires, petits bourgeois, propriétaires et rentiers désireux de trouver dans cette commune périphérique "... un air plus pur et des logements moins chers qu'à Paris..."

Vers 1869, le service des bateaux-mouches nouvellement installé, commence à amener la foule des Parisiens sur nos Bords de Marne le dimanche. La vente des propriétés marche bien.

Plusieurs "passeurs" proposent leur service aux promeneurs et baigneurs qui souhaitent se rendre dans les îles. Ce sont également les passeurs qui font traverser la Marne aux Maisonnais qui veulent accéder aux tramways et omnibus de Saint-Maurice avant que la Passere Charentonneau ne soit construite en 1921 et reliée à Saint-Maurice en 1926.

Le développement des communications va permettre l'implantation de plusieurs usines, facteur d'accroissement de la population.

En cette fin XIX<sup>E</sup> début du XX<sup>E</sup> siècle, la commune occupe dans le département une situation honorable, sinon par le nombre, du moins par l'importance de certaines entreprises.

Celles qui, en 1904, occupent plus de 20 ouvriers et employés sont mentionnées ci-après:

- La distillerie de grains et fabrique de levure Springer, fondée en 1872

40 employés et 350 ouvriers, la première et l'une des plus importantes distilleries de grains de notre pays. En 1992, elle exerce toujours son activité au même endroit.

- La fabrique d'absinthe et de spiritueux, les établissements Moureaux devenus "La Suze", fondée en 1795 à Paris, transférée à Maisons-Alfort en partie en 1875, en totalité en 1891  
40 employés et ouvriers, non compris les courtiers répartis dans toute la France. Fusionne avec la Société Pernod en 1965.
- La biscuiterie et fabrique de pâtes alimentaires et de conserves, les Etablissements Ferrari, depuis 1900  
153 ouvriers.
- La manufacture de pâtes alimentaires, la Vermicellerie Parisienne fondée en 1881, transférée en 1893  
100 ouvriers en moyenne.
- Trois manufactures de "sous-bras" et articles caoutchoutés:  
la première fondée en 1882 - 38 ouvriers  
la deuxième fondée en 1890 - 20 ouvriers  
la troisième fondée en 1901 - 30 ouvriers
- La fonderie et aciérie de Maisons-Alfort fondée en 1840  
80 à 100 ouvriers.
- Une fabrique de savon minéral fondée en 1862  
42 ouvriers.
- Une manufacture de chapeaux de paille et de feutre, fondée à Neuilly en 1843, transférée en 1892  
40 ouvriers.
- Une manufacture de procédés et accessoires de billards, fondée en 1863  
20 ouvriers
- Les Grands Moulins d'Alfort, construits au bord de la Marne en 1846  
20 employés et ouvriers.

De 1890 à 1910, les gains en nombre d'emplois industriels sont bénéfiques au développement de la ville. L'industrie de banlieue a également, disent les spécialistes, gagné en qualité.

Un autre "ensemble", voisin de l'Ecole Vétérinaire, le Fort de Charenton, amène sur le territoire quelques emplois et surtout l'animation d'une ville de garnison.

C'est sur les terres de la ferme de Maisonville que le Fort dit de Charenton est édifié. La loi du 3 Avril 1841 incorpore un ensemble de 26 hectares au "domaine militaire". Une plaque commémorative scellée dans le mur d'escarpe atteste que "le 19 Avril 1841, Louis-Philippe, Roi, a posé, ici, aux fondations de cette courtine, la première pierre des fortifications de Paris."

La construction commencée en 1841 s'achève en 1845 sur le lieu-dit la "Butte de Gramont ou Granmont.

Le Fort abrite, au fil des années, différents régiments d'artillerie et des éléments d'infanterie, de sécurité, un escadron de garde mobile, un centre d'instruction, des éléments de la gendarmerie, de la garde républicaine, de la musique des équipages de la flotte... Par décision ministérielle du 30 Novembre 1950, le Fort est affecté entièrement à la gendarmerie.

Vers 1880, les premiers lotissements sont entrepris. Dans cette banlieue "verte" dite également de "villégiature", la politique de lotissement des propriétaires vise à la construction de villas et de résidences de plaisance.

Le Domaine de Charentonneau donne naissance à la plus grande partie de la zone pavillonnaire de la ville. Une des conditions imposées par les propriétaires lors de l'opération, consiste à ne pas affecter de terrain à la création d'établissements industriels.

Depuis 1960, toujours sur ce domaine, surplombant les pavillons, deux grands ensembles ont été construits:

- à la place du château, du parc et de la ferme: l'ensemble de Château-Gaillard, le mal nommé
- en bordure de Marne, vers Créteil: l'ensemble des Planète.

Le quartier sud de la ville, appelé Vert de Maisons, essentiellement composé de terrains maraîchers et d'une ferme importante où l'on amenait les chevaux au repos (au vert...) a été loti après la première guerre mondiale. Les logements sociaux, H.B.M (habitations à bon marché) du square Dufourmantelle sont construits sur un modèle particulièrement monumental. C'est un ensemble d'innovations dans les domaines esthétiques et techniques.

Durant l'entre-deux-guerres, l'agglomération parisienne connaît un formidable essor et doit faire face à l'augmentation de la population.

Maisons-Alfort occupe, dans ce contexte, une place particulière avec l'édification de quelques bâtiments remarquables et remarqués, et d'une mosaïque de pavillons et immeubles disséminés. Ces réalisations constituent un patrimoine architectural et urbain de qualité. Dans le paysage "banlieusard" de l'époque, c'est une des rares communes à ne pas connaître de "lotissements défectueux".

Le quartier des Juilliottes, constitué par une vingtaine d'hectares de ter-

rains vagues, abritait d'anciennes carrières et champignonnières. Elles ont été comblées pour permettre la réalisation d'un vaste programme d'aménagement exécuté dans les années 1970.

Les terres maraîchères de la ville se réduisent peu à peu pour faire place à des zones de constructions: immeubles, industries ou réalisations sportives. La dernière exploitation cesse ses activités en 1969.

Depuis, pour accueillir les nouveaux Maisonais, d'autres générations d'équipements apparaissent à travers la ville.

Pour information, complétons la liste des entreprises employant plus de 20 personnes, installées à Maisons-Alfort avant 1940.

- La biscuiterie l'Alsacienne, transférée à Maisons-Alfort en 1910.  
Vers 1955: 600 personnes - départ en 1978.
  
- Les établissements Bozon-Verduraz-Pates la Lune-Biscuits Brun- fondés en 1886-Une des 5 usines est rapidement implantée dans la ville.  
Vers 1957: 190 employés - 320 ouvriers - départ en 1965.
  
- La biscuiterie Gondolo, transférée en 1922.  
En 1936: 900 personnes-devient la société des biscuits Belin, puis filiale de Nabisco inc. et B.S.N -départ en 1973.
  
- Le Petit Tube de Précision, établi en 1923.  
En 1957: 200 personnes.
  
- Les établissements Delys, fondés en 1921, transférés en 1924.  
En 1957: 200 personnes
  
- Les établissements Cotelle et Fouchet résultant de la fusion en 1919 de 3 firmes spécialisées dans la fabrication de l'eau de javel, notamment Javel la Croix et les savons Lecat, puis ultérieurement Crio.  
En 1957: 200 ouvriers.

Cette liste établie avec les éléments en notre possession à ce jour n'est pas exhaustive.

La plupart des industries quittent le territoire communal pour satisfaire leur besoin d'expansion ou, absorbées par des multinationales, subissent les contraintes des restructurations.

D'autres usines s'installent dans la zone industrielle créée au sud de la ville: Les Petites Haies.

De nouvelles sociétés développent des activités dans la recherche appli-

quée ou dans les branches de l'électronique et de l'informatique.

Dans un tout autre secteur d'activité, il faut noter que de nombreux forains vivent dans la commune depuis le début du siècle. Certains exercent cette profession depuis 4 ou 5 générations. Ces dernières années, ils "font" surtout la Foire du Trône, la Fête des Loges et les grandes villes de province. Une de ces familles maisonnaises est à l'origine du système de villebrequin permettant aux sujets des manèges de monter et descendre. Le brevet d'invention a été délivré le 17 Avril 1897 à M. Alfred Chemin.

Aujourd'hui, excepté les métiers attachés à la terre, les Maisonnaise exercent les mêmes activités que leurs prédécesseurs mais pour beaucoup, le lieu de travail se situe à Paris et dans les communes avoisinantes.

Enfin, rappelons que de nombreux Maisonnaise se sont illustrés et ont-peu ou prou-alimenté diverses chroniques. Certains d'entre eux ont atteint, en leur temps, les sommets de la célébrité. Leurs noms et leur histoire sont rappelés dans les deux tomes de "Maisons-Alfort Mille Ans d'Histoire".

Amédée Chenal écrit en 1898 que "les transformations de l'environnement ont naturellement influé sur le genre de population de la commune. Le maraîcher qui avait chassé le vigneron et le laboureur est repoussé à son tour par l'habitation ou l'industrie"...

La ville ayant été coupée en deux une première fois, par la voie ferrée, ce qui a conduit à donner naissance à Alfortville, il fait preuve de "divination" lorsqu'il écrit: "... puis une chose non souhaitable, mais possible, la commune sera peut-être de nouveau coupée en deux tronçons..." En effet, depuis 1979, le tracé de l'autoroute A 86 coupe en deux le quartier de Charentonneau et est à l'origine de la disparition d'un grand nombre de pavillons et du départ de leurs habitants vers d'autres quartiers voire d'autres villes.

Mais le XXI<sup>e</sup> siècle approche à grand pas! Nous voici à l'aube du troisième millénaire! Il y aura d'autres mutations.

Nous laisserons le soin aux futurs chercheurs de se demander pour ce qui nous concerne...

***QUI ETAIENT-ILS? ET D'OU VENAIENT-ILS?***

**Marcelle AUBERT  
(A.M.A.H.)**

**Archives Municipales:**

- registres des mariages de 1792 à 1802-de 1850 à 1870
- registre d'inscription de demandes d'étrangers de 1872 à 1889
- liste électorale de Mars 1890

**Enquêtes auprès d'anciennes familles maisonnaises**

**Ecrits**

- Histoire de Maisons-Alfort et d'Alfortville-Amédée CHENAL, Maire de 1896 à 1901-1898
- État des Communes à la fin du XIX<sup>e</sup> siècle publié sous les auspices du Conseil Général-1904
- La France Sociale et Municipale-1957
- Maisons-Alfort Mille Ans d'Histoire-Association A M A H
  - tome I des origines au XIX<sup>e</sup> siècle-1984
  - tome II le XX<sup>e</sup> siècle -1986
- Au confluent des libertés-Alfortville-Louis COMBY-1987
- Les premiers banlieusards-sous la direction d'Alain FAURE-1991
- Construction de la banlieue-années 30-Maisons-Alfort et modernité-CAUE 94-1991

**Crédit photographique:**

- Nos remerciements à: MM. MERGER, SCHMITT, CORNU, MOUGNAUD, CAILLAUD, DUSSEL, NECTOUX.

# LES MIGRATIONS À RUNGIS DE 1870 À 1950 D'APRÈS LE REGISTRE D'INSCRIPTIONS SCOLAIRES

Lorsque le projet de ce colloque a été présenté aux associations membres de CLIO 94, j'ai immédiatement eu l'idée que je disposais d'un document intéressant pour tenter d'analyser les évolutions des mouvements de population à l'échelle d'un petit village agricole de la proche banlieue parisienne. Il s'agissait du registre des inscriptions des enfants scolarisés à Rungis depuis 1870 jusqu'en 1968 date à laquelle, le registre étant complet, il a été déposé aux archives municipales.

Après une analyse rapide du document je décidais de limiter mon étude à 1950 pour deux motifs principaux:

- la quantité des informations à traiter;
- le risque, au delà de cette date, de me trouver confronté à des informations inacceptables quand au lieu de naissance des enfants du fait du développement de l'accouchement en maternité dans d'autres communes que celle de résidence des parents.

---

## INTRODUCTION

---

Mon objectif a été de tenter de mettre en évidence, je me répète, l'évolution et l'ampleur des migrations dans ce petit village agricole de la proche banlieue parisienne, Rungis faisant, jusqu'en 1969, partie du département de la Seine.

Lorsque l'on regarde globalement le tableau 1 représentant les inscriptions scolaires et les lieux de naissance des enfants, on constate d'emblée que les proportions restent stables de 1870 à 1930. En revanche, une profonde mutation intervient à partir de la décennie 1931-1940.

J'ai donc scindé mon analyse en deux périodes: avant et après 1930.

1°. L'analyse du tableau n°1 révèle un certain nombre d'éléments:

- une régression constante de la part de Rungis qui passe de 54,7% à 29% pour 1911-1920.
- un pourcentage relativement constant des villages voisins dans une fourchette de 14,6 à 22% avec un creux en 1911-1920, conséquence, semble-t-il, de la Grande Guerre qui réduit les déplacements des familles.
- une progression régulière de Paris qui passe de 9% à 27% avec un seul palier inférieur en 1901-1910 que je n'explique pas.
- une grande stabilité de la Région Parisienne, autour de 11%, avec une chute brutale à 2% pour la décennie 1921-1930 (conséquences de la guerre).
- une montée en puissance des "Lointains" qui passent de 10,7% à 29,2% en 1911-1920, suivie d'un relatif tassement dans la décennie suivante. L'étude détaillée de la période 1911-1920 montre que 14 déplacements sur 21 ont lieu avant 1914. De ce fait la progression de ce groupe est confirmée, puis cassée par la guerre.
- seulement deux étrangers viennent s'installer à Rungis, au début de 1911, pour prendre à bail une ferme. On reste donc, ici, dans la tradition agricole locale.

Je pense que nous pouvons déduire de cette rapide analyse que nous sommes témoins, à travers ce tableau, de la poursuite des habitudes antérieures, du XIX<sup>e</sup> siècle probablement, avec une amplification progressive, jusqu'à la fin du premier quart du XX<sup>e</sup> siècle.

2°. Cette constante se retrouve dans les métiers des parents (tableau n° 2). Rungis et les alentours fournissent d'abord des fils de parents liés à la terre, puis au commerce, aux services et enfin au bâtiment. Mais dans le détail le commerce est représenté essentiellement par des marchands de vins (Rungis ne possède pourtant pas de vignoble) et des coquetiers et poulaillers, marchand de lait et grainetier. Parallèlement les services sont surtout représentés par des fonctionnaires: gendarme, instituteur, agent de l'octroi, cantonnier, ... Nous nous trouvons manifestement dans une économie campagnarde: l'agriculture domine la vie locale et fait fonctionner plus ou moins quelques métiers annexes, le commerce et la construction.

3°. L'indication, pas toujours présente, de l'école fréquentée précédemment par l'enfant permet de suggérer d'autres indices aux mouvements de la population.

On observe, à partir de cette variable, deux périodes:

- de 1870 à 1920 les déplacements multiples concernent en priorité des ouvriers agricoles (16 sur 34), les fonctionnaires ensuite (11 cas). En troisième rang on trouve les métiers du bâtiment, enfin les commerçants;
- à partir de 1921, jusqu'en 1930 au moins, on sent poindre une modification: sur dix déplacements on a 4 "commerçant", 3 "bâtiment", et 3 "service". Les ouvriers agricoles disparaissent.

Bien entendu les chiffres utilisés sont faibles et peut-être est-il difficile d'interpréter une évolution à partir d'un si petit échantillon. Mais je pense toutefois que la modification de comportement est réelle. Si cela est vrai, nous passons d'une frontière, qui de prime abord se situait à 1931, à une mutation plus ancienne qui se placerait dans la décennie antérieure.

4°. L'origine des lointains pourrait mettre en évidence des "routes" traditionnelles.

Une étude fine nous révèle ces tendances horizontales et verticales.

Horizontales d'abord (c'est-à-dire par décennie):

- de 1871 à 1880 ne se déplacent, presque exclusivement, que des gens de l'agriculture;
- de 1881 à 1890, la majorité (7 sur 11) est occupée par le travail de la terre. On voit poindre un léger avantage pour l'ouest (5 cas sur 11);
- de 1891 à 1900 l'Ouest domine avec des ouvriers agricoles et des charretiers (7 sur 11);
- de 1901 à 1910 nous constatons encore une forte arrivée de bretons, mais pour toutes les professions cette fois-ci;
- le centre, de 1871 à 1910, envoie un nombre constant d'enfants pour l'agriculture;
- les années 1911-1920 voient, encore une fois, une rupture. Plus de centre, plus d'Est. Sur 18 arrivants nous avons 15 ouest (y compris les Normands) dont 6 agriculteurs, 3 fonctionnaires et 3 services. Il semble donc que l'Ouest au sens large, à ce moment, prenait le pas sur les autres régions pour alimenter la région parisienne en migrants;
- la dernière période, 1921-1930, voit chuter les déplacements mais la Bretagne/Normandie restent majoritaires (4 sur 7).

Verticale: (c'est-à-dire sur la longue période 1871-1930, par région):

- le nord et le centre, régulièrement, alimentent notre village en hommes, surtout pour l'agriculture. (5/9 et 8/11) jusqu'en 1930 au moins;

- l'est suit ces deux départements, jusqu'en 1910, mais avec une répartition égale des professions. Ensuite, bien normalement, la migration se tarit totalement;
- largement devant toutes les autres régions nous trouvons l'ouest au sens large (Bretagne, Normandie) avec 37 migrants sur 66. La majorité des arrivants viennent s'employer dans l'agriculture (18 sur 37). Et c'est bien là que se trouve, pour cette période, la route: Bretagne/Normandie === région parisienne.

Y-a-t-il pour autant un département de l'ouest qui domine? Non. L'analyse des chiffres révèle que tous les départements alimentent également cette migration durant la période étudiée.

---

## PERIODE 1931 - 1950

---

Elle marque, à première vue, un net changement dans les habitudes.

1°. L'analyse du tableau n°1 met en évidence le recul de Rungis par rapport à la période antérieure. Mais il n'est pas catastrophique. Le nombre d'inscrits Rungissois, en chiffres absolus, reste à un niveau élevé et comparable aux décennies précédentes.

Le grand changement, c'est l'explosion des arrivées: nous passons, en nombres ronds, de 40-50 arrivants à 150 par décennie.

Le grand choc de ces 20 années, c'est Paris qui l'amène: c'est en pourcentage que l'évolution est la plus parlante. Le tiers des élèves est parisien de naissance. Les enfants du pays perdent leur prééminence. Même associés à leurs voisins, ils ne forment plus la majorité. Cela ne s'était vu auparavant que durant la guerre 14-18! Dans la décennie 1931-1940, il y plus de deux fois plus de Parisiens que de Rungissois à l'école.

2°. Qu'elle est donc l'explication à cette évolution?

Un lotissement datant de 1928 qui, en moins de 10 ans fera passer la population de Rungis de 600 à 1200 habitants. On peut suivre, à travers les inscriptions scolaires des Parisiens, l'avancement des constructions:

Ces lotissements, bien connus des historiens démographes, liés au recul de l'agriculture de la proche banlieue et à des spéculations immobilières souvent peu ragoûtantes.

Leur peuplement se lit dans le métier des arrivants: la grande majorité des nouveaux résidants, de toutes origines, à partir de 1931, exerce des fonctions liées aux services. Ce sont donc des employés et fonctionnaires qui viennent peupler les lotissements de la région parisienne. En pleine expansion. La part des métiers du bâtiment et des commerces reste étonnamment

**Tableau n°1**  
**INSCRIPTION ET LIEU DE NAISSANCE DES ENFANTS**

	1871-1880	%	1881-1890	%	1891-1900	%	1901-1910	%
rungis	41	54,7	32	40,5	22	36	25	33,3
autour	12	16	15	19	10	16,4	17	22,7
paris	7	9,3	11	13,9	9	14,8	8	10,7
r.p.	7	9,3	9	11,4	8	13,1	10	13,3
loin	8	10,7	12	15,2	12	19,7	15	20
étranger								
<b>total</b>	<b>75</b>		<b>79</b>		<b>61</b>		<b>75</b>	

	1911-1920	%	1921-1930	%	1931-1940	%	1941-1950	%
rungis	21	29,2	17	35,4	34	18,5	37	21,5
autour	7	9,7	7	14,6	25	13,6	31	18,2
paris	13	18,1	13	27,1	71	38,6	51	30
r.p.	8	11,1	1	2,1	15	8,1	17	10
loin	21	29,2	10	20,8	36	19,6	23	13,5
étranger	2	2,8			3	1,6	11	6,5
<b>total</b>	<b>72</b>		<b>48</b>		<b>184</b>		<b>170</b>	

stable (je rappelle, pour mémoire, que les Halles ne vinrent à Rungis qu'en 1969).

**3°.** Avec cette période apparaissent les étrangers:

- 1931-1940 = 2 soit 1 cultivateur des Pays-Bas (le vieux fond local survit) et 1 maçon Italien.
- et surtout 1941-1950 = 6 dont 3 Italiens, postérieurement à 1946 (2 maçons).

Ils s'installent en périphérie de la R.P., moins chère.

Mais on trouve aussi des étrangers cadres dont la présence s'explique par la situation géographique de Rungis.

**4°.** L'analyse des écoles fréquentées précédemment complète notre réflexion.

L'essentiel des arrivants dont on connaît l'inscription préalable dans une

autre école étaient originaires de la zone d'où ils viennent: exemples Paris 1931-1940 = 9/13, Loin 1941-1950 = 6/9.

Toutefois un chiffre sort du rang, celui de Paris 1941-1950; on obtient, pour ceux qui viennent de Paris:

- y sont nés 4/22, sont nés
- "Autour" 2/22, sont nés
- "Loin" 6/22
- et sont nés dans la R.P. 10/22 (Villejuif, Montrouge, Gentilly, Bicêtre, Joinville...).

Ces inscriptions d'enfants venant de Paris et nés "Loin" ou en région.parisienne sont étalées dans le temps et il est difficile d'y voir le rôle de la guerre. Mais on s'aperçoit que la région.parisienne présente un aspect particulier puisque la région.parisienne proche de Rungis représente 8 enfants sur 10.

Donc ce sont des Parisiens devenus banlieusards qui se déplacent encore pour suivre leur travail, ou, plus souvent, s'installer dans un site moins cher. Cela correspond-il à une accession à la propriété? Je ne saurai le dire pour l'instant.

Des données trop parcellaires ne m'ont pas permis de suivre les déplacements des enfants qui quittent Rungis. Pourtant ces informations, si elles existaient, seraient aussi très riches d'enseignements.

---

## CONCLUSION

---

Les tableaux et analyses peuvent cacher d'autres réalités que les registres scolaires ne révèlent pas. Les ouvriers agricoles saisonniers qui se déplacent sans femme ni enfant et ne laissent pas de trace dans les registres scolaires. Au mieux je les rencontrerais dans les recensements.

Avant 1950, l'évolution est liée à trois facteurs essentiels qui se chevauchent et se suivent à la fois: l'agriculture, les lotissements et la proximité de Paris (avec la construction des chemins de fer de banlieue). Depuis on peut se demander quel a été l'impact de l'installation du Marché d'Intérêt National de Rungis? Je ne sais en vérité.

Tout récemment un deuxième lotissement a été construit. La population rungissoise a été multipliée par deux. La dernière ferme céréalière a cessé ses activités. Ces nouveaux migrants auront aussi, un jour, leur histoire.

# LES MIGRATIONS

## A

### ARCUEIL-CACHAN

**Pourquoi “Arcueil-Cachan”?** parce qu’initialement et jusqu’à la promulgation d’une loi de séparation, le 26/12/1922, qui a officialisé la partition entre la Commune d’Arcueil d’une part, de Cachan de l’autre, Arcueil et le hameau de Cachan ne formaient qu’une seule et même commune s’étendant des deux côtés des aqueducs édifiés à l’endroit le plus resserré de la Vallée de la Bièvre: le bourg lui-même avait été construit sur l’actuel territoire d’Arcueil autour de son église Saint-Denys du plus pur style gothique primitif des XII<sup>e</sup> et XIII<sup>e</sup> siècles et de sa Mairie.

Le Village est né au II<sup>e</sup> ou au IV<sup>e</sup> siècle après l’édification de l’aqueduc romain et à l’ombre de celui-ci. Une équipe d’ouvriers après sa construction a dû être chargée de l’entretien de l’ouvrage et a ainsi créé le village qui s’est développé sur deux pôles: le vieux bourg d’Arcueil au creux de la vallée étroite, le hameau de Cachan se nichant dans la même vallée en amont là où elle est beaucoup plus large, là où dans la période contemporaine de vastes terrains de labour ou de luzerne fournirent des emplacements pour l’implantation d’une cité de l’Enseignement Technique et de grands ensemble immobiliers.

Au XII<sup>e</sup> siècle, le bourg existe, la propriété du sol étant très morcelée, partagée entre de nombreux religieux et laïcs.

A la fin du XIII<sup>e</sup> siècle, la population de la Commune est de cinq cents âmes. Au XIV<sup>e</sup> siècle, Arcueil est devenu une paroisse distincte de celle de Gentilly à laquelle elle était rattachée jusque là mais le bourg est victime de pillages et saccages des pasteureaux, puis de la peste. A un certain moment, il semble que la population ait disparu du village pour être remplacée par de nouveaux habitants venus de la région nord de Paris. Dès le XV<sup>e</sup> siècle, on a trace de contrats d’apprentissage liant de jeunes arcueillais à des artisans parisiens en raison de l’absence d’industrie locale.

Cependant, un recensement du 8 pluviôse AN II (1794) dénombre 1338 habitants pour la commune avec soixante et une naissances, onze mariages,

trente-cinq décès, trois cent quatre-vingt votants et deux électeurs; un autre de 1801, mille cent vingt-six habitants seulement.

La population a sextuplé au XIX<sup>e</sup> siècle pour atteindre en 1891, cinq mille neuf cent quatre-vingt-dix-sept habitants (six cent quarante maisons et mille huit cent trente-quatre ménages) et en 1896, sept mille soixante quatre habitants dont deux cent soixante huit résidants (deux cent vingt-huit élèves et quarante autres personnes au Collège Albert Le Grand). Dans cette population de sept mille soixante-quatre individus, figuraient 3,10% de Français naturalisés et 2,30% d'étrangers dont plus de la moitié (60%) étaient originaires des pays de l'Europe des Cinq, les 40% restants étant essentiellement des Espagnols, des Suisses et des Italiens. Aux recensement de 1911 et de 1921, la commune totalisait onze mille trois cent dix-neuf et quatorze mille neuf cent soixante-six habitants. Ceux-ci étaient alors principalement ou d'origine provinciale, ou nés dans les actuels départements d'Ile-de-France.

En revanche, de nos jours, la part de la population étrangère dans la population totale d'Arcueil (qui s'est stabilisée autour de vingt mille habitants) représente près de 10% dont plus de 6% originaires d'Afrique contre moins de 2% d'Italiens et Portugais.

**Robert TOUCHET**  
Commission du Patrimoine  
Centre Culturel Erik Satie



**Mariage breton**

**Photo CESAF**

# OUVRAGES ET TRAVAUX RELATIFS A LA REGION ET AU VAL-DE-MARNE

---

## OUVRAGES

---

*N'ont été pris en compte que les publications du second semestre 1992.*

FOURCAUT (Annie). Dir. Banlieue rouge 1920-1960/ Années Thorez, années Gabin: archétype du populaire, banc d'essai des modernités. Paris, ed. Autrement. 1992.

---

## TRAVAUX MONOGRAPHIQUE

---

### **BOISSY-SAINT-LEGER**

GUILLEMARD (Roger). Boissy-Saint-Léger: ma ville Boissy-Saint-Léger, 1992.

### **CHENNEVIERES-SUR-MARNE**

ROBLIN (Pierre). Pierre I et Pierre II de Masparault (premier et second du nom): seigneurs de Chennevières: jalons pour une histoire. s.l.n.d. [1 992]

LAGARDE (Hervé de). Dictionnaire des rues de Chennevières-sur-Marne. s.l.n.d. [1 992].

### **CHEVILLY-LARUE**

LIOUST (Pierre). La chapelle du Bon-Pasteur. s.l.n.d. [1992].

### **MANDRES**

NICOL (Jean-Pierre). Chemins de champs, rues des villages: de vieux à Mandres. Mandres-les-Roses, 1992.

## **SAINT-MAUR-DES-FOSSES**

CONSTANT (Denis) et alii. Regards sur Saint-Maur-des-Fossés. La Varenne-Saint-Hilaire, 1992.

## **SAINT-MAURICE**

POISSON (Georges). Saint-Maurice, l'histoire de notre ville. Saint-Maurice, culture et loisirs, 1992.

---

## **PERIODIQUES**

---

### **MNEME 94**

#### **Revue du cercle d'études généalogiques et démographiques du Val-de-Marne.**

n°5, 1992

Les recherches généalogiques dans le Val-de-Marne

Familles du Val-de-Marne

Horsains et aubains (Eugene Delacroix)

Des registres paroissiaux aux registres d'état civil

Au hasard des archives (installation d'un nouveau cure à Chennevières en 1737)

n°6, 1993

mêmes rubriques, à noter:

-relevé d'actes médicaux à Choisy-le-Roi, XV<sup>e</sup> siècle.

-Bail de pêche à Saint-Maur, XVII<sup>e</sup> siècle

-Emotions et émeutes à Champigny, en 1791

### **CRETEIL: "Le Petit Massueux"**

n°38, été 1992

JURGENS (Madeleine). La fête de Créteil dans l'avenue, pp. 7-13.

CATEL (P.). La fête du Parc, pp. 14-15.

n°39, automne 1992

JURGENS (Madeleine). Les mérovingiens parmi nous, pp. 10-14.

JURGENS (Madeleine). Croc en jambe à la mode du pays. [zixe à Créteil en 1736], pp. 15-18.

n°40, hiver 1992-1993

JURGENS (Madeleine). L'horloge mécanique et ses meubles, pp. 4-7.

JURGENS (Madeleine). Sur les bords de Marne: du bateau-lavoir au cochon de lait, pp. 8-19.

n°41, printemps 1993

Sur la route de Bonneuil, d'après A. Desailly, pp. 4-7

JURGENS (Madeleine). Des guinguettes aux diligences [les transports en commun des XVIII<sup>e</sup> et XIX<sup>e</sup> à Créteil], pp. 10-19.

### **NOGENT-SUR-MARNE**

#### **“Bulletin de la société historique et archéologique de Nogent-sur-Marne, Le Perreux, Bry-sur-Marne”**

t.4, n°1, 199

HIRT (Constantin). Le testament de Joseph Paris-Duverney, seigneur de Plaisance, pp. 3-14.

POUPEE (Henri). Les propriétaires nogentais au Panthéon... le marquis de Condorcet à Nogent de 1775 à 1780, pp. 17-22.

CABOTTE (Jean). Contes et légendes des rues de Nogent (suite), pp.23-24.

### **VILLENEUVE-LE-ROI**

#### **“Bulletin du CESAF”**

n°2, juin 1992

VINCENT (Pierre-Albert). Où Louis Le Peletier devient seigneur de Rosambo.

VINCENT (Pierre-Albert). De Sébastien Le Pestre de Vauban à Louis Le Peletier.

n°3, octobre 1992

VINCENT (Pierre-Albert). Les illustres seigneurs de Villeneuve-le-Roi et leurs descendants (les Le Peletier de Saint-Fargeau).

**VINCENNES**  
**“Bulletin de liaison de l'équipe de recherche  
sur Vincennes et la banlieue Est.”**

Bulletin n°4, novembre 1992:

- Actualités de la fouille
- Un fonds iconographique sur le chateau de Vincennes et son environnement.
- Animation, stages, séminaires et conférences. Travaux universitaires.

**VINCENNES**  
**“Bulletin de la société des amis de Vincennes”**

n°43

- TROQUET (Claude). Les Minimes et le don du blé, pp.8-12.  
HURTRET (Andre). Sur le monument de Beethoven à la pelouse de Fontenay, pp.14-15.

**VITRY-SUR-SEINE**  
**“Bulletin de la société d'histoire de Vitry-sur-Seine”.**

n°22, juin 1992

- TRAVERSAT (Michel). Petite chronique d'hier: actes notariés du XV<sup>e</sup>, pp.6-8.  
CARVILLE (André). Petite chronique d'aujourd'hui [Le procès de Doisneau pour le “baiser de l'hotel de ville”], pp.9-11.

n°23, décembre 1992

- CARVILLE (André). Etude des lieux-dits de Vitry, pp. 8-28.

n°24, mars 1993

- CARVILLE (André). Des vignes à Vitry, le travail de la vigne, le ban vendange, les vendanges, pp.4-19.  
CARVILLE (André). Nos vieilles maisons. La Maison de la Jeunesse [ancienne mairie], pp. 20-39.

- BAIK (Inho).** La vie religieuse en Seine-et-Oise sous la Révolution. Thèse d'histoire sous la direction de Michel VOVELLE, Paris I, 1992.
- BATTU (Christine).** Naitre, vivre et mourir pendant la Révolution. Etude démographique et sociale de l'actuel département du Val-de-Marne, 1789-1799. Mémoire de maîtrise d'histoire sous la direction d'Alain CROIX, Rennes II, 1992
- BLANCHARD (Agnès-Mathilde).** L'Etude de l'évolution d'une commune de la banlieue sud-est de Paris de 1848 à 1914: Charenton-le-Pont. Mémoire de maîtrise d'histoire sous la direction de Fabienne BOCK, Paris VII, 1992.
- BOURRIERES-DIJRIEUX (Annie).** Les cheminots de Villeneuve Saint-Georges (1866-1914). Mémoire de maîtrise d'histoire sous la direction de M.M. HUBSCHER et EL GAMMAL, Paris X,
- CHEINEY (Pascale).** La seigneurie de Germain-Louis CHAUVELIN à Marolles-en-Brie, d'après le terrier de 1734-1737. Mémoire de maîtrise d'histoire sous la direction de M. MORINEAU, Paris XII, 1992.
- DUNAS (Stéphanie).** Evolution sociale et urbaine dans un quartier d'une ville en périphérie de Paris: le quartier d'Adamville à Saint-Maur-des-Fosses. Mémoire de maîtrise de géographie, sous la direction de Jean Steinberg, Paris XII, 1992.
- GESTIN (Didier).** Vie sportive et pouvoir local. Les municipalités ouvrières et les associations sportives dans la banlieue parisienne. 1920-1980. Mémoire de maîtrise d'histoire sous la direction de M. BRUNET, Paris XIII, 1992 .
- HOFFMANN (Emmanuel).** L'école primaire à Ivry-sur-Seine 1944-1968. Mémoire de maîtrise d'histoire sous la direction de MM. PROST et GIRAULT, Paris I, 1992.
- HUBERT (Corinne).** Comment peut-on être rameur ? Approche d'un club sportif: la Société nautique de la Marne, à Joinville-le-Pont 1876-1940. D.E.A. sous la direction de Jean-Paul BRUNET, Paris XIII, 1992.
- LARDIC (Carole).** Le Bicentenaire de la Révolution française dans le Val-de-Marne. Mémoire de maîtrise d'histoire sous la direction d'Alain CROIX, Rennes II, 1992.
- PIERRONE (Yves).** De la paroisse à la commune (1787-1802). Les effets de la Révolution sur le pouvoir local à Ivry-sur-Seine et Rungis. D.E.A. sous la direction de Daniel Teysseire, Paris XII, 1993.
- TON-THAT (Jean-Christophe).** L'Eglise Saint-Julien de Marolles. Mémoire de maîtrise sous la direction de Carol Heitz, Paris X, 1992.

# LISTE DES SOCIETES ADHERENTES

Alfortville	Confluent	P	M. Henri Lesoin 25, rue de Choisy 94140 Alfortville 43 75 15 09
Arcueil	Commission Patrimoine Centre Culturel Eric Satie	V.P.	M. Robert Touchet 113, rue Marins Sidobre 94110 Arcueil 45 47 76 72
Charenton - Saint-Maurice	Société d'Histoire et d'Archéologie de Charenton-St-Maurice	P	Mlle J. Gudin 16, rue V. Hugo 94220 Charenton 48 93 10 90
Chevilly-Larue	Les Amis du Vieux Chevilly	P	M. Marc Delorme 40, avenue J. Brel 94550 Chevilly-Larue 46 87 89 40
Créteil	Les Amis de Créteil	P	Mme M. Jurgens 27, av. de la République 94000 Créteil 42 07 20 05
Ivry-sur-Seine	Association des Amis du Moulin de la Tour d'Ivry	P	M. Grevoul Mairie d'Ivry 94200 Ivry-sur-Seine 46 70 15 71
La Queue-en-Brie	Groupe Nature Caudacien	P	Guy Pesier 13, av. du Mal Mortier 94510 La Queue -en-Brie 45 76 71 63
L'Haÿ-les-Roses	Les Amis du Vieux L'Haÿ-les-Roses	P	M. J.G. Engerrand 2, rue du Gué 94240 L'Haÿ-les-Roses 46 64 71 27

<b>Maisons-Alfort</b>	Maisons-Alfort, Mille ans d'histoire	S.G.	M. Michel Lambert 13, rue du Mal Juin 94700 Maisons-Alfort 43 68 90 94
<b>Mandres-les-Roses</b>	Les Amis de Mandres- les-Roses	P	Mme Le Scanff 1, rue des Chartreux 91800 Boussy-St-Antoine 69 00 74 38
<b>Marolles-en-Brie</b>	Les Amis de Marolles	P	M. J. Quelard 4, rue Antoine Motheau 94400 Marolles-en-Brie 45 99 41 43
<b>Nogent-sur-Marne</b>	Société Historique et Archéologie de Nogent- sur-Marne et du Canton	P	Mme P. Cayrol 106, rue de la Paix 94170 Le Perreux 48 72 00 09
<b>Le Plessis-Trévisé</b>	Société Historique du Plessis-Trévisé	P	Mme Canda 14, allée des Mésanges 94420 Le Plessis-Trévisé 45 76 52 07
<b>Rungis</b>	Société Historique et Archéologique de Rungis	P	M. P. Delepaut 33, bd J. Jaurès 94260 Fresnes 46 68 53 37
<b>Saint-Maur-des- Fossés</b>	Le Vieux Saint-Maur	P	M. Bernard Javault 38, av. Galilée 94100 Saint-Maur 42 83 50 16
<b>Sucy-en-Brie</b>	Société historique et archéologique de Sucy- en-Brie	P	M. Michel Balard 4, rue des Remparts 94370 Sucy-en-Brie 45 90 15 37
<b>Villeneuve-le-Roi</b>	Cercle d'Etudes savantes artistiques, archéologiques de Villeneuve-le-Roi et environs (CESAF)	P	M. P. Vincent 32, bis rue Camille Pelletan 94290 Villeneuve-le-Roi 45 97 46 77
<b>Villeneuve-Saint- Georges</b>	Société d'Histoire et d'archéologie de Villeneuve-St-Georges	P	M. Oblin 84, av. de Valenton 94190 Villeneuve-St-Georges 43 89 06 61
<b>Villiers-sur-Marne</b>	Société Historique de Villiers-sur-Marne et de la Brie Française	P	M. D. Poisson 11, rue A. Quirin 94350 Villiers-sur-Marne 49 30 21 91

Vincennes	Association Cartophile Historique et Archéolo- gique de Vincennes	P	M. J. Lesterpt 52, bd de la Libération 94300 Vincennes 43 98 21 18
Vincennes	Equipe de la Recherche sur le Château de Vincennes		CICV - Bt X Avenue de Paris 94300 Vincennes 43 65 12 51
Vitry-sur-Seine	Société d'Histoire de Vitry	P	M. A. Carville 27, av. Lucien Français 94400 Vitry-sur-Seine 46 80 98 75
Val-de-Marne	Les Vieilles Maisons Françaises	D	Mme N. de Castet 2, rue de la Fontaine Santeny 94400 Villecresnes 43 86 06 12
Val-de-Marne	Association pour la sauvegarde du patri- moine archéologique du Val-de-Marne (ASPAV)	P	M. Alain Senée 18, rue Jean Moulin 91330 Yerres 69 48 68 78
Val-de-Marne	Cercle d'Etudes généalo- giques et démographi- ques du Val-de-Marne	P	M. Thouvenin 3, impasse de la Terrasse 94500 Champigny 48 80 63 93

## COMPOSITION DU BUREAU

Président	M. Michel Balard, Société historique et archéologique de Sucy-en-Brie.
Vice - Présidents	M. Bernard Javault, Le Vieux Saint-Maur. M. Alain Senée, A.S.P.A.V.
Secrétaire	M. Patrick Delepaut, Société historique et archéologique de Rungis.
Secrétaire - adjoint	Mme Madeleine Jurgens, Les Amis de Créteil.
Trésorier	M. Maurice Clément, A.S.P.A.V.
Membres assesseurs	Mme Nicole de Castet, Les Vieilles Maisons Françaises. M. Jean-Pierre Nicol, Les Amis de Mandres-les-Roses.

**LE VAL-DE-MARNE LORS DU BLOCUS DE PARIS (Janvier 1649)**

*Au premier plan, les troupes royales commandées par le prince de Conde, coupent le ravitaillement de la capitale révoltée contre les mesures prises par Mazarin.*

*Tableau de Sauveur Leconte. Musée Conde. Chantilly.*

Photo LAUROS-GIRAUDON